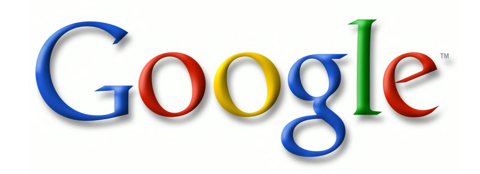



UC-NRLF
$B 196 288

Diligence

Ex Libris

Paresse

H.L. Chatfield-Taylor

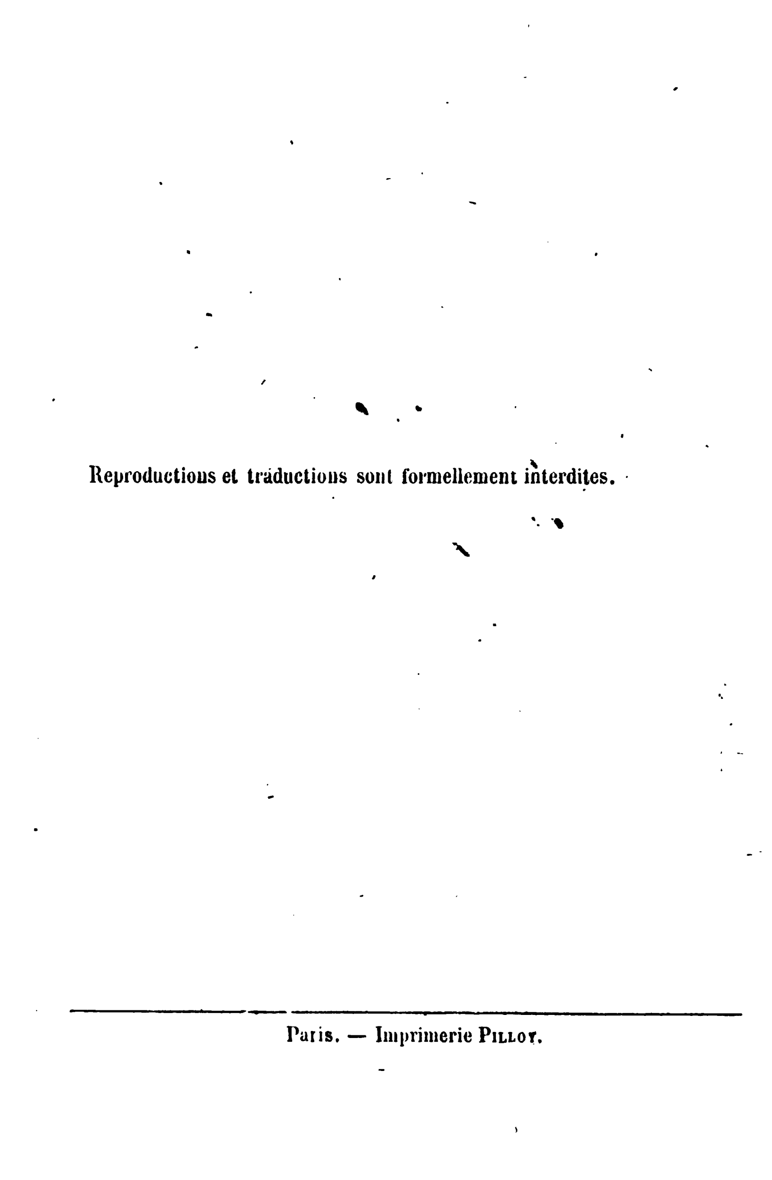






LE

THÉATRE-FRANÇAIS.



Paris. — Imprimerie PILLOT.

LE

THÉATRE-FRANÇAIS

Monument et Dépendances.

PAR

CHARLES MAURICE,-Descombes

DOYEN DE LA PRESSE THÉATRALE.

SECONDE ÉDITION,

Corrigée et considérablement augmentée.

Vis unita fortior.

Prix : 3 francs.

PARIS,

LIBRAIRIE DE GARNIER FRÈRES,

AU PALAIS-ROYAL, PERYSTILE MONTPENSIER, ET 6, RUE DES SAINTS-PÈRES.

1860.

FANAL.

Non, non, ce n'est pas là ce que veut l'Empereur,
Vous le calomniez en nous en faisant peur.


Au dieu Terme

Pauvre fils de Numa, toi, *Protecteur des bornes*,
Ainsi qu'il t'a nommé quand il te fit un dieu ,
Patron muet et lourd des esprits froids et mornes,
Écoute la clameur dont c'est ici le lieu.

Une Tourbe insensée, avide en son délire,
Du Pouvoir légitime obstruant les entours,
Quand tu veux conserver, t'invoque pour détruire,
Et place son espoir dans ton humble concours.

Ce Despotisme occulte, ou du moins qui croit l'être,
Du terroir des Lettrés dispose en souverain,
Mais sans bruit, à l'insu du véritable maître,
Car il sait, en faveur d'un projet clandestin,
Jouer le dévouement pour servir la vengeance,
Et les bourreaux sont prêts quand le livre *commence*.
Pour nous, c'est le martyre, et, pour lui, le festin.

Effrayé de sa honte et tremblant pour lui-même,
De ceux dont il se sert à leurs propres dépens,
Il exige qu'on taise avec un soin extrême,
Aux victimes surtout, l'infernal guet-à-pens.

Ce vil Carbonarisme, obéi par la crainte,
Promet à ses agens, timides conjurés,
Sécurité, crédit, insuccès de la plainte
Et tout l'Eldorado des forçats libérés.

Lui, quand nous travaillons aux lueurs de Décembre,
La plume sur la lèvre et les yeux vers le ciel,
Il est, en d'autres lieux, courbé dans l'antichambre,
Méditant les horreurs que vomira son fiel,
Car l'effronté valet, parvenu jusqu'au centre,
Se fait, d'un noble accueil, contre nous un soutien;
On l'étaye, on le pousse, on l'aide à n'être rien.....
A genoux, passe encor; mais, messieurs, à plat-ventre!!

Sans même oser rougir du choix de ce moyen,
Pour se bien déguiser, l'Imposture servile
Feint de voir le libelle où git le livre utile,
Lorsque dans tel feuillet un nom s'est rencontré,
Qui fait montrer au doigt quelque monsieur titré.
Lâcheté trop commode et métier trop facile!

Il sied mieux à son goût d'enhardir les succès
Du *Drame-kilomètre* et des billevesées
Qu'une littérature, ivre de ses méfaits,
Cultive à grands renforts de louanges blâsées.

Se peut-il qu'en nos jours de sève et de progrès,
L'Archaïsme nous traîne ainsi sur ses brisées,

Et qu'on offre à nos yeux, scandales affichés,
Le commerce impudent de ces sales boutiques
Où, sous l'appât menteur des formes dramatiques,
Se façonne la glu des vieillards débauchés?

Quel livre a-t-il jamais encouru tant de blâme
Et goûté si gaiement le plaisir d'être infâme?

Et lorsqu'en ce vertige, un honnête écrivain
Demande avec ardeur, soldat de la Milice,
A tracer des sentiers dans un rude chemin,
L'Intrigue *ne veut pas* que sa voix retentisse!
Auriez-vous donc rêvé l'abaissement humain
Possible aux gens de cœur, qui, mieux que des richesses,
Ont, du ciel, en naissant, reçu, dans ses largesses,
Le bambou vertébral fait et doublé d'airain?

Ce n'est pas de ceux-là qu'on attend les bassesses.

En compensation de cet état fatal,
Il est vrai qu'aujourd'hui, par une grâce insigne,
L'Annonce et *la Réclame* attiédissent le mal:
On est auteur passable à trente sous la ligne,
Et pour cinq francs chacune, on détrône Pascal.
Mais l'inconvénient de ce succès postiche,
C'est qu'abusant ainsi du précieux métal,
Pour être un bien grand homme, il faut être bien riche.

Toutefois, par l'effet d'un plus grave malheur,
Le Bercail s'appauvrit quand on croit nécessaire
De tondre d'un peu près la Brebis littéraire,
Les flocons de sa laine, en perdant leur chaleur,
Voltigent dans le vide et tombent sans honneur.

Comme l'autre, la terre, où l'art se fortifie,
Attend qu'on l'ensemence et non qu'on l'incendie :
Sous le prestige heureux de son sceptre accepté,
Sa Majesté Molière ainsi l'a décrété
Dans son code immortel nommé *la Comédie*.

Sur ce point, nous savons que les Néo-filous,
Pour plaire à leur parti, voudraient nous tromper tous
En criant *au voleur !* Mais la ruse est grossière,
Sous la peau du lion, on entend l'âne braire.

Ces plaisants Chevaliers *de l'Habit boutonné*
Auraient, chez les Hurons, des places plus sortables
Et selon la valeur de leur esprit berné,
Si les Hurons fondaient *l'Ordre des Incapables*.
Ils sont tout feu, tout flamme, on n'a jamais assez
De solides remparts pour endiguer leur zèle ;
Puis, la fortune faite, et faite à coups pressés,
On voit que chacun s'aime et s'est resté fidèle.

Pends-toi, Tartuffe, ils ont surpassé le modèle.

Eh bien donc ! poursuivez, Séïdes du Budget,
Gardez masques et loups, courageux Anonymes,
Mais, quoique vous fassiez, toujours on vous connaît
Pour les vrais serviteurs des Francs et des centimes.
Apprenez votre époque et mettez à profit
Des conseils sur l'erreur où l'orgueil vous conduit.

Du droit de la raison qui gouverne les hommes,
C'est le cœur, non le rang, qui fait les gentilhommes
(Sages amis du bien que vous ne faites pas).

Quittez donc envers nous vos airs de Majordomes,
Absurdité tardive après le roi Midas;
De morgue, de rebuts, soyez plus économes,
Parce qu'on sait écrire, on n'est pas des goujats!
Rendez plutôt justice à tout ce que nous sommes,
Et s'il nous faut compter avec vous..... Chapeau bas!

Triste sort que le vôtre! Au gré d'une âme impure,
Par tant d'ingratitude offenser l'Éternel,
Déserteurs de Baal, profaner Israël,
D'égoïsme et de pleurs composer sa pâture,
Troubler l'éclat d'un Règne appelé par nos vœux
Et fouetter ses chevaux aux cris des malheureux
Comme s'il ne manquait à leurs maux que l'injure......
Où trouver un destin de plus sinistre augure?

Si l'or est à ce prix, quel bonheur d'être gueux!

C'est si doux d'être aimé, si dur de ne pas l'être,
Tant de plaisir s'attache au plus petit bienfait
Et c'est déjà si bon quand il commence à naître,
Que l'on ne comprend pas les retards qu'on y met.
Enfin, dans l'avenir vous le saurez peut-être.

Jusque là, croyez-nous, ils vivront ces Écrits
Que vous jugez perdus, défunts, ensevelis
Sous l'injuste dédain d'un perfide silence.
Ils vivront s'ils sont purs de mensonge et d'offense,
Si tout ce qu'on respecte est par eux respecté
Et s'ils ont, mieux que vous, compris la liberté.
La liberté, c'est l'ordre, où la science admise

Divise et réunit les flèches du faisceau,
Cherche, trouve, répand, disserte, civilise
Et met tous ses enfants dans le même berceau.

Encor, si le Vouloir des Puissances secrètes
Nous était imposé par le siècle étonné,
Devant le seul génie à bon droit prosterné,
Le Pays répondrait : « C'est bien ce que vous faites. »
Mais non, rien ne console, et c'est la Nullité,
Envieuse de tous par infécondité,
Qui, de son joug de plomb, pèse sur nos ouvrages,
Suggère le mutisme à ceux dont le devoir
Est de porter partout le flambeau du savoir,
Opprime la Critique, étouffe les suffrages,
Introduit dans le Temple où règne son pouvoir,
Au lieu de l'Art vivant, le culte des images
Et monte sur l'autel pour voler l'encensoir.

Mais les temps ont parlé de leur voix la plus vraie
Et Dieu séparera le bon grain de l'ivraie.

Retiens tout cela, Therme, et nous aurons raison
De ces faux *Dévoués*, nés de la trahison.



ront et notre succès et la récompense des sacrifices que la passion littéraire impose à la fortune des écrivains.

Les feuilletons ne s'occuperont point de ce livre. (1)

Il se contentera, sans la moindre modestie, de sa place parmi ceux dont une plume s'honore.

Donc, notre première édition n'ayant eu pour but que *l'essai* au moyen duquel les aëronautes interrogent le vent, les augures ont été si flatteurs, les encouragements si judicieux, qu'aussitôt nous avons, de nous-même, arrêté la circulation du livre. — Dès-lors, faisant appel aux développements qu'il demandait, et répondant à ce secours par des corrections attentives, nous sommes arrivés à l'augmentation considérable de près de *deux cent cinquante articles* sur le nombre dont se composaient nos premiers documents.

Ainsi, de tant de complications historiques, de tant d'anecdotes, soit inconnues, soit oubliées, il résulte de leur définition nette et précise, que les esprits rebutés par la sècheresse d'une simple nomenclature, peuvent maintenant accepter avec confiance une œuvre solide, exacte, profondément fouillée, et surtout indispensable aux initiés.

(1) Voir l'épître en vers qui commence cet ouvrage et adressée au dieu *Therme* sous le titre de FANAL.

BALLON D'ESSAI.

Ce titre explique en deux mots, la pensée de notre première édition. — Par des motifs qui nous étaient tout personnels, nous l'avons fait paraître avec une précipitation dont elle ne s'est que trop ressentie. — Ce malheur était prévu. — En nous y exposant, nous savions qu'il devait aboutir à une question d'argent, et nous nous y sommes résolus sans plus examiner.

Notre tâche avait été si pénible au milieu de tant de choses à co-ordonner, et l'espérance de *faire lire des chiffres* si incertaine, qu'il a fallu tout l'accueil dont nous ont honoré des hommes de la première compétence, pour nous garantir l'interprétation favorable de nos efforts. — Les preuves sont entre nos mains. — Il est permis de s'en énorgueillir quand les plus érudits constatent, par l'autorité de leurs signatures, qu'un Ecrit justifie des éloges tels que ceux qu'il nous est impossible de reproduire ici. — Au moins qu'on nous laisse y puiser le courage de poursuivre, d'améliorer notre périlleuse entreprise. — Nous n'en attendons pas davantage parce que, là seulement se borne-

LE THÉATRE-FRANÇAIS. (1)

Raison d'être.

Les annalistes, ces chercheurs qui ont tant besoin d'exercer leur patience, ont rarement oublié ce devoir jusqu'au point qui nous apparaît aujourd'hui. — Aucun n'a assez profondément compulsé les sources, pour arriver à l'exactitude arithmétique, qu'exigent, sans rémission, *les dates.* — C'est à grand'peine, si quelques contemporains du passé le plus rapproché de nous, osent répondre des faits dont ils ont été naturellement les témoins, — Nous avons donc eu raison de le dire, il n'y a pas d'histoire plus embrouillée que celle du Théâtre. C'est un labyrinte dont les sinuosités inextricables, appellent, à tout moment, l'aide d'un fil conducteur qui se fixe, s'étende, revienne sur lui-même et se dirige enfin vers le terme, sans éprouver ni relâche ni solution de continuité.

Souvenirs tronqués, dates approximatives, suppositions gratuites, lacunes énormes, conséquences inaperçues ou mal interprêtées, tels sont les éléments de troubles et d'inexactitudes qui inondent une immense quantité de volu-

---

(1) Tous les auteurs nommés dans cet ouvrage ont fait représenter des pièces au Théâtre-Français.

mes de tous les formats, et ne se développent jamais suivant l'ordre chronologique, le seul exclusif de toute atteinte à l'autorité des faits.

Cette légèreté, ces fautes sont particulièrement nuisibles à l'étude d'une époque où les influences littéraires de notre premiére scène auraient pu modifier (jusqu'à certain point) l'espèce de commotions publiques qui réagissaient alors sur les intérêts du théâtre, tantôt pour les menacer tantôt pour les secourir, mais plus fréquemment retardataires de sa marche, que favorable à sa gloire.

Comment ne pas s'égarer dans ce dédale? Comment distinguer la vérité de l'erreur, entre tant d'assertions contraires?

Mais pourquoi, notamment, Molière, l'âme toute naturelle, le mobile si puissant de la grande construction dramatique, n'est-il pas d'avantage appelé, *par sa vie,* comme il l'est par ses œuvres, à illuminer de si coupables ténèbres? Se peut-il qu'il y ait une question d'art, une cause d'existence dont il ne soit pas le centre, l'arbitre-né, la conclusion, le modèle à imiter? — N'est-ce donc pas travailler à la consolidation de l'édifice que suivre l'homme, l'écrivain, l'administrateur, le protégé du roi, le mari même, dans ses travaux pour le fonder, dans ses sacrifices pour en assurer l'avenir?

Cette partie de notre travail, présentée sous une physionomie nouvelle, mais toujours soumise à la fidélité historique, mettra définitivement nos lecteurs sur le chemin du savoir, en les faisant passer par quelques-unes de leurs meilleures réminiscences.

Un seul moyen s'offrait à combattre ces obscurités de chroniques, si fatalement protégées par leur nombre, c'était de concentrer, dans le plus étroit espace possible, cet

océan de dates, ce formidable amas de circonstances inouïes, de péripéties, littéraires et autres, dont le vaste intérêt se trouverait aussitôt recouvré. — Par la réalisation de cette idée, le jour se fera désormais sur tout un monde de choses inexplorées, sur toute une famille d'illustrations mal définies et dont les héritiers eux-mêmes ignorent les antécédents de son heureuse renommée.

Dernier mot de poursuites patientes, secondées par une longue existence vouée tout entière à *l'unité de la question dramatique*, si ce livre répond aux désirs des Lettrés et procure aux Artistes les lumières dont tant d'événements les ont jusqu'ici privés, il aura pleinement touché son but.

LE THÉATRE.

Ses fastes, dont presque tout l'intérêt se trouve renfermé dans ceux de notre Première scène, n'offrent décidément pas assez de clarté pour classer, par années positives et par succession d'irrécusables Olympiades, les premiers temps de l'enfance dramatique, soit chez les Grecs, soit chez les Romains. — Nous croyons apporter des lumières d'un effet plus prompt et plus efficace, en constatant la venue des écrivains primitifs selon les époques qui ont précédé l'Ere chrétienne. — Cela nous semble le meilleur moyen de mettre les faits à la portée de toutes les intelligences.

Ainsi, rien qui dût promettre à l'avenir un art privilégié, n'avait encore paru lors de la première Olympiade fixée par la Chronologie grecque, à 776 ans avant l'arrivée du Fils de Dieu. — Dans ce chaos, voici la véritable aurore.

536 ans avant Jésus-Christ.

Thespis, né à Icarie, dans l'Attique, et le premier des Di-

recteurs de spectacles, promène de bourgs en bourgades sa charretée de comédiens dans l'œuf.

C'est le Théâtre vagissant dans ses langes.

D'abord, le novateur se livre à de simples chants en l'honneur de Bacchus. — Puis, à des *Récits*, bientôt accompagnés par *Le Chœur* des assistants, qui devient à son tour, l'accessoire, tandis que les premiers occupent la place principale. — Une estrade s'élève dans le charriot. — Thespis, *le barbouillé de lie*, y substitue un masque composé de toile, mais que perfectionneront le goût de la variété et les besoins de l'illusion. — Voilà le véhicule roulant vers la postérité !

Tout populacier que soit Thespis dans ses procédés d'exécution, il n'en est pas moins un *fondateur*, et, par cette seule raison, il méritait que Boileau s'en occupât plus longuement. — Quels qu'aient été ses ouvrages, dont il ne nous reste que les titres, sans doute ils n'annonçaient ni *Le Misanthrope* ni *Athalie* ; mais ils faisaient jaillir l'étincelle du flambeau qui devait, un jour, éclairer leur marche triomphale. — Et quand on pense à quel point de barbarie en était cette voie à peine ouverte et d'une issue si invraisemblable, on se prend à concevoir une très-grande estime pour ce novateur privé des plus simples précédents.

525 ans, *id.*

Eschyle, né à Eleusis, accompagne d'un second personnage celui qu'à représenté son prédécesseur. — Le dialogue succède au monologue, *le Chœur* élargissant aussi sa place, et l'art de Melpomène est inventé. — A ces titres, Eschyle est surnommé *le père de la tragédie*.

Sous lui, le peintre Agatarchus trouve *la perspective linéaire*, qu'adoptent aussitôt les Décorations théâtrales.

488 ans, *id*.

Arrive Sophocle, de Colone, qui lui disputera la gloire par le goût, la fixaction des règles et le progrès du style.

480 ans, *id*.

Euripide, de Salamine, vient marcher sur ses traces en sacrifiant plus à l'esprit que ses deux prédécesseurs.

Ainsi, ces trois génies sont nés dans le même siècle.

427 ans *id*.

Aristophane, l'Athénien ne commence à être connu que dans la quatrième année de la guerre du Pélopénèse. — Il inaugure la Comédie, mais satirique et sujette à corrections.

388 ans *id*.

Antimarchus propose et obtient à Athènes, une loi qui défend aux acteurs dramatiques de nommer personne sur le théâtre.

342 ans *id*.

Athènes produit encore Ménandre par qui les améliorations de la Comédie sont immenses.

224 ans id.

Chez les Romains, Plaute naît à Sarsine, en Ombrie, pour faire avancer l'art comique.

VERS L'AN 193.

Térence, le Carthaginois, se lancera dans ces sentiers déjà si largement ouverts. — Il écrira mieux que son prédécesseur immédiat.

Constatons, en passant, et par approximation, comme le fait l'histoire, les époques des pertes irréparables qu'ont subies ces temps d'origine si fameuses.

Eschyle décéde 456 ans avant l'apparition du Christ.

Sophocle, 406 ans.

Euripide, 406 ans.

Aristophane, (*mort inconnue*).

Ménandre, 293 ans.

Plaute, 184.

Et Térence, 159.

Un très-long espace de temps s'écoule dans la vaine attente de quelque chose d'à-peu-près relatif au mouvement de la scène.

Note pour servir aux besoins de la Chronologie.

An du monde 4,000. (1)

Et de Rome 754.

PREMIÈRE ANNÉE DE LA 194e OLYMPIADE.

Douzième Consulat d'Auguste.

Le monde salue la naissance de son Rédempteur, — Date de *l'Ere chrétienne.*

AN DE ROME 787.

QUATRIÈME ANNÉE DE LA 202e OLYMPIADE.

Dix-huitième du règne de Tibère.

Mort de notre Sauveur, à l'âge de 33 ans.

Il est inutile de dire que malgré l'émotion générale, ni les *Jeux du Cirque*, ni les *Jeux militaires*, ne sont pas une seule fois suspendus, le nom du prince régnant le donne suffisamment à penser.

Le premier de ces deux Empereurs, qui récompense souvent les Comédiens distingués, abolit la peine du *fouet* instituée par les Ediles et les Prêteurs pour punir les mauvais.

(1) Les dates de cette époque étaient tellement erronées dans notre première édition, qu'elles auraient suffi pour nous en faire interrompre le cours, tant il y a nécessité de bien établir ce point de départ. — Il est ici relaté d'après les sources les plus savamment étudiées, et, par conséquent, les plus authentiques.

789.

Enfin, le coin de ce qu'on pourrait appeler le voile dramatique se soulève. — Des *Jongleurs*, des *Histrions* se montrent, sans autre but que de divertir le bas peuple.

Par un Edit de cette année, Charlemagne les chasse pour cause « d'indécences. »

Il s'établit ensuite une *Censure* (elle vient de loin !) chargée de prévenir généralement les actes et les discours empreints « d'impudeur ou d'irréligion. »

800.

Chez nous, en Italie, en Espagne, partout, de nobles efforts s'attachent à la poursuite de l'œuvre si brillamment commencée, et cependant, toujours dans l'enfance.

1188.

Cette époque d'ignorance et de profanations irréfléchies amène *la Fête des fous*, que l'on célèbre dans les églises. — L'Évêque de Paris, Eudes de Sully, s'élève inutilement contre ce scandale.

1200.

Philippe-Auguste protège et maltraite alternativement les *Trouvères*, les *Troubadours* et de nouveaux *Jongleurs*.

1240.

Saint Louis laisse venir les *Pélerins de Jérusalem*, et finit par les supprimer.

1380.

Ces Pélerins, de retour à Paris, représentent le ***Mystère*** intitulé ***la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.***

De riches Bourgeois ouvrent volontairement entre eux une souscription pour élever un théâtre exploité par les membres de cette pieuse Compagnie.

1402.

Construction de ***l'Hôtel de Bourgogne***, rue Mauconseil.

Charles VI autorise, par Privilège, les ***Confrères de la Passion*** à représenter des Mystères dans l'enceinte de l'Hôpital de la Trinité, mais seulement les dimanches et fêtes.

Ces gens, associés au ***Prince des sots***, directeur d'une troupe nommée ***les Enfants de sans souci***, vont à l'Hôtel de Flandres, démoli ensuite par ordre de François 1er, et s'établissent à ***l'Hôtel de Bourgogne***, avec un Privilège que le Parlement confirme.

1444

Les *Clercs de la Bazoche* jouent, d'abord des ***Moralités***, puis, des immoralités qui les font supprimer.

Malgré les efforts constants de Eudes de Sully, l'Evêque cité plus haut, *la Fête des fous* subsiste encore.

La Faculté de Théologie interdit les *Bazochiens*.

1532.

Jodelle vient au monde à Paris. — Il deviendra le plus fécond faiseur de Tragédies de son temps. — Le Théâtre lui devra la division des pièces par *scènes* et par *actes*. — Époque si singulière qu'on y verra l'auteur en personne remplir le rôle de la reine *Cléopâtre* dans sa pièce de ce nom.

1538.

Le Parlement rétablit la *Censure dramatique*, en dessuétude.

1545.

Robert Garnier, né à la Ferté-Bernard, dans le Maine, se traîne surabondamment sur les pas de Jodelle.

1548.

L'Hôtel de Bourgogne est définitivement acquis par les *Doyens, Maîtres et Gouverneurs de la Confrérie de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ*.

1573.

Mort de Jodelle, à l'âge de 41 ans.

1590.

Décès de Robert Garnier.

1600.

C'est à l'Hôtel de Bourgogne que se font connaître les Bouffons nommés Turlupin, Gautier-Garguille, Gros Guillaume, Bruscambille, Guillot-Gorju, etc., gens grossiers, assurément ; mais, eux aussi, les premiers balayeurs de la voie.

Il n'y a dans la salle que très-peu de loges et un Parterre debout. — Cependant, la cour de Louis XIII ne dédaigne pas de s'y rendre. — On y indique ses places en y mettant, dans toute leur simplicité, des chaises.

La Police ordonne de commencer le spectacle à deux heures précices, et de finir avant quatre heures et demie.

L'affluence du public engage les acteurs à se séparer en deux troupes. — L'une reste dans sa localité, et l'autre va à la rue de la Poterie fonder le *Théâtre du Marais*.

1601.

Scudéry, né au Havre, ouvre, par ses ouvrages, la carrière aux auteurs de l'ère nouvelle.

1604.

Mairet, né à Besançon, le suit.

1605.

Arrive du Ryer, né à Paris.

1606.

Pierre Corneille vient de naître.
La Tragédie conçoit de nouvelles espérances.

1609.

Rotrou, né à Dreux, se fait peu attendre.

1610.

Hardy, né à Paris, s'empare de l'élément tragique.
Scarron, le poète burlesque, naît à Paris.
(*Pour l'ordre des chiffres*) Jodelet fait partie de la troupe du *Théâtre du Marais*.

1617.

Hauteroche, né à Paris.

1621.

Lafontaine, né à Château-Thierry.

1622.

Enfin, né à Paris, et pour la plus grande gloire de la France, Molière paraît.

La véritable comédie est trouvée.

L'Etourdi prend la tête du cortége, et vingt-quatre chefs-d'œuvre sont promis à l'éternelle admiration des peuples.

1625.

Thomas Corneille, né à Rouen, comme son frère.

1629.

Début de Bellerose, dans les *Premiers rôles* tragiques et comiques. — L'admission en est la suite.

1630.

Décès de Hardy.

1634.

Par ordre de la Reine, Jodelet est reçu dans la troupe de l'Hôtel de Bourgogne.

2

1635.

Molière est âgé de 13 ans. — Il est encore apprenti tapissier chez son père, qui le destine à lui succéder dans l'exercice de sa profession.

1637.

Début de Montfleury (Zacharie-Jacob) dans les *Premiers rôles*.

1638.

Boursault, né à Mussy-l'Evêque, en Bourgogne.

1539.

Racine, né à la Ferté-Milon, dans le Valois.

1641.

DÉCLARATION DE LOUIS XIII.

...... « En cas que les Comédiens règlent tellement les
» actions du Théâtre qu'elles soient de tout exemptes d'im-
» puretés, *Nous voulons* que leur exercice qui peut inno-
» cemment divertir nos peuples de diverses occupations
» mauvaises, ne puisse leur être imputé à blâme ni *préju-*
» *dicier à leur réputation dans le commerce public.* »

Poquelin, qui, âgé de vingt ans, joint déjà à de fortes études faites chez les Jésuites, la connaissance du Droit, de la Théologie et de la Philosophie, est reçu avocat, et suit, pendant cinq ou six mois, le Barreau de Paris.

1642.

Année chère au Théâtre...... Le *Menteur* l'immortalise.

1643.

Bellerose prend le parti de la retraite.

Floridor débute dans les *Premiers rôles* tragiqnes et comiques.— Il est admis à l'Hôtel de Bourgogne.

Le théâtre se tait, à cause de la mort du Roi.

1644.

Pour saisir Poquelin dans ses premiers rapports avec l'administralion Théâtrale, traversons seulement le *Jeu de paume de la Croix-Blanche*, où de jeunes amateurs jouent sous sa direction désintéressée, et sans qu'il écrive encore.

Par suite de ses fréquentations, il fait la connaissance d'une femme Béjart (*Madeleine*), comédienne de province, qui cherche des protecteurs pour établir un théâtre dans la Capitale.

1645.

Il s'en éprend au point de se vouer à la carrière du thé-

âtre, en qualité d'acteur, et se donne, pour la première fois, le nom de *Molière*, sans s'expliquer sur ce choix en aucune circonstance.

1647.

L'auteur de *Venceslas* est en prison pour dettes. — Le Théâtre-Français lui achète cette belle tragédie moyennant vingt pistoles destinées à rendre la liberté au poète. — Après le grand succès de la pièce, les Comédiens votent un présent à l'auteur.

1648.

Directeur de spectacle à Nantes, Molière réunit à sa troupe, celle d'un sieur Dufresne, contraint à cette fusion par les succès de son rival.

1650.

Décès de Rotrou.

1651

La troupe victorieuse se trouve ainsi composée :

Molière.— Debrie.— Duparc. — Béjart. — De Vausselle. — Tristan-l'Hermite (le frère du poète).— l'Eguisé.— Chasteauneuf.— l'Estang et mesdemoiselles Hervé. — Béjart. — Debrie.— Magdelon.— Menou et Vausselle.

1652.

Plus facile à s'attendrir qu'à se soumettre aux lois de la fidélité, le cœur de celui qui sera, un jour, le plus insinuant

de nos moralistes, se partage entre deux des actrices que nous venons de nommer, sans cependant nuire aux droits antérieurs de la demoiselle Madeleine.

Quinault demande, le premier, pour rétribution de ses ouvrages (à l'Opéra), *le Neuvième de la recette.*— L'exemple va se gagner, et le Théâtre-Français le suivra.

Monseigneur de Gondi fait réparer le *For-l'Evêque,* situé vers le milieu de la rue Saint-Germain-l'Auxerrois.

1653.

Lafosse,
Baron,
Et Dufresny,
Nés tous les trois à Paris.

A Lyon, comme à Nantes, la troupe de Molière éclipse celle d'un sieur Monsinge, et force encore celui-ci à une réunion qui fait, de cette Compagnie, la plus remarquable, de toutes celles (au nombre de douze) qui courent les Provinces.

1654.

Molière bon larron.

Cyrano Bergerac, donne son *Pédant joué*, où se trouve le premier essai dramatique des paysans qui s'expriment selon l'exacte vérité de leur langage. — Il fait imprimer sa pièce dans le cours de la même année.

Un exemplaire de cette longue comèdie tombe entre les mains de Molière, absent de la capitale, et qui, par des accolades, indique les deux scènes dont son esprit est frappé.

— Il en consigne les souvenir en écrivant sur les marges : « CECI EST A MOI. » (voir à 1671).

1655.

Regnard, né à Paris.

Montpellier, Avignon, Pézénas, etc., jouissent des agréments répandus sur leur chemin par Molière et ses acteurs.

1656.

Décès de Du Ryer.
Campistron, né à Toulouse.

1658.

Molière est à Rouen, quand il reçoit de Mazarin, le Cardinal-Ministre, la permission de venir montrer sa troupe au Roi.

Il revient à Paris, et occupe, par permission de Louis XIV, *la Salle des Gardes*, au Louvre ; ensuite, celle *du Petit Bourbon*, où le projet est d'élever la colonnade de Perrault.

Sa troupe y donne des représentations concurremment avec celle des *Italiens*, et joue les mardis. jeudis et samedis.

L'Entrèprise prend pour titre : *l'Illustre théâtre*.

Aussitôt installé, Molière fait représenter le croquis qu'il a composé et donné en Province, sous le nom du *Doeteur amoureux*.— Il en refuse la reproduction à l'imprimeur.

Ici commence, grâce à l'idée de Molière, la mesure qui va être adoptée, celle qui consiste à donner une pièce en un ou trois actes, avec une grande.

Composition de sa troupe.

Molière.—Du Parc.—L'Epy *l'aîné.*—L'Epy *cadet*, ou Jodelet.— Du Croisy, gentilhomme de Beauce.— De la Grange. — Les deux frères Béjart.— De Brie.— Hubert.— Dufresne. —Lathorillière père.— Château-Neuf. — Et de Mesdemoiselles Béjart mère. — Armande Béjard. — De Brie. — Dufresne.— Du Parc.— Du Croisy.— De la Grange.— Hervé, sœur de la Béjart.

L'intérêt de Molière, dans cette *Société*, est de quatre parts: une d'acteur, deux à titre d'auteur, et une pour la Béjart.

Mademoiselle Désœillets débute dans les *Premiers rôles* tragiques, à l'Hôtel de Bourgogne.

1659.

Le prix des places au Parterre est élevé de *dix sous*, à *quinze*, par suite du grand succès des *Précieuses ridicules*.

Molière y remplit le rôle de Mascarille avec un masque, dont il se défait après quelques représentations.

Mort de Béjart *aîné*. — On fait *relâche* pendant huit jours.

Dufresne se retire.

La Grange compte parmi les *Sociétaires*. — Il a joué les *Jeunes premiers* dans les deux genres, et il renonce à la tragédie.

1660.

Mort de Jodelet, après cinquante ans de théâtre.

Et de Scarron.

Du Parc hérite de l'emploi de Jodelet.

Le Théâtre va au Palais-Royal, dans la salle bâtie par le Cardinal de Richelieu, et située cour des Fontaines, ou rue Saint-Honoré, — Il s'appelle *Théâtre de Monsieur*.

C'est lui qui joue la première tragédie offerte sous la forme de *Spectacle gratis*, en donnant le *Stilicon*, de Thomas Corneille, pour célébrer la paix avec l'Espagne.

Le nom de Sganarelle, un peu tiré de l'Italien, est employé pour la premiére fois au théâtre, et dans le *Cocu imaginaire*.

1661.

Origine de la *Comédie-Ballet*, introduite dans *les Fâcheux*.

La salle du *Petit-Bourbon* disparaît pour faire place à la Colonnade du Louvre.

Dancourt, né à Fontainebleau.

A ses représentations qui ont lieu les mardis, vendredis et Dimanches, l'Hôtel de Bourgogne, toujours rival du théâtre dirigé par Molière, ajoute les jeudis. — Ses affiches sont de couleur rouge.

1662.

Molière épouse *Armande-Grésinde-Claire-Elisabeth* Béjart, fille de Madeleine, qui fait toujours partie de sa troupe.

Depuis huit ans, il fait représenter à son théâtre, les ou-

vrages de nombre d'auteurs, dont il encourage les travaux par ses conseils et son exemple.

En qualité de Valet-de-chambre du roi, il suit l'armée qui se rassemble en Lorraine.

1663.

TARTUFFE est commencé.

Malgré la grande pensée dramatique qui l'obsède, Molière fait *remettre*, dans l'espace de huit jours, cinq canevas informes nés de ses courses à travers les Provinces, en attendant que son génie puisse tirer meilleur parti de ces bagatelles : *La Jalousie de Barbouillé, le Docteur pédant, la Jalousie du Gros-René, Georgibus dans le sac*, et *le Fagoteux*.

Un grand collectionneur d'autographes, M. de Bombarde, se flatte d'avoir en sa possession le manuscrit d'une esquisse intitulée le *Maître d'école*, composée par Molière et que sa troupe a représentée pendant ses pérégrinations provinciales.

Du reste, l'auteur n'a livré à l'impression ni cette boutade, ni les *Trois Docteurs rivaux* ni le *Médecin volant* dont un manuscrit existe, ainsi qu'un autre de *la Jalousie de Barbouillé*, dans la bibliothèque de quelques riches curieux.

Le nombre des *Parts d'acteurs* ne s'élève qu'à quatorze. Il y en a une de *une livre dix sous, pour les Capucins*.

Le *feu* de chacun des artistes est de *dix sous*.

Le retour de Molière est fêté par le théâtre.

1664.

Le premier né de Molière.

Le roi danse un Pas d'Egyptien dans le *Mariage forcé*.

Molière est père pour la première fois.

Louis XIV, par délégation et la duchesse d'Orléans en personne; tiennent ce garçon sur les fonts de baptême.

Les trois premiers actes de *Tartuffe* sont joués à Versailles; quelques jours après, chez Monsieur, à Villers-Cotterets, et six mois plus tard, au Raincy, chez le Prince de Condé.

La troupe s'afffige d'une brouille entre le Directeur et sa femme, de quoi souffre quelque peu le théâtre.

Molière adopte, de fait, le jeune Baron, orphelin.

Quoique fort occupé de tous les côtés, il trouve le temps de vaquer à la reprise de trois esquisses, fruits de ses premières tentatives sur les théâtres qu'il a dirigés loin de la Capitale : *le Grand benet de fils*, *Gros-René petit enfant*, et *la Casaque*. — Il ne veut pas qu'on les imprime.

Ce qui porte, avec ce que nous avons vu précédemment, à *douze*, le nombre de ces ébauches intéressantes précisément parce qu'elles n'annonçaient pas l'admirable poète dramatique, le grand moraliste de qui nous tenons déjà six ouvrages du plus brillant augure... Et *Tartuffe* tout entier approche.

Moliére dîne à la table du roi.

Mort de du Parc, dit *Gros-René*, — On fait un jour de *Relâche*.

Les frais journaliers s'élèvent à 61 *livres*, *onze sous*.

Sur la liste des Pensions royalès, mille livres, sont attribuées, « à l'auteur de *l'Ecole des femmes*, pour lui donner « moyen de continuer son application aux belles lettres.....
— Chapelain reçoit *trois mille livres*.

N'était sa miraculeuse supériorité, on reprocherait à Molière de donner un peu trop souvent la préférence à ses ouvrages dans la composition du répertoire. — Du 16 avril de l'année dernière, aux premiers jours de celle-ci, sur cent représentations, soixante-trois de ses pièces ont formé, à elles seules, le spectacle, et les autres auteurs n'ont été admis que trente fois à leur part de rétribution dans les recettes. — Loin de s'amoindrir, cette disposition tend, au contraire, à se fortifier considérablemeut. — Il n'y a génie qui tienne, il faut que tout le monde vive.

Très-long *Edit royal*, qui règle minutieusement toutes les affaires particulières de la Comédie.

Peu satisfait de la représentation, au théâtre de Molière, de son *Alexandre*, le premier de ses ouvrages, Racine le porte à l'Hôtel de Bourgogne. — Lá froideur qui en résulte, de chaque côté, fait craindre une longue mésintelligence entre ces deux écrivains.

Après la simple lecture de cette pièce, Corneille avait conseillé à Racine de ne pas se livrer à la tragédie. — Il faut convenir que l'événement vient de lui donner raison.

Les époux dirigeants se réconcilient en plein théâtre.

1665.

Un second enfant leur survient, une fille qui reçoit le nom de *Esprit Madeleine*.

Le Théâtre, qui a pour titre : *La Troupe du Roi*, se reconnaît tout à fait au service de Sa Majesté.

Le repos de Molière et les intérêts de l'Entreprise se trouvant, de nouveau compromis par la discorde entre époux, ceux-ci se séparent, sinon amicalement, du moins par consentement mutuel.

Un sieur *Molier*, tout à la fois danseur, chorégraphe, musicien et poète, s'est fait, depuis une quinzaine d'années, une réputation qui l'a conduit à exercer ses talents à la Cour. — Son nom, diversement orthographié, a servi de thême à des suppositions de simple connaissance et même d'intimité entre cet homme et Molière qui aurait sciemment encouru l'homonymie. — Rien de tout cela n'offre assez d'intérêt, ou même de vraisemblance pour qu'on s'en occupe autrement que par la constatation de l'oubli dans lequel tombent les œuvres de ce maître de ballets, aussitôt que Molière s'avise d'en produire quelques unes du même genre.

1666.

Pendant deux mois consécutifs, *le Misanthrope* attire la Cour et la Ville, et obtient vingt représentations, sans avoir, par conséquent, besoin d'aucune autre pièce pour l'y aider.

Grand bruit dans les coulisses !... La Béjart vient de donner un soufflet à Baron, qui n'a que treize ans.

Molière reçoit une gratification de mille livres, datée du jour de la première représentation du *Misanthrope*.

Institution de *l'Académie des Sciences*.

Ballets de Cour.

Ils se conposent d'*Entrées*, de *Vers* et de *Récits*.

Les premières sont de simples pantomimes, dont les spectateurs suivent l'action sur un argument imprimé.

Les *Vers* offrent une série de madrigaux à la louange des acteurs présents sur la scène.

Et les *Récits* sont formés de tirades parlées et de couplets chantés par ceux des personnages qui ne dansent pas. — Cela rappelle *le Chœur* des anciens. — La principale intention des *Récits* est d'expliquer clairement le sujet que les *Entrées* n'ont exposé que par gestes.

A la suite de graves difficultés, Molière obtient que *la Maison du roi* n'entrera plus à son spectacle sans payer.

Le roi lui donne une Pension de sept mille livres.

A l'instigation de Racine, la du Parc le quitte pour aller à l'Hôtel de Bourgogne.

Les obstacles apportés à la représentation de *Tartuffe* répandent de vives inquiétudes parmi les Comédiens.

1667.

Enfin !

Après de nombreuses démarches, appuyées de Placets

et d'écrits sur écrits, *Tartuffe* arrive à la représentationt mais avec d'importantes coupures et sous le seul titre de *l'Imposteur*, personnage qu'on appele Panulphe.

Malgré tant d'obstacles, il réussit encore beaucoup.

Le Premier président de Lamoignon l'interdit aussitôt, au nom du Parlement. — On fait arracher les affiches, et des Agents de l'Autorité s'opposent à l'entrée des acteurs au théâtre.

La Grange et Lathorillière vont remettre au roi, qui fait le siège de Lille, un Placet rédigé par Molière, et tendant à ce que la défense soit immédiatement levée.

Le Théâtre fait *Relâche* pendant leur absence.

Les Envoyés reviennent à Paris sans avoir obtenu de changement dans la situation. — Le roi se réserve d'aviser.

Décès de Scudéry.
Et de Montfleury père. — Il était né en Bourgogne.

Molière tombe gravement malade. — Son état est de nature à causer les plus sérieuses alarmes. — Il reste quatre mois absent de la scène.
Louis XIV ne le voit plus, et ne s'en occupe pas assez.

1668.

La fille de Molière, (qui sera seule survivante de trois enfants), épouse le sieur Rachel Montalant, Ecuyer.

La rentrée de Molière est vivement fêtée par le public.

Racine veut un fleuron de plus à sa couronne, et nous lègue *les Plaideurs*.

1669.

On reprend enfin *Tartuffe*, sous ce titre, avec rétablissement de bon nombre de passages qu'on avait supprimés, et du Croisy portant un costume tout-à-fait significatif.

L'ouvrage obtient 44 représentations consécutives.

« Monsieur Molière confesse avoir reçu comptant, tant
« pour lui que pour sa troupe, la somme de 144 livres à lui
« ordonnancée pour la nourriture pendant deux jours qu'ils
« ont été à Saint-Germain-en-Laye, par ordre de Sa Ma-
» jesté, pour y représenter les comédies de *l'Avare* et du
« *Tartuffe* au Château-Neuf, à raison de6 livres chacun par
« jour, au nombre de douze acteurs et actrices.

« Dont quittance, fait et passé à Paris, en l'étude, l'an 1669, le 7 d'août. « J. B. P. Molière. »

La Champmeslé débute dans les rôles tragiques, au *Théâtre du Marais*.

Le père de Molière meurt vingt jours après la reprise des représentations de *Tartuffe*.

Louis XIV arrivant de la chasse, et entouré de quelques-uns de ses Préférés qui assistent au *Débotté*, demande à Despréaux quel est, à son avis, le plus grand écrivain de l'époque, sans acception de genres. — « Sire, n'en doutez pas,

répond avec assurance le Satirique, *c'est Molière.* » — « *Molière !* » s'écrie le roi en se renversant sur son fauteuil. — Boileau insiste, et le Prince, après un instant d'attitude méditative, laisse voir, en deux mots, l'heureux effet de l'opinion dont il vient d'être soudainement éclairé : « *C'est possible.* »

Depuis trois ans, le Théâtre a reçu du roi 3,224 livres de Gratifications extraordinaires.

Ribou, le libraire, vend *Tartuffe* imprimé, à *un écu* l'exemplaire, prix considérable relativement à celui des ouvrages composés par d'autres écrivains dramatiques. — Cette vente se fait au profit de l'auteur.

Les Comédiens reconnaissants votent une *Double part* d'auteur à chacune des représentations de *Tartuffe.*

1670.

Lesage, né à Sarzeau, presqu'île, en Bretagne.

Retraite de Béjart *cadet*, auquel on alloue, pour la première fois, une Pension en qualité de Comédien, exemple qui, vraisemblablement, se perpétuera. — Cette mesure est signée : *J. B. Poquelin de Molière ; Claire Grésinde Béjart*, sa femme ; *Madeleine Béjart* ; *Edme Villequin, sieur de Brie* ; *Catherine Leclerc*, sa femme ; *Geneviève Béjart de Villanbrun ; Charles Varlet de la Grange ; Philibert Gassau*, *vicomte Ducroisy* ; *François Lenoir de la Thorillière* et *André Hubert.*

Le fils d'un acteur nommé Baron, qui a joué les *Rois* et les *Paysans*, débute dans les *Premiers rôles.*

Décès de la Thorillière père.
Les époux Champmeslé s'engagent dans la *Troupe du Roi*.

Décès de Mademoiselle Desœillets.

La Beauval est engagée pour l'emploi *Comique*.
Après l'avoir peu goûtée, le Roi permet qu'on la reçoive.

Quoiqu'il n'y ait que deux mois que Racine a dit, dans *Britannicus* : « il excelle »

> A venir prodiguer sa voix sur un théâtre,
> A réciter des chants qu'il veut qu'on idolâtre,

Louis XIV danse deux fois, en Neptune et en Apollon, dans *les Amants magnifiques*, au théâtre de Saint-Germain-en-Laye.

1671.

LA MAIN DANS LE SAC.

La représentation des *Fourberies de Scapin* réalise le projet de Molière, qui (17 ans après celle du *Pédant joué*) procure l'immortalité au double emprunt qu'il méditait. — Il reproduit, *à sa manière,* deux scènes de Cyrano, devenues la onzième du second acte, et la troisième du dernier acte de ses *Fourberies*, celle de *la Maudite galère*, et celle de l'indiscrète confidence de Zerbinette à Géronte.

En Carnaval, et pour l'inauguration de la salle *des Machines*, dans le château des Tuileries, où le grand Mécani-

cien Vigananі vient de préparer des merveilles, Molière donne *Psyché*, et y joue le rôle de Zéphire.

1672.

Dans *les Femmes savantes*, le nom de Trissotin se produit dès la première représentation, et c'est uniquement le vieil Académicien, Aumônier du roi, *Charles Cotin*, auteur du madrigal et du sonnet récités au troisième acte, que Molière a en vue dans ce personnage. Il en convient. — Toute autre version serait erronée.

Ordonnance royale qui défend à d'autres théâtres que l'Académie de musique (l'Opéra) d'employer à la fois plus de *six* Chanteurs et *douze* Violons.

Baron touche, pour la première fois, *Part entière*.

Cette *Part* est d'environ 3,500 livres pour chaque *Sociétaire*.

Les *Relâches* sont fréquents, tant à l'occasion des grandes fêtes que pour des motifs particuliers à chacun des acteurs.

L'Académie française offre à Molière une place sur ses *bancs* (car il n'y a point là de *fauteuils*) s'il veut seulement cesser d'être comédien. — Le Directeur de théâtre motive son refus sur le tort que causerait sa retraite à tant de gens qu'il fait vivre.

Louis XIV succède, de son autorité privée, au Chancelier Séguier, défunt, dans le titre de *Protecteur de l'Académie*

française, que le Cardinal de Richelieu a porté le premier. — Lé Théâtre témoigne sa joie de cet événement.

Floridor se retire. — Il était né dans la Brie en 1608.

Guérin d'Estriché débute dans les *Manteaux* et *Confidents*, à la troupe *du Marais*.

Molière à un troisième enfant, *Pierre-Jean-Baptiste-Armand*, qui décède vingt-cinq jours après.

1673.

Mort de Floridor.

Guérin d'Estriché est *Sociétaire.*

A la quatrième représentation du *Malade imaginaire*, l'auteur jouant le rôle principal, éprouve une crise de sang des plus violentes. — Cependant la pièce s'achève. — Il est à peu près dix heures du soir.....

Molière meurt.

Il vient de jouer le rôle d'Argan dans *le Malade imaginaire*, malgré la vive irritation de poitrine qui l'enlève et les conseils de ses amis qu'il n'a pas voulu écouter par intérêt pour ceux de ses camarades qu'un *Relâche* aurait fait souffrir.

On défend d'accorder la sépulture chrétienne à ses restes. — Le Roi ordonne *à moitié* de ne pas la leur refuser. — Deux prêtres les accompagnent au cimetière Saint-Joseph.

Les scellés sont apposés sur la porte du Cabinet qu'il occupait au théâtre pour les affaires de sa Direction.

La salle reste fermée pendant six jours.

Molière a rempli des rôles de différents emplois dans vingt-quatre de ses pièces, et joué souvent dans celles de ses confrères, même des personnages tragiques.

Lathorillière lui succède immédiatement dans le susdit rôle d'Argan, où le *Juro* n'est pas reçu sans une profonde émotion.

Le Roi ne témoigne pas l'envie de voir *le Malade imaginaire*, dont le dénoûment est si remarquable, et les Courtisans lui épargnent volontiers le spectacle d'un homme *qui peut mourir*.

Baron quitte, pour aller à l'*Hôtel de Bourgogne*.

Le Théâtre va à la rue Mazarine. — *Théâtre Guénégaud.*

Il y débute dans une belle salle, qui lui appartient, par *Léodamie*, tragédie de mademoiselle Bernard.

Une *Ordonnance* de Louis XIV fonde et assure la pérennité du Premier théâtre en France. — (*Voir à l'année* 1804).

La Champmeslé s'éloigne.

La troupe de l'Hôtel de Bourgogne sollicite et obtient une *Ordonnance royale* faisant défense de s'attrouper aux abords du théâtre, de s'y rendre avec des armes, et d'exciter du tumulte, soit au-dedans, soit au dehors, *à peine de la vie.*

Le *Théâtre du Marais* est et demeure supprimé.

Lathorillière va à l'Hôtel de Bourgogne.

L'Ambassadeur de France à Constantinople donne une fête pendant laquelle on représente deux fois *le Dépit amoureux* et *le Cocu imaginaire;* puis, *l'École des maris.* — Ces comédies obtiennent un succès immense qui se propage, pour ainsi dire, dans toute l'Europe.

1674.

Baron remplace Floridor à l'Hôtel de Bourgogne.

La Beauval et son mari s'y engagent.

Ce dernier succède à l'acteur Hubert, chargé, jusque-là, des personnages travestis en femmes.

Crébillon, né à Dijon.

1676.

Mort de Debrie.

1677.

Guérin d'Estriché épouse la veuve de Molière.

Thomas Corneille prétend n'avoir mis en vers *le Festin de Pierre,* de Molière, qu'à la sollicitation de gens ayant tout pouvoir sur lui. Mais voici qui prouve quelque autre chose.

« Je soussignée confesse avoir reçu de la troupe, en deux payements, la somme de deux mille deux cents livres, tant pour moi que pour M. Corneille, de laquelle somme je suis

créancière avec la dite troupe, et dont elle est demeurée d'accord, pour L'ACHAT de la pièce du *Festin de Pierre*, qui m'appartenait, et que *j'ai fait mettre en vers* par le dit sieur Corneille.

FEMME GUÉRIN, VEUVE MOLIÈRE. »

1678.

Mort de Béjart *cadet*.

1679.

Les représentations deviennent *quotidiennes*.

La Champmeslé débute et fait partie des *Sociétaires*.

1680.

RÉUNION DES THÉATRES.

Par ordre du Roi, la troupe de *l'Hôtel de Bourgogne* se réunit à celle du *Théâtre-Guénégaud*.

Lettre de cachet signée LOUIS, et, plus bas : COLBERT.

Ainsi, de trois théâtres, celui *du Marais* n'existant plus, il n'en reste qu'un digne de l'intérêt des lettres, et qu'on doive appeler le *Théâtre-Français*.

Cette nouvelle administration garde la Champmeslé.

Baron vient s'y associer,
Guérin d'Estriché y est également admis.

Destouches, né à Tours.

Mort de Lathorillière père.

Début, dans les *Comiques*, de Hauteroche, qui a appartenu à l'Hôtel de Bourgogne.

Poisson (*Raymond*) débute aussi dans les *Comiques*.

1681.

L'incorporation de ces divers Comédiens se réalise par une autre *Lettre de cachet*, qui fixe leur nombre à *vingt-sept*, tant hommes que femmes.

Louis XIV institue, à sa charge, une *Pension de mille livres* en faveur des Comédiens qui se retireront pour cause de vieillesse ou d'infirmités contractées durant leur service.

1682.

Le Théâtre reçoit une Pension royale de 12,000 livres.

1683.

« Il est sous-entendu que les Comédiens se retirent avec
« l'agrément de la Cour ; car, comme il faut un ordre du
« roi pour entrer dans la troupe, il en faut un aussi pour
« en sortir.

Signé : COLBERT. »

Il meurt, en cette année, une actrice du nom de la Beauchâteau (*Madeleine Dubourg*) reçue en 1633, et qui, en 1674 était la *Doyenne* de l'Hôtel de Bourgogne.

1684

La Tragédie en alarmes.

Pierre Corneille est à toute extrêmité.

Racine vient apprendre au Roi que la misère de cet homme illustre est telle que sa femme « *n'a pas de quoi lui donner un bouillon.* »

Louis XIV envoie sur-le-champ cent louis. . . .

Il est trop tard ! . . .

Décès du grand Corneille.

Le fils de Lathorillière débute dans la tragédie, et est reçu par considération pour la mémoire de son père.

Début de Mademoiselle Desbrosses dans les *Premiers* rôles de comédie, se réservant d'arriver aux *Caractères.*

Hauteroche est reçu.

1685.

Mort de Montfleury fils, l'auteur d'*Asdrubal* seulement, et né à Paris en 1640.

Retraite de Raymond Poisson.

Dancourt, l'auteur, débute dans les *Financiers* et rôles de plusieurs emplois.

Il est admis dans la *Société.*

Les Comédiens français sont autorisés, par *Ordonnance royale* à substituer au *Prix débattu*, qui a duré jusqu'à ce jour avec les auteurs, le *Prélèvement de leurs frais journaliers* sur les recettes du théâtre. (*Voir à l'année* 1697.)

1686.

Mort de Mairet.
Début de Paul Poisson, fils de Raymond.
Il est reçu.

1687.

Dancourt renonce à sa Part d'auteur pour *le Chevalier à la mode*, qui est à sa quarantième représentation.

Obligés de chercher un autre emplacement, les Comédiens, après avoir trouvé quatre localités dont ils ne peuvent s'accommoder, proposent successivement au Ministre l'*hôtel de Sens*, rue Saint-André-des-Arcs, l'*hôtel de Lussan*, rue des Petits-Champs, et l'*hôtel d'Auch*, rue Montorgueil.

Toutes sortes d'embarras, même financiers, résultent pour eux de ces pressantes recherches, peu secondées par M. le marquis de Seignelay.

1688.

Le registre XVI, tenu jour par jour aux Archives du théâtre, commence par ces mots : « *Au nom de Dieu et de la Sainte Vierge.* »

Marivaux, né à Paris.

1689.

Rebuté des ennuis dont le génie lui-même n'est pas

exempt en matière de théâtre, après *Phèdre*, jouée il y a douze ans, Racine a gardé complètement le silence. — Enfin, il consent à donner son *Esther*, mais rendue seulement par les Demoiselles de Saint-Cyr. — Croirait-on que cette première représentation ait pu faire naître un dialogue aussi *insignifiant* que celui-ci de part et d'autre?

LOUIS XIV.

Madame, je suis assuré que vous avez été contente.

MADAME DE SÉVIGNÉ.

Sire, je suis charmée; ce que je sens est *au-dessus des paroles.*

LE ROI.

Racine a bien *de l'esprit.*

MADAME DE SÉVIGNÉ.

Sire, *il en a beaucoup;* mais *en vérité*, ces jeunes personnes entrent dans le sujet comme si elles *n'avaient fait autre chose.*

LE ROI.

Ah! *pour cela*, il est vrai.

(Il s'éloigne, et l'histoire prend bravement son burin).

LA COMÉDIE FRANÇAISE.

Les Comédiens achètent *le Jeu de Paume de l'Étoile* et deux maisons y adjacentes, situés rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés.

C'est là que commence le titre de *Comédie française.*

On y prend légitime possession en ouvrant par *Phèdre* et *le Médecin malgré lui.*

La première pièce *nouvelle* qu'on y représente est le *Démétrius* d'un nommé Aubry.

Piron, né à Paris.

Arouet, également.

Distraction faite de la place que donnent les deux maisons contiguës, ce nouveau monument dans lequel tant de gloires vont s'amasser, mesure en superficie, 10 toises de terrain (*chiffre officiel*). On lit sur sa façade :

Hôtel des Comédiens du Roi, entretenus par Sa Majesté.

Du Croisy se retire.

La Champmeslé va à la rue Guénégaud.

1690.

Mort de Raymond Poisson, l'inventeur des *Crispins*.

1691.

Baron quitte pour la première fois le théâtre.

Beaubourg débute dans l'emploi de Baron.

1692.

Mort de Lagrange.

Mademoiselle de Brie, qui avait été amenée de la province par Molière (et n'est, par conséquent, pas jeune), veut renoncer au rôle d'Agnès, dans l'*École des femmes*.

Le Public s'y refuse et la contraint, par trop de bienveillance, à le remplir encore, même avec ses habits de ville.

Beaubourg continue ses débuts dans le tragique. — Il est reçu dans le courant de la même année.

1693.

Mademoiselle Duclos débute dans les *Premiers rôles* tragiques.

Elle est reçue dans la *Société*.

Pour les Personnages *chantants*, qui sont assez nombreux dans les comédies de certains auteurs, le nombre des *voix* est fixé à DEUX, et celui des *violons* à SIX.

1694.

La Béjart, veuve de Molière, se retire à l'âge de 49 ans.

1695.

Décès de Lafontaine.

Début de Quinault le père, dans les *Manteaux*.

Dufresne père débute.

Mort de du Croisy.

Les dons aux Capucins ne sont plus variables. La Comédie décide que, tous les mois, une somme fixe sera consacrée à cet usage.

Chers frères, les Pères *Cordeliers* vous supplient très-humblement d'avoir la bonté de les mettre au nombre des Pères religieux à qui vous faites la charité. Il n'y a point de communautés qui en aient un plus grand besoin, eu égard à leur nombre et à l'extrême pauvreté de leur maison. L'honneur qu'ils ont d'être vos voisins leur fait espérer que vous leur accorderez l'effet de leurs prières qu'ils re-

doubleront pour la prospérité de votre chère Compagnie.

1697.

Nouvelle *Ordonnance*, dans le sens de celle de 1685.

1698.

Décès de la Champmeslé, née à Rouen, en 1644.

1699.

L'IMPOT DES PAUVRES.

Une *Ordonnance* de Louis XIV transforme en obligation, au profit des Hospices, l'*impôt des pauvres*, que les théâtres ont volontairement acquitté jusqu'à présent.

Placet au Roy.

« Sire,

Les Comédiens de Votre Majesté étant avertis que quelques particuliers ont dessein de demander l'Hôtel de Bourgogne pour une nouvelle troupe, supplient très-respectueusement Votre Majesté, en cas qu'il lui plaise d'augmenter le nombre des spectacles, d'avoir la bonté d'en accorder la préférence à leur troupe, qui, étant composée de vingt-six acteurs, se trouve assez nombreuse et en état, sans se désunir ni séparer leurs intérêts, de représenter en même temps toutes sortes de pièces sur les deux théâtres.

L'Hôtel de Bourgogne a été affecté de tout temps à la troupe de Votre Majesté.

Elle paye actuellement, par les ordres de Votre Majesté, les *pensions* de la Brécourt, Hauteroche, Hubert, Verneuil, la La Tuillerie, la Dauvilliers, la Dennebant, la Dupin, la Debrie, Baron, la Baron, la Guérin, veuve de Molière, la Poisson, Raisin, la Billonde, la Lagrange et Saint-Georges, anciens Comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, du Palais-Royal et Guénégaud, dont la plus grande partie n'ont que cette pension pour vivre, et qui monte tous les ans à dix-sept mille livres.

Ils n'ont quitté l'Hôtel de Bourgogne que par l'ordre de Votre Majesté, ci-attaché.

C'est aussi par un ordre de Votre Majesté qu'ils ont quitté l'hôtel de Guénégaud, et qu'ils se sont engagés dans un établissement qui leur coûte deux cent mille livres, et leur tient lieu par conséquent de dix mille livres de loyer par an.

Etablir une autre troupe à leur préjudice, ce serait les mettre hors d'état de fournir à toutes ces dépenses, de répondre avec éclat à l'honneur qu'ils ont d'être à Votre Majesté, de contribuer aux plaisirs de Monseigneur et à ceux des Princes, et de soutenir parmi les étrangers la gloire et la magnificence des spectacles.

Si Votre Majesté a la bonté de faire attention à toutes ces raisons, ils ont une parfaite confiance qu'Elle leur fera la grâce de maintenir la troupe en l'état qu'elle est, ou qu'Elle accordera le privilège d'occuper les deux théâtres exclusivement à tous autres, sans rien changer à l'ordre de Votre Majesté, qui les a unis ensemble.

Ils continueront leurs vœux pour les prospérités de Votre Majesté, et pour sa santé si précieuse à ses peuples et à tout l'univers.

Nous sommes convenus de présenter au Roy le Placet

dont le projet est ci-dessus arrêté à l'assemblée du lundi 9 janvier 1699.

De Lathorillière, le Comte, Duclos, du Perrier, de Champmeslé, de Roselis, Dancourt, de Beaubourg, Beauval, Clavel, Lavoy, Guérin, Dufey, de Villier, Godefroy, Champvalon, Desmare, Durieu, Baron, Poisson, Raisin, Desbrosses. »

Démarche inutile, *la Comédie Italienne* est mise en possession de cette antique localité.

Mademoiselle Desmares, nièce de la Champmeslé, débute dans les *Jeunes princesses*, après avoir rempli les rôles d'enfants dès l'âge de huit ans.

Elle est reçue *Sociétaire* trois mois après.

Décès de Racine.

Sa femme n'a jamais vu jouer ni lu aucune de ses pièces.

Les Prix d'entrée au Théâtre sont augmentés *d'un sixième.*

1700.

Mort de la Béjart, femme Guérin âgée de 55 ans.

Des Couplets fort satiriques partis du Café de la veuve Laurent, rue Dauphine, où se réunissent des gens de lettres, sont malignement imputés à Jean-Baptiste Rousseau, l'auteur du *Flatteur*, et paraissent devoir lui causer de violents chagrins.

La majorité des Comédiens français se prononce pour l'innocence du grand poëte lyrique.

Les prix d'entrée sont de *cinq sous* au Parterre, et *dix sous* aux Loges et Galeries.

Quand il y a des pièces nouvelles, le Lieutenant-civil du Châtelet fixe ces prix à sa volonté.

Les spectacles sont souvent troublés par les ridicules amusements de quelques perturbateurs sans motifs.

On expulse de la salle trois Mousquetaires, pour y avoir introduit une bassinoire qu'ils ouvrent et ferment bruyamment aux endroits les plus intéressants des représentations.

1701.

Un autre Mousquetaire nommé Fétouille, soufflette, dans l'enceinte même du Théâtre, et frappe de deux coups d'épée au visage, le Concierge de l'hôtel de Bouillon.

Les Comédiens se prêtent de bonne grâce à l'arrangement de cette affaire et de quelques autres de même espèce.

Décès de Boursault, l'auteur Comique.

Et de Champmeslé, l'acteur, mort subitement.

1702.

Début, dans les *Premiers rôles* des deux genres, de Legrand, l'auteur dramatique (le *père*).

1704.

Mort de Duché, l'auteur, né à Paris en 1668,

Retraite de la Beauval et de Beaubourg, son mari.

Début de Philippe Poisson.

1706.

Décès de Mademoiselle de Brie.

1707.

Mort de Hauteroche, l'auteur-acteur retiré.

Il était âgé de 90 ans.

Destouches renonce à la carrière de comédien de province.

1708.

Décès de Lafosse, le tragique.

Mademoiselle Quinault, l'aînée (*Françoise*), débute dans la tragédie, et y joint ensuite des rôles comiques.

Elle est reçue pendant le cours de l'année.

Un inconvénient, qu'on a éprouvé, il y a déjà fort longtemps, se renouvelle. —Le travail qu'exigent les *Changements à vue*, nécessite le retrait momentané des siéges qui obstruent le théâtre, et le bien qui en résulte n'éclaire, ni les auteurs, ni les Comédiens sur le besoin de détruire ces obstacles profitables seulement à la caisse.

1709.

Décès de Thomas Corneille.

De Regnard.

Et de la femme Beaubourg.

« Pour les œuvres Dramatiques, il y a deux tribunaux à essuyer, le tribunal tumultueux et le tribunal tranquille. »

FONTENELLE.

A l'occasion de la mort de Regnard, on propose aux Comédiens de remettre *les Ménechmes*, dédiés à Despréaux :

Ouvre une main facile, accepte avec plaisir
Un poème imparfait, enfant de mon loisir;

Et de joindre à cette reprise le *Prologue* entre Apollon, Mercure et Plaute, où ce dernier dit :

Croiriez-vous que, sur mon déclin,
Laissant le dieu des vers que j'étais las de suivre,
Ne pouvant me donner du pain,
Je me suis vu réduit pour vivre
A tourner la meule au moulin.

Quelques artistes, n'appuyant pas assez chaleureusement cette proposition, l'affaire en reste là.

1711.
~~9756~~.

Première retraite de Paul Poisson.

1712.

Quinault, *l'aîné*, débute dans le *Comique*, par les rôles de *Pères*.

Il est reçu moins de deux mois après.

Sa sœur, *Marie-Anne*, débute dans les *Premiers* rôles tragiques.

Quinault, *le cadet*, débute sous le nom de Quinault-Dufresne, dans les *Premiers rôles* de tragédie.

On le reçoit la même année.

Décès de *Françoise* Quinault, à l'âge de 25 ans

1714.

Mademoiselle Quinault *cadette* est *Sociétaire*.

1715.

Le théâtre reste fermé pendant un mois, à cause du décès de Louis XIV.

Rentrée de Paul Poisson.

Au foyer des acteurs, ce Rentrant croit plaisanter avec esprit en s'asseyant sur mademoiselle Quinault et en lui disant : Le Roi mineur vient d'arriver de Vincennes dans « son carrosse sur les genoux de Madame de Ventadour. Moi, j'adopte aussi notre Duchesse. — L'actrice se montre plus blessée de la familiarite, que flattée du rapprochement.

1716.

Les prix d'entrée au Théâtre sont encore augmentés d'*un neuvième* au profit de l'Hôtel-Dien.

1717.

Début de Mademoiselle Lecouvreur dans les *Premiers rôles* tragiques.

Le jeune poète Arouet est mis à la Bastille.

Signé : D'ARGENSON.

Retraites de Dufresne *père*, — de Quinault, son fils *aîné* — et de Guérin d'Estriché.

1718.

Dancourt et Mademoiselle Desbrosses se retirent.

Mademoiselle Quinault, *la jeune*, débute dans les *Premiers rôles*, sous le nom de Quinault-Dufresne, et s'essaie quelques jours après dans les *Soubrettes*.

Elle est reçue dans le cours de l'année, pour remplir ce dernier emploi.

La dignité du théâtre est offensée par un spectacle annoncé, « tel qu'on n'en a jamais vu de semblable, » et qui se réduit à la présence de Poisson dans le rôle d'Achille d'*Iphigénie en Aulide*, à côté de Lathorillière jouant sérieusement Agamemnon.

Le Public fait prompte et entière justice de cette coupable bouffonnerie.

Beaubourg se retire.

Arouet est relégué, par ordre supérieur, au village de Chatenay, près de Sceaux, où est située la maison de campagne de son père.

Il obtient la permission de rester 24 heures à Paris.

Signé MAUREPAS.

Puis, d'y passer huit jours, — un mois, — et enfin d'y venir « quand bon lui semblera. »

Signé : HÉRAULT, *Lieutenant-général de police.*

1719.

Début de Legrand fils, dans les *Premiers rôles* tragiques.

1720.

Baron reparaît, après vingt-neuf ans d'absence.

Legrand est reçu à *Part entière.*

1721.

Décès de Longepierre, l'auteur tragique, né à Dijon en 1659, — Il était baron.

Et de Palaprat, l'auteur comique, né à Toulouse en 1650.

Dans *les Machabées*, de la Motte, baron, joué le rôle de l'enfant Misaël, avec *toquet* en tête et costume approprié. — Il a 70 ans. — on l'aide pour qu'il se relève sans encombre, des pieds de Salmonée.

Mademoiselle Desmares se retire après avoir beaucoup réussi dans la tragédie, et dans les deux emplois d'*Amoureuses* et de *Soubrettes.*

Le Régent donne le Privilège du nouveau *Mercure de france* à Dufresny, qui le cède à Fuzelier et Laroque, l'un auteur dramatique, et l'autre gendarme.

Arrêt contre ceux qui débiteront ou porteront des *toiles et étoffes des Indes.* — fouet, bannissement, confiscations, amendes et peines *de la vie.* — Cette rigoureuse mesure est dictée par l'appréhension générale que cause la Peste récemment éclatée en Provence. (*Voir à l'année suivante*).

Des Comédiens français se rendent secrètement au Châ-

telet pour entendre (secrètement aussi) des chansons faites dans *l'argot* des voleurs et, qu'on attribue à Cartouche dont toute la France s'occupe. — Leur intention, assez étrange, est d'introduire ces chants dans la pièce de leur camarade Legrand, — Ces curieux artistes de nouvelle esèpce font boire les révélateurs, et leur donnent de l'argent pour payer leur facile complaisance. — La pièce a été jouée quinze jours avant la condamnation de *l'Homme imprenable*.

On représente au Régent qu'il y a peut-être quelque inconvénient à laisser jouer *Cartouche*. Il répond que « sous « Louis XIV, on a bien joué *la Voisin* morte brûlée vive. »

1722.

Mort de Mademoiselle Desbrosses.

Lathorillière fils, débute dans la tragédie.

Mademoiselle Quinault *l'aînée* se retire.

Arrouet prend le nom de Voltaire.

Frappé, sur le pont de Sèvres par un officier qu'il retrouve à diner chez M. Le Blanc, chargé de la Guerre, le poète s'écrie : « Je savais bien que l'on payait les espions; mais je « ne savais pas que leur récompense était de manger à la « table d'un Ministre. »

Sous le titre de *Pierrot-Romulus*, les Marionnettes de la foire Saint-Laurent, parodient la tragédie de de la Motte. — Les Comédiens français ont le courage de s'en plaindre à M. de,la Vrillière. — Le compère de Polichinelle répond que ce dernier à son franc-parler, depuis plus de cinq-cents ans, et qu'il y persiste.—La Marionnette gagne son procès.

Seconde et définitive retraite de Philippe Poisson.

Poisson (François-Arnould), dit *de Roinville*, débute dans les *Seconds comiques*,

NOUVEAUTÉ DE RÉPERTOIRE.

Jusqu'à présent, les grandes pièces nouvelles ont composé seules tous les spectacles.

Elles n'ont été accompagnées d'une petite qu'après huit ou dix de leurs représentations.

Il en résultait l'inconvénient de faire croire à la baisse des recettes que cette adjonction voulait empêcher.

Dans cette pensée, de La Motte fait représenter tout de suite son *Romulus* avec une pièce du répertoire en un acte.

Le Théâtre se trouve si bien de cette disposition qu'il l'adopte pour l'avenir.

Mademoiselle Dangeville paraît sur le théâtre avec une robe de *toile indienne* défendue. — Le Lieutenant de police, chez qui la conduit le duc d'Aumont, la condamne, par considération pour le protecteur, seulement à mille écus d'amende. (*voir à l'année précédente*). La Peste a reparu à Toulon.

1723.

Décès de Brueys, l'auteur comique, né à Aix, dans la Provence, en 1640,

De Campistron, l'auteur tragique, né à Toulouse en 1656.

Et de la fille de Molière, Madame Montalant, qui meurt sans enfauts, à l'âge de 57 ans 1/2.

Ainsi s'éteint la postérité de cet homme immortel.

Aussi osée que l'impertinence de Polichinelle, Madame Dudeffant risque, à son tour, une parodie de la tragédie.

de de La Motte, sur l'air *des Mirlitons*, nouvelle forme de chansons populaires. — En homme d'esprit, l'auteur dit ne s'en affliger que par rapport à Baron.

Par cas fortuit sans doute, ce tragédien tombe malade. — Il reparaît quinze jours après en déclarant n'avoir que l'exercice de sa profession pour moyen d'existence.

C'est le duc de Gèvre qui est le premier Gentilhomme de la Chambre.

Le Théâtre-Français prend ostensiblement part aux espérances que fait naître la Majorité de Louis XV, âgé de 14 ans, laquelle résulte de l'Edit de Charles V, du mois d'août 1374.

En visite chez Mademoiselle Dangeville, le duc d'Aumont, Premier Gentilhomme de la Chambre, est frappé d'apoplexie, et meurt, de retour à son hôtel.

Sur le bruit répandu par une chronique que le jeune roi s'amuse à faire des malices à toutes sortes de gens, coupant les cravates, les chemises, les habits, arrachant les perruques et les cannes, et donnant quelques fois de *bons coups* aux Seigneurs qui l'approchent, on envoie au théâtre une pièce intitulée *l'Etourdi*, que les comédiens repoussent en souriant.

Début d'Armand, filleul du Maréchal de Richelieu, et jouant l'emploi des *Comiques*.

Poisson de Roinville est reçu.

Retraite de Raymond Poisson, le père de Paul

1724.

Décès de Dufresny, l'auteur, né à Paris en 1648.

Paul Poisson se retire définitivement après avoir fait recevoir son fils.

Armand est admis dans la *Société*.

Auteurs et Comédiens sont d'accord pour reprocher à Mademoiselle Lecouvreur, non-seulement de lâcher pied trop tôt quand une pièce ne réussit pas, mais encore de se joindre aux dissidents par une pantomime approbative et des rires scandaleux.

Début de Mademoiselle de Seine, dans les *Premiers rôles* tragiques.

Le jeune Roi lui fait présent d'un habit de théâtre, du prix de huit mille livres et contenant, en broderies, 900 onces d'argent.

Elle est admise dix jours après.

Décès de Lafont, l'auteur, né à Paris en 1686.

Et de Beaubourg, l'acteur.

Le grand succès qu'obtient, à son apparition, *La Ligue* (depuis, *la Henriade*) n'empêche pas la *Marianne* de Voltaire, de tomber. — Il la refait.

Mécontent de Mademoiselle Lecouvreur dans cette piéce, il se brouille étourdiement avec elle. Mais il s'en rapproche bien vite, tant dans l'intérêt de son ouvrage que *par respect* pour le Maréchal de Saxe.

1725.

Début de François Arnould Poisson, fils de Paul, et aussi dans les *Secondes comiques*.

La salle est toujours vide, à cause des pluies qui tombent

depuis deux mois. — La Châsse de sainte Géneviève est découverte.

Quelques vingt gendarmes viennent, au nom de leurs corps, témoigner aux Comédiens leur mécontentement d'un vers de Boissy, dans *le Babillard*, et que Quinault, chargé du rôle, corrige, avec prudente autorisation de l'auteur.

Le Théâtre fête chaudement le mariage de Louis XV.

1726.

Voltaire est à la Bastille, par suite de sa querelle avec Rohan Chabot, dont il a été des plus gravement insulté, et qui lui refuse une satisfaction personnelle.

Décès de Dancourt.

Mademoiselle Duclos épouse l'acteur Duchemin, son camarade et enfant mineur.

1727.

Mademoiselle Balicourt débute dans les *Reines et les Grandes Princesses*.

Elle est reçue à *Part entière*, par ordre de la Cour.

Spectacle *Gratis*, pour l'accouchement de la Reine.

1728.

Décès de Legrand, le père, auteur et acteur.

Il était né à Paris en 1673, le jour même de la mort de Molière.

Décès de Guérin d'Estriché, à l'âge de 92 ans, et après trente années d'exercice au Théâtre-Français.

Desessarts débute dans les *Financiers*.

1729.

Décès presque subit de Baron étouffé par son asthme à la première scène de *Venceslas*, en disant :

Si proche du cercueil où je me vois descendre.

La tragédie de Rotrou ne va pas plus loin ce soir-là.

Début de Grandval, sous le nom de Duval, dans le genre tragique, à 19 ans.

Quarante-denx jours après, il est reçu *Sociétaire à Demi-part*.

Sarrazin débute dans les *Premiers rôles* tragiques.

On le reçoit, dix-neuf jours après, pour les *Rois et les Pères*.

Voltaire nous fait connaître le talent de cet acteur par « la familiarité plate que le bonhomme prenait quelquefois « pour du naturel, cette façon misérable de réciter des « vers comme on lit la Gazette. »

1730.

Les époux Duchemin plaident en séparation, et Mademoiselle Duclos se retire dans sa loge au théâtre, espèce de lieu d'asile, en y transportant tout ce qu'elle a de plus précieux.

Début dans les *Premiers rôles* tragiques, de Mademoiselle de la Traverse, petite-fille de Baron.

Décès de Mademoiselle Lecouvreur, née à Fismes en Champagne, en 1695.

Moveau, le Procureur du Roi, conclut à la stricte exécution des Ordonnances, pour que les restes de l'actrice soient « *jetés à la Voirie.* »

Le Lieutenant-Général de police Levault prend sur lui de faire mettre le corps dans un carrosse, qui le conduit au chantier appartenant à M. de Maurepas, à la Grenouillère, où cette dépouille est inhumée.

Précaution mielleuse.

Les Comédiens, à qui les Avocats ont rendus quelques services, craignant de leur déplaire en reprenant *Maître Patelin*, adressent à l'Ordre une Epître rédigée d'après cette pensée.

Réponse.

Messieurs, j'ai communiqué au Conseil de l'Ordre des Avocats la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser.

Le Conseil, tout en vous remerciant de la délicate démarche que vous avez bien voulu faire, me charge de vous assurer que l'Ordre tout entier verra sans déplaisir la reprise de la comédie de *l'Avocat Patelin*.

L'essence de la comédie, comme les Grecs et les Romains l'entendaient du moins, est de corriger les mœurs publiques et de châtier les méchantes actions. La pièce que vous prétendez remettre au Répertoire est bien capable d'atteindre ce double but.

Je profite personnellement, Messieurs, de cette occasion pour vous assurer de toute la sincérité de mes salutations.

Le Bâtonnier, PLOUST ANGRAND.

Début de Mademoiselle Dangeville, dans les *Soubrettes*, à l'âge de 14 ans.

Elle est élève de Mademoiselle Desmares.

Elle est reçue *Sociétaire* trente-six jours après.

C'est elle qui remplace Mademoiselle Quinault, la célèbre.

Pour se conformer aux Réglements, elle essaie de la tragédie et joue onze fois Hermione avec un certain succès. Jusque là que Voltaire ne veut pas d'autre Tullie dans son *Brutus*. — Mademoiselle Dufresne réclame le rôle et l'obtient de sa camarade, qui se consacre entièrement à la comédie.

1731.

Mademoiselle Gaussin débute dans les *Jeunes rôles* des deux genres.

Sa réception a lieu dans le courant de l'année.

Décès de Lamotte Houdard, l'auteur, né à Paris en 1672, et de Lathorillière fils.

Mademoiselle de La Traverse est nommée *Sociétaire*.

1732.

La Comédie députe vers Messieurs de l'Académie française, pour leur offrir les *Entrées* chez elle. Ce qui est accepté avec l'agrément du roi.

Depuis l'année 1705 jusqu'à présent, le Théâtre-Français a effectué toutes ses *Clôtures* et toutes ses *Rentrées* par *Polyeucte*,

1733.

Première retraite de Quinault *l'aîné*.

Première aussi de Mademoiselle de Seine, qui rentre un peu après.

Mademoiselle de La Traverse se retire,

Piron adresse un bel exemplaire de sa tragédie de *Gustave* à la reine de Suède, qui ordonne de lui faire un présent digne d'elle. — L'auteur refuse de l'argent, et se borne patriotiquement à désirer que la reine seconde, pendant la guerre, les armes de la France. — On l'admire, et puis, l'écrivain pauvre, partout félicité, en est définitivement, pour le louis que lui a coûté la reliure.

Dans sa petite pièce nouvelle, Boissy fait, par pllusion, reproche à l'abbé Pellegrin de porter du linge sale. — « Il en parle bien à son aise, répond ce dernier, « tout le « monde ne peut pas épouser sa blanchisseuse. »

1734.

Quinault *l'aîné* reparaît, et quitte définitivement.

1735.

Enfin, Mademoiselle de Seine renonce au théâtre.

Décès de Paul Poisson, âgé de 70 ans.

« Monsieur de Voltaire, vous m'avez écrit, en particulier

beaucoup de sottises. Je vous les pardonne, mais il n'en sera pas de même lorsque vous me les direz en public.

L'ABBÉ DESFONTAINES »

1736

..... Je suis au centre des travaux d'Hercule. Je viens de promettre aux Comédiens français une lecture pour dans quelques jours .... La pièce a deux mille cinq cents vers .... Tout autre versificateur que moi y en aurait mis trois mille ; on en conviendra à la lecture.

PIRON.

On annonce *Britannicus*, que l'on sait devoir remplacer par la première représentation de *l'Enfant prodigue*, de M. de Voltaire. — L'artifice obtient peu de succès, ainsi que la pièce.

Retraite de Mademoiselle Duclos.

Début de Dubois, dans le *Tragique* et le *Comique*.

L'acteur est reçu dans le courant de l'année.

Mort du père de tous les Quinault.

Et de Mademoiselle Quinault *cadette*.

Emporté par sa verve, dans la composition de sa *Métromanie*, Piron tient plus qu'il n'a promis, et les deux mille cinq cents vers sont dépassés. — Après la lecture, et encore aux répétitions, les Comédiens le forcent à réduire son œuvre à des proportions raisonnables. — Cette circonstance rend les curieux fort empressés à se procurer les passages supprimés, mais il est impossible d'en rien découvrir. On suppose que, dans son dépit, le poète aura fait disparaître ces précieux vestiges.

1737.

Mademoiselle Dumesnil débute dans le grand emploi tragique, rôles de ***Reines*** et de ***Mères***.

Elle est reçue *Sociétaire* deux mois après.

1738.

Retraite de Mademoiselle Balicourt.

1739.

Athalie n'est pas achevée, tant est grand l'encombrement des siéges et banquettes placés sur le théâtre.

Un acteur de province, du nom de Dugazon, débute dans les *Premiers Comiques*.

Il n'est pas reçu. — (*Voir à l'année* 1771.)

1740.

L'ORDRE DU CRUCHON.

Comme par imitation un peu tardive de Thespis (l'inventeur des troupes de Comédiens nomades), et peut-être pour arriver à fonder aussi quelques tréteaux modernes, une réunion de fainéants contraint le Lieutenant-général de police à publier le curieux *Avertissement* que voici :

« Depuis huit ou dix jours, il s'est formé au faubourg « Saint-Antoine un certain *Ordre* appelé le Cruchon, qui

« occasionne des assemblées et des chansons insolentes « à la porte des différents Bourgeois ou Marchands; et, « comme la populace de ce quartier est très-indocile, et que le nombre en augmentait toutes les nuits, il a été éta- « bli des brigades du Guet pour dissiper les attroupements « et arrêter les plus mutins.

« On en a conduit quelques-uns en prison, ce qui a un « peu calmé les choses.

« Mais, sur ce qu'on apprend qu'un de ces jours tous les « *Chevaliers* de cet Ordre du Cruchon se proposent de célé- « brer une grande fête, où ils comptent être en si grand « nombre que le Guet les respectera, je vas faire publier « une Ordonnance par laquelle, à la requête du Procureur » du Roi, il sera informé de ce scandale; il en décrétera « quelques-uns de prise de corps, et j'espère qu'avec une « pareille précaution les plus mutins seront *suffisamment* « *intimidés*.

« 9 juillet. *Signé* : Hérault. »

1741.

Quinault-Dufresne se retire,

Ainsi que sa sœur, Jeanne-Françoise Quinault, *la jeune*, âgée seulement de 40 ans.

Le Petit-fils de Baron (*François*), débute dans les *Rois*.

Il est reçu deux mois après, par ordre de la Cour.

Décès de Rousseau (*Jean-Baptiste*), le poète, né à Paris en 1670.

1742.

Lanoue, déjà auteur dramatique, débute dans les *Premiers rôles*.

Il est reçu le lendemain, par ordre de la Reine.

Le Théâtre joue devant l'Ambassade du Grand Turc.

On demande au duc d'Orléans de faire fermer le Palais-Royal à neuf heures du soir dans l'intérêt des bonnes mœurs. — Les recettes du Théâtre protestent contre l'éxécution de cette mesure.

A la première représentation de *Mahomet*, Voltaire se montre au Parterre pour exciter le zèle de ses approbateurs.

Furieux d'être sifflé, Saint-Foix, le duelliste, veut aller chercher querelle au Parterre. — Le duc de Villars, placé avec lui, dans la loge de Grandval, lui épargne le ridicule de cette algarade.

1743.

La première représentation de *Mérope*, à peine finie, Voltaire se rend à la loge de Mademoiselle Dumesnil et remercie la tragédienne des beautés *qu'elle a mises* dans sa pièce.

Étonnement général ! Acclamations partagées entre l'éloge et le blâme du côté des appréciateurs jurés. — Une grande artiste vient d'être sublime ou coupable de la plus condamnable témérité. — Le Capitole, ou le For L'Évêque, point de milieu ! — La *dignité* de la scène est bravée, *la tenue* traditionnelle violée. — Est-ce génie ou démence ? . . . Mademoiselle Dumesnil a couru sur le Théâtre ! . . . Et comme, en même temps, elle s'est écriée d'une voix déchirante : « *Barbares, arrêtez, il est mon fils* ! »

toute la salle, saisie d'une émotion nouvelle, a fait entendre les applaudissements les plus frénétiques. — Il se pourrait que le temps confirmant cette innovation, elle dispensât de cinquante années d'études, l'art de jouer naturellement la tragédie.

L'Ambassadeur d'une Puissance étrangère, encore troublé de l'impression que lui a causée Mademoiselle Dumesnil, va curieusement lui rendre visite. — Il la trouve occupée à tricoter *un bas*, et ne sait en quels termes exprimer son admiration pour la tragédienne, surtout en apercevant, à côté d'elle, une traduction de Tacite.

Après avoir paru à la Comédie Italienne et à l'Opéra, Mademoiselle Clairon débute dans les *Premiers rôles* tragiques et dans les *Soubrettes*.

Le mois suivant, elle est reçue dans la *Société*.

Mort de Philippe Poisson, fils de Paul.

Décès de Mademoiselle Balicourt.

1745.

Décès de Quinault l'*aîné*.

1746.

Année stérile et dans le cours de laquelle on donne six petites pièces, dont pas une ne mérite de rester.

1747.

Décès de Lesage, à 80 ans.

1748.

Mort de Mademoiselle Duclos, à 78 ans.

Paratonnerre.

Le Conseil d'État décide, et Louis XV le consacre, que « *Les Productions de l'esprit ne sont point au rang des effets* « *saisissables.* »

Mesure prise d'après un Pourvoi de Crébillon.

1749.

Début de La Beauménard, dans l'emploi comique.

On la reçoit la même année.

1750.

Bellecour débute dans les *Premiers rôles* tragiques.

Mademoiselle Brillant débute dans les *Jeunes premières* et *Confidentes.* — Elle est admise pendant l'année.

Premier début de Lekain, dans les *Premiers rôles* de la tragédie.

Malgré son incontestable succès, l'artiste ne le croit pas lui-même assez caractérisé pour qu'il veuille rester au théâtre.

1751.

Nouveaux débuts de Lekain.

Il est reçu *aux appointements*, nonobstant l'opposition de Madame de Pompadour, qui le trouve *trop laid*.

Premier début, à 15 ans, de mademoiselle Hus, dans les *Jeunes premières* de tragédie et de comédie. — Elle est élève de Mademoiselle Clairon.

Lekain devient *Sociétaire* à *Demi-part*.

1752.

Obligé par les *Règlements*, de jouer dans les deux genres, même les rôles de comédie du bas emploi, Lekain se soumet religieusement à ces conditions.

Le Roi fait une pension de 12,000 livres à la Comédie.

Bellecour appartient à la *Société*, et se voue uniquemént au genre comique, dans le haut emploi.

Les lundis, mercredis et samedis sont *les Jours* dits *de Parade*, au Théâtre-Français. —Après eux, le meilleur spectacle est celui du Dimanche.

On y fait très-fréquemment cinq ou six *Relâches* par mois.

Pendant la durée des voyages pour les spectacles de la Cour, chaque acteur qui en fait partie, reçoit *une pistole* par jour en dehors de son traitement. — (*Voir à l'année* 1669.)

7153.

Second début et réception de Mademoiselle Hus parmi les *Sociétaires*.

Mort de Philippe Poisson, le dernier héritier des rôles de Crispin joués d'origine dans cette famille.

Préville débute moins d'un mois après.

Il est admis tout aussitôt par Louis XV, disant au Maréchal de Richelieu : « *Jusqu'ici, j'ai reçu les Comédiens pour « vous; je reçois à présent celui-là pour moi.* »

Madame Préville débute trois mois après son mari, dans les *Grandes Amoureuses* des deux genres.

Mort de Dallainval, l'auteur, né à Chartres,

Et de Fagan, l'auteur, né à Paris en 1702.

La Comédie française ferme ses portes, parce que l'Autorité lui interdit les *Ballets* en forme de *Divertissements* consacrés par des titres et un long usage.

Elle députe vers le roi Lekain, Dubreuil et Mesdemoiselles Gaussin, Drouin et Lavoy, chargés de ses réclamations.

Onze jours après, ce droit lui est complétement rendu.

Décès de Mademoiselle Desmares.

1754.

A l'âge de 19 ans, Molé débute, pour la première fois, dans les *Jeunes premiers* des deux genres.

Il n'est point reçu.

Lekain est admis à *Part entière*.

Décès de Lachaussée, l'auteur, né à Paris en 1692,

Et de Destouches, l'auteur comique, né à Toulouse en 1680.

Statuts.

Les membres de la *Société* fournissent chacun un fonds de 13, ou 14,000 livres, payable, soit en y entrant et qui porte intérêts, soit par retenue mensuelle, et remboursé lors de la retraite. — Ces sommes sont *inaliénables* et *héréditaires*.

L'Édifice de la Comédie est sous la garde de deux *Concierges* et de trois *Portiers*, les deux premiers en survivance.

1755.

Lekain sollicite inutilement de ses camarades la suppression des sièges placés sur la scène.

Raucourt père débute, pour la première fois, dans l'emploi des *Rois*.

Molé est reçu *à l'Essai*.

Les Comédiens suppriment les *lustres* qui ont éclairé la salle depuis l'usage des chandelles existant encore du temps de Molière, et les remplacent par une nouvelle disposition d'éclairage.

On célèbre la naissance du *Comte de Provence*.

1756.

Première retraite de Mademoiselle Beauménard, devenue femme Bellecour, du nom de ce comédien.

1757.

Tous les précédents *Arrêts* et *Règlements* relatifs à la Comédie française, sont révoqués par un *Edit* en quarante articles, dans lesquels Louis XV institue une nouvelle constitution administrative et financière de ce théâtre.

Le roi y joint le don de plusieurs décorations à l'usage de la scène.

Lanoue se retire.

En l'honneur de la naissance du *Comte d'Artois*, on donne *Gratis*, la première représentation d'*Iphigénie en Tauride*.

Nouveaux *Règlements* utiles aux intérêts des *Auteurs*.

1758.

Début de Molé Dalinville, frère du *Pensionnaire*, et qui se présente dans les *Premiers rôles* des deux genres.

On le reçoit à *Demi-part*, deux mois après.

Brizard débute dans les *Rois* et les *Pères nobles*.

Il est reçu *Sociétaire*, à *Quart de part*.

Décès de Boissy, l'auteur, né à Vic, dans l'Auvergne, en 1694.

Le Théâtre fait hommage de leurs *Entrées* à bon nombre d'artistes célèbres dans tous les genres.

Décès de Lagrange-Chancel, l'auteur, né près de Périgueux, en 1676.

Mademoiselle Brillant prend une première fois sa retraite.

1759.

Début de Mademoiselle Dubois, tragédienne, et fille de l'acteur de la troupe. — Elle est élève avouée de Mademoiselle Clairon.

Le duc de Villeroy lui donne ses premiers costumes.

Retraite de Sarrazin.

Lekain et Mademoiselle Clairon rectifient les costumes et les assujettissent aux formes historiques, en dépit de la routine quelque peu étonnée de la liberté grande.

Première retraite de mademoiselle Brillant.

Privilèges.

Les Comédiens français se plaignent à M. de St-Florentin

de ce que leurs « *Priviléges* sont ébranlés jusque dans leurs « principes et attaqués par l'audace et *la voracité* des ha- « bitants de la Foire. »

Ils comprennent, dans les objets de leurs doléances, l'établissement d'un « *Spectacle bourgeois* où l'on paie pour être abonné. »

Enfin, ils demandent que l'Opéra-Comique ne donne plus de « comédie en vers et prose tirées de leur répertoire, surtout de celui de Molière, *le premier des humains*, » dont ils sont « les disciples, parents et amis. »

Molé Dalinville n'a toujours que *Demi part*.

LE THÉATRE LIBRE.

Le comte de Lauraguais poursuit activement et obtient la suppression des banquettes et autres siéges placés sur la scène pendant le cours des représentations, — Il y consacre des sommes importantes.

En huit mois de cette année, les *feux* de Lekain se sont élevés à 157 livres. — Ceux de Préville à 165 livres. — De Bellecour à 212 livres. — De Mademoiselle Dumesnil à 100 livres. — De Mademoiselle Clairon à 44 livres, et ceux de Mademoiselle Dangeville à 83 livres.

1760.

Études incessantes de Molé, jouant encore comédie et tragédie.

Représentation solennelle au bénéfice d'un petit-neveu de Corneille, récommandé par Titon du Tillet à Voltaire, qui va se charger d'élever la fille de ce descendant du

grand homme. — Par l'intérêt qu'il prend aussi au père, il se croit permis de plaisanter « *toute la Corneillerie.* »

Décès de Guimond de la Touche, l'auteur tragique, né à Châteauroux, en 1729.

Encouragée par la pluralité des voix de ses camarades, Mademoiselle Clairon propose à Voltaire de tendre le théâtre en noir et d'y dresser un échafaud au troisième acte de *Tancrède.*

A quoi, entre autres arguments, l'auteur répond : « *Quel mérite y a-t-il à faire dresser un échafaud par un menuisier?* »

Début de Dauberval dans les *Premiers rôles* des deux genres.

Décès de de Lanoue, l'auteur-acteur, né à Meaux en 1701.

Effet de scandale produit par *l'Ecossaise*, pièce dans laquelle Voltaire attaque et personnifie à sa guise le journaliste Fréron.

Ce dernier, présent à la représentation, se fait remarquer par la dignité de son attitude, et en sort avec sa femme, évanouie dans ses bras.

1761.

Admission de Molé dans la *Société.*

Il joue les *Troisièmes rôles* comiques et tragiques.

Mademoiselle Dubois débute dans les *Grands rôles* tragiques.

Madame Bellecour reparaît.

Dauberval est *Pensionnaire.*

Début de Mademoiselle d'Epinay, dans les *Jeunes Premières.*

Elle est reçue à l'essai.

Mademoiselle Clairon tombe malade du regret de la mort de la Princesse Galitzin, sa bienfaitrice.

1762.

Sarrazin se retire et meurt.

Début de Bouret dans les *Comiques* et rôles appropriés.

Palissot fait présent de la collection de ses pièces de théâtre aux Comédiens français.

Le Comité refuse *les Mœurs du temps*, présentées comme l'ouvrage d'une femme, qui, dit-on, en appelle à Mademoiselle Dangeville priée de l'offrir de nouveau en la lisant mieux que n'a fait l'auteur. — Le stratagème réussit, et, la pièce jouée, Saurin se nomme.

Première retraite de Grandval.

On crie : *au feu!* dans la salle. — Mademoiselle Dumesnil, en scène, s'évanouit. — Total : une chaise brûlée.

Molé monte en grade et prend le *Second emploi.*

Second début du père Raucourt.

Dauberval est reçu *Sociétaire*, à condition de prendre les *Raisonneurs* et les *Grands Confidents*.

Décès de Crébillon.

A un ami qui le rappelle dans l'arène :.. « Vous me conseillez de rentrer dans la carrière du théâtre. Songez-vous, Monsieur, que vous parlez à un homme de 74 ans? Vous n'êtes pas, au reste, le seul qui me le conseillez à mes risques et fortunes, tout près les uns et les autres d'être les premiers, en cas de chûte, à vous moquer cha-

ritablement de moi. Ne suis-je pas un beau cavalier, bien en selle, sur un cheval aussi quinteux que Pégase? »

PIRON.

1763.

Auger débute dans les *Premiers comiques.*

Grandval s'absente de la scène.

Retraite de Mademoiselle Gaussin

Et de mademoiselle Dangeville, le même jour.

Réception de Bouret, *aux grands appointements* (2,000 liv.)

Début de mademoiselle Doligny dans les *Amoureuses.*

Dix jours après, elle obtient une pension.

Mademoiselle Luzy débute dans les *Soubrettes.* — On la reçoit *Pensionnaire* le même jour.

Auger est reçu *aux grands appointements.*

Décès de Marivaux, l'auteur.

Mademoiselle Clairon joue une Confidente dans *le Comte d'Essex.*

Voltaire, qui marie sa protégée à un jeune officier gentilhomme, écrit sur ce sujet à Lekain :

« Mon grand acteur, mademoiselle Corneille, devenue « madame Dupuits, vous fera *de petits Corneilles* qui vous « donneront de bonnes tragédies, dont vous avez besoin. »

1764.

Grandval fait une rentrée dans la tragédie.

Mademoiselle Fannier débute dans les *Soubrettes.* — Elle est immédiatement reçue *Pensionnaire.*

On donne *Demi-part* à Auger.

Bouret est admis dans la *Société.*

Mesdemoiselles Doligny et Luzy sont reçues *Sociétaires.*

Début de Feulie dans les *Premiers* et *Seconds comiques,* — Il est reçu *Pensionnaire.*

Un *Arrêt* décide que les *Doubles* et les acteurs *nouveaux* seront admis à jouer dans toutes les conditions favorables au Répertoire.

« Messieurs les Comédiens savent que j'ai toujours regardé leur art, comme un de ceux qui font le plus d'honneur à la France. »

VOLTAIRE.

1765.

Aufresne débute dans les *Premiers rôles* tragiques.

Il est reçu *aux appointements.*

Mademoiselle Fannier est *Sociétaire.*

Fréron conseille à La Harpe de se faire avocat. — Un avocat se fâche au nom de presque tout le Barreau, et le journaliste essuie des décharges à bout portant.

Affaire Dubois. — Scandale.

L'acteur Dubois refuse à son médecin des honoraires dont il aurait grand intérêt à cacher le motif.

Mort d'Armand, Doyen des acteurs. — 42 ans de théâtre.

Une grande rumeur éclate; l'affaire de Dubois s'ébruite.

Mademoiselle Sainval *l'aînée* débute dans les deux genres.

La susceptibilité des camarades de Dubois s'éveille. — Plusieurs opinent pour son renvoi immédiat de la *Société.*

Début de Mademoiselle Sainval *cadette* dans les deux genres.

Dubois trouve des protecteurs ardemment sollicités par sa fille.

Le Siège de Calais.

La Prison.

Cette tragédie de De Belloy est à sa vingtième représentation et jouit déjà d'une vogue incomparable.

A l'annonce de cette soirée, les acteurs qui doivent y paraître ne se rendent pas tous au théâtre. — Ils motivent leur absence par la déconsidération qu'imprime à leur Société la conduite de Dubois envers son médecin.

L'Autorité leur donne *l'ordre* de jouer avec cet acteur.

Sur cette injonction, Lekain, Molé et Brizard déclarent persister dans leur refus.

Mademoiselle Clairon se rend au théâtre; mais après de longs pourparlers, accompagnés du vacarme qui se fait dans la salle, elle manifeste l'intention de renoncer à l'exercice de son art, plutôt que de céder à la volonté supérieure.

Définitivement, la représentation de la pièce n'est pas offerte à l'affluence que contient la salle. — On fait *relâche*.

Les dissidents, savoir : Lekain, Molé, Brizard, Dauberval et mademoiselle Clairon, sont envoyés au *For l'Evêque*.

En pareille circonstance, les détenus n'étant pas dispensés de leur service, un Agent les conduit de la prison au théâtre et les réintègre ensuite sous les verroux.

M. le duc de Richelieu se prononce ouvertement en faveur de Dubois, et M. le duc de Duras s'exprime, avec la même énergie, contre ce comédien.

Le Public, dout ces sortes d'affaires amusent les loisirs,

joue un rôle très-bruyant dans celle-ci, qu'il appelle *la Journée du Siége de Calais*.

Bellemont fait un premier début dans les *Raisonneurs*. On ne le reçoit pas.

Dubois est résolument exclu de la *Société*.

Usage.

Dans les *Annonces* qu'un acteur fait au Public de la salle, pour lui apprendre le spectacle du lendemain, il est de tradition de dire, si l'orateur est *Sociétaire :* « *Nous aurons* « l'honneur de vous donner..... » Et s'il n'est que *Pensionnaire :* « *On aura* l'honneur, etc. »

L'apparition, vraie ou fausse, de *la Bête du Gévaudan* occupe toute la France. — Fréron publie, à ce sujet, une lettre qu'il dit avoir reçue, et dans laquelle on constate « l'in- « clination de cet animal pour les femmes, ses rugisse- « ments comparés au bruit de l'âne quand il commence à « braire, et une odeur très infecte..... Ses yeux brillent dans « l'obscurité, et l'on prétend qu'il voit mieux la nuit que « le jour. Son cri ressemble aux sanglots d'un homme qui « vomirait avec effort. Il se défend du lion, et ne craint « point la panthère. »

Grandissime rumeur ! On veut que le journaliste ait ici le dessein d'appliquer ces remarques à mademoiselle Clairon dont, en toute circonstance, il critique sans pitié le talent. — Il en écrit au duc de Richelieu :

« Je ne saurais trop vous protester, Monseigneur, que je n'ai jamais eu l'intention de peindre cette actrice célèbre. Il n'y a que ses ennemis ou les miens qui aient pu lui ap-

pliquer un portrait général et prêter à ma plume une malignité dont elle n'est point coupable en cette occasion. Je prends avec confiance la liberté de réclamer de nouveau votre justice et votre bonté pour faire cesser l'inquiétude affreuse que l'ordre du Roi ajoute à mes maux.»

FRÉRON.

Pour prouver qu'il ne se croit pas coupable, il reparle de *la Bête du Gévaudan*, et donne ainsi son portrait bien autrement détaillé :

« Quant à sa figure, les gens d'un état *supérieur à celui de* « *simples pâtres* ou laboureurs, qui l'ont vue *d'assez près*, « s'accordent tous à en faire la description suivante : — « Elle ressemble assez, pour la conformation, à un petit « veau ou à un loup de la grosse espèce. Ses jambes sont « courtes, ou du moins le paraissent. L'extrémité de ses « pattes ou griffes est d'une grosseur énorme; sa gueule est « effroyablement grande et son poitrail fort large; son poil « noir sur le dos est partout fort long et excessivement « fourni, il forme, dit-on, une espèce de cuirasse qui l'a « sauvée jusqu'ici des coups de feu qu'elle a essuyés cinq ou « six fois, dont deux ou trois à bout portant. Peut-être aussi « a-t-elle eu affaire à des gens intimidés ou maladroits, etc. »

Aux Comédiens français.

..... Le Roi, d'après les réprésentations que je lui ai faites sur les choses hasardées dans les feuilles de Fréron, et qui avaient occasionné des *interprétations* si indignes, que Sa Majesté..... a ordonné la punition la plus sévère du sieur Fréron..... Les bontés de la Reine pour lui ne diminuent rien à l'exemple de la peine prononcée.

Le Maréchal de RICHELIEU.

Au Maréchal.

.... Sa Majesté m'avait ordonné d'expédier un *Ordre* pour envoyer le sieur Fréron au For-l'Evêque. L'exécution avait été suspendue à cause de l'état de maladie dans lequel le sieur Fréron se trouvait. Mais comme il m'a écrit..... et que d'ailleurs il a fait agir les plus respectables protections.... Sa Majesté a bien voulu que l'ordre n'eut pas lieu..... Je ferai sentir au sieur Fréron que s'il retombait dans une pareille faute, il encourrait la disgrâce de Sa Majesté.

SAINT-FLORENTIN.

Et le pauvre petit verre d'eau rejette la tempête!

Statuts.

Les Membres de la *Société* fournissent chacun un fonds de 13 ou 14 mille livres, payable, soit en y entrant et qui porte intérêt, soit par retenue mensuelle, et remboursé lors de la retraite. Ces sommes sont *inaliénables* et *héréditaires*.

1766.

Aufresne, que ses succès ne dérobent point aux tracasseries de coulisses, renonce à la lutte presque inévitable aux gens de mérite, et part pour l'Etranger.

Mademoiselle Lachassaigne débute dans le tragique, sous le nom de Sainval, qu'elle quittera à l'arrivée de ses deux parentes.

Elle se montre ensuite dans la comédie.

En effet, mademoiselle Sainval *l'aînée* débute dans les *Premiers rôles* tragiques.

Le fait est à consigner d'un auteur intercédant pour que l'on cesse de représenter sa pièce. — C'est ce qui arrive à Campistron obtenant cette grâce de madame la Dauphine, au sujet de sa tragédie de *Phraate*. — On reconnaît que l'ouvrage renferme des *idées dangereuses* à cette époque-ci.

Une double maladie de Molé et de Préville porte le Public de la salle à demander, tous les soirs, de leurs nouvelles.

Retraite de mademoiselle Clairon, qui tient parole, après l'avoir fait signifier une année d'avance, aux termes des *Règlements*.

Mademoiselle Brillant reparaît.

Le Pouvoir fait encore un pas pour améliorer la condition financière des Auteurs dramatiques.

1767.

Quinault-Dufresne débute dans les *Premiers rôles* des deux genres, et Dalainval également.

Mademoiselle Sainval *l'aînée* est reçue *Sociétaire*.

Revenu à la santé, Molé reprend son service.

Décés de mademoiselle Gaussin, née à Paris en 1711.

Début, dans les *Soubrettes*, d'une demoiselle Dugazon (*Voir l'année* 1809).

Une Arrière-Petite-Fille de Baron débute dans le même emploi.

Pour obéir aux *Règlements*, Auger, le *Comique*, s'essaye en vain dans la tragédie.

Retraite définitive de mademoiselle Brillant.

1768.

Début, dans les *Premiers rôles* tragiques, de madame Ves-

tris, sœur de Dugazon, mariée à Paco Vestris, frère du grand danseur et acteur à la *Comédie-Italienne*.

Le roi de Danemark honore le Théâtre-Français de sa présence.

Fenlie est reçu *Sociétaire*.

Retraite définitive de Grandval.

Mademoiselle Dugazon est reçue *Sociétaire*.

Le *Droit de présence* aux lectures des pièces nouvelles est de *trois livres*; et de *quarante sous* pour paraître dans les *Cérémonies* du *Malade imaginaire* et du *Bourgeois Gentilhomme*.

1769.

Mort de Legrand fils.

Madame Vestris et mademoiselle Lachassaigne sont nommées *Sociétaires*.

On reçoit Dalainval *Pensionnaire*.

L'Académie Française met au concours *l'Eloge de Molière*, et Chamfort remporte le prix.

Molé-Dalinville, qui s'est éloigné sans annonce, reparaît dans la tragédie, et réussit encore moins que la première fois.

Le frère, chargé du *Compliment au Public*, essaye de recommander son parent à l'indulgence, et n'obtient qu'un très-faible succès, dû à l'intérêt que lui-même inspire.

Décès de Poinsinet, l'auteur du *Cercle*, né à Fontainebleau en 1735.

Molé épouse mademoiselle Dépinay, actrice, *Double* de madame Préville.

La Comédie-Italienne renonce aux pièces françaises — On pense que ses ouvrages iront, à l'amiable entre les au-

teurs et les directions théâtrales, grossir les répertoires, et particulièrement celui de la Comédie-Française.

Ce théâtre signale son humanité en mettant à la Pension une actrice, la dame Bonioli, que les succès de mademoiselle Lachassaigne rendent désormais inutile à la troupe.

La même administration fonde une pension viagère de de 800 livres pour deux des auteurs dont les intérêts de son théâtre auront à se louer le plus.

Le *Journal des Théâtres*, dirigé par Le Fuel de Méricourt, reçoit pour Censeur Coqueley de Chaussepierre, grand ami des comédiens, et dont cependant la sévérité fait suspendre cette feuille. — Elle passe aux mains de Le Vacher de Charnois, lequel, à son tour, la transmet à des rédacteurs à peu près anonymes.

La reprise du *Siège de Calais* souléve, entre de Belloy et le théâtre, des discussions que le duc de Richelieu termine en donnant l'ordre de reprendre la pièce, les *droits* de l'auteur convenablement fixés par ce suprême arbitre.

1770.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le Théâtre quitte son hôtel de la rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, et va s'installer, avec l'agrément du Roi, à la salle construite en 1671, dans le Château des Tuileries.

Il l'occupe pendant douze années consécutives sans événements administratifs remarquables.

La troupe est ainsi composée :

Messieurs :	*Mesdames* :
Lekain.	Bellecour.
Préville.	Préville.
Brizard.	Molé.
Molé.	Dubois.
Auger.	Doligny.
Bouret.	Luzy.
Monvel.	Fannier.
Dugazon.	Dugazon.
Desessarts.	Vestris.
Larive.	Lachassaigne.
Dazincourt.	Raucourt.
Courville.	Suin.
Vanhove.	Sainval *cadette*.
Dorival.	Contat.
Florence.	Mars *aînée*.

A l'occasion de ses *Deux Amis*, Beaumarchais imagine des façons d'*Entr'actes* occupés par quelques subalternes s'acquittant des détails qu'exige la tenue d'une maison, et amusant ainsi l'impatience des spectateurs.

Cette idée ne paraît pas née viable.

Début de Monvel dans les *Jeunes premiers* des deux genres.

Molé Dalinville renonce au théâtre de Paris.

Premier début de Larive, dans les *Premiers rôles* tragiques.

Il n'est pas reçu.

Début de Grandménil dans les *Financiers*.

Il est reçu *Pensionnaire*.

1771.

Le Théâtre reçoit la visite de Gustave III, roi de Suède.

Dugazon débute dans les *Premiers Comiques*.

Il est le fils de l'acteur dont nous parlons à l'année 1739, lequel, né à Lille, était Chevalier de Saint-Louis, et avait été amené, par des revers de fortune, à diriger une troupe de comédiens en Province. — (*Voir à l'année* 1809.)

Premier début de Fleury. — Il joue dans la tragédie.

Il n'est pas admis.

Second début de Bellemont.

Il est reçu *Pensionnaire*.

L'*Homme dangereux* étant arrêté par ordre supérieur, Palissot le joue sur son théâtre d'Argenteuil, et y représente le personnage principal.

1772.

Monvel et Dugazon sont *Sociétaires*.

Desessarts débute dans les *Financiers*.

Il est reçu *Sociétaire* six mois après.

Début de mademoiselle Sainval *cadette*, dans les *Jeunes princesses* et les *Grandes Amoureuses*.

Mademoiselle Raucourt, élève de Brizard, débute dans les *Premiers rôles* tragiques.

Madame Vestris et les deux Sainval se rapprochent ponr faire cause commune dans toutes les éventualités relatives aux succès de cette nouvelle venue.

Molé scandalise ses camarades par les injures dont il accable l'estimable madame Préville.

Faute bien réparée.

Effrayés de leur propre négligence aux représentations des pièces de Molière, d'où il suit que le Public n'y vient plus, les Comédiens décident qu'un jour par semaine, le spectacle sera uniquement composé des œuvres de ce grand homme, et que les rôles y seront tenus par les premiers *Emplois*. Les spectacles seron composés de façon que chaque ouvrage ne sera joué que deux ou trois fois par an et à jour fixe.

1773.

Lebeau, auteur dramatique, donne *l'Assemblée*, pièce commémorative du décès de Molière.

Retraite de mademoiselle Dubois.

Desessarts et mademoiselle Raucourt sont admis *Sociétaires*.

Décès de Piron.

Mon cher Molé, Caffieri offre aux Comédiens français d'exécuter le buste en marbre de Piron, à la seule condition de ses entrées en tout temps pendant sa vie.

de Belloy.

L'Assemblée accepte, et « propose de passer un acte, par lequel elle aura reçu un abonnement à vie, dont l'argent sera employé à payer le buste. Ceci pour obvier à la pente

trop naturelle qu'a la Comédie d'accorder des entrées. »

MOLÉ.

Le sculpteur demande à jouir tout de suite, et s'en explique en bons termes. — Sur dix-neuf acteurs consultés, douze consentent et le reste refuse. — L'acte est passé.

Dans le cour de cette année, le Dauphin et la Dauphine, le Comte et la Comtesse de Provence suivent assiduement la Comédie française. — Les deux premiers demandent *le Siége de Calais*, qu'ils ont vu à Versailles, et de Belloy leur est présenté après la pièce. — Le Dauphin et la Dauphine reviennent à cet ouvrage et *incognito* dans la loge des Gentilhommes. — On les reconnaît. — Applaudissements. — Vers de Dorat . . .

Et lorsque vous trompez les yeux,
Le cœur des Français vous devine.

1774.

L'article suivant de *l'Année littéraire* donne à réfléchir à nos écrivains dramatiques.

. . . . « La dissipation de la plupart de nos auteurs con-
« tribue beaucoup à les retenir dans les liens de la médio-
« crité. L'amour du plaisir, les agréments de la société, le
« luxe qui les avait respectés si longtemps, énervent leur
« âme. . . . . . Ce sont des élégants, des petits-maîtres, des
« Agréables, des hommes à bonne fortune. Ils sont de
« toutes les parties, de toutes les fêtes, de tous les soupers
« réputés fins. Ils ont des habits riches et de beaux appar-
« tements. Ce n'est pas ainsi que vivaient les Corneille, les

« Molière, les Lafontaine, les Boileau. Ce n'est pas en sou-
« pant tous les jours en ville qu'ils composaient ces chefs-
« d'œuvre qui feront éternellement leur gloire et celle de
« la France. Ils étaient logés et vêtus simplement : une
« large calotte couvrait la tête sublime du grand Corneille,
« et toute l'assemblée se levait par respect devant lui quand
« il paraissait au spectacle.

FRÉRON. »

Second début de Fleury.

Ce Comédien n'est pas encore reçu.

Ensuite de sa première idée, Lekain obtient, avec Préville, le Privilége d'une *Ecole dramatique*. — Ce grain ne germe pas.

Au milieu du quatrième acte de *Sophonisbe*, on baisse la toile. — Louis XV est à l'agonie.

Les prières de *quarante heures* sont commencées.

Clôture de 45 jours, à cause de la mort de ce Prince.

Le Factotum bénévole de messieurs les Gentilhommes de la Chambre, Laferté se présente à Louis XVI.

Qui êtes-vous, lui dit le nouveau roi?

Sire, je m'appelle Laferté.

Que voulez-vous ?

Sire, je viens prendre les ordres de Votre Majesté.

Pourquoi ?

C'est que . . . je suis . . . . Intendant des *Menus*.

Qu'est-ce que les *Menus* ?

Sire, ce sont les Menus-plaisirs de Votre Majesté.

Mes Menus-plaisirs sont de me promener à pied dans le parc. —Je n'ai pas besoin de vous. — *Fugit*.

1775.

Décès de de Belloy, l'auteur, né à Saint-Flour en 1727.

Après quatre ans et quatre mois écoulés depuis son premier début, Larive effectue le second.

Il est admis.

Mort de Dubois, qui a été 29 ans *Sociétaire.*

Début de madame Suin, dans les *Mères Nobles.*

La Comédie française soutient contre Palissot, Mercier et Lonvay, trois procès sans intérêt pour le Public.

1776.

« J'ai payé à M. de Sartines 12,000 livres pour une partie des dépenses que Beaumarchais a entreprises, par mes ordres, pour arrêter un mauvais livre..

LOUIS. »

Mademoiselle Louise Contat, *l'aînée*, débute, d'abord, dans la tragédie ; puis, dans les deux genres, ce qui est de règle et d'usage, à moins d'exceptions justifiées.

Décès de Colardeau, né à Janville, dans la Beauce, en 1732. — Et de Saint-Foix, né à Rennes en 1698.

Louis XVI donne une pension de 1,200 livres à Chamfort.

La Reine, qui l'annonce à l'auteur, y ajoute ces paroles : « *Je vous demande pour remercîment, de faire représenter* « *vos pièces à Versailles.* »

A la suite d'un mauvais *Discours de rentrée*, composé par M. Ximenès, ce marquis porte plainte à M. de Sartines contre Fréron qu'il traite *d'impudent, d'odieux frippier d'écrits*,

d'insolent Ex-Jésuite, et l'accuse D'INSULTER *un homme comme lui.*

Madame Suin est *Sociétaire.*

Retraite de mademoiselle Dumesnil, après quarante années de services.

Elle a joint à sa réputation tragique le talent de représenter au mieux quelques personnages de comédie.

Celui de la mère de Rhodope, et qui n'a qu'une scène, dans *Ésope à la Cour*, a été pour elle un triomphe.

Mademoiselle Sainval, *cadette*, est *Sociétaire.*

Dazincourt débute dans les *Premiers comiques.*

Pour favoriser les bons rapports entre les Auteurs et les Comédiens, le roi consent à ce que les neuf premières pièces reçues composent, cette année, le Répertoire pendant le séjour de la Cour à Fontainebleau. — Tant que cette résidence est occupée par la famille royale, les *Premiers sujets* qui y jouent sont censés habiter la ville et ne reviennent à Paris qu'à la fin de la *Saison.*

Dalainval se retire.

Dans le trouble perpetuel que suscitent les malentendus entre les Auteurs et le Théâtre, le duc de Richelieu remet tous les *Réglements* à Beaumarchais pour qu'il essaie d'en faire sortir une situation nouvelle.

Cédant à de puissantes influences, le Garde-des-Sceaux Miromesnil retire le Privilége de *l'Année littéraire.*

Décès de Fréron (*Elie Catherine*) — Il était né à Quimper, en 1719. — Pendant quarante ans cet écrivain distingué a tenu haut et ferme le flambeau et la verge de la critique. — Il meurt trente-cinq jours après le début de mademoi-

selle Contat, dont le mal qui l'emporte, la goutte, l'a empêché de rien préjuger sur cette actrice.

Je suis, messieurs les Comédiens, parmi les gens de lettres, le premier qui vous ait donné l'idée de vous fonder une *Bibliothèque dramatique* à laquelle tant de raisons devaient vous intéresser.

PALISSOT.

J'ai enfin la permission de faire représenter *Paris sauvé*, signée de M. le Maire et du Censeur M. Suard. J'ai été *vingt ans* à l'obtenir.... Je désirerais voir cette pièce à l'étude, avant de mourir.

SÉDAINE.

Mercier se prend d'une très-longue et fatigante discussion avec la Comédie française, qui va jusqu'à lui retirer ses *Entrées*, tandis que,, de son côté, l'auteur se fait avocat pour plaider plus agréablement sa cause.

Le Barbier de Séville apparaît, comme pour faire, dans le public, une heureuse diversion à tant de bruit pour presque rien.

Sédaine lit, puis envoie son drame de *Maillard* au roi de Suède, qui lui écrit et le récompense.

Feulie, qui est mort, date des Champs-Elysées, des lettres qu'il adresse à un journal des spectacles.

1777.

Mademoiselle Louise Contat (Contat *l'aînée*) est reçue *Sociétaire*.

Joseph II, l'Empereur d'Allemagne, voyageant *incognito*, se rend, en petite loge, à la Comédie française.

Décès de Gresset, l'auteur, né à Amiens en 1709,

Dazincourt est reçu *à l'essai*.

Mademoiselle Mars, la mère, débute dans les *Reines*.

Début de Vanhove dans les *Rois* et les *Pères*.

Premier début de *mademoiselle* (qualification commune, ou à peu près, à toutes les dames de théâtre) Thénard, dans les *Jeunes Princesses*.

La première lecture d'une pièce présentée est dévolue, de droit, à l'un des membres de la *Société*.

Une fois reçue, on ne peut, sans de graves motifs, dont Messeigneurs de la Chambre sont les arbitres, retarder le tour de sa représentation.

Les Comédiens refusent *Mérope* .... C'est l'abbé de Voisenon qui les ramène à une opinion raisonnable.

Par une innovation dangereuse pour l'avenir, le Parterre fait comparaître à sa barre Vanhove, ainsi assimilé aux Auteurs soumis, seuls jusqu'à présent, à cette humiliation laudative.

Voltaire est nommé, gratuitement Gentilhomme *ordinaire* de la Chambre. — 60,000 livres de traitement, avec autorisatiou de vendre cette *charge*.

Les Comédiens français se révoltent contre la critique du seul journal qui s'occupe exclusivement du Théâtre. — La ligue prend le nom de *Conjuration des douze*.

Mademoiselle Montansier élève une très-belle salle de spectacle à Versailles. — Le chevalier Aude compose le Prologue d'ouverture. — La troupe est déjà des plus heureuses. Elle promet de nobles ressources aux auteurs en même temps qu'une favorable concurrence à la Comédie française. — On y distingue Larochelle, Florence, Neuville, Patrat, l'auteur, Perseval et mesdames Pitrot, Pezài, etc.

On se plaint, dans un théâtre tel que *les Français*, du nombre de personnes débordant, des Coulisses sur la scène, et détruisant toute illusion chez les spectateurs.

Depuis quelque temps, les sifflets sont interdits dans tous les théâtres.

Préville a le courage de les regretter hautement pour « les occasions où il lui arrive de commettre des fautes. »

Quelques feuilles publiques demandent qu'on adopte le double usage établi à Londres, de mettre sur l'affiche les noms de tous les acteurs jouant le soir, et d'être *assis* au Parterre.

Vanhove pose tout doucement sur le théâtre sa fille, âgée de moins de cinq ans, et lui fait jouer le petit roi Joas, à côté de Brizard, le superbe Joad. (*voir le dernier article de l'année* 1859.)

Pendant les représentations, quelques acteurs, qui en font partie, profitent des entr'actes, ou des scènes où ils ne paraissent pas, pour se montrer avec leurs costumes et même leur rouge, à l'entrée de l'Amphithéâtre. — Il est impossible que cela dure.

Fabre, qui deviendra d'*Eglantine*, cherche encore sa

route il est à Sédan, et s'y occupe de l'amélioration des Chemins publics.

1778.

Dazincourt devient *Sociétaire*.

Pour la seconde fois, Larive s'éloigne du théâtre.

Mademoiselle Dugazon prend la même résolution.

Troisième début de Fleury, toujours dans les deux genres.

Il est enfin reçu pendant le cours de l'année.

Bellemont est *Sociétaire*.

Lekain, qui doit tant à Voltaire, son *tragédien à la brochette*, refuse obstinément le rôle d'Alexis, fait pour lui, dans l'*Irène*, du poète presque mourant.

Mademoiselle Mars, *la mère* est reçue.

Caffieri tient parole, il fait don au Théâtre du buste de Piron, et y ajoute celui du grand Corneille.

Décès de Lekain, à la suite d'efforts trop violents, dans le rôle de Vendôme d'*Adelaïde Duguesclin*, pour plaire à une demoiselle Benoît qu'il avait fait placer dans la coulisse.

Lekain était né à Paris, en 1728.

Le soir même de sa mort, Monvel, chargé d'annoncer le spectacle du lendemain, prévient la demande du Public, et commence par ces mots : « *Il est mort* !... » — L'effet en est très-puissant sur les spectateurs.

Aux Comédiens ordinaires du roi.

..... La mort de mon camarade Lekain, si prompte, si inattendue, a dérangé ma pauvre tête... Nous avons été reçus le même jour... Demi-part, trois-quarts de part, part

entière, tout nous a été adjugé à jour pareil .... Sa perte m'apprend qu'il faut mettre une distance entre ses occupations et la mort, et tout ce qui se machine contre notre état, qu'il faut quitter. Il aura du moins eu l'avantage de ne point voir la destruction du plus beau des théâtres.... Je ne suis point riche, pauvre même .... Je ne suis plus comédien, mais je suis à tous votre ami.

DE BELLECOUR.

Nous perdons un ancien camarade, un grand homme, peut-être un des plus grands tragédiens qui existera jamais ..... Il ne restera, d'un talent souvent sublime, qu'une mémoire incertaine. ... Victime de l'envie, jouet des gens sans goût, *en proie aux journalistes*, voilà le sort d'un grand acteur pendant sa vie : rien ne parle ponr lui après sa mort .... Les Grecs vont partager la dépouille d'Achille. Je n'ai rien à prétendre à la dépouille pécuniaire ; mais ressouvenez-vous, je vous en prie, *pour la loge*, que je suis à un quatrième étage, que mon emploi est très-fatigant, et que ma santé n'est pas brillante. Je me recommande à votre amitié et à mon bon droit.

DE MONVEL,

Ces regrets si profonds, qui finissent par *une loge* !

La mort de César et celle d'Alexandre-le-Grand n'ont pas causé, parmi leurs Capitaines, de plus vifs débats que le décès de Lekain entre les successeurs que laisse ce si regrettable tragédien pour le partage de ses rôles.—De mutuelles concessions y mettent enfin un terme.

Molé, chargé du *Discours de clôture*, y introduit l'éloge de Voltaire présent au spectacle de cette soirée.

Décès de Voltaire,

Et de Rousseau (*Jean-Jacques*) né à Genève, en 1712.

Début, dans les *Premiers rôles* de comédie, de Malherbe (connu fort longtemps après, sous le nom de *Boursault-des-Jeux*).

Beaumarchais prend à tâche la fixation des droits des auteurs dramatiques comparés à ceux dont jouissent les Comédiens français.

Monvel s'empare de la succession tragique de Lekain.

Ses forces le contraignent bientôt à y renoncer.

Mort de Bellecour.

Molé est le *Doyen* des artistes dramatiques.

On accuse les Comédiens français de faciliter, à leur profit, le trafic des billets pris à l'avance et distraits des bureaux. — Ces artistes établissent les preuves de ce qu'ils font journellement pour s'y opposer. — Réparation leur est acquise.

La femme d'un Petit-neveu de Pierre Corneille se présente à la Comédie avec un enfant de 18 mois dans les bras, et sollicite la bienveillance des artistes en faveur de son mari, âgé de 50 ans. — Larive se charge d'héberger cette famille à laquelle un *Bénéfice*, honoré du triple concours du roi, des plus riches maisons de Paris et de l'Académie française, procure une somme de près de 6,400 livres.

« Les Comédiens aiment leurs intérêts, mais ne les en-« tendent point. »

VOLTAIRE.

La Comédie avait député vers Jean-Jacques, pour en obte-

nir la permission de jouer *Pygmalion*, qui n'est que furtivement imprimé. —Rousseau l'avait accordée en refusant la part d'auteur ; mais on décide qu'elle le lui sera, nonobstant, allouée, daus la personne de sa veuve.

On joue *Tancrède* avec un spectacle inaccoutumé.

A messieurs les Comédiens français.

J'ai passé tout mon hiver chez moi accablé de petits maux et de chagrins, dont celui, de n'avoir pu rendre encore les six-cent livres que je dois à la Comédie française, n'était certainement pas le moindre..... Situation à laquelle je ne devais pas m'attendre. Je ne puis fixer le jour, où je pourrai remplir ce devoir sacré, qui m'occupe jour et nuit. Mais si je meurs avant de les payer, votre Comédie ne les perdra pas, je vous envoie mon *Avare fastueux* .... les Parisiens qui ont eu tant de bonté pour moi, feront honneur, j'espère, à ma mémoire.

GOLDONI.

Je soussigné légataire et héritère de tous les biens et manuscrits de feu M. de Voltaire, mon oncle, cède et abandonne en toute propriété à messieurs les Comédiens français tous les honoraires que je serais en droit de prétendre, soit pour le présent, soit pour l'avenir, des représentations des pièces de feu mon oncle,

DENIS.

Molé et Monvel se reconcilient devant le Public, au bruit des applaudissements que soulève la première représentation de *l'Amant bourru*.

..... Monsieur Desessart, vous faites à merveille le rôle du Commandeur, dans *le Père de famille* ..... Dites au

Comité que mon ouvrage ne m'a jamais rien rendu, et que si l'on veut m'accorder une marque de reconnaissance à laquelle je serai très-sensible, on le reprendra pour vous. J'espère que mon cher fils Molé et le bon Brizard voudront bien s'employer en votre faveur. Quoique vous soyez un fort méchant homme sur la scène, vous êtes un fort galant homme dans la société.

DIDEROT.

1779.

Mademoiselle Sainval *l'aînée* se retire.

Vanhove est admis parmi les *Sociétaires.*

Mort de mademoiselle Dubois.

Début de Grammont, dans les *Premiers rôles* tragiques.

Continuation du devoir que s'est imposé Beaumarchais pour améliorer la condition des auteurs.

Ces débats prennent tout le caractère d'une lutte.

Les dangers d'une concurrence passés, l'animation des dames Vestris et Sainval *l'aînée* reprend avec de nouvelles forces. — Cette fois tout le théâtre s'en mêle. — La première de ces rivales a pour elle, Brizard, Préville, Larive et Dugazon ; la seconde, Molé, Fleury, Monvel et Dazincourt.

En fin de compte, mademoiselle Sainval, rayée du tableau, est en outre, reléguée à la distance de trente lieues de Paris, et va jouer en province.

La cadette refuse d'abord son service ; puis rentre avec solennité, évanouissement compris.

Les accusations plus que sérieuses, dont est poursuivie, en son absence, mademoiselle Sainval *l'aînée*, la déterminent à intenter un procès criminel à madame Vestris.

On retire, sans savoir comment, et on rend sans savoir

esquisse improvisée, soit au crayon, au pastel ou à l'huile, selon l'importance du cas, et le place sous les yeux des délinquants. — C'est de cette manière qu'il vient d'admonester sa servante pour avoir oublié un balai dans le salon. — Le croquis représente cet intrus menaçant un magnifique cabaret dont les tasses précieuses commencent à perdre leur équilibre, tandis que la domestique, endormie tout auprès, laisse échapper de sa main le terrible dévastateur. — Molé assure que la vue de cette scène si simple cause une très-vive émotion. — Quant au grand peintre, il s'amuse comme un enfant, de ces curieuses réprimandes, sans y attacher le moindre prix, et qui seront peut-être un jour, achetées aussi cher que ses meilleurs tableaux.

1781.

Mademoiselle Joly, danseuse dans les Divertissements du Théâtre-Français depuis dix ans, débute dans les *Soubrettes*.

Décès de mademoiselle de la Traverse.

Retraite de mademoiselle Luzy.

Second début de mademoiselle Thénard.

Elle est reçue dans le courant de l'année.

Molière entre à l'Académie Française, supérieurement sculpté en marbre, par Houdon.

L'auteur du *Mariage de Figaro* s'épuise en vains efforts pour parvenir à lire cette pièce aux Comédiens.

Il invoque en même temps un exercice plus équitable du droit qu'ont les auteurs de faire *reprendre* leurs ouvrages.

Il écrit : « Il vaut mieux, selon moi, qu'un homme de » lettres vive honnêtement du fruit avoué de ses ouvrages « que de courir après des places qu'il peut mendier long- « temps sans les arracher. »

Le conseil suivant ne lui inspire à lui même aucune crainte par rapport à la susceptibilité d'amour-propre chez les acteurs :

« Je prie mon ami Préville de *soutenir un peu son organe* « en jouant, si cela lui est possible. On perd beaucoup du « rôle de Figaro. »

Molé joue brillamment le rôle de *Nicomède*.

Dans *Le Médecin malgré lui*, madame Préville représente la femme de Sganarelle, et mademoiselle Raucourt, la nourrice.

Monvel quitte forcément la France.

Le Théâtre-Français fête, avec une grande chaleur, la naissance du Dauphin, fils de Louis XVI.

Mort de Saurin, l'auteur tragique et comique, né à Paris en 1706.

..... La lecture que je demande ne distraira pas longtemps les Comédiens de leurs affaires ou de leurs *plaisirs*.

BARTHE.

..... Ma représentation reculée n'empêche pas que l'engagement de la Comédie ne soit réel. Un nouvel Edit vient aussi d'annuler les dettes contractées an jeu, mais il ne défend pas aux honnêtes gens de les acquitter.

DE SAUVIGNY.

..... Il y a bientôt trois ans que mon ouvrage a paru pour la première fois, et je n'ai pas encore pu obtenir les *dix-huit représentations* où je conserverai ma part d'auteur..... La Comédie n'a point tenu ses engagements.

LANTIER.

Pour m'accommoder aux *Règlements* sur le droit de *nommer deux acteurs à la lecture* de mon nouvel ouvrage (*le Mariage de Figaro*) je prie mademoiselle Doligny et monsieur Fleury de vouloir bien être mes patrons.

BEAUMARCHAIS.

Toute pièce qui n'aura pas, en hiver, douze représentations au-dessus de 2,300 livres, recette totale; et, en été, dix représentations au-dessus de 1,800 livres, ne donnera pas droit à son auteur de demander une *reprise*.

Les procédés de la Comédie, à mon égard, depuis plus de trente ans, ne se sont pas démentis... Les obstacles de tout genres que j'ai toujours rencontrés chez vous..... D'après ces dégoûts multipliés, j'ose espérer, messieurs, que vous voudrez bien que je prenne enfin congé de la Comédie, en vous assurant que j'ai l'honneur d'être, en bon et franc Picard, c'est-à-dire un peu moins que je ne voudrais, messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

DE LA PLACE.

1782.

Retraite d'Auger.

Fleury renonce à la tragédie.

Molé ne tarde pas à l'imiter.

Si la lutte n'est pas encore possible entre ces deux artistes, dont le plus ancien jouit d'une faveur publique immense, du moins commencera-t-elle son œuvre de justice au déclin du triomphateur, et la Comédie-Française possédera un jour le talent le plus élégant, le plus spirituel, le plus fin, le plus soutenu de tous ceux dont cette époque aura le droit de s'énorgueillir.

Marie-Antoinette témoigne le désir que mademoiselle Montansier, absente de la scène provinciale depuis quinze ans, et malgré son accent espagnol qui l'a empêchée de débuter à Paris, remplisse à Versailles le rôle de Lucette, la feinte Languedocienne, dans *Pourceaugnac*.

Après avoir résolument cédé à cette invitation, l'actrice rééditée va disant à tous ses amis :

« *Je n'ai jamais mieux parlé que pendant cette soirée.* »

Mademoiselle Olivier est reçue *Sociétaire*.

NOUVEAU CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le théâtre se transporte à la salle élevée sur l'emplacement qu'à occupé *l'Hôtel de Condé*, et qui se nomme *l'Odéon*.

C'est Louis XVI qui a fait bâtir cette salle, en se réservant à perpétuité, tant pour lui que pour ses *Successeurs-Rois*, la propriété de l'édifice et de tous ceux qui en dépendent.

Il en a concédé seulement la jouissance aux Comédiens français.

La dépense de cette érection s'élève à 3,156,000 livres.

C'est là que l'on cesse d'être *debout* au Parterre.

La Reine, madame Elisabeth, *Monsieur*, *Madame*, le Comte et la Comtesse d'Artois assistent à la représentation d'ouverture.

Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Russie honorent deux fois la Comédie française de leur présence. (*Comte et Comtesse du Nord.*) — Devenu Paul I[er].

Saint-Phal débute dans les *Jeunes premiers* et *Premiers rôles* de tragédie et de comédie.

Saint-Prix débute dans les *Premiers rôles* tragiques ,

Et Larochelle dans les *Comiques*.

Grande effervescence publique au sujet de la reprise *des Philosophes*, où l'on voit Crispin marcher à quatre pattes et manger une laitue.

Palissot, accusé de toutes parts au nom du plus simple respect humain, se défend d'avoir voulu faire allusion à la personne de Jean Jacques Rousseau.

Cet abominable jeu de scène est supprimé.

Dugazon se livre à la plus ébouriffante de ses ordinaires pasquinades. — Sur le théâtre, caché par la toile de fond, et pendant que Grammont joue Tancrède, il pratique à ce rideau une ouverture par laquelle il montre au public son visage exécutant les grimaces les plus extravagantes. — La surprise, les rires, les sifflets, les huées dont le pauvre tragédien se croit la cause, le déroutent au dernier point; et, tant les suites de cette aventure, que d'autres sujets à lui particuliers, le déterminent à prendre une première fois sa retraite.

Le général Ronsin fatigue longuement la patience des Comédiens français, et la complaisance des auteurs dont il sollicite les *tours*, au sujet de ses nombreuses tragédies inédites.

J'ai toujours pensé, monsieur, que dans un homme de lettres, le caractère devait surpasser les talents...... Le plaisir de vous obliger m'a déterminé à l'instant. Vous pouvez user du tour de *Gabrielle d'Angleterre*.

M. J. Chénier.

Le Régisseur d'un spectacle secondaire, le nommé Fier-

ville forme la demande d'un *Théâtre-École de déclamation*, uniquement consacré aux besoins de la Comédie-Française.

— On en reste là.

1783.

Décès de mademoiselle Quinault *la jeune*.

La Paix signée avec l'Angleterre est annoncée aux spectateurs à la première représentation du *Roi Léar*, et produit de grandes marques de joie, accompagnées d'improvisations lyriques sur la scène.

Décès d'Auger et de Bouret non retiré.
Dunant est reçu *Pensionnaire*.
Retraite de mademoiselle Doligny.
Décès de Collé, l'auteur, né à Paris en 1709.
Mademoiselle Joly est *Sociétaire*.

Jusqu'ici, les *Parts entières* ne se sont élevées, année commune, qu'à 12,000 livres; mais quatorze pièces nouvelles et huit reprises les font monter à 22,000 livres; grâce aussi à la joie qu'éprouve le Public de l'installation du théâtre au Faubourg Saint-Germain. — C'est en ce moment l'entreprise dramatique la plus recherchée, malgré toute l'activité des autres.

La salle repousse Grammont dans Orosmane, où l'on s'attend à voir Larive. — Bruit. — Florence fait quatre annonces, et c'est Dorival qui joue le rôle. — (*Voir à l'année* 1794.)

Dumaniant, acteur en province, adresse aux Comédiens une épître, dont la réponse indique le sujet.

« Monsieur, votre lettre est aussi charmante que votre aventure est désagréable. Nous ne concevons pas comment un magistrat (le Procureur-général de Douai), a pu se formaliser de voir le Mondor des *Fausses infidélités* vêtu en *Robin*. C'est sous ce costume qu'il se joue à Paris et à la Cour depuis plus de huit ans. C'était bien sous celui de *financier* qu'il se jouait dans la nouveauté de la pièce, mais on a jugé que le caractère du rôle n'allait pas si bien à la rondeur du financier qu'à la prétention de l'homme de robe. Nous souhaitons bien sincèrement que le témoignage que nous rendons à la vérité puisse vous consoler de votre disgrâce. »

Dumaniant a passé une nuit en prison et payé l'amende.

De la Harpe se plaint à M. de Duras du droit que s'arrogent les journalistes en donnant aussitôt l'analyse des pièces représentées.—Il demande qu'ils ne puissent rendre compte des sujets que lorsque ces ouvrages seront imprimés. — *Ordre du jour*.

On fait d'heureux changements à l'intérieur de la salle.

1784.

Décès de Diderot.—Il expire à table, en disant à sa femme : « Il y a longtemps que je n'ai mangé avec autant de plaisir. »

Mort de Grandval.

Dazincourt arrive à *Part-entière*.

Saint-Phal est admis dans la *Société*.

Saint-Prix également.

La première représentation du *Coriolan* de de La Harpe, se donne au bénéfice des pauvres. — On en plaisante la charité.

Le talent de Mademoiselle Contat entre dans une phase nouvelle par l'établissement du rôle de Suzanne dans *le Mariage de Figaro.*

L'effet de cette pièce est comme une révolution.

Quoiqu'il y ait plus de 60 ans de la mort du duc de Marlborough, en Angleterre, Beaumarchais introduit dans cet ouvrage une réminiscence musicale de la *complainte* en 22 couplets, effrontément saugrenue et répandue partout à cette époque. — Ce n'est plus :

Beau Page, mon beau page
Qu'ell' nouvelle apportez ?

Aux nouvell' que j'apporte
Vos beaux yeux vont plorer,
Quittez vos habits roses
Et vos satins brochés.
Monsieur d' Malbrouk est mort
Est mort et enterré . . . . .

La cérémonie faite
Chacun s'en fut coucher
Les uns avec leurs femmes
Et les autres tout seuls.

Le Page est, à présent, un *Chérubin* pleurant sur sa Marraine.

Que son cœur, que son cœur a de peine !

et la dame, une personne qui glisse assez clairement sur la pente de l'infidélité conjugale.

Début de Naudet dans les *Rois* et les *Pères*.
Et de Dorfeuille, dans les *Premiers rôles* tragiques.

La querelle se ranime plus ardente que jamais, entre les dames Vestris et Sainval *cadette*. — Une armistice de plus de cinq années n'a pas attiédi leur ressentiment. Mais le Public n'y prend plus le même intérêt, et nous n'avons rien de mieux à faire que d'imiter son exemple.

Mort de Dalinval.

Beaumarchais échoue dans sa tentative pour l'établissement d'un *Droit d'auteur*, résultat des pièces représentées sur les théâtres de la Province.

Dugazon compose et chante sur la scène, un couplet en honneur du Roi et de la *Reine*.

Début de mademoiselle Emilie Contat, dans les *Soubrettes*.

On célèbre la *Centenaire* de Pierre Corneille.

Décès de Lefranc-de-Pompignan, né à Montauban, en 1709.

Eclairée par un lustre de l'invention de Lange et de Quinquet, la salle produit un effet tout nouveau.

La cinquantième représentation du *Mariage de Figaro* reçoit de Beaumarchais une destination fort honorable. — A ce sujet, l'auteur dit aux Comédiens :

« Annonçons que nous recevrons ce que les spectateurs

« voudront bien ajouter au prix rigoureux de leurs « places. »

A Monsieur de Beaumarchais.

« Monsieur,

« Vous n'avez pas pu douter que nous n'acceptassions « avec un grand plaisir le projet de contribuer à un acte « de bienfaisance. En conséquence, le produit de la cin- « quantième représentation du *Mariage de Figaro* sera « versé dans la caisse que vous destinez au soulagement « des mères qui nourrissent.

« Nous avons l'honneur, etc.

» FLORENCE et DAZINCOURT, Semainiers.

21 *septembre* 1784.

« Recette : 6,397 livres, deux sous. — *Signé :* VANHOVE. »

1785.

A la solicitation de M. de Malesherbes, Louis XVI accorde sur sa cassette une pension de cent écus à une Arrière-petite-fille de Corneille.

Champville, neveu de Préville, débute dans les *Seconds comiques*.

Décès de Barthe, l'auteur, né à Marseille, en 1734.

Beaumarchais écrit aux Comédiens :

« . . . Il a été réglé entre nous que l'on retirerait *le Mariage* « *de Figaro* lorsqu'il tomberait à mille écus. J'apprends « qu'il est tombé, vendredi, à beaucoup moins. Quelle qu'en « soit la raison, je vous supplie de vouloir bien *fermer*

« *notre boutique*... Quand une pièce devient un Bouche-trou, « le public cesse d'en faire cas. »

Mademoiselle Devienne débute dans les *Soubrettes*,
Et mademoiselle Candeille dans les *Grandes princesses*.
Début de mademoiselle Vanhove, âgée de 14 ans et demi.
A ce vers, elle reçoit une application flatteuse pour Iphigénie et pour Agamemnon :

Quel bonheur de me voir fille d'un tel père !

Beaumarchais, qui sort de Saint-Lazare, va voir débuter mademoiselle Vanhove, et lui prédit un bel avenir.

Décès de Rousseau (*Pierre*), l'auteur, né à Toulouse vers 1725.
Début de mademoiselle Simon, dans les *Jeunes premières*.
On propose de célébrer annuellement la mort de nos grande écrivains dramatiques en ne composant les représentations que de leurs ouvrages.

Aux Comédiens français.

..... J'ai fait ce que j'ai pu pour rendre ma comédie des *Amours de Bayard*, digne des spectateurs qui la jugeront et des acteurs qui voudront bien lui prêter le charme et la séduction de leurs talents. Si j'échoue, je ne m'en prendrai qu'à ma faiblesse, si j'ai le bonheur de réussir, je dirai : ils m'ont servi en camarade, en ami, ils m'ont soutenu.

MONVEL.

Retraite de Madame Bellecour.

1786.

LES ACTEURS EN RÉGIE.

Malherbe, ex-Directeur de spectacle à Liége, puis Régisseur chez mademoiselle Montansier, ensuite Directeur du théâtre de Naples, et dont enfin nous constatons le début à la Comédie-Française à l'année 1778, s'adresse à M. de Breteuil. — Il lui propose de créer, à ses risques et périls, une *Administration générale* relative à tous les Comédiens du royaume en ce qui concerne l'exercice de leur état, et parfaitement semblable à ce qu'on désirerait pour les Domestiques.

Ce projet n'obtient pas l'assentiment du Ministre.

Mesdemoiselles Devienne, Candeille et Emile Contat sont admises en qualité de *Sociétaires*.

Retraites successives de Préville (pour la première fois), de sa femme, de Brizard, après 29 ans de théâtre, et de mademoiselle Fannier.

Mademoiselle Vanhove, devenue femme Petit, du nom d'un Chorégraphe et musicien de l'orchestre, est reçue *Sociétaire*.

Réapparition de Grammout, *pensionné* de la Comédie.

Naudet devient *Sociétaire.*

Début de mademoiselle Fleury, dans les *Grandes princesses*.

Elle n'a aucun rapport de parenté avec le comédien de ce nom.

Molé joue le rôle de Tartuffe, et c'est un événement dans le *Tout Paris*, qui s'occupe assidûment du théâtre.

Par imitation, mademoiselle Raucourt remplit un rôle de *Mère* dans la comédie.

La Comédie donne les *Entrées* et une somme de 600 livres à une fille Salmon, condamnée à être brûlée vive à Rouen, et acquittée par le Parlement de Paris. —Dans la salle, pour la mieux voir, le Public fait changer de place à cette empoisonneuse supposée.

Les *Sociétaires* se joignent à Larive pour secourir un jeune inconnu naufragé à qui il assure une pension de cent écus, tandis que ces messieurs en votent une de 800 livres.

Autre bonne action. — Le Théâtre joue au profit d'une de ses jeunes actrices, mademoiselle Laveau qui a failli périr brûlée dans son appartement.

Débats entre la Harpe et les Comédiens, dont le Comité, composé de 19 membres, ne décide ni pour ni contre. — Avortement.

On rend à Imbert ses droits d'auteur qu'il n'accepte que pour cinq représentations, et ne se réserve, à l'avenir, que celui de donner les billets d'usage.

1787.

Dunant est nommé *Sociétaire*.

Louis XVI, satisfait de la morale qu'exprime M. Pyeires dans son *Ecole des Pères*, fait présent à cet écrivain d'une épée civile admirablement confectionnée.

A monsieur Pyeires.

Le Roi et la Reine ayant entendu avec la plus grande sa-

tisfaction, monsieur, *L'Ecole des pères*, m'ont chargé l'un et l'autre de vous marquer le plaisir qu'ils ont eu. Ce qui les a frappés surtout c'est le ton de décence et la morale pure qu'ils ont remarqués dans cet ouvrage. Je m'empresse de vous en informer, monsieur, persuadé que vous éprouverez beaucoup de satisfaction d'avoir mérité un éloge aussi flatteur. Je profite de cette occasion pour vous témoigner le plaisir que j'ai eu, et vous assurer des sentiments avec lesquels, etc.

LE MARÉCHAL DE DURAS.

Pardon! mille pardons, monsieur le Maréchal,
Mais c'est qu'en vérité, vous écrivez bien mal!

Grammont reçoit le titre de *Sociétaire*.

Le Théâtre va jouer à Versailles à l'occasion de la première *Assemblée des Notables*.

Talma débute dans les *Jeunes premiers* tragiques

Il se met, comme son devancier Lekain, toujours en vertu des *Règlements*, au service du répertoire, mais seulement pour les rôles de son emploi dans la comédie.

Il est reçu *à l'essai*. — Il n'avait pas dédaigné de s'essayer quelquefois chez Doyen.

Larochelle devient *Sociétaire*.

Mademoiselle Fleury continue ses débuts dans la tragédie son unique vocation.

Mercier donne *la Maison de Molière*, dont il interrompt les cinq actes par la représentation de *Tartuffe* tout entier. — Les Comédiens qui se sont prêtés à cette bizarrerie, trouvent leur punition dans l'insuccès généralement obtenu.

Décès de mademoiselle Olivier, à vingt-trois ans.

C'est elle qui a joué d'origine le rôle de Chérubin, dans *Le mariage de Figaro*.

1788.

Mademoiselle Clairon revient d'Allemagne à Paris, après 17 années d'absence, et refuse sagement de reparaître.

On reçoit mademoiselle Fleury *Pensionnaire*.

Décès du Maréchal duc de Richelieu suprême Autorité des Comédiens français et leur intermédiaire immédiat près du Monarque.

Début et réception de mademoiselle Desgarcins dans les *Jeunes premières*.

On joue devant les Ambassadeurs de Tippoo-Saëb.

Décès de mademoiselle Dugazon, non retirée.

Il est bruit de la réintégration de Monvel dans la *Société*. — L'appui intéressé de Molé n'est pas suffisant pour l'obtenir.

Le mari de madame Petit consent au divorce.

La convocation de *l'Assembléenátionale* exerce une heureuse influence sur les recettes du théâtre.

Première *retraite* un peu sérieuse de Larive.

Dugazon fait la même démonstration.

Mademoiselle Lange débute dans les *Jeunes premières* de la comédie

Le Théâtre donne avec désintéressement, une représentation bien composée, au *bénéfice* des Cultivateurs dont les biens ont été ravagés par la grêle.

1789.

Représentation en l'honneur de l'ouverture des *États généraux*.

Second début de Dorfeuille toujours dans les *Premiers rôles* tragiques.

L'acteur n'est pas encore reçu.

L'Entreprise prend le titre de THÉATRE DE LA NATION, *Comédiens ordinaires du Roi*.

La Reine ayant desiré voir *la Gouvernante* par mademoiselle Contat, l'actrice apprend le rôle et le joue en vingt-quatre heures.

Talma est unanimement admis dans la *Société*.

Le patriotisme des Comédiens français se signale dans l'émotion politique du 13 juillet; ce qui en fait appeler plusieurs à occuper des grades dans la Milice bourgeoise.

Ces Comédiens font à l'assemblée nationale le don d'une somme de vingt-trois mille livres, pour subvenir aux besoins de la Patrie.

Saint-Phal refuse le rôle de Charles IX dans la nouvelle tragédie de Chénier, et c'est à cette occasion que le personnage échoit à Talma trop peu remarqué jusqu'à ce moment.

Cubières-Palmézeaux donne une petite pièce en mémoire de la mort de Molière

Charles IX.

Ses suites.

La Société des Comédiens, déjà fort agitée par les passions politiques, le devient d'avantage au sujet de *Charles IX*, dont le théâtre refuse la représentation en alléguant qu'il n'y a point de *Censure* et qu'il doit s'en tenir à ses *anciens règlements*.

DÉLIBÉRATION signée : *Dazincourt*, Premier semainier, *Naudet*, second, *Fleury*, *Molé*, *Saint-Phal*, *Grammont*, *Florence*, et Mesdames *Raucourt*, *Suin*, *Vestris*, *Lachassaigne*, *Bellecour*, *Louise Contat*, *Emilie Contat*, *Joly*, *Thénard*, *Candeille*, *Petit*, *Desgarcins* et *Devienne*.

Le *Chevalier* Chénier retire sa pièce.

Le public la demande à grands cris, et Fleury répond :

« Messieurs, la Comédie française s'est toujours fait un « devoir de remplir vos désirs. La tragédie de *Charles IX* « n'a point été à l'étude. Dès que nous aurons la permission,...

Ce dernier mot blesse les orateurs, à qui Fleury répond :

« Nous ordonnez-vous d'enfreindre les lois que nous res« pectons depuis cent ans?... J'aurai l'honneur de vous « faire observer que *ni moi*, ni mes camarades ne pouvons « le faire. »

Chénier veut que l'annonce en reste sur l'affiche,

Un spectateur demande à Fleury quand il ira à la Municipalité chercher *la permission*.

« Quand vous l'ordonnerez, Messieurs, répond le comé« dien, la Comédie française s'empressera toujours de satis-

« faire les désirs de la nation et de se rendre digne de son « indulgence. » (*Bravos*).

« Le *Comité de Police*, prenant en considération le ren-« voi fait par MM. les Représentants de la Commune et les « raisons exposées sur la demande des Districts, décide que « la représentation de *Charles IX* sera provisoirement sus-« pendue. »

Chénier fait des réclamations et la pièce est représentée. Mécontent d'une recette qu'elle a produite, *au bénéfice des pauvres*, il l'a retire et ne la rendra qu'à la condition d'une seconde soirée ayant le même but.

A cette occasion (suivie du retrait de *Henri VIII*), l'auteur dit publiquement aux Comédiens :

« Vous n'êtes point les maîtres de jouer ma pièce à l'épo-» que qui vous convient, vous êtes seulement les maîtres » de ne pas la jouer, ne confondez pas deux choses très-différentes. »

Charles IX a, en ce moment, 34 représentations.

La Comédie française assemblée, ayant entendu la lecture de la lettre à elle adressée par M. le Maire, portant que son intention et celle de M. le Lieutenant de Maire au Département de la Police, est que le vœu du Public soit rempli, et qu'à compter d'aujourd'hui, ses affiches indiquent les noms de tous les acteurs qui doivent paraître dans chacune des pièces qu'elle représentera, après avoir mûrement délibéré sur cette *innovation* dont les conséquences seraient funestes pour elles, a arrêté que la *Société* se rendra chez M. le Maire pour le supplier d'entendre ses très-humbles représentations sur cet objet important.

Fait à l'Assembléece 9 décembre 1789.

SAINT-PRIX, Second *Semainier*.

Dans cette affaire toute simple et pourtant si sérieusement traitée, que ne demande-t-on, si désormais les affiches devront être de couleur *rouge*, comme jadis, à l'hôtel de Bourgogne, ou *vertes*, comme au Théâtre Guénégaud?

Ici, nous subissons l'exigence du Millésime.

Soumis à cette marche chronologique sans laquelle il n'y a qu'impénétrables ténèbres dans l'histoire qui nous occupe, nous saisissons au passage l'épisode, dont l'événement vient se rattacher avec tant d'intérêt à la spécialité des faits généraux.

C'est au commencement de novembre 1789 qu'a surgi l'affaire de la tragédie de Chénier, et ce n'est qu'en juillet 1790 qu'elle prend des proportions véritablement politiques. On en jugera ainsi par les noms des personnages qu'elle met en mouvement. — Ce temps d'arrêt offre donc une place toute naturelle à la relation suivante, dont les dates nous retiennent en 1789.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

LES COMÉDIENS DEVANT LA SOCIÉTÉ,

La grave question relative à l'*Eligibilité* des Comédiens, c'est-à-dire celle de savoir s'ils seront enfin comptés pour quelque chose dans la grande famille, s'agite au sein de l'Assemblée nationale.

Dans le choc des opinions diverses, *Rœderer* se pose en défenseur habile et convaincu. Il « réclame pour la classe « de citoyens qu'on repousse de tous les emplois, et ne « croit pas qu'il y ait aucune raison solide, soit en morale, « soit en politique, à opposer à sa réclamation. »

« Je n'ajoute pas un seul mot, répond M. *le Comte de Cler-*

« *mont-Tonnerre*, à une chose qui n'a pas besoin d'être dé-
« veloppée pour frapper l'Assemblée, et je propose seule-
« ment la formule de Décret que voici :

« L'Assemblée nationale décrète qu'aucun citoyen actif,
« réunissant les conditions d'éligibilité, ne pourra être
« écarté du tableau des Eligibles, ni exclu d'un emploi pu-
« blic à raison de la profession qu'il exerce. »

Cette proposition n'a point de suite.

21 décembre 1789.

A la séance du lendemain, M. *le Comte de Clermont-Tonnerre* s'exprime de la manière suivante :

« Le préjugé s'établit, à l'égard des Comédiens, sur ce
» qu'ils sont sous la dépendance de l'opinion publique. Cette
« dépendance fait notre gloire, et elle les flétrirait ! D'hon-
« nêtes citoyens peuvent nous représenter sur les théâtres
« les chefs-d'œuvre de l'esprit humain, des ouvrages rem-
« plis de cette saine philosophie qui, ainsi placée à la por-
« tée de tous les hommes, a préparé avec succès la révo-
« lution qui s'opère, et vous leur direz : *Vous êtes Comédiens*
« *du Roi, vous occupez le Théâtre de la Nation,* VOUS ÊTES IN-
« FAMES ! Si les spectacles, au lieu d'être l'école des mœurs,
« en causent la dépravation, épurez-les, ennoblissez-les et
« n'avilissez pas des hommes qui exercent des talents esti-
« mables. Mais, dit-on, vous voulez donc appeler aux fonc-
« tions de judicature à l'Assemblée nationale, des Comé-
« diens? Je veux qu'ils puissent y arriver, s'ils en sont di-
« gnes ; je m'en rapporte au choix du Peuple, et je suis sans
« inquiétude. Je ne veux flétrir aucun homme, ni proscrire
« les professions que la loi n'a pas proscrites »

Cette opinion est ainsi partagée par *Mirabeau :*

« Non-seulement, dit-il, il n'existe pas de loi qui ait dé-

« claré les Comédiens infâmes, mais les Etats-généraux « tenus à Orléans ont dit, article 4 de leur *Ordonnance*, « presque ces mots, mais certainement leur véritable sens :

« Quand les Comédiens auront épuré leur théâtre (et « alors la scène était occupée par ces misérables farces « qu'on s'honore d'avoir oubliées), on s'occupera de déter- « miner ce qu'ils doivent être dans l'ordre civil, d'où ils ne « paraissent pas devoir être rejetés pour eux-mêmes. »

« Aujourd'hui, il est des Provinces françaises qui, déjà, « ont secoué le préjugé que nous devons abolir, et la preuve « en est que les Pouvoirs d'un de nos Collègues, Député de « Metz, sont signés de deux Comédiens. Il serait donc ab- « surde, impolitique même, de refuser aux Comédiens le « titre de *Citoyens* que la Nation leur défère avant nous, et « auquel ils ont d'autant plus de droits qu'il est peut-être « vrai qu'ils n'ont jamais mérité d'en être dépouillés. »

Séance du 24 *décembre* 1789.

A M. LE PRÉSIDENT DESMEUNIERS.

Paris, ce 24 décembre 1789.

Monseigneur,

Les Comédiens ordinaires du Roi, occupant le *Théâtre de la Nation*, organes et dépositaires des chefs-d'œuvre dramatiques qui sont l'ornement et l'honneur de la scène française, osent vous supplier de vouloir bien calmer leurs inquiétudes.

Instruits par la voix publique qu'il a été élevé, par quelques opinions prononcées dans l'Assemblée nationale, des doutes sur la légitimité de leur état, ils vous supplient,

Monseigneur, de vouloir bien les instruire si l'Assemblée a décrété quelque chose sur cet objet, et si elle a déclaré leur état incompatible avec l'admission aux emplois et à la participation aux droits de citoyen. Des hommes honnêtes peuvent braver un préjugé que la loi désavoue; mais personne ne peut braver un Décret ni même le silence de l'Assemblée nationale sur son état.

Les Comédiens français, *dont vous avez daigné agréer l'hommage et le don patriotique*, vous réitèrent, Monseigneur, et à l'auguste Assemblée, le vœu le plus formel de n'employer leurs talents que d'une manière digne de Citoyens français, et ils s'estimeraient heureux si la législation, réformant les abus qui peuvent s'être glissés sur le théâtre, daignait se saisir d'un instrument d'influence sur les mœurs et sur l'opinion publique.

Nous sommes, etc.

Les Comédiens ordinaires du Roi,

DAZINCOURT, *Secrétaire.*

L'abbé Maury se plaint de ce que les artistes se soient adressés au président. Il dit qu'il est « *de la dernière indé-* « *cence* que des Comédiens se donnent la licence d'ouvrir « une correspondance directe avec l'Assemblée. »

Le Président le rappelle *formellement* A L'ORDRE.

La pensée de Monseigneur *de La Fare*, Evêque de Nancy, se formule de cette manière :

« J'adhère entièrement à ce qu'à dit M. l'abbé Maury; j'ajouterai seulement un trait d'un acteur célèbre, parce qu'il s'applique très-bien à la discussion actuelle. Un vieil officier se plaignait amèrement de la médiocrité des récompenses qu'il avait obtenues pour de longs services. Il comparait son sort à celui de Lekain, auquel il faisait de dures

observations sur cette comparaison. « Eh! Monsieur, lui dit « le Comédien, comptez-vous pour rien le droit que vous « avez de me parler ainsi? »

A l'appui de cette motion, le marquis de *Marnézia* s'écrie :

« Lisez Rousseau, sa lettre *sur les spectacles*, et vous ne « prononcerez pas avant de l'avoir lue et méditée. Vous y « verrez ce qu'il pense des Comédiens, et peut-être alors « sentirez-vous que vous ne devez pas leur accorder le « droit de siéger dans vos assemblées législatives. »

Décret de l'Assemblée nationale.

..... « Il ne pourra être opposé à l'éligibilité d'aucun citoyen, D'AUTRES MOTIFS D'EXCLUSION que ceux qui résultent *des Décrets constitutionnels.* »

Séance du 25 décembre 1789.

Telle est la base actuelle et définitive de *l'état civil* des Comédiens en France.

Mademoiselle Contat cesse de paraître.
Mademoiselle Raucourt prend le même parti.

1790.

Talma et sa Fiancée.

On refuse à Talma l'acte de la célébration de son mariage avec Julie Carcan (d'autres disent Carcau), surnommé *la Belle Julie.*

L'artiste adresse la lettre suivante aux Membres de *l'Assemblée nationale ;*

« Messieurs,

« J'implore le secours de la loi constitutionnelle et je ré-« clame les droits de citoyen qu'on ne m'a point ravis, « puisqu'elle ne prononce aucun titre d'exclusion contre « ceux qui embrassent la carrière du théâtre. J'ai fait choix « d'une compagne, à laquelle je veux m'unir par les liens « du mariage. Mon père m'a donné son consentement. Je « me suis présenté devant le curé de Saint-Sulpice pour la « publication de mes bans. Après un premier refus, je lui ai « fait faire sommation par acte extrajudiciaire. Il a répondu « à l'huissier qu'il avait cru de la prudence d'en déférer à « à ses supérieurs; qu'ils lui ont rappelé les lettres canoni-« ques auxquelles il doit obéir, et qui défendent de donner « à un comédien le sacrement du mariage avant d'avoir « obtenu de sa part une renonciation à son état..... Je me « prosterne devant Dieu ; je professe la religion catholique « apostolique et romaine..... J'aurais pu, sans doute, faire » une renonciation et reprendre le lendemain mon état; « mais je ne veux point me montrer indigne de la religion « qu'on invoque contre moi, indigne du bienfait de la Con-« stitution en accusant vos décrets d'erreur et vos lois « d'impuissance. Je m'abandonne avec confiance à votre « justice.

« 12 juillet 1790.

« Talma. »

Trois membres prennent la parole à ce sujet : *Goupil*, l'abbé *Gouttes* et *Bouche*. — Ce dernier remarque que « plu-« sieurs fois, on a marié des comédiens sous le nom de *Mu-« siciens.* »

Cette fiancée de Talma a 40,000 livres de rentes.

Après plusieurs journées d'un très-grand émoi politique, nombre de Comédiens français passent volontairement la nuit au Corps-de-garde.

Le Théâtre reste fermé pendant huit jours.

Il donne deux représentations au bénéfice de toutes les victimes de ces tristes événements.

Les Gardes Françaises refusent pour eux la troisième.

Mort d'Imbert, l'auteur comique.

Grandménil est le seul comédien du Théâtre-Français que les titres de ses ayeux placent sous le coup du Décret supprimant *la Noblesse* et tous les *honneurs* qui s'y rattachent.

La publicité donnée au *Livre rouge*, renfermant les Pensions et dons de faveurs secrètes accordés par la Cour, révèle les noms de bon nombre d'auteurs dramatiques.

Les théâtres ne paient plus l'impôt dit *des Pauvres*.

Encore CHARLES IX.

L'affaire se réveille. De nouveaux obstacles sont apportés à la suite des représentsations de cette pièce.

Cependant, les Députés Confédérés d'un grand nombre de nos villes sont arrivés à Paris.

Espérant triompher plus facilement que d'autres des difficultés qu'on ne fait pas connaître, ils écrivent aux Comédiens français pour leur demander que l'ouvrage soit joué.

« Nous n'avons, leur disent-ils, que huit jours à passer à « Paris, et nous ne les emploierons pas à voir *Didon* et « *Zaïre*. — 13 juillet 1790. »

En appuyant cette requête auprès des Comédiens, Chénier ajoute :

« Si votre Société ne remplit pas l'objet de ma demande, « je vais très-incessamment faire représenter cette tragédie « sur un autre théâtre public. »

Réponse des Comédiens.

« . . . . Votre pièce, que vous avez retirée, est dans le cas « de l'article 22 des Réglements adoptés par vous-même, et « elle a droit à une reprise dans le temps *dont vous convien-« drez avec la Comédie* .... Nous vous avons dit que nous « ne serions libres de reprendre cette tragédie *qu'après* les « autres pièces qui sont dans le même cas, et dont le rang « de reprise est fixé avant la reprise de la votre. »

15 *juillet.*

Un solliciteur plus écouté s'en mêle. Il écrit :

Aux Comédiens français.

« Messieurs,

« Le *District des Cordeliers* me charge de vous faire con-« naître un vœu qu'il partage avec un grand nombre de ci-« toyens venus de toutes les parties du royaume... Il se « persuade que vous céderez volontiers à ses instances... « Il ne vous aura point en vain adressé une réclamation « dont vous sentez toute la justice.

« J'ai l'honneur d'être, etc.,

(17 *juillet.*) « DANTON »

Des Députés reconnaissent qu'en retirant sa pièce, M. de Chénier « *s'est enchaîné lui-même* et n'a plus le droit d'en exiger, dans ce moment, des représentations. »

AUX MÊMES.

Paris, *ce* 17 *juillet* 1790.

« J'ai réuni, hier, chez moi, MM. les Députés des Gardes « nationales de Provence, ils m'ont parlé du vif désir qu'ils « auraient de voir, avant leur départ, la tragédie de *Char-* « *les IX*. D'après tous les sentiments que vous avez bien « voulu me témoigner, j'ai pris sur moi, Messieurs, de leur « faire espérer la représentation de cette tragédie pour « lundi. Je désire beaucoup ne m'être pas trop avancé, et « que, vous aussi, vous fassiez quelque chose pour mes « bons Provençaux.

« J'ai l'honneur, etc.,

MIRABEAU, *aîné*.

« *P. S.* J'apprends, en rentrant chez moi, que vous vous « êtes donné la peine de me faire des difficultés.... MM. les « gens de lettres, qui ont le droit de passer avant M. de « Chénier, ne peuvent être choqués que, dans une circons- « tance extraordinaire, on donne une représentation de sa « pièce, et seraient, au contraire, très-fâchés d'y mettre « obstacle..... Je me charge d'écrire à M. de Chénier, et « vous réponds d'avance de son consentement. Comme un « refus de votre part pourrait faire naître des soupçons peu « honorables pour la Comédie, par l'intérêt que je prends « à sa cause, j'ose lui conseiller de ne pas compromettre « l'opinion de son patriotisme.

« J'ai l'honneur d'être bien sincèrement, etc.,

« MIRABEAU, *aîné*

Un assez grand nombre de camarades de Talma, et quel-

ques personnes mal disposées à l'égard de cet artiste, lui imputent de secrètes menées, qui l'engagent à s'adresser à Mirabeau par la lettre explicative que voici :

« Je recours à vos bontés, Monsieur, pour me justifier « des imputatiens calomnieuses que mes ennemis s'empres-« sent de répandre. A les entendre, ce n'est pas vous qui « avez demandé *Charles IX*, c'est moi qui ai fait une cabale « pour forcer mes camarades à donner cette pièce. Des « journalistes vendus affirment au public tout ce que leur « malignité leur dicte. Si vous ne me permettez de lui dire « la vérité, je resterai chargé d'une accusation dont on es-« père tirer parti.

« Je vous supplie donc de me permettre de détromper « le public, que cent bouches ennemies s'empressent de pré-« venir contre moi.

« TALMA. »

RÉPONSE.

« Oui, certainement, Monsieur, vous pouvez dire que c'est « moi qui vous a demandé *Charles IX* au nom des Fédérés « provençaux, et même que j'ai vivement insisté. Vous pou-« vez le dire, car c'est la vérité, et une vérité dont je « m'honore. La sorte de répugnance que Messieurs les Co-« médiens ont montrée à cet égard, au moins s'il fallait « en croire les bruits, était si désobligeante pour le public, « et même fondée sur de prétendus motifs étrangers à leur « compétence naturelle ; ils sont si peu appelés à décider « si un ouvrage légalement représenté est ou n'est pas in-« cendiaire ; l'importance qu'ils donnaient, disait-on, à la « demande et au refus était si extraordinaire, si impolitique ; « enfin ils m'avaient si *précieusement* dit à moi-même qu'ils ne « voulaient céder qu'au vœu prononcé de la part du public, « que j'ai dû répondre à leur réponse. Le vœu a été pro-

« noncé et mal accueilli, à ce qu'on m'assure. Le public a « voulu être obéi. Cela est assez simple là où il paye, et je « ne vois pas de quoi l'on s'est étonné. Que maintenant on « cherche à rendre, vous ou d'autres, responsables d'un « événement si naturel, c'est un petit reste de rancune en« fantine auquel, à votre tour, vous auriez tort, je crois, de « donner de l'importance. Toujours est-il que voilà la vé« rité, que je signe très-volontiers, ainsi que l'assurance « des sentiments avec lesquels, etc.

« MIRABEAU *aîné*. »

On donne la représentation tant et si vivement demandée. — Elle est des plus orageuses.

Les Comédiens en écrivent à Bailly, le Maire.

Le *Petit-Foyer* du théâtre devient un lieu de rassemblement pour les deux partis. — On y remarque Danton et Camille Desmoulins appuyant la suite des représentations. — Chénier, Talma et Palissot d'un côté, Dazincourt et Naudet de l'autre, discutent avec animation.

On ne décide rien, et Talma jure qu'il ne paraîtra dans aucun autre rôle avant d'avoir repris celui de Charles IX.

DÉLIBÉRATION DES COMÉDIENS.

Les Comédiens français se sont engagés à ne pas jouer la comédie avec le sieur Talma, d'après les faits énoncés dans le procès-verbal qui a été communiqué à M. Bailly, Maire de Paris.

Fait à l'Assemblée du mardi soir 27 juillet 1790.

Fleury. Lachassaigne, Desessarts, Dazincourt, Devienne, Suin, Dorival, Raucourt, Naudet, Dunant, Emilie Contat, Florence, Larochelle, Saint-Phal, Grammont, Joly, Bellemont. Vanhove, Contat, Molé, Thénard, Saint-Prix et *Petit.*

« Les *Pensionnaires* de la Comédie-*F*rançaise s'unissent « de sentiment avec Messieurs les Comédiens français or« dinaires du Roi, et s'engagent à ne point jouer avec « Talma.

« *A Paris, ce 2 août* 1790.

« Signé : *Gérard, Champville, Marin, Lange, Mallon,* « *Charlotte*, etc. »

La querelle devient particulière entre Talma et Naudet, Les *Sociétaires* se prononcent par une seconde Délibération signée des mêmes noms que précédemment.

Revenant aux affaires de la maison, le Théâtre refuse une proposition tendante à ce que *Charles IX* soit représenté par certains acteurs de la troupe chargée d'en *lire* plusieurs rôles.

Procès-verbal de la Commune de Paris.

..... « Sur le récit fait à l'Assemblée par les Comédiens « français, de ce qui s'est passé, hier, à leur théâtre, l'As« semblée ordonne que la pièce qui a pour titre *Charles IX* « lui sera apportée, pour être ensuite par elle statué ce qu'il « appartiendra.

20 août 1790.

« Signé : *Vauvilliers, Blondelle, Picard, Présidents ; De-* « *joly et Lacretelle*, Secrétaires. »

Enfin les journaux publient cette Déclaration :

..... « Mon intention est que *Charles IX* ne soit plus re« présenté sur le théâtre jusqu'au moment où l'Assemblée « nationale aura prononcé relativement à la position des « auteurs dramatiques.

« M. J. Chénier. »

Damas joue la tragédie chez Mademoiselle Montansier.
Talma s'éloigne volontairement de la scène.

Troubles intérieurs.

Tout ce bruit apaisé, c'est maintenant au sein de la Société des Comédiens que se concentrent les éléments de discorde.

Menacé de plusieurs côtés, Talma publie qu'il « marche « armé. » — Il écrit :

« M. Naudet s'est abandonné à un excès de brutalité... « J'ai fait ce qu'il convenait que je fisse pour mettre un « homme à l'abri de tout reproche. »

Loin de se calmer, cette triste affaire s'envenime.

Fleury vient dire au Public, qui y prend part à chacune des représentations :

« Ma Société, persuadée que M. Talma a trahi ses inté« rêts et compromis la tranquillité publique, a décidé, à « l'unanimité, qu'elle n'aurait plus aucun rapport avec lui « jusqu'à ce que l'Autorité en ait décidé. »

A cette harangue, Dugazon sort des coulisses, jette sa perruque dans la salle (suivant l'habitude qu'il a de la tourmenter à chacune de ses émotions), revendique sa part du traitement qu'on fait à Talma, et se dérobe au mécontentement de quelques spectateurs qui escaladent le théâtre pour se mettre à sa poursuite.

Chénier et Palissot se font publiquement la guerre.

Le premier prend parti pour le Théâtre de la rue de Richelieu, et l'autre injurie les acteurs du Faubourg Saint-Germain.

Au milieu de tout cela, Talma reparaît, demandé presque

tous les soirs par le Public impatienté de son absence, et par des journalistes que stimule le seul intérêt de la scène.

Il est généralement bien accueilli et reprend son service, quoique plusieurs de ses camarades lui gardent encore rancune.

Début de Devigny, dans les *Premiers rôles* de comédie.

L'acteur n'est pas reçu.

Mademoiselle Joly, la *Soubrette*, se passe la fantaisie de jouer le rôle d'Athalie, dans la tragédie de Racine.

Talma y ajoute celle de représenter un simple Lévite.

A cette représentation, Préville et Brizard, reconnus au fond d'une loge, sont obligés, par ordre du Parterre, de se placer sur le devant, à la grande surprise de ceux des spectateurs qui se dérangent sans savoir pourquoi.

Mademoiselle Simon se retire du théâtre.

Madame Petit use du bénéfice de la loi nouvelle qui admet, entre époux, l'incompatibilité d'humeur comme suffisant motif de séparation.

Nouveaux débats.

La querelle, que l'on croyait éteinte, se réchauffe.

Mademoiselle Contat écrit, de sa retraite, aux Comédiens qui sollicitent son retour :

« Messieurs et chers camarades,

….. « Les motifs qui m'ont forcée de renoncer au bon-
« heur de consacrer mes faibles talents au public sont con-
« nus et subsistent... Il est des sentiments avec lesquels on
« ne compose pas... Les nouveaux chagrins qui vous ont
« été suscités par M. Talma, ne peuvent me paraître un motif
« pour revenir sur cette résolution et pour consentir à le
« regarder JAMAIS comme mon *associé* et mon *camarade*. Son

« existence à la Comédie-Française compromet toutes les « autres; ses volontés nuisent à l'intérêt général, ses amis « troublent le repos public... Ces motifs sont ceux de ma re- « traite. En l'imputant à M. Talma, je ne prétends pas appe- « ler contre lui aucun ressentiment.

« CONTAT. »

Que fais-tu donc, traîtresse?

Fleury lit cette lettre au Public de la salle, qui y répond en demandant la rentrée de l'actrice et celle de Mademoiselle Raucourt, ce qui met un terme à la discussion.

Mademoiselle Candeille quitte le Théâtre-Français du Faubourg Saint-Germain, pour celui de la rue de Richelieu.

Laharpe demande à l'Assemblée nationale l'affranchissement de toutes les entraves relatives à l'exercice, comme aux développements de l'art dramatique, et que le *Droit des auteurs* soit légalement fixé.

Larive fait présent à M. de Lafayette d'une chaîne de col qu'il tient d'un descendant de Bayard, dont il a excité l'admiration dans la tragédie de de Belloy, sur le théâtre de Grenoble.

C'est au domicile du général entouré d'amis, que se réalise cette offre accompagnée des vers suivants :

D'un ordre chéri des guerriers,
Cette antique et simple parure
Dans les combats ornait l'armure
Du plus brave des chevaliers.
Qui, mieux que vous, aurait des droits sur elle?
Comme Bayard, sans reproche et sans peur,
Sage, vaillant, à vos devoirs fidèle,
Chaque jour vous obtient une gloire nouvelle;
Et, malgré les complots de l'envie en fureur,
Vous sortez des dangers toujours calme et vainqueur.

Boursault (ci-devant Malherbe, dont nous parlons à l'année 1786) élève la salle du *Théâtre-Molière*, dans la rue Saint-Martin.

D'assez bons acteurs y jouent quelquefois des pièces presque dignes du Théâtre-Français.

Les camarades de Larive, absent du théâtre, font près de lui des démarches pour obtenir sa rentrée.

Le tragédien finit par y consentir, aux conditions qu'il jouera en *Amateur libre*, sans appointements, sans aucune part dans les revenus du théâtre, sans paraître dans les pièces nouvelles, et enfin avec la faculté de se retirer aussitôt que ses forces le lui conseilleront.

Il joue Alceste, du *Misanthrope*, sans trop de succès.

Naudet vient annoncer au Public de la salle que, désormais, le théâtre abrégera ses *Clôtures annuelles* de tout le temps que l'on désirera, et que, par égard pour les classes les moins aisées, six cents places, à des prix modérés, vont être ajoutées à celles renfermées dans cette localité.

On demande que le *Discours d'ouverture* qu'a dû écrire Chénier, soit lu par Talma.

Naudet répond que l'auteur n'a pas eu le temps de s'acquitter de cette promesse, et il en offre un de sa façon, que les spectateurs acceptent.

Il est bruit de la fondation d'un *Second Théâtre-Français*. Les Comédiens y répondent en invoquant leurs anciens *Priviléges* qui en interdisent l'établissement.

Arnaud Baculard, la honte des gens de lettres, demande à emprunter à M. Necker, dont il est déjà le redevable, douze cents livres, par un à-compte de huit cents. — Le Ministre lui envoie *un louis*.

..... « Je crois qu'attenter au *Tour* d'un auteur, c'est, en quelque façon, attenter à sa propriété.

« MAISONNEUVE. »

1791.

La Comédie-Française perd le double *Privilége* d'après lequel elle a pu, jusqu'ici, s'emparer des acteurs habiles à se distinguer des autres dans toute l'étendue de la France.

Décès de Brizard, né à Orléans en 1721,

Et de mademoiselle Quinault *l'aînée*.

Début, dans les *Jeunes premiers* des deux genres, de Dupont, élève de mademoiselle Raucourt.

Champville est *Pensionnaire* depuis 1784.

Mademoiselle Mars *cadette*, fort jeune, débute sans conséquence, dans les *Ingénuités*, au Théâtre de Versailles.

Aux Comédiens français.

Soyez certains, messieurs, que je désire autant et plus que vous, et que je fais et ferai tout ce qui est en moi pour empêcher l'éternelle scission que je vois prête, et qui est bien la plus déplorable chose, pour nous et pour vous, qui puisse arriver au théâtre..... Payez joyeusement vos auteurs, et qu'ils vous fassent de si bons ouvrages, qu'au lieu de leur donner 25,000 livres par an, vous ayez, chaque année, à leur en payer cent; car, au lieu de 700,000 livres, il vous restera, pour *baffrer et gobeloter*, plus de deux millions et demi, que je vous souhaite, à nous aussi, au nom de l'art, des talents réunis, de la concorde et de la paix, qui sont les dieux de nos succès communs, et je le signe :

BEAUMARCHAIS.

Contrairement à l'usage adopté et suivi jusqu'à présent, la Comédie donne les *Entrées* à madame Arnault, femme du tragique.

Les cendres de Voltaire sont portées au Panthéon, conduites par des hommes vêtus à l'antique, sur les dessins de David. — Le char est traîné par douze chevaux. — Il y en a deux qui sortent des écuries de la Reine, violemment revenue de Varennes depuis quelques jours.

Grande affaire au Champ-de-Mars, où la Garde nationale riposte aux attaques avec beaucoup de vigueur. — Plusieurs Comédiens français s'y font remarquer.

On parle de lettres écrites par Molière. — Faux bruit.

Grandménil est *Pensionnaire*.

L'Assemblée nationale règle, par une loi scrupuleusement édictée, les rapports d'ordre, d'intérêts, de convenances et de renommée qui peuvent exister entre les Entreprises dramatiques et les écrivains dont les travaux assurent la fortune de ces établissements.

Rapport de Beaumarchais, discuté *chez lui* par Molé, Fleury, Dazincourt et Desessarts, d'après lequel il ne sera plus alloué aux Comédiens français que 700 livres pour leurs frais journaliers, au lieu de 900 précédemment fixés.

Pendant une représentation du Théâtre-Français, on signale, parmi les spectateurs, le nommé Drouet, Maître de poste à Varennes, et qui vient de recevoir 30,000 livres pour sa part des deux millions promis aux auteurs de l'arrestation du roi sur cette frontière.

La recette d'une soirée de la Comédie-Française éprouve une baisse inaccoutumée, par suite du décret de l'Assem-

blée nationale portant ***abolition du Cérémonial*** usité pour le jour de l'An depuis un temps immémorial.

Le tragédien Saint-Prix se signale par un trait de dévouement qui pourrait lui coûter bien cher.

Depuis le retour de Varennes, toute communication personnelle est interdite entre le Roi et la Reine, retenus dans le château des Tuileries. — Ils sont séparés par un long corridor qu'occupe, jour et nuit, une sentinelle dont la consigne est, sur ce point, des plus sévères.

En sa qualité de Citoyen-soldat, Saint-Prix, aussi souvent de garde à ce poste qu'il puisse l'être sans éveiller les soupçons, non-seulement facilite des entrevues aux augustes prisonniers, mais encore, pendant toute leur durée, il fait le guet pour éviter les surprises.

Cette action d'un si excellent homme n'a rien qui étonne, mais elle inquiéterait beaucoup ses nombreux amis, s'il n'en avait pour confident que lui-même.

L'Assemblée nationale abolit la ***Censure dramatique*** qui subsiste depuis 253 ans sous une forme ou sous une autre.

Relâche à cause de la mort de Mirabeau.

Madame Bellecour se retire une seconde fois.

Mademoiselle Fleury est reçue ***Sociétaire***.

Michot vient, de chez Audinot, débuter dans les ***Rôles comiques***. — Il entre dans la ***Société***.

Il a commencé au petit ***Théâtre des Beaujolais***, privilégié par le duc d'Orléans.

Damas, venant aussi de chez Audinot, débute dans les ***Jeunes-premiers*** des deux genres, à la Salle-Montansier du Palais-Royal.

Le Théâtre-Français de la rive gauche joue au bénéfice des pauvres.

Mademoiselle Mézerai, fille du limonadier de ce spectacle, y débute dans les *Jeunes-premières*.

UNE ARRIÈRE-PETITE-FILLE DE CORNEILLE.

M. de Malesherbes donne de nouvelles marques d'intérêt à l'Arrière-petite-fille de Corneille, dans un *Mémoire* qu'il rend public.

Collin-d'Harleville se joint à cette bonne action en faisant connaître le domicile de l'intéressante héritière.

Délibération de la Comédie-Française.

« La Comédie-Française assemblée, instruite par M. Collin-d'Harleville, qu'il existe, dans la maison qu'il habite, une Petite-fille de Pierre Corneille, dont la fortune est excessivement médiocre, a arrêté, à la majorité des voix, de supplier ladite Jeanne-Marie Corneille, descendante de cet illustre auteur, d'accepter de la Société des Comédiens français ordinaires du roi, une pension viagère de *trois cents livres*, comme un faible hommage de reconnaissance et de respect rendu à la mémoire de ce grand homme. Ladite pension commencera à courir du premier septembre de la présente année.

« *Molé*, *Fleury*, *Contat*, *Lachassaigne*, *Devienne*, *Masson*, *Dunant*, *Raucourt*, *Florence*, *Dazincourt*, *Joly*, *Larochelle*, *Petit*.

« Fait à l'Assemblée, ce lundi 22 août 1791. »

Talma s'est ravisé. Il revient à ce théâtre, où la troupe se trouve au grand complet.

Décès de Bret, l'auteur, né à Dijon en 1717.

Des calculs faits par Beaumarchais, constatent que pendant sept années, les Comédiens français n'ont « payé aux « auteurs que *le vingt-troisième* de leurs bénéfices, équi« valant au traitement *d'un seul* d'entre eux ayant *Part en« tière.* »

Il présente à l'Assemblée nationale une pétition en faveur de cette classe de gens de lettres.

Les Acteurs perdent la qualification de *Comédiens ordinaires du roi.*

Des divergences d'opinions politiques déterminent Talma, Grandménil, Dugazon et mesdames Vestris, Desgarcins et Lange à se séparer de la troupe du Faubourg Saint Germain.

Plusieurs vont au PALAIS-ROYAL-*Saint-Honoré*, dans la salle dite *des Variétés amusantes*, entreprise dirigée par Dorfeuille, l'ancied acteur, et Gaillard, son associé.

Ces messieurs tiennent la localité d'un contrat passé entre eux et le duc d'Orléans, propriétaire, et dont le château est compris dans l'emplacement donnant sur la place du Palais-Royal.

Ce spectacle succède à ce qu'on a vulgairement appelé *la Baraque de bois*, par transmission du *Théâtre du Sieur l'Écluse*, qui a commencé à la Foire; puis, à la rue de Bondy, et vint enfin se fixer à cette place, où il acheva de se ruiner, de perdre même jusqu'à sa liberté.

Cela s'appelle à présent *le Théâtre du Palais-Royal.*

C'est la minorité des artistes du Faubourg Saint-Germain qui vient s'y réunir.

Mademoiselle Simon y débute dans les *Jeunes-premières.*

De ce côté, et dans le même temps, le *Théâtre-Montansier* du Palais-Royal, possède Baptiste *aîné*, Grammont,

Damas, Lacave, les deux Demoiselles Sainval et mademoiselle Mars *aînée.*

On y représente une *Mort d'Abel*, rivale de la tragédie de Legouvé et l'œuvre d'un M. Chevalier.

Grammont y joue le rôle de Caïn, et Damas celui d'Abel, tandis que Saint-Prix et Dupont représentent avec un grand succès ces deux personnages à la rue de Richelieu.

Mademoiselle Montansier quitte cette direction.

Thérèse Levasseur fait demander au Théâtre-Français une représentation de *Pygmalion*, dont le produit soulagera sa détresse.

A son Intermédiaire.

La Comédie-Française, sensible aux sentiments de bienveillance que vous lui témoignez, me charge, monsieur, de vous remercier de l'avoir mise à même de rendre à madame Rousseau le tribut de reconnaissance qu'elle doit à la mémoire de Jean-Jacques. Je tiens particulièrement à honneur la mission dont elle me charge et le plaisir de me dire fraternellement, etc.

JEAN AMABLE FOUCAULT SAINT-PRIX.

Les Pensions des Comédiens français sont rejetées du Compte du Trésor public.

Aux Comédiens.

. . . . . Je n'ai aucune part au produit de *Pygmalion* depuis que cette pièce est au Théâtre-Français, auquel je sais que

mon mari l'avait abandonné.... Je renonce, comme veuve de Jean-Jacques, à tout ce qu'elle pourra produire après la représentation dont vous faites le sacrifice en ma faveur.

M. T. LEVASSEUR,

Des peines sont particulièrement décretées contre les vols commis dans les salles de spectacles.

1792.

La *Gazette* annonce les spectacles du Théâtre.

Le Ministre de l'Intérieur donne au Théâtre-Français un encouragement de vingt-cinq mille livres.

Des bruits de Censure circulent à propos de l'installation de la *Convention* succédant à l'*Assemblée nationale.*

Ces rumeurs n'ont, pour résultat, que de simples restrictions, la plupart favorables aux intérêts généraux du moment.

Retraite de mademoiselle Sainval *cadette.*

Dupont est *Pensionnaire.*

Mademoiselle Lange fait un second début.

Baptiste *cadet* quitte la Montansier, et va débuter, toujours dans les *Grands Seconds-comiques*, à la rue de Richelieu.

Champville entre dans la *Société.*

L'Entreprise prend le titre de *Théâtre de la Liberté et de l'Egalité.*

La Comédie permet que la réception d'une pièce de Collin-d'Harleville soit profitable à mademoiselle Andrieux, sœur, qu'elle fera jouir de ses *Entrées.*

...... « Au lieu d'une lettre de remercîment, je voudrais

bien envoyer à la Comédie un bon ouvrage. L'ouvrage viendra ; je m'en occupe, et peut-être qu'avec l'aide de Dieu et de Collin, il sera bon.

ANDRIEUX.

Grandménil est reçu *Sociétaire*.

Talma est père de deux jumeaux qui meurent.

Le Décret de la *Convention nationale* qui substitue la dénomination de *Citoyen* et *Citoyenne* à celle de *Monsieur* et de *Madame*, trouve de chauds partisans qui demandent à haute voix (dans la salle) que les acteurs y obéissent pendant la représentation des pièces, sans en excepter celles *qui sont en vers*. — La comédie passe ainsi, du théâtre, aux spectateurs.

Dugazon quitte le Faubourg Saint-Germain pour aller à la rue de Richelieu.

Parmi les personnes qui commencent à porter le *Bonnet rouge*, on ne compte que deux Comédiens du Théâtre-Français.

L'Autorité ordonne que l'on chante sur les théâtres *la Carmagnole* et *Ça ira*, composés pour la fête de *la Fédération*, au Champ-de-Mars.

La représentation d'*Adelaïde Duguesclin* est interrompue par une émeute de Bonnets rouges, qui n'aboutit à aucun malheur.

Mademoiselle Contat et mademoiselle Raucourt reparaissent au *Théâtre-Français de la rue de Richelieu*. (Ainsi nommé pour le distinguer de l'autre.)

Joué par Talma, Monvel, mesdames Vestris et Suin, le *Caïus Gracchus*, de Chénier, fait grande sensation, mais il

n'en résulte rien d'assez important pour que la paix du spectacle en puisse être sérieusement compromise.

De retour en France, Monvel reparaît à ce théâtre.

Il est admis, tout aussitôt, au nombre des *Sociétaires.*

Malgré l'évidente faiblesse de ses moyens, il joue dans les deux genres, mais des rôles appropriés autant que possible.

Clôture momentanée du Théâtre.

La Section de Saint-Joseph, Commune de Paris, prend le titre de *Section de Molière .... et de Lafontaine*, et ordonne que les restes de ces grands hommes seront exhumés de cette enceinte, pour être placés dans un lieu convenable.

Les Auteurs dramatiques admettent, pour la représentation de leurs ouvrages, une *rétribution proportionnée aux recettes*, en faveur de quelques théâtres de Province.

Signé : *Sédaine*, *Caron de Beaumarchais*, *Chénier*, *Dubuisson*, *Cailhava*, *Radet*, *Desfontaines*, *de Santerre*, *de Sade*, *Leblanc* et même *Grétry*, *Dalayrac*, *Marsolier* et *Framery*, ce dernier Fondé de pouvoirs pour tous.

1795

NOUS RETOURNONS AU FAUBOURG SAINT-GERMAIN.

Décès de Goldoni, né à Venise en 1707.

Le *Théâtre de la Nation* s'appelle celui *de l'Egalité*,

Pour obéir à l'ARRÊTÉ *du Directoire du département de Paris*, relatif aux Monuments nationaux, le Théâtre écrit

sur sa façade : « *Unité, indivisibilité de la République fran-* « *çaise, liberté, égalité, fraternité, ou la mort.* »

Toutes les actrices se présentent aux répétitions avec la cocarde tricolore sur leur coiffure, pour n'être pas déclarées *suspectes*, et, en cas de récidive, *enfermées jusqu'à la paix*.

Alexandre Duval tient toujours un modeste emploi.

Une mesure d'ordre et toute morale, cause néanmoins quelque tort aux recettes du Théâtre-Français de la rue Richelieu, en éloignant les étrangers de ses alentours.. Toutes les filles du Palais-Royal sont arrêtées et conduites à *la Salpêtrière*.

Retraite de Dunant.

On reçoit au Faubourg Saint-Germain mademoiselle Mézeray *Sociétaire*.

Dupont, également.

L'AMI DES LOIS.

Comédie de Laya.

Première représentation jouée par Fleury, Saint-Prix, Saint-Phal, Naudet, Larochelle, Dupont, Caumont et madame Suin.

L'auteur, demandé, se montre aux spectateurs.

Neuf jours après, *la Commune* défend la représentation, l'ouvrage comme étant accusé de FEUILLANTISME.

Les Comédiens, qui l'ignorent, l'affichent. — Grand bruit.

Cependant la pièce est rejouée et le Public sort du théâtre à une heure du matin, chose inouïe.

Laya va offrir sa pièce à la *Convention nationale*.

Consultés par Dazincourt, au milieu d'un violent tumulte, les spectateurs fixent le jour d'une nouvelle représentation.

Le général Santerre, chargé de s'y opposer, ne réussit point dans cette mission, qui n'a pas pour elle la majorité du Public assemblé dans la salle.

En en rendant compte à la Convention, il dit :

« *J'ai voulu arrêter la pièce .... Le peuple m'a fait* « *taire .... Si j'avais été le plus fort, je me serais emparé* « *des acteurs .... J'ai cru qu'on allait me jeter dans les...* »

Pierrard.

Dix-neuf jours après avoir prononcé cette piteuse harangue, Santerre joue un rôle de toute autre nature, secondé par un subordonné, hélas ! trop docile à son commandement.......

Sur un geste de sa main, le nommé Pierrard, perruquier de son état, et Tambour-major dans la Milice citoyenne, fait battre le funèbre *roulement* dont l'écho retentira dans l'histoire......

Le malheureux exécuteur de cet ordre s'en impressionne lui-même, à tel point que, depuis, il ne peut entendre parler de cet événement sans être saisi d'un attaque nerveuse qui *jette sa tête*, inerte et méconnaissable, sur l'une ou l'autre de ses épaules et le fait surnommer *le Trembleur*.

Le Parterre demande qu'à défaut de la représentation, on lise *l'Ami des Lois* sur le théâtre.

Des jeunes gens passent par-dessus l'orchestre et se partagent, sur la scène, la lecture de la pièce, au bruit des acclamations de toute l'assistance.

Enfin les représentations sont suspendues *Par ordre.*

Décrété d'accusation, Laya ne se montre plus dans son domicile.

A cette nouvelle, Danton s'y rend et dit à la femme de cet écrivain :

« Citoyenne, si ton mari, qui est mon ami, ne trouve point « d'asile, qu'il en accepte un chez moi ; on ne viendra « certainement pas l'y chercher. »

Molé joue le rôle de Marat dans un *A-propos.*

Mademoiselle Contat cherche à ramener sur elle l'attention distraite par les événements publics, et, pour cela, elle joue un rôle de vieille femme.

Elle n'y réussit pas.

On trouve l'occasion de l'en dédommager. — Molé vient lire au public un *Eloge* de Préville. — Quand il arrive à nommer *la parfaite Contat,* les bravos se font entendre de toutes parts.

Puis, on lui crie, de plusieurs côtés : « *et le parfait Molé* ! »

On décide l'abolition des Compliments au Public lors des *Clôtures* et *Réouvertures* du Théâtre.

Début de mademoiselle Lange dans les *Jeunes premières.*

La *Convention* se débarrasse, par un *Ordre du jour,* motivé, de la question dite *de l'Ami des Lois.*

Le Comité de salut public arrête que le Théâtre ci-devant français, de la rue de Richelieu se nommera *Théâtre du Peuple* et sera « uniquement consacré aux représenta-« tions données de *Par* et *Pour,* à certaines époques, et

« qu'on n'y entrera qu'avec une marque particulière délivrée seulement aux patriotes.

« Signé : *Barrère*, *Prieur* et *Collot-d'Herbois*. »

Ce qui n'empêche pas l'institution de prendre, en rouvrant ses portes, le titre plus simple de *Théâtre de la République*.

Baptiste *aîné*, venant du Théâtre de la rue Culture-Sainte-Catherine, entre dans la troupe pour y jouer les *Premiers rôles* des deux genres.

Devigny qui a débuté, il y a trois ans, à l'Odéon, se montre à la rue de Richelieu-Saint-Honoré, et est reçu.

Au théâtre du faubourg Saint-Germain, dit *de la Nation*, Préville a le tort de reparaître affaibli, presque aveugle, et commet la faute grave de dire, dans la scène de jeu du BOURRU BIENFAISANT : *« Echec au Tyran ! »* lui si redevable envers la Royauté ! — Il s'éclipse.

Le Théâtre, dont l'administration n'est plus partagée par Dorfeuille, est maintenant géré par Gaillard en *Société* avec dix ou douze de ses acteurs.

Paméla ou *la Vertu récompensée.*

On donne ce drame de François de Neufchâteau, joué par Molé, Fleury, Saint-Phal, Dazincourt, Dupont, Dublin et mesdames Devienne, Lange et Mezeray.

La pièce est interdite à la quatrième représentation, pour cause de *tendances aristocratiques*.

Permise et annoncée. — Défendue de nouveau.

Enfin, jouée pour la neuvième représentation.

Un spectateur, interprétant mal le sens de deux vers,

s'écrie : « *Point de tolérances politiques, c'est un crime* !»

Il est mal mené par toute la salle, et va porter plainte à la *Société des Jacobins*.

Le lendemain, à dix heures du matin, tous les acteurs de la troupe sont mis en état d'arrestation, excepté Molé, par faveur spéciale, et Desessarts qui est aux Eaux de Barrège.

L'auteur du drame est compris dans cette mesure, qui s'exécute par ordre du *Comité de salut public*.

La salle est fermée.

Les Comédiens sont incarcérés, les hommes aux *Madelonnettes*, et les femmes à *Sainte-Pélagie*.

On rapporte, à ce sujet, la réflexion philosophique de Saint-Prix, plaignant, dans sa personne, « *le Roi des rois réduit à balayer sa chambre.* »

Voici quels sont les artistes de la troupe au moment de cette triste séparation, et l'état actuel de leurs services.

Messieurs :	*Mesdames :*
Molé, au théâtre depuis 32 ans.	Lachassaigne, admise depuis 24 ans.
Desessarts, depuis 20 ans.	Raucourt, 20 ans
Dazincourt, 15 ans.	Suin, 17 ans.
Fleury, 15 ans.	Contat, 16 ans.
Bellemont, 15 ans.	Thénard, 12 ans.
Vanhove, 14 ans.	Joly, 10 ans.
Florence, 14 ans.	Devienne, 8 ans.
Saint-Phal, 9 ans.	Emilie Contat, 8 ans.
Saint-Prix, 9 ans.	Petit, 8 ans.
Naudet, 7 ans.	Fleury, 2 ans.
Dunant, 6 ans.	Mézeray, moins de 2 ans.
Champville, 3 ans.	Et Lange, 3 mois.
Dupont, 2 ans.	
Alexandre Duval, récemment.	

François de Neufchâteau est mis en état d'arrestation.

Décès de Lemierre, l'auteur tragique, né à Paris en 1733.

Les deux sœurs Sainval sont chez la Montansier.

Larive est particulièrement arrêté comme *Suspect*.

On le relâche par ordre des *Administrateurs de la police*. Un journaliste demande qu'il soit « *réintégré à la Force*. »

Après cinq mois de captivité, mademoiselle Joly obtient sa liberté, sous la condition de s'engager au *Théâtre de la République*, ce qu'elle se hâte de faire.

Il en est de même de madame Petit poursuivie par l'amour de Robespierre.

Virginie.

Retirée de l'Odéon qui se préparait à la monter, cette tragédie ne justifie en rien les craintes qu'avait fait concevoir son sujet.

Après la réussite, Talma vient nommer l'auteur et dire que ce dernier demande à lire *une Ode* au Public.

Laharpe se présente, refuse un fauteuil que lui offre l'acteur, et lit son morceau de poésie républicaine.

A cette même représentation, un jeune homme inconnu vient, à son tour, offrir de chanter un hymne patriotique commençant par ces mots : « *Allons, enfants de la Patrie!* » Une grande rumeur s'élève en sens divers, et le chant n'a pas lieu.

Mademoiselle Contat fait une absence de Paris, pour cause ou sous prétexte, de *position intéressante*.

Soirée indéfinissable.

Le Théâtre donne le *Dernier jugement des rois*, par Sylvain Maréchal, ouvrage où les plus simples convenances sont audacieusement violées.

Dugazon y représente le Pape, Michot l'empereur de Russie, Baptiste *cadet* le roi d'Espagne, et l'abbé Maury y est, en outre, nominativement désigné.

La représentation a tous les caractères d'une orgie.

Entre deux pièces, Laïs, Chéron et Renaud, artistes de l'Opéra, exécutent une *Cantate Nationale.*

Le représentant Lakanal accuse, en pleine *Convention*, les Comédiens « d'usurper les droits des auteurs et de jouer « leurs ouvrages *sans la permission* de ces gens de lettres. »

Des amateurs de l'art dramatique reprochent à ces mêmes acteurs leur peu de soin pour la mise en scène.

Ils constatent que les plus intelligents ne se font pas faute d'entrer sur le théâtre et d'en sortir par les murs, les glaces, les fenêtres, les boiseries, etc.

A l'appui de quelques autres singularités négligentes, on remarque que madame Suin représente une fée avec une robe eutièrement à la mode républicaine, et un éventail à la main.

Dugazon donne le *Modéré*, un acte en vers, dont il est l'auteur, et dans lequel il joue le rôle principal.

A ce sujet, on lui rappelle un souper retentissant chez Dumouriez, et pendant lequel il a plaisanté Marat d'une fa

çon très-piquante, souvenir favorable au courage comme au talent du grand comédien.

Dupont, Vanhove, Larochelle et madame Petit, relaxés aux mêmes conditions, que mademoiselle Joly, se rendent au *Théâtre de la République.*

Retraite de Dunant.

Mademoiselle Montansier bâtit, dans la rue de la Loi, vis-à-vis la Bibliothèque nationale et sur l'emplacement de l'hôtel Louvois, une vaste scène, dite d'abord, *Théâtre National*, et destinée à la réunion de tous les genres de premier ordre.

On l'ouvre par un *Prologue*, un drame et une comédie.

Mademoiselle Devienne, qui a obtenu particulièrement sa liberté, s'engage à ce théâtre.

Molé contracte le même engagement.

Plus tard, on y voit Talma, Grammont, et mesdames Vestris, Desgarcins; Sainval *aînée* et Lange.

On dit, on répète, et même on imprime de plusieurs côtés, que le public *attend le supplice* de Fleury, de Larive, de Dazincourt, et de mesdemoiselles Contat, Emilie sa sœur, Lange et Raucourt.

Cependant, Fleury vient d'être mis en liberté.

Le titre de l'Entreprise de mademoiselle de Montansier est changé en celui de *Théâtre de la République et des Arts.*

Michot lit au public de la salle un hymne patriotique composé par Trouvé. (Plus tard *baron*).

Le Théâtre joue au bénéfice des blessés, veuves et orphe-

lins par suite de l'explosion de la Poudrière de Grenelle.

Malgré le froid prématuré, le feu s'allume plus tard qu'à l'ordinaire dans les deux Foyers du théâtre, parce qu'on vient de découvrir des fleurs de lys sur les plaques de cheminées, que le *Décret* de la Convention ordonne de retourner.

Le Théâtre-Français est de nouveau consacré, par *Arrêté* du Comité de salut public, aux représentations *de Par et pour le peuple.*

Les échos de *la Commune* retentissent de ces foudroyantes et ridicules paroles de Chaumette :

« Je dénonce la citoyenne Montansier comme ayant fait « bâtir une salle de spectacle *pour mettre le feu à la Biblio-* « *thèque nationale.* »

Il demande aussi que « tous les acteurs, actrices et Direc- « teurs de tous les théâtres de Paris *passent à la censure du* « *Conseil.* »

Bien qu'adoptée de prime-abord, la motion n'a pas de suite.

Le Gouvernement adjoint une *Classe de déclamation* au Conservatoire de musique, qui la sollicite.

Sur la recommandation de son médecin, mademoiselle Fleury, la tragédienne, n'ose pas refuser, chez elle, un asile momentané à Marat réduit à se cacher.

Décès de mademoiselle Desmares.

Nonobstant la nature des événements politiques, le Théâtre-Français a joué, cette année, huit pièces nouvelles.

Il est assez remarquable que ses intérêts pécuniaires aient,

tour à tour, profité et souffert de la concurrence résultant des fêtes nouvellement instituées, savoir : celles *de la Prise de la Bastille.—De la Fondation de la République.*—Du plus Triste des Anniversaires. — *De la Souveraineté du peuple.— De la Jeunesse. — Des Époux. — De la Raison. — De la Reconnaissance. — De l'Être Suprême. — De l'Agriculture. — Du* 10 *août.—Des Vieillards.—De la Liberté.—Du* 19 *Fructidor an II. — Du* 18 *Fructidor an V. — Et du Dernier jour complémentaire.* — A ces occasions, les salles pleines et les *Relâches* se sont à l'envi succédé.

1794.

Fabre d'Eglantine, condamné, est encore à la Conciergerie. — L'inventaire administratif des effets à son usage dans sa cellule, fait trouver, entre autres objets relatifs au soin de sa personne, six volumes de Molière, cent-cinq sous en assignats et dix-sept sous de billon.

Il périt victime de la Révolution pour laquelle il a négligé le culte des lettres. — Il était né à Carcassonne, en 1755.

Mort semblable de Grammont qui, jeté dans les aventures révolutionnaires, a quitté le théâtre pour le grade de Général, et périt sur l'échafaud avec son fils qu'il a pris pour Aide-de-camp. — Les passants les ont reconnus parmi tel nombre de victimes qu'elles emplissaient trois charrettes.

C'est de Grammont cette allocution au Public qui l'applaudissait avec transport après l'avoir sifflé à outrance, un jour qu'il remplaçait involontairement Larive. (*Voir à l'année* 1783.)

« Messieurs, je suis pénétré de votre bonté ; mais pour

« que je vous en témoigne toute ma reconnaissance, je vous « supplie d'attendre qu'elle soit aussi désintéressée que vo- « tre indulgence. » — L'amphigouri était trop serré pour ne pas réussir. — On impute à ce singulier personnage la paternité de *Coco-Thénard*.

Mademoiselle Lange est reçue *Sociétaire*.

Décès de Champfort, né dans l'Auvergne en 1741.

Baptiste *aîné* est admis dans la *Société*.

Un mouvement rétrospectif de l'opinion se manifeste chez le Public du Théâtre-Français. — L'acteur Fusil, que l'on accuse d'excès révolutionnaires, notamment d'avoir été aide-de-camp de Collot-d'Herbois (qui n'était pas Général) reçoit, des spectateurs, l'injonction de chanter le *Réveil du Peuple*.

Sa voix tremblante l'empêche d'obéir.

On appelle Talma, que l'on charge de lire cet hymne, et qui le fait, ayant à son côté Fusil tenant le flambeau dont la clarté soulage la vue basse du tragédien.

Caumont reçoit le titre de *Sociétaire*.

Mort de Desessarts, par suite de l'émotion que lui avait causée l'emprisonnement de ses camarades.

Il était né à Langres, en 1740, et n'avait pas quitté le théâtre.

Réunions nouvelles des *Auteurs* contre les *Comédiens*.

Dazincourt, qui a été le dernier retenu, à cause de ses antécédents royalistes, retourne dans la troupe du Faubourg Saint-Germain.

Il y trouve Larochelle, qui a quitté le *Théâtre de la République*.

Mort de Dorfeuille, l'acteur et ex-Directeur.

Une partie des artistes qui ont recouvré leur liberté va à la Salle-Montansier, rue la Loi.

Ils y donnent, pendant près de quatre mois, des représentations qui n'attirent pas la foule.

Madame Roland, *drame en trois actes*.

Le Théâtre refuse cet ouvrage, composé par un jeune homme, et dont l'héroïne est la femme de l'ex-Ministre, morte, l'année dernière, sur la place de la Révolution, après avoir exhalé son unique regret dans ces mots si touchants : « *Roland ne me survivra pas*. (1). »

Il a fallu faire comprendre à l'auteur de cette pièce nouvelle que, pour être mis à la scène, de pareils sujets demandent la consécration du temps.

On rapporte qu'à la lecture de l'ouvrage, les membres du Comité ont été émus jusqu'aux larmes, à ces paroles de la victime arrivant au pied de l'échafaud et disant au compagnon de son funeste sort, qu'elle avait encouragé pendant tout le chemin : « *Passez le premier, monsieur, vous n'auriez* « *pas la force de me regarder mourir*. »

Ce cruel ressouvenir fait nécessairement le principal sujet de la conversation du soir au Foyer des spectateurs.

L'un de ces derniers, qui assure avoir été placé de manière à l'entendre, cite un mot encore plus saisissant de cette femme admirable.

Du bas de l'instrument du supplice, elle lève les yeux sur

(1) On sait qu'en effet Roland est mort de sa propre main.

l'exécution qui précède la sienne, et quand le sacrifice s'achève, elle dit avec un calme sublime : « *Ah ! c'est tôt fait !* » Puis elle monte comme sur un trône.

Au *Lycée des arts*, Molé prononce l'éloge de mademoiselle Dangeville.

24 jours après, cette ancienne actrice, maintenant octogénaire, assiste, dans le même local, au couronnement de son buste.

La salle Montansier est fermée Par ordre supérieur.

1795.

Plusieurs de nos premiers Comédiens prennent des arrangements avec Sageret, Directeur du *Théâtre-Feydeau*, situé dans la rue de ce nom, pour y jouer, par alternat, avec sa troupe, de deux jours l'un.

Épître inattendue.

Mademoiselle Contat, tout à fait désarmée, écrit :

Paris, 3 *germinal*, *an III* (23 *avril*).

... « Ce fut à l'époque de notre persécution que je reçus « de Talma (que je ne voyais plus depuis longtemps) des « marques d'un véritable intérêt.

« Je les jugeai si peu équivoques qu'elles firent disparaître les *légers* nuages de nos anciennes divisions, et nous « rapprochèrent. Je m'empresse de rendre cet hommage à « à la vérité. Puisse-t-il détruire une inculpation *que je ne « savais pas même exister!* Je ne concevrai jamais qu'un « artiste spécule froidement sur la ruine des autres, et je

« pense que Talma n'était pas alors plus disposé à profiter « de nos dépouilles que *nous* ne le serions aujourd'hui à « bénéficier des siennes. Je dis *nous* sans avoir consulté mes « camarades, mais je le dis avec la certitude de n'être pas « désavouée.

« *Louise* CONTAT. »

Malgré l'accord rétabli entre les Comédiens, une représentation d'*Epicharis et Néron* témoigne qu'un levain d'opinion politique existe encore parmi quelques spectateurs qui reçoivent assez mal le tragédien.

Talma s'avance aussitôt, et dit d'un ton simple et vrai :

« Messieurs, j'avoue que j'ai aimé, que j'aime encore la « liberté; mais j'ai toujours détesté le crime et les assassins. « Le règne de la Terreur m'a coûté bien des larmes, la plu- « part de mes amis sont morts sur l'échafaud. Je demande « pardon au public de cette courte interruption. Je vais « m'efforcer de la lui faire oublier par mon zèle. »

Les bravos retentissent, et l'incident finit là.

La Direction générale des théâtres est confiée au *Comité d'Instruction publique*.

On autorise le *Comité des finances* à statuer sur ce qui est dû par l'État aux Comédiens français.

A la répétition, Michot, toujours de si joyeuse humeur, quand même, sollicite de ses camarades une quête pour subvenir *aux exigences de son appétit*.

Il justifie cette singulière démarche en produisant le nouveau *Décret* de la Convention qui fixe à « une livre de pain

« par jour, la ration de chaque domicilié à Paris, et à une « livre et demie pour les ouvriers. »

Le Frère quêteur demande à être rangé *dans la classe des artisans.*

Une ovation éclate dans le Foyer public en l'honneur du peintre David, Représentant du peuple, en qui la *Section du Muséum* déclare « n'avoir jamais eu confiance. »

La scène triomphale résulte de ce que la Convention vient de *désapprouver* cette Déelaration.

L'Arrêté relatif à l'établissement d'une *Classe de déclamation* au Conservatoire, est sanctionné seulement le 16 thermidor an III (3 *août de la présente année*).

Molé, Monvel et Grandménil, tous trois membres de l'Institut, sont nommés *Professeurs* de cette Classe.

Talma ne dédaigne pas de solliciter leurs conseils.

Timoléon. — *Vacarme.*

Le Théâtre de la République donne cet ouvrage, de Chénier, que l'on attend avec une impatience mal déguisée.

La représentaiion est des plus effrayantes.

A cet hémistiche dit par Démariste : « *Des lois et non du sang,* » Albitte, le Représentant du peuple, s'écrie du haut des secondes loges : « *Le sang des criminels !* »

On lui riposte en différents sens, de tous les côtés de la salle.

Chénier, présent, veut prendre la parole. — Le tumulte l'en empêche.

La soirée se termine par une extrême agitation de tous les partis.

Le *Comité de salut public* interdit la représentation de

cette tragédie, dont il fait saisir et brûler tous les manuscrits et les rôles qu'on peut trouver, soit au théâtre, soit chez les acteurs.

Le bruit court que madame Vestris en possède un exemplaire de la main de l'auteur, et qu'elle seule et ce dernier le savent (1).

La liberté de Chénier court d'assez grands risques.

Alexandre Duval fait partie de la troupe.

L'ami des lois, transporté au *Théâtre-Feydeau*, témoigne un apaisement complet dans les ardeurs de l'esprit de parti. — Ce n'est plus qu'une pièce sans importance et de très-peu de valeur littéraire.

Le Foyer des Comédiens français.

Le soir, pendant les représentations, surtout lorsque les Premiers sujets en font partie, ce *Foyer* reproduit, avec une grande similitude, les salons de la plus brillante compagnie. — Les hommes et les femmes de lettres y affluent, ainsi que les artistes de la première distinction en tout genre, mêlés aux acteurs revêtus des costumes de la pièce que l'on joue, ou venus là pour causer et s'instruire. — On y fait assaut de gaieté sans licence, et d'esprit sans trop de méchanceté.

Nombre de gens du monde ont vainement sollicité leur admission dans ce cénacle où l'on se trouve si bien parce qu'on y est, pour ainsi dire, en famille.

---

(1) Par concession, Chénier a substitué ce vers à son fameux hémistiche :

« Il faut des lois, des mœurs et non pas des victimes. »

Le chevalier de Parny, surnommé *le Tibulle français*, vient d'y donner communication d'une lettre du Général Desaix, que l'on croirait écrite par Bayard, le héros sans reproche, dont elle reflète singulièrement l'admirable caractère.

Passée de mains en mains, chacun a voulu en transcrire quelques phrases sur ses tablettes; et c'est par la réunion de ces extraits que nous pouvons la donner ici presque tout entière.

Armée de Rhin-et-Moselle.

Au citoyen Griener, Juge au tribunal du District de Colmar.

Du quartier-général à Andolsheim, le 26 messidor de l'an III de la République française, une et indivisible. (14 *juillet* 1795).

« Je suis très-fâché, Citoyen, de n'avoir pas eu l'avantage de vous voir... Assurément mes procédés ne vous auraient pas fait redouter mon voisinage, encore moins mon habitation dans votre maison. Je suis au désespoir qu'à l'époque même de notre arrivée, il se soit commis des dégradations dans votre propriété. Je ne les ai jamais vu commettre qu'avec douleur lorsqu'elles étaient nécessaires et par les malheurs inévitables de la guerre; à plus forte raison dans son pays et sans nécessité. Au reste, je suis loin de croire que le mal qui a été fait provienne de mon Etat-major. Je le connais assez pour l'en croire incapable, et une vengeance obscure et ténébreuse, telle qu'elle est supposée par la dégradation nocturne qu'on s'est permise dans votre jardin, est trop éloignée du caractère franc et loyal d'un militaire pour en faire jamais tomber le soupçon sur aucun d'eux. Mon chagrin serait que vous en eussiez l'idée. Ne croyez pas

non plus que sans vous avoir connu plus particulièrement, j'aie été susceptible de prendre une impression à votre égard aussi défavorable que vous paraissez le craindre. La haine ou la prévention injuste est trop éloignée de mon cœur pour s'y établir par des insinuations étrangères. Au reste, j'aurai pour vos propriétés tous les égards qu'on leur doit en général, et le respect qu'elles méritent et qu'elles ont acquis par l'hospitalité... Je suis très-fâché que les circonstances me forcent de vous être à charge. Ma discrétion diminuera autant que possible le poids de la nécessité. J'aurai le plaisir de vous voir aussitôt que je le pourrai, et de vous prouver que je ne suis ni ne veux être votre ennemi ..

« Votre très-dévoué concitoyen,
« *Le général de division*,
« DESAIX. »

Cette lettre témoigne du bon choix des sujets qui se traitent, le plus souvent, dans ces entretiens du Foyer des artistes.

La Commune envoie au *Tribunal révolutionnaire* les Comédiens français arrêtés depuis quinze mois, et Collot-d'Herbois demande qu'ils soient jugés *dans les 24 heures*.

La noble et périlleuse exaction de Labussière, Employé au *Comité de salut public*, jette un grand désordre dans la comptabilité meurtrière que ce brave homme est forcé de tenir, tout en l'embrouillant de son mieux.—Les bourreaux ne se reconnaissent plus dans le nombre et le choix des têtes vouées à la mort.

François de Neufchâteau fait jouer sa *Paméla* à la salle du

Théâtre-Feydeau, où son effet est bien différent du premier. Les *Pamélistes* et les *Anti-Pamélistes* qui, à l'instar de l'Angleterre, à l'époque où parut le roman de Richardson, s'étaient passionnés pour ce drame, restent fort paisibles. — Il en est de même de la sensation produite auparavant par ces fameux vers :

> **Ah ! les persécuteurs sont les seuls condamnables,**
> **Et les plus tolérants sont les plus raisonnables.**

On rit même un peu à ceux-ci, par application au bruit qu'a fait la pièce en 93.

> **Quand on y réfléchit, on ne sait pas comment**
> **Nous avons pu souffrir un tel RENVERSEMENT.**

Mais, en revanche, on applaudit beaucoup

> **Le règne des bourreaux est passé, Dieu merci !**

Le 9 Thermidor sonne et le théâtre est sauvé.

Le cheval de Bonaparte.

A l'*Assemblée du Comité,* Naudet raconte la petite scène dont il vient d'être témoin dans la rue Chantereine.

Bonaparte, suivi de deux officiers supérieurs, sortait de son hôtel en présence d'un grand nombre de curieux. — Tout à coup, sa monture se mutine et semble refuser d'aller plus loin.

Sans s'inquiéter et jetant les yeux sur la foule, le héros dit en souriant : *Je ne suis pourtant pas bien lourd.*

« *Mais, Général,* lui répond un spectateur, *il porte le contre-poids de toutes les Puissances étrangères.* »

Le héros incline la tête avec une modestie toute aimable

et s'éloigne en imposant au coursier rebelle la prompte obéissance à ses volontés.

1796.

Tous les théâtres reçoivent l'ordre de faire chanter des *Airs patriotiques*.

Décès de mademoiselle Dangeville, née à Paris en 1714.
Caumont est chez la Montansier du Palais-Royal.

Ordre supérieur de fermer la *Salle-Feydeau.*
Trente-quatre jours après, Permission de la rouvrir.

Sur une pétition de mademoiselle Corneille, « le *Direc-*
« *toire* accorde à cette dernière Cent cinquante livres, en
« mandats, et charge le Ministre de l'Intérieur de faire un
« rapport sur la situation de l'intéressante descendante de
« l'auteur de *Cinna*.

« *Signé :* P. BARRAS. »

Arrêté conforme du 14 germinal an IV (3 *avril* 1796).

Plusieurs Comédiens quittent la troupe de Sageret, où la différence des genres rend la bonne intelligence difficile.

Tous les théâtres sont invités à jouer, une fois par semaine, au *Bénifice des indigents.* — Mesure transitoire.

Mademoiselle Raucourt conçoit l'idée d'une réunion qui s'opérerait à la salle de la rue de Louvois.

Elle fait appel à Larive, Saint-Prix, Naudet, Dupont et à mesdames Fleury, Thénard, Joly et Mézeray qu'elle administrerait en qualité de Directrice.

Cette offre n'est, d'abord, pas acceptée.

On y revient, et la troupe s'organise.

On y compte Larive, Saint-Prix, Saint-Phal, Baptiste *aîné*, Naudet, Michot, Damas, Dupont, Devigny et mesdames Petit, Joly, Thénard, Fleury et Mézeray.

1797.

L'ouverture de ce théâtre se réalise.

Par un procédé de bonne camaraderie, on y laisse vacantes les loges dans lesquels se seraient habillés Fleury, Talma, Dazincourt et Dugazon.

Les Auteurs dramatiques et les Comédiens s'unissent pour demander la stricte exécution de l'*Arrêté* du *Bureau central*, faisant « défense de violer l'asile des citoyens, sous prétexte « de leur offrir *des bouquets*, et cela sous peine d'une année « d'emprisonnement. »

Mort de Dunant.

Le public voyant Marmontel entrer dans la salle, le reçoit avec applaudissements en souvenir de son Discours à l'Assemblée électorale de l'Eure, où il vient de « faire vœu d'em- « brasser avec ardeur la cause de la religion de nos Pères « dont il a vu avec horreur dépouiller les temples, renverser « et profaner les autels »

Une loi frappe d'*un décime par franc* le prix des places.

L'acteur Monville, insulté dans la rue, parce qu'il porte un *Collet noir* à son habit (prétendu signe de ralliement royaliste), se plaint à Bourdon de l'Oise, qui obtient l'envoi d'un Message au Directoire, pour empêcher qu'on soit inquiété en raison de son costume.

On vend dans la salle la Brochure de la Harpe, sur « le « fanatisme dans la langue révolutionnaire, ou de la persé- « cution suscitée par les barbares du XVIIIe siècle à la reli « gion chrétienne et à ses ministres. »

Quelques acteurs pétitionnent, dans le désir de savoir s'il sera toujours permis de parler d'eux et de servir leur réputation, aux journaux, que l'on vient de placer, pour une année, *sous l'inspection de la Police.*

Les recettes du Théâtre se ressentent heureusement de l'Arrêté du *Bureau central* qui interdit les Bals masqués et ordonne que les autres seront fermés *à dix heures et demie, au plus tard.*

Mademoiselle Molière débute dans cette troupe pour tenir l'emploi des *Soubrettes.*

Mort de Sédaine, l'auteur, né à Paris en 1719,
Et de mademoiselle Desgarcins, aliénée.

Le Directoire fait fermer le théâtre de mademoiselle Raucourt.

Joanny débute au Théâtre de la République, dans les *Premiers rôles* tragiques. — Il ne reste pas.

Les acteurs *tragiques* ne trouvent point à se placer.

Le Théâtre Feydeau n'exploite que la Comédie et l'Opéra-comique.

Caumont y vient, toujours pour les *Financiers* et *Manteaux.*

On restaure la salle du Faubourg Saint-Germain, qui reçoit les proscrits du malheur, savoir : Saint-Prix, Saint-Phal,

Naudet, Vanhove, Florence et mesdames Raucourt, Fleury et Simon.

Ils s'associent Molé, Picard, Walville, Habert, Varenne et Mesdames Molé d'Alainville, Molière, Delille et presque tous les artistes qui étaient à la rue de Louvois.

Mademoiselle Joly, très-malade, s'empresse de s'y rendre.

Malheureux à son tour, le *Théâtre de la République* est obligé de fermer ses portes.

Feydeau prospère, mais Sageret ne fait pas fortune.

Pour y obvier, il pense à réunir à sa troupe les acteurs oisifs du Théâtre de la République.

Il engage Monvel, Talma, Baptiste *aîné*, son frère, Grandménil, Michot, Dugazon et mesdames Vestris, Petit et Mars *cadette*.

Au début de cette troupe, Bonaparte, qui est sur le point de partir pour l'Egypte, se rend à la représentation,

Mademoiselle Lange se retire du théâtre pour épouser le Carrossier Simon, dont le père (qui désapprouvait cette union) se marie avec mademoiselle Candeille.

Ce double lien s'effectue le même jour.

1798.

Le Balcon du théâtre s'illumine pour associer les artistes à la pensée de la *Fête* que le Corps-Législatif donne au Général Bonaparte dans la Galerie du *Muséum*.

On lit sur la scène des vers composés pour célébrer la nomination du grand Capitaine en qualité de *Membre de l'Institut*.

Décès de madame Préville,

Et de Forgeot, l'auteur comique, né à Paris en 1758.

Mademoiselle Mars *cadette* débute à la Salle Feydeau, dans l'emploi des *Ingénuités*.

Damas se mêle à la troupe de ce *théâtre*.

Chénier est acclamé, à son entrée dans le Foyer de la salle, pour sa nomination de Président du *Conseil des cinq cents*.

Dupont se retire pour cause de santé.

Dugazon est froissé par quelques spectateurs, qui témoignent à son égard des souvenirs politiques, dont les plus sages réclament partout l'oubli.

Le Théâtre fête, par des Stances qu'on lit au Public, l'événement dont l'extrait suivant fait connaître le motif :

A François de Neufchâteau.

Je ne puis vous exprimer, Citoyen Ministre, combien je suis sensible au choix que vous m'annoncez que l'on a voulu faire de moi pour remettre à Bonaparte *le sabre* que lui envoie le Directoire. Peut-être cet hommage aurait pu lui être décerné avec plus d'éclat, mais sûrement il ne pouvait l'être avec plus de plaisir que par celle qui s'est toujours imposée le devoir de faire taire son cœur pour ne voir que la gloire et le bien-être de sa patrie.

JOSÉPHINE DE LA PAGERIE BONAPARTE.

Pour alléger la dépense de ses deux troupes, Sageret laisse aller plusieurs de ses Comédiens, qui se rendent dans les Départements.

Décès de mademoiselle Joly, née à Versailles en 1762.

Ses obsèques ont lieu avec quelque solennité.

On ferme le théâtre par une représentation au bénéfice de mademoiselle Raucourt.

Larive y est remarqué dans l'*Œdipe* de Voltaire.

Sans se décourager, Sageret prend à bail la salle du Faubourg Saint-Germain.

Il divise sa troupe en deux parties qui vont jouer, de l'un à l'autre théâtre, et quelques-uns sur tous les deux dans la même soirée.

Madame Bellecour tente une rentrée sans succès.

Molé fait encore partie de ce fragment de troupe.

Inutiles efforts! l'entreprise de Sageret, intelligente, mais victime des événements publics, succombe.

Nombre de ses acteurs les plus dévoués à l'activité de sa gestion, reprennent leurs voyages à travers la Province.

Après une clôture forcée, les représentations recommencent au Faubourg Saint-Germain.

Le *Drame* semble y obtenir une faveur particulière, à laquelle Saint-Phal et mademoiselle Simon, assez peu remarquée jusque-là, contribuent beaucoup.

Cependant, les Comédiens associés n'y sont point heureux.

1799.

Molé, qui, de chez la Montansier-Richelieu, a passé par le

Théâtre-Feydeau et le *Théâtre-Louvois*, revient parmi ses anciens camarades du *Théâtre de la République.*

François de Neufchâteau, Ministre de l'Intérieur, prend Mahérault dans les bureaux de l'Instruction publique et le nomme *Commissaire du Gouvernement* près ce Théâtre.

Décès de madame Belcour.

Damas est *Sociétaire*.

Il est obligé de jouer dans les deux genres.

Par les soins d'Alexandre Lenoir, les *soi-disant* restes de Molière sont transférés, sans aucune cérémonie, de l'église Saint-Joseph au *Musée des Petits-Augustins*, fondé par cet amateur éclairé des arts.

Armand débute dans l'emploi des *Jeunes-premiers* à la salle de la rue Feydeau.

Il devient presque aussitôt *Sociétaire*.

Un moment de succès.

Le bonheur semble ranimer le courage des artistes du Théâtre du Faubourg Saint-Germain. Le drame de *Misanthropie et repentir* réussit au delà de toutes les prévisions.

Cependant les recettes ne répondent point aux espérances.

Les Comédiens désolés se réunissent en Assemblée générale pour aviser au dernier parti qu'il leur reste à prendre.

A cet instant, un domestique de grande maison se présente. —Il vient louer une loge de la part de ses maîtres.

« *Il n'y en a plus*, s'écrie effrontément Florence, *tout est* « *loué pour quatre représentions.* »

L'émissaire va rendre compte de cet empressement imaginaire de la foule, dont le bruit court aussitôt, gagne de

proche en proche, et envoie au théâtre une multitude avide de ces coupons si recherchés et si rares.

Le stratagème réussit, on assiége le bureau de la location, le théâtre est sauvé.....

Vingt-un jours après, et le 28 Nivôse an VII (18 *mars*), l'incendie dévore le monument.

Le public est sorti de la salle à onze heures, et, à huit heures du matin, il ne reste que les quatre murs.

Désarroi général parmi ces excellents artistes !

Dispersés par le sinistre, que la rumeur publique impute au Gouvernement désireux d'une réunion définitive, ils vont, séparément, se montrer *sur diverses scènes de Paris.*

Quelques-uns traitent encore pour de fugitives représentations avec les Directeurs de théâtres des Départements.

Le Ministre de l'Intérieur, toujours François de Neufchâteau, très-bien secondé par Mahérault, le Commissaire, médite, commence et achève une réorganisation complète et définitive du *Théâtre-Français*.

Les auteurs dramatiques élèvent une autre prétention. Ils demandent qu'au lieu d'*un* théâtre de cette espèce, il y en ait DEUX.

Ce désir est notamment manifesté par : Beaumarchais, Ducis, Collin d'Harleville, Legouvé, Laya, Picard, Arnault, Demoustier, etc.

Il n'est point exaucé, les choses en restent où elles sont.

Décès de Beaumarchais, né à Paris en 1732.

Début de mademoiselle Mars *aînée* dans les *Grandes amoureuses* et les *Travestissements.*

Décès de Marmontel, l'auteur, né à Bort, dans le Limousin, en 1722,

Et de Préville, retiré à Senlis, et aliéné.

Il était né à Paris en 1721.

1800.

Le Théâtre-Français fête le retour du Premier Consul, arrivant d'Italie.

Il y a une *Ecole dramatique* particulière à cet Etablissement.

Décès de Rochon de Chabannes, l'auteur, né à Paris en 1730,

Et de Portelance, l'auteur, né à Paris en 1731.

Ducis refuse la dignité de Membre du Sénat.

Il y est remplacé sans hésitation par Barthélemy.

Lafon débute, dans les *Premiers rôles* tragiques, à la rue de Richelieu.

Une Députation du théâtre assiste à la cérémonie d'érection de la *Colonne départementale*, sur la place Vendôme, où le Premier Consul porte ce toast vivement applaudi : « *Au Peuple français, votre souverain* ! »

Armand est venu faire partie de cette troupe.

A madame de Staël.

Ayant été élevé en Angleterre, on a cru que j'avais cherché à prendre la manière des acteurs anglais. J'étais trop jeune alors pour fréquenter les spectacles et pour donner une grande attention à un art auquel je ne me destinais

pas à cette époque. Une sorte d'instinct et d'inspiration m'a porté à mettre dans ma déclamation un ton naturel et pourtant élevé, et le temps et l'expérience m'ont prouvé que les grands effets de la scène, les émotions profondes que le spectateur emporte avec lui, et qu'il ne peut oublier, ne peuvent être produits que par des accents simples et vrais comme la nature.

TALMA.

On renouvelle les peines édictées contre les vols encore fréquemment perpétrés dans les salles de spectacles. — (*voir à l'année* 1792.)

1801.

Décès de mademoiselle Lange.

Le Divorce sépare Talma de sa première femme,

Larive cesse volontairement de se montrer au public, et se détermine à rendre cette retraite définitive.

Décès de Fenouillot de Falbaire, l'auteur, né à Salins en 1727.

Lafon est admis en qualité de *Sociétaire*.
Retraite de Bellemont.

Mademoiselle Bourgoin débute dans les *Jeunes premières* des deux genres, recommandée par mademoiselle Dumesnil, qui la reconnaît pour son *élève* et l'écrit à Chaptal, maintenant Ministre de l'Intérieur.

Mort du père Vanhove, non retiré.

Début de mademoiselle Volnais, dans les *Jeunes princesses* et les *Amoureuses* de Comédie.

Elle est élève avouée de Dazincourt.

Décès de Patrat, l'auteur, né à Arles en 1732.

Mademoiselle Bourgoin est élevée au titre de *Sociétaire.*

Les *Auteurs* s'insurgent encore un peu contre les *Acteurs*, à propos de l'insuffisance des rétributions.

Cette démarche n'a pas plus de succès qu'auparavant.

ACTE DE FERMETÉ.

Livré, comme les autres, à la confusion des genres, le Théâtre-Français joue un vaudeville.

En réponse à l'*ordre* qu'ils reçoivent à ce sujet du Ministre de l'Intérieur, les Comédiens excipent de leur position d'*Entrepreneurs* pouvant donner *tout ce qui produit des recettes*.

Dans une réplique très-raisonnée, le haut Fonctionnaire s'exprime notamment en ces termes :

. . . . « La désobéissance des Comédiens, leurs délibé-
« tion, la résistance opiniâtre qu'ils opposent aux vœux du
« Gouvernement, tout cela se *commet* sous la protection de
« leurs statuts surannés . . . . »

« Le plus étrange de leurs motifs est celui qu'ils ont puisé
« dans le titre d'*Entrepreneurs*. . . . Leur exploitation ne doit
« jamais être une entreprise indépendante . . . . »

« Le sort du vaudeville, qu'on y avait reçu à l'unanimité,
« prouve quels égards mérite l'opinion des artistes dans un
« genre qui leur est absolument étranger . . . . »

« Les Comédiens ont rejeté, à l'unanimité, une pièce où « je trouve, comme les connaisseurs les plus difficiles, des « détails ingénieux et brillants soutenus par le charme d'un « style plein de finesse, d'élégance et de correction.... »

« Le Public, juge en dernier ressort de toutes les produc- « tions littéraires, *ne m'a point accoutumé, par ses arrêts, à* « *soumettre mon opinion à celle des artistes du Théâtre-Fran-* « *çais....* »

« La perfection de l'art en France exige que le Théâtre « national soit *exclusivement* consacré aux *deux genres* qui « l'ont enrichi de leurs chefs-d'œuvre, parce qu'un gou- « vernement environné de tous les genres de gloire, sai « apprécier celui dans lequel nos rivaux même ne contes- « tent pas notre supériorité. »

« CHAPTAL. »

Une autre question s'élève relativement à l'usage d'essayer *les Débutants* sur le théâtre de Versailles.

Les Comédiens y tiennent, et le Ministre se prononce comme il suit ;

« La tragédie, sacrifiée dans les départements à des inep- « ties lyriques, ne peut être soutenue *qu'à Paris*, et c'est à « Paris que les débuts de ce genre doivent être fixés.

« Ils doivent l'être à peu de distance les uns des au- « tres, pour que les talents rivaux soient plus aisément com- « parés et que l'honneur d'être admis au Théâtre de la Ré- « publique ne soit acquis que par des succès.

« C'est une *Décision* sur laquelle je ne saurais reve- « nir. *J'ordonne*, au contraire, qu'à l'avenir, nul ne soit tenu « de commencer ses débuts à Versailles.

« CHAPTAL »

On reçoit mademoiselle Volnais *Sociétaire*.

1802.

Munificence du Pouvoir.

Un *Arrêté des Consuls*, en date du 13 Messidor (2 *juillet*), constitue, en faveur de la Comédie-Française, une rente annuelle de *Cent mille* francs.

Talma épouse madame Petit, fille de Vanhove.

La nomination du *Premier Consul* A VIE est vivement acclamée par les artistes du Théâtre-Français.

Mademoiselle Duchesnois débute dans les *Grandes Princesses* et *Premiers rôles* tragiques.

Mademoiselle Bourgoin, en congé, part pour la Russie.

Décès de Molé, né à Paris en 1734, et non retiré.

Les causes immédiates de sa mort présentent de tristes analogies avec celles qui ont hâté la perte de Lekain.

La personne dont nous pourrions parler ici est encore vivante.

Toute la Comédie assiste aux obsèques de Molé.

Monvel y prononce l'éloge du défunt, et Mahérault y ajoute quelques paroles bien dites.

Comme événements littéraires relatifs à la Comédie française, Dugazon ajoute, de lui-même, deux scènes aux *Originaux*, de Fagan : celle du Maître de langue italienne et du Maître à danser.

Par compensation, il supprime une scène de cet ouvrage.

Pour sa part de semblable événement, Mellinet *expurge* le *Sganarelle* de Molière, dont le second titre et quelques expressions lui paraissent empreints d'*indécence*.

Mademoiselle George Weimer, élève de mademoiselle Raucourt, débute dans les *Grandes Princesses*.

Le Premier Consul va rendre à mademoiselle Dumesnil, alitée, une visite d'où il sort émerveillé, après avoir entendu cette grande tragédienne réciter encore admirablement quelques vers de *Mérope*.

On reçoit *Sociétaire* dans les premiers rôles de comédie Madame Desrosiers, dont les débuts ont été très-agréables.

1803.

Un *Arrêté Consulaire* ordonne la réorganisation profonde et dernière de la Société *du Théâtre-Français*.

Le Premier Consul y travaille de sa propre main, et rétablit pour qu'elle n'en sorte plus, cette Institution dans la salle de Richelieu, où vraisemblablement elle accomplira ce noble désir de son nouveau fondateur.

Décès de mademoiselle Clairon, née dans les environs de Condé en 1723, et retiré en 1766.

Chaptal secourt noblement ses dernières infortunes.

Alexandre Duval renonce à la profession de comédien pour se livrer à celle d'auteur dramatique.

La *Censure* est jugée nécessaire. — La question s'agite au Conseil qui désire qu'elle incombe aux attributions du Ministère de la Police. — Napoléon demande si, en pareilles mains, il sera informé des abus que la mesure permet de

supposer. — Puis, il décide que l'Autorité supérieure de la *Censure* sera le Ministre de l'Intérieur.

Décès de mademoiselle Dumesnil, née dans la forêt d'Écouves, près d'Alençon, en 1711, et retirée. — Elle meurt à 92 ans.

Mort de Laharpe, l'auteur, né à Paris en 1739.

Michelot débute dans les *Jeunes premiers* des deux genres.

Décès de Demoustier, l'auteur comique, né à Villers-Cotterets en 1761.

Ce malheur est le résultat d'un coup de timon de voiture reçu dans la poitrine et qui a déterminé l'affection mortelle de cette partie.

Décès de Bellemont.

Retraite de madame Vestris.

Mademoiselle George Weimer devient *Sociétaire*.

Une rivalité ardente et qui tourne au scandale le plus déplorable, s'élève entre cette actrice et mademoiselle Duchesnois, dont enfin le talent l'emporte sur de grands avantages extérieurs.

Mademoiselle Bourgoin revient de Russie et rentre.

LE FOYER PUBLIC.

Nous avons dit le Foyer des Comédiens, où trône mademoiselle Contat, entourée de camarades et d'auteurs postulant avec galanterie les gloires de la représentation théâtrale, car l'actrice y jouit d'une grande influence. — C'est là le rendez-vous tacitement convenu des Gens de lettres cultivant la grande littérature dramatique, les uns par profession, les autres en qualité de gens du

monde. — Moins turbulent que, jadis, le *Café Procope*, ce lieu a encore pour lui l'agrément d'offrir aux membres du cénacle un auditoire improvisé qui leur témoigne une attention à la fois vive et respectueuse.

Quand les spectacles sont peu variés, il y a encore nombre de gens qui vont au Théâtre-Français uniquement pour hanter le Foyer et s'y instruire de tout ce qu'ils pourraient apprendre de plus intéressant dans la meilleure société. — Pendant l'été, c'est un but de promenade scientifique à huis-clos. — L'hiver, c'est un cercle quelque peu académique, qui se dessine devant le feu toujours splendidement entretenu. — Les spectateurs errants composent la galerie.

Les jours de pièces nouvelles, une grande animation succède à la tranquillité qui règne aux représentations ordinaires. — Quelques Provinçiaux effarés traversent en courant le Foyer qui leur semble abréger le chemin conduisant à leurs places. — Les auteurs ne sont point encore venus. C'est le moment dont Voltaire disait (quand il avait mal réussi) « *le Cirque est ouvert, mais les animaux ne sont pas encore lâchés.* »

Enfin les lettrés arrivent gravement, comme il sied à des juges qui vont endosser la robe. Ils s'interrogent du regard pour tâter leurs mutuelles dispositions, échangent autant de paroles qu'il en faut pour ne laisser soupçonner aucun parti-pris. Cependant chacun cherche l'interlocuteur qui sera le plus complaisamment de son avis afin de critiquer ou porter aux nues la pièce *pitoyable* ou *charmante* qui va se livrer en pâture à l'inimitié qui dénigre, ou bien à l'amitié qui protège. Puis, on se sauve aux places, les plus obscures possibles, réservées par le désintéressement des ouvreuses de loges, au besoin de se cacher qu'éprouvent les amis intimes.

L'ouvrage est joué. — La foule accourt au Foyer. — Tous les rangs sont mêlés. — S'il y a succès, le lauréat se montre. — Il est entouré. — Ses dignes émules lui prennent la main et les envieux le pressent sur leur cœur. — Pour la partie du Public témoin de cette scène, le triomphateur est un homme à part et que le bourgeois regarde comme l'individualité d'une espèce connue seulement des naturalistes célèbres. — Si la pièce est tombée, l'auteur n'est qu'un malheureux contumace, qui se représentera sans doute à la Session prochaine. — En attendant, son plus redoutable rival accourt lui formuler ses regrets en invoquant la mémoire de sa sensibilité par ce vers sous-entendu :

Je me souviens toujours qu'hier ma femme est morte.

1804.

Le Théâtre-Français acclame la fondation de l'*Empire*.
La troupe prend le titre de *Comédiens de l'Empereur*.
Retraites de mademoiselle Sainval *cadette*, de madame Suin, de madame Lachassaigne et de Florence.

Le comte de Rémusat est nommé *Premier Chambellan*.
Mademoiselle Duchesnois monte au rang de *Sociétaire*.
Mahérault est *Commissaire Impérial*.

Mademoiselle Contat fait débuter sa fille Amalric dans l'emploi des *Soubrettes*.
On reçoit Lacave *Sociétaire*.

A Bernardin de Saint-Pierre.

.... Vous avez peur, mon ami, que mon absence de

l'Institut, en diminuant de 166 francs par mois, mon modique revenu, ne me réduise strictement à la nourriture du pain avec des noisettes. Je n'en suis pas encore là, et ma table frugale scandaliserait les Pénitents du désert.

DUCIS.

Comme nous l'avons dit en son lieu, c'est par une *Ordonnance* de 1673 que Louis XIV a jeté les fondements du véritable *Premier théâtre* en France.

Cette acte, encore en vigueur, y devient l'objet d'un *Contrat* passé chez Hua, notaire à Paris, le 27 Germinal au XII (17 *avril*) entre le Gouvernement et les *Sociétaires* qui ne pouvent changer leurs *Statuts* que du consentement de l'Autorité.

Mort de Champville.

Décès de madame Vestris, née en 1746, et retirée.

Devigny est au *Théâtre de l'Impératrice*, sous *Picard*.

Décès de Poinsinet de Sivry, Cousin de l'auteur du *Cercle*, et né à Versailles en 1733.

1805.

Décès de mademoiselle Hus, retirée et dans la misère.

Michelot devient membre de la *Société*.

Mort de Sylvain Maréchal, l'auteur, né à Paris en 1750.

Et de Ségur (*Alexandre-Joseph*), l'auteur comique.

La Surveillance particulière de la Comédie-Française est mise aux mains du Comte de Rémusat.

On reprend *Esope à la cour* avec des costumes grecs.

Cette tentative n'obtient qu'un succès contestable.

1806.

Décès d'Aufresne, né à Genève en 1729.

Retraite de Naudet.

Talma, Lafon, Fleury, Monvel, Dugazon et Dazincourt sont nommés Professeurs au Conservatoire.

Décès de Collin-Harleville, l'auteur, né à Mévoisins, près de Chartres, en 1755.

Retraite définitive de Monvel,

Mademoiselle Mars essaie de la tragédie, par le rôle de Benjamin dans *Omasis*.

Lafon, le tragédien, débute dans la comédie.

Décès de Desforges, l'auteur comique, né à Paris en 1746, et de Flins des Oliviers, l'auteur, né à Reims en 1757.

La *Censure dramatique* est consolidée par un Décret.

1807.

Dugazon est le *Doyen* des artistes ses camarades.

Mademoiselle Fleury, la tragédienne, se retire.

Joanny débute dans les *Premiers rôles* tragiques.

Il n'est pas admis.

Décret Impérial corroborant la puissance du *Contrat* de 1804, entre l'Autorité supérieure et les Comédiens français, et définissant les attributions du *Repertoire*.

Décès de Larochelle après 47 ans de service,

Et de Chéron, l'auteur comique, né à Paris en 1758.

Début de Thénard *aîné* dans les *Premiers comiques*.

Décès de Blin de Saint-More, l'auteur, né à Paris en 1733.
Décès de madame Desrosiers, non retirée.

Le Comte de Rémusat est nommé SURINTENDANT des quatre grands théâtres de Paris ; *la Comédie-Française*, *l'Académie Impériale de musique*, *l'Opéra-Comique et le Théâtre de l'Impératrice.*

Institution des *Prix Décennaux.* — Raynouard et Jouy sont au nombre des lauréats proposés.

Talma vient de recevoir, de Lyon, une lettre qu'il lit tout haut à ses camarades. — Son juste orgueil permet qu'on en copie les fragments suivants :

« . . . Vous êtes, dans votre carrière, unique au monde, « et nul, avant vous, n'avait atteint ce dégré de perfection « où l'art se combine avec l'inspiration, la réflexion avec « l'involontaire, et le génie avec la raison.... Vous m'avz fait « sentir plus amèrement mon exil, et j'ai reconnu plus que « jamais la puissance de l'Empereur, puisque, indépendam- « ment de cette petite Europe, il dispose par vous du monde « idéal de la poésie.... Je vais écrire sur l'art dramatique, « et la moitié de mes idées me viendra de vous.

« NECKER DE STAEL-HOLSTEIN. »

Au moment où madame Talma écrit sur le secrétaire, dans *la Femme jalouse*, un ornement se détache du haut de l'Avant-scène et brise le meuble, sans toucher à l'actrice, qui perd connaissance.

Un musicien de l'orchestre a vu le premier symptôme du danger ; mais il n'a ni osé, ni pu crier, ce qui, par le moin-

dre mouvement de madame Talma, aurait déterminé la mort inévitable de cette merveilleuse artiste.

Elle va, avec son mari, parcourir la Hollande.

1808.

La salle de l'ancienne *Comédie-Française*, rue des Fossés-Saint- Germain-des-Prés, sert, en ce moment, d'atelier à Gros, le peintre.

Madame Talma renonce à la tragédie.

Mademoiselle George rompt son engagement par la fuite. On apprend qu'elle va au théâtre de Saint-Pétersbourg.

Début de Mademoiselle Maillard, dans les *Grandes princesses*.

Mort de Desfaucherets, l'auteur comique, né à Paris en 1742.

Il a eu le désagrément de voir son *Mariage secret*, attribué au Comte de Provence (devenu Louis XVIII) et qui n'a jamais travaillé pour le théâtre.

Début de mademoiselle Rose-Dupuis, dans les *Amoureuses*.

Début de mademoiselle Emilie Leverd, dans les *Premiers rôles* de la comédie.

Retour de Devigny, jouant à présent les *Financiers* et les *Manteaux*.

Application magnanime

Un petit nombre de comédiens, désignés par l'Empereur, se rendent à Erfurth où la Politique appelle le Souverain.

Ils y donnent leurs représentations devant le *Parterre de rois* que leur avait annoncé Napoléon.

Là, dans l'*Œdipe* de Voltaire, Alexandre Ier de Russie, par une flatteuse application de ce vers :

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des Dieux,

saisit la main de Napoléon et la porte presque à ses lèvres.

Ces deux Princes sont placés à l'orchestre, par égard pour une légère surdité dont le Monarque russe est atteint.

Dans une audience qu'obtiennent ces Comédiens, Mademoiselle Mars, blessée à l'œil par un accident de voiture, cherche à ne pas approcher de l'Empereur, qui va droit à elle, écarte vivement son voile et lui dit : « *Je sais, je sais ; mais cela ne vous empêche pas d'être jolie.* »

Quelqu'un lui ayant ensuite demandé « Comment il la trouvait, » Napoléon répond : « *C'est une vieille femme qui fait assez bien la jeune.* »

1809.

Retraite de Caumont.

Décès de Dugazon à Sandillon (Loiret). — Il était né à Marseille en 1746.

C'était le mari divorcé de mademoiselle Lefebvre, l'actrice de l'Opéra-Comique, connue sous le nom de madame Dugazon ; puis, il avait épousé, en 1794, mademoiselle Aubert qui n'est point au théâtre.

Un des bons officiers de notre armée, M. Gourgaud (nom de la famille), est son oncle.

Quant à mademoiselle Dugazon, la *Soubrette*, débutante en 1767, rien n'indique assez positivement pour l'affirmer qu'elle ait été la sœur de notre Comédien.

Mort de Dazincourt, né aussi à Marseille en 1747, et retiré.

On a, de lui, ce souvenir, témoignage du sentiment qu'il avait de sa profession :

Dans l'*Homme à bonnes fortunes*, on le siffle à la scène où le valet s'inonde comiquement d'eau de senteur et fait partager au Souffleur cette ablution traditionnelle. — Dazincourt s'avance et dit : « Messieurs, lorsque Préville faisait ce « que je viens de faire, il était applaudi de tout ce qu'il y « avait de mieux en France. » — C'est possible, mais qu'eût répondu l'estimable Comédien, si quelqu'un lui avait dit : « D'abord, vous n'êtes pas Préville ; ensuite, toutes les par- « ties de la salle ont le droit de manifester une opinion « quelconque sans qu'aucune vous reconnaisse celui de lui « adresser la parole. »

Néanmoins, à cette sortie de Dazincourt, le Souffleur, craignant que quelque projectile ne se trompe d'adresse, se sauve et ne reprend sa place qu'en entendant les bravos retentir.

Retraite définitive de mademoiselle Contat, *la grande.*

Décès de Marin, l'ancien Censeur par *Privilége* et auteur dramatique, né à la Ciotat, dans la Provence, en 1721.

1810.

Thénard est *Sociétaire.*

Madame Talma prend sa retraite après vingt-cinq ans de services.

Début de mademoiselle Dupont dans les *Soubrettes.*

Elle joue passagèrement la *Didon* de Lefranc-de-Pompignan.

Décès de Luce de Lancival, l'auteur tragique, né à Saint-Gohain, dans la Picardie, en 1764.

Et de Lehoc, auteur de son seul *Pyrrhus*, né à Paris en 1748. — Il avait publiquement et plaisamment réclamé l'antériorité du titre parmi *les Auteurs sifflés*.

Début de mademoiselle Demerson dans les *Soubrettes*.

1811.

Mort de Monvel, l'auteur-acteur, né à Lunéville en 1745. — Il était le père de mademoiselle Mars *cadette*..

Retraite de madame Talma, encore dans toute la force de son rare talent, et que n'a pas remplacé complètement celui de la Comédienne précédente. — Elle compte vingt-cinq ans de services.

Décès de Chénier, l'auteur tragique, né à Constantinople en 1764,

Et de Laujon, l'auteur comique, né à Paris en 1727.

Devigny et mademoiselle Dupont sont *Sociétaires*.

..... Je suis bien aise du grand succès de Talma dans mon *Hamlet*. C'est, de mes tragédies, celle que j'aime le mieux, parce que j'y ai peint tout le respect et toute la tendresse que j'ai sentis pour mon père.

Ducis.

Décès de Caumont.

Cartigny débute dans les *Premiers comiques*.

Il est reçu *Pensionnaire*. — Puis, *Sociétaire*.

Début de Baudrier dans les *Manteaux*. — Il est *Pensionnaire* six jours après.

Début de Firmin dans les *Jeunes premiers* des deux genres.

On le reçoit *Pensionnaire.*
Michelot devient *Sociétaire.*
Lafon est autorisé à jouer dans la comédie.
Gonthier débute dans les *Jeunes rôles* des deux genres.
Mademoiselle Regnier débute pour la première fois et joue la tragédie.

1812.

Mort de Sauvigny, l'auteur tragique, né vers 1730,
Et de Legouvé, l'auteur tragique, né à Paris en 1764.
Retraite de Mademoiselle Devienne.
Mademoiselle Rose Dupuis est reçue *Sociétaire.*
Début de Desmousseaux dans les *Premiers rôles* tragiques.
Second début de Mademoiselle Regnier; cette fois, dans les *Confidentes, Mères* et *Caractères* de la comédie.

Pour raison de santé, Mahérault se fait suppléer par Bernard, son Secrétaire particulier, dans les fonctions de *Commissaire du gouvernement.*

Décret de Moscou, en date du 15 octobre, qui constitue le Théâtre-Français sur les bases les plus solides.

Mort de Dorvigny, l'auteur, qu'on a prétendu né de Louis XV.
Blessé des critiques de Geoffroy, Talma attaque ce journaliste dans sa loge et trouble un instant le spectacle. — Sans autres suites.

1813.

Retraite de Mademoiselle Maillard, la jeune tragédienne.

Bernard est nommé *Commissaire du gouvernement.*

Décès de Mademoiselle Louise Contat, née à Paris en 1760, après cinquante ans de services au Théâtre-Français. — Elle avait épousé M. de Parny, Cousin de l'auteur de *la Guerre des Dieux.*

Mademoiselle Devienne se retire.

Mademoiselle Demerson est reçue *Sociétaire.*

Mademoiselle Regnier est *Pensionnaire.*

Par arrangement auquel l'Autorité veut bien consentir, Mademoiselle George, de retour à Paris, rentre dans la *Société.*

Mort de Cailhava d'Estandoux, l'auteur comique, né à Toulouse en 1731.

Il portait à la chaîne de sa montre une breloque étrangement lugubre, qu'il disait être *une dent de Molière.*

La Politique (à laquelle les artistes du Théâtre-Français ont toujours été fort enclins) nuit beaucoup aux acheminements de l'art dramatique. Elle trouble les études des Comédiens et décourage en ce moment les Auteurs, dont les idées littéraires ne trouvent plus à qui parler.

Les Journalistes secondent cette fâcheuse déviation.

Salgues se distingue parmi eux. Il publie une feuille volante intitulée : *Des armes et du courage!* et qui, à elle seule, empêche tout une répétition, tant les acteurs se plaisent à la commenter. — Mais le côté sérieux de cet opuscule disparaît bientôt à la voix sans malice des Crieurs publics qui hurlent de toutes parts : *Des armes et du courage... pour un sou!*

1814.

Le Théâtre-Français acclame l'arrivée de Louis XVIII.

Dès la première soirée, Talma vient lire, sur la scène, des vers à la louange du nouveau Monarque et composés par Brifaut, l'auteur de *Ninus II*.

Les acteurs s'intitulent : *Comédiens ordinaires du roi*.

Décès de Palissot, l'auteur, né à Nancy en 1730.

Il est le premier qui ait confié un rôle nouveau à mademoiselle Contat. Ce qui a eu lieu dans *les Courtisanes*.

M. de Rémusat alloue une pension provisoire de retraite à Mahérault, privé du logement qu'il occupait à côté du Théâtre-Français, par convention particulière, et stipulé pour *sa vie durant*.

Cartigny passe *Sociétaire*.

Perrier débute dans la tragédie et ne reste pas.

Mort de Mercier-*Tableau*, l'auteur, né à Paris en 1740,

1815.

A la reprise *d'Hector*, l'entrée de Lafon, représentant le beau Pâris, produit un effet des plus imprévus, à cause du Bonnet phrygien dont la vive couleur scarlatine réveille certains souvenirs dès longtemps effacés.

Les yeux de l'Empereur se mouillent au bruit des applaudissements que soulève ce vers dit par Talma :

D'un Hector au berceau, Dieux, protégez l'enfance !

L'ancienne tradition du *Suisse* en grande livrée est rétablie pour les Coulisses des Théâtres royaux pendant toute la durée des représentations.

Mort d'André Murville, l'auteur, né en 1754.

Mademoiselle Dupont est *Sociétaire*.

Réminiscences anti-littéraires.

En pleines représentations, justement soupçonné de *Bonapartisme*, Fleury essuie, à deux reprises, des marques d'hostilité de l'opinion contraire.

A la première agression, il évoque hautement le souvenir de sa conduite pendant les politiques soirées de l'*Ami des lois*, et toute la salle le couvre d'applaudissements.

La seconde fois, sortant plus encore de son rôle, Fleury s'avance respectueusement et dit aux spectateurs :

« Messieurs, je représente ici Tartuffe ; ayez, je vous prie,
« la bonté de permettre que je m'acquitte de mon devoir.
« Si, demain, quelqu'un désire me parler en particulier, je
« demeure rue Traversière, n° 23. »

Mille bravos répondent à cette allocution, où la dignité la plus saisissante le dispute au courage le plus calme, et la pièce s'achève paisiblement.

Mademoiselle Mars se voit aussi en butte à de semblables démonstrations.

Elle soutient, en peu de jours, deux assauts, sans quitter la scène, et les nuages passent.

Début de Mademoiselle Anaïs Aubert dans les *Amoureuses*,
Et de Monrose dans les *Premiers comiques*.

A Brunoy, maison de campagne de Talma, on célèbre chez le tragédien et avec toute la mise en scène qu'on emploie au théâtre pour une *Noce de village*, l'union de deux jeunes habitants de ce pays.

La troupe entière du Théâtre-Français est invitée à cette fête, dont le succès a pour témoins une foule de gens du grand monde.

Décès de Mademoiselle Maillard.

Mort de Mademoiselle Raucourt, née à Nancy en 1756.

Les obsèques de cette tragédienne causent une assez vive émotion dans le quartier de l'église Saint-Roch, parce qu'on se refuse à la présentation du corps.

Huet, de l'Opéra-Comique, prend à ce mouvement une part si active, qu'il se met à la tête d'une Députation et va solliciter de Louis XVIII l'ordre nécessaire pour que l'Autorité fasse cesser le scandale.

Il l'obtient ; mais l'acteur, comme effrayé de sa victoire, quitte aussitôt Paris et va, par hasard, jouer la comédie à Gand.....

Retraite de Mademoiselle Emilie Contat.

Début de David dans les *Jeunes premiers* des deux genres.

Les Cent Jours.

Le Théâtre-Français revient avec empressement à son titre qu'avait autorisé la fondation de l'Empire !

. . . .
. . . .

1816.

Retour à la formule : *Comédiens ordinaires du roi.*

L'Institut reconstitué conserve Grandménil dans la classe des *Beaux-arts.*

Madame Talma donne, pour sa représentation de retraite, une pièce en trois actes en prose, de sa composition, et intitulée : *Laquelle des trois ?* — Les acteurs sont Baptiste *aîné*, Michelot, Armand, Firmin, Faure et mesdames Leverd, Rose Dupuis et Devin.

Mort de Florence.

..... Je regarderai comme une distinction, dont s'honorait, jadis, l'Académie française, de n'avoir aucun traitement fixe pour chacun de ses membres..... Ils étaient contents de ne recevoir que de simples jetons....... Sous Louis XV, l'Académie a refusé des jetons en or que lui offrait un Ministre, afin de ne pas donner un appât de plus à l'avidité des intrigants.

SUARD.

Louis XVIII alloue 30,000 francs de *Gratification annuelle* pour chacun, à Talma et à mademoiselle Mars.

Les restes de Molière, ou du moins ce qu'on a cru l'être, est transporté sans pompe, du Cimetière Saint-Joseph, au Père-Lachaise.

Décès de Ducis, l'auteur tragique, né à Versailles en 1733,

Et de Grandménil, très-affligé des dévastations commises par les troupes étrangères dans sa belle propriété patrimoniale de Grandménil, près de Bures (*Seine-et-Oise*).

Il était né à Paris en 1737.

Mademoiselle Regnier obtient une *Promesse de réception*.

Saint-Prix est toujours Professeur au Conservatoire.

A titre de simple *Amateur*, Larive joue Tancrède à la salle Favart au bénéfice des indigents.

Des modifications royales sont apportées au régime intérieur résultant de la constitution du Théâtre-Français.

Retraite de Mademoiselle Mézeray.

Le Ministère institue des Primes d'encouragement pour les

Directeurs des théâtres départementaux qui cultiveront l'*ancien répertoire* comique et tragique, et formeront ainsi des sujets dignes d'être appelés au Théâtre-Français.

Le taux de ces allocations peut, dans certains cas, s'élever à la somme de 30,000 fr. pour une seule.

David est admis *Sociétaire*.

1817.

Monrose et Baudrier sont reçus *Sociétaires*.

Début de mademoiselle Suzanne Brocard dans les *Jeunes premières* des deux genres.

Firmin entre dans la *Société*.

Mort de Martelly (*Richaud*), acteur et auteur.

L'*Impôt des pauvres* perçu sur les théâtres, fait partie de la Loi du Budget.

Début de Mademoiselle Baptiste *aînée* dans les deux genres : *Confidentes*, *Mères* et *Caractères*.

Eviction officielle de mademoiselle George, sous l'autorité et d'après les conclusions de M. le duc de Duras.

Retraite de Lacave.

Décès de Baudrier encore en exercice.

Germanicus.

Représentation tragi-comique.

Contrairement à l'espérance de M. Arnault père, les spectateurs ne peuvent se résoudre à prendre au sérieux cette

composition laborieuse, et pendant toute la représentation ils font de la Politique pour s'amuser.

Le Colonel Guilleminot se complait à s'y faire remarquer en recueillant, du haut de la Première galerie, les fuyards du Parterre, épouvantés de ce qu'ils prennent pour un commencement de révolution.

« *En voilà encore un de sauvé!* » s'écrie-t-il à chacun de ceux qu'il enlève pour le remettre aux personnes placées dans le corridor.

Sur la proposition de l'auteur de ce livre, appuyée par Saint-Prix et Fleury, on établit au Théâtre un *Bureau des cannes, armes*, etc., à l'instar de la mesure prise en 1791 par la Municipalité de Paris. — Ce poste est inauguré par la mère des Séveste.

Les *Entrées* des Membres de l'Académie française étant périmées, sont invoquées et rétablies.

Décès de Ximénès (prononcez *Chimène*), le Doyen des auteurs dramatiques, né à Paris en 1726,

Et de madame Suin.

1818.

Décès de mademoiselle Fleury, la tragédienne retirée.

Fleury termine sa carrière théâtrale de 40 années à Paris. On en ajoute quatre à l'époque de son admission, pour lui compléter quarante-six ans de service, et produire une pension de 9,000 francs.

Début de Guiaud dans les *Financiers* et *Manteaux*.

Saint-Prix abandonne la scène après 36 ans de succès.

Une Ordonnance royale constitue l'Odéon, dirigé par Picard, en *Second Théâtre-Français*.

Début de Grandville dans les *Manteaux*.

La Comédie décide que ses Sociétaires renoncent aux *Congés* et à tout motif d'absence, pendant deux ans.

Le *Suisse* de l'Eglise Saint-Roch apporte régulièrement aux Comédiens français le Pain bénit, à chacune des époques consacrées.

1819.

Assassinat de Kotzebue, l'auteur, né à Weimar en 1761.

Retraite de madame Thénard.

Le Théâtre donne une représentation au bénéfice des Nièces de Molé.

La Police s'oppose à la reprise du *Tibère*, de Chénier.

Débuts tragiques d'une Arrière-Nièce de Corneille.

A la troisième épreuve, elle s'éloigne avec 300 francs de pension que lui alloue le Théâtre.

Mademoiselle Regnier devient *Sociétaire à Quart de part*.

Débuts de Menjaud dans les *Jeunes premiers* des deux genres ; de madame Paradol, dans les *Premiers rôles* tragiques, et de madame Hervey, dans les *Caractères*.

On reçoit celle-ci *Pensionnaire*.

Lafon donne sa démission pour l'année prochaine.

Talma, déjà aux appointements de 30,000 francs, sur sa demande (comme mademoiselle Mars) sollicite *deux Parts et demie*, avec trois mois de Congé par an.

Il obtient seulement un Congé de quatre mois par année.

Il prélude aux *Rois* en jouant Auguste dans *Cinna*.

Guiaud est *Pensionnaire*.

Le Ministre décide que Mademoiselle Mars et Talma recevront dèsormais, l'une 25,000 francs, l'autre 20,000 par année, en dédommagement quelques sacrifices pécuniaires.

Décès de la veuve Brizard, qui lègue aux Comédiens français le portrait de son mari.

On reçoit Madame Paradol *Pensionnaire*.

Cartigny propose et fait décider que les rôles nouveaux seront distribués, en même temps, aux *Chefs d'emplois* et aux *Doubles*.

On arrête ensuite qu'ils paraîtront *alternativement*.

Les cartons regorgent, en ce moment, de tragédies *reçues*, et ne contiennent que quatre comédies en cinq actes dans le même cas.

Quand le Théâtre fait *Relâche* sans motif plausible, il est passible d'une *amende* de Trois cents francs.

1820.

Mort de Cubières-Palmézeaux, l'auteur, né à Roquemaure (*Gard*) en 1762.

C'est en 1772 qu'il prit le nom de Palmézeaux, auquel il laissa ensuite s'ajouter celui de *Dorat-Cubières*, par analogie entre sa versification et celle de Dorat.

Le Théâtre fait *Relâche* pendant dix jours par suite de la mort du Duc de Berry.

Michot donne sa démission pour l'an prochain.

Décès de Marchand, qui, en 1762, remplissait les rôles d'enfants ; puis, a cumulé les Bouche-trous avec le titre de *Chef des figurants*. — En tout, 58 années de services.

Le roi donne à l'auteur de *Germanicus* une pension de 6,000 francs, que M. Arnault reçoit.

Saint-Aulaire débute dans les *Seconds rôles* de tragédie.

Le Théâtre veut augmenter le prix des places ; mais le Public se refuse à l'exécution de cette mesure.

Décès de Vigée, l'auteur, né à Paris en 1758.

Début de Ligier dans les *Premiers rôles* tragiques.

Mort de mademoiselle Montansier, né à Bayonne en 1730. Elle lègue le payement de ses dettes à Louis XVIII, qui n'accepte pas l'héritage.

Second début de Perrier, qui est reçu *Pensionnaire*.

Décès de Souques, l'auteur, né à Orléans en 1767.

Ordonnance royale qui supprime l'Intendance générale des *Menus-Plaisirs*, et crée l'*Intendance des Théâtres royaux*.

1821.

La Censure théâtrale est rétablie.

Mort de Pujoulx, l'auteur comique.

Un Administrateur original.

Deux de nos grandes villes attirent principalement nos

comédiens voyageurs, Bordeaux et Rouen, passionnés pour la gloire de notre théâtre.

Dans la première, on s'occupe cependant de la bizarre gestion du Directeur, le nommé Cortay-Beaujolais, ancien Cocher de Cambacérès et dont la fortune, tour à tour heureuse et adverse, offre nombre de singularités.

Six ou huit maîtresses défrayées à la fois par lui, ont vu leurs riches mobiliers brisés à coups de canne en quelques minutes, puis rétablis avec plus de somptuosité qu'auparavant.

Une de ses curieuses spéculations a eu pour objet d'ouvrir chez lui de vastes magasins d'étoffes, de linge, de comestibles, d'approvisionnements de toutes sortes, et de les céder à ses pensionnaires en payement de leurs appointements, avec d'énormes bénéfices.

Dernièrement, appelé sur le théâtre, pendant un vacarme effroyable dans la salle, Beaujolais se présente, les deux mains dans les côtés de son pantalon, et pose tranquillement cette question aux spectateurs : « *Que demande l'aimable et* PAISIBLE *société* ? » Et le bruit s'apaise, tant le Parterre se plaît aux sans-façon du Directeur de son choix.

En expiation de ses étrangetés, voici de ce curieux personnage un trait véritablement spirituel.

Il eut, un jour, la pensée d'adjoindre à ses représentations théâtrales le talent funambule de madame Saqui.

Le Public s'en offensa d'autant plus qu'à la première de ces soirées, *le Misanthrope* devait commencer le spectacle. Martelly, le comédien, auteur des *Deux Figaro*, et qui appartenait à la troupe, alla signifier à son Directeur qu'il ne participerait pas à cette profanation en jouant Alceste, et romprait plutôt son engagement :

« *C'est bien*, » répondit froidement Beaujolais. — Puis,

appelant son Régisseur, « *Monsieur Martelly*, lui dit-il, *me* « *donne une excellente raison pour ne pas jouer demain le Mi-* « *santhrope* ; *mettez à la place les Deux Figaro.* »

Dans la salle, le Public brisa l'engin et la corde déjà préparés pour les exercices de la Sauteuse, et tout Bordeaux se réjouit d'avoir vengé Molière.

Retraite de Michot,

Madame Valmonzey débute dans les *Grandes Princesses*.

Elle devient *Sociétaire*.

Mort de mademoiselle Dugazon, née à Berlin en 1755.

Thénard *aîné* prend sa retraite, pour raison de santé.

1822.

Saint-Phal est le Doyen des *Sociétaires*.

Décès de mademoiselle Fannier, née à Cambrai en 1745.

La *Censure* est supprimée.

Retraite de mademoiselle Volnais.

Le frère de l'auteur du *Tartuffe de mœurs*, Chéron, est nommé *Commissaire du roi*, près le Théâtre-Français.

C'est le premier fonctionnaire, en cette qualité, qu'aient institué les Bourbons de retour ; des Entelles, revenu avec eux, n'étant, à peu de chose près, qu'un Commis des Menus-Plaisirs.

Décès de Fleury (*Bénard*), né à Chartres en 1751.

Retraite et dernière représentation de Baptise *cadet*.

Décès de madame Lachassaigne.

Début de Mademoiselle Mante, dans les *Premiers rôles* de comédie.

Mademoiselle Mars, menacée du grand succès de cette jeune actrice, est bientôt rassurée.

Talma s'essaie dans le drame, par le rôle de Falkland, et ne donne pas suite à sa tentative.

1823.

La *Censure* est rétablie.

On cite, comme postulant à y remplir des fonctions, *Mély-Janin, Planard, Théaulon, Rougemont, Rote de Nugent, Bénaben, Raoul-Rochette, Joseph Pain, Jacquelin,* etc., etc.,

Décès de mademoiselle Doligny.

De vives discussions s'élèvent entre la Comédie-Française et Talma qu'elle est sur le point de perdre. — Le rôle de Danville dans *l'Ecole des Vieillards* en est la cause secrette. — Mais Casimir Delavigne persiste dans le choix qu'il a fait du tragédien ainsi transplanté, et le bruit s'apaise.

Madame Paradol est *Sociétaire.*

Taylor est *Commissaire royal,*

Et pendant Juillet et Août, Albertin, Ex-Régisseur à Lyon, remplit les fonctions de *Directeur de la scène.*

On reçoit Mademoiselle Mante dans la *Société.*

Décès, à Charenton, de Mademoiselle Mézeray, aliénée.

Mort de Davrigny, l'auteur tragique, né à la Martinique en 1760.

Talma fait une excursion toute nouvelle et fort inattendue dans la comédie, par le rôle de Danville de *l'Ecole des Vieillards.*

Mademoiselle Mars est du *Comité* qui administre.

Mort de Dieulafoi, l'auteur, né à Toulouse en 1762.

Le roi dit à Talma que, depuis la mort de Lekain, il « *n'a pas vu d'acteur plus parfait que lui.* »

1824.

Talma joue deux rôles dans *Jane Shore*, de Lemercier, celui de Richard III et celui du *Mendiant*, auquel il renonce promptement.

Il se répand que la *Société du Théâtre-Français* sera incessamment dissoute. — On écrit beaucoup pour et contre.

Saint-Phal se retire.

Début d'Armand-Dailly dans les *Seconds comiques*.

Mademoiselle Duchesnois fait partie du *Comité* d'administration.

Tous les spectacles sont fermés par suite de la grave maladie du roi.

Les répétitions même sont interdites dans tous les théâtres à cause du décès de Louis XVIII.

Le Théâtre-Français acclame l'avénement de Charles X.

Mort d'Aignan, l'auteur, né à Beaugency en 1773.

La *Censure* est supprimée.

Le *Sécretaire* de l'Administration du Théâtre-Français, Védel, est nommé *Caissier* de l'Entreprise.

Sur les sept Canditats qu'il y avait pour cette place, trois ont été d'abord éliminés. — Les autres étaient Messieurs *Pourrier*, gendre de Maissonnier, le Caissier défunt, *Charles Mévil*, homme de lettres, et *Auguste Hix*.

L'acteur Laffitte remplace Védel à la *Secrétairerie* de l'Administration.

1825.

Talma donne sa représentation de *retraite*, qui a lieu dans la salle de l'Opéra.

Il y montre le personnage d'Othello sous un costume de fantaisie plus propre à rappeler un Jokey de Londres que le fougueux général africain.

Le peu de succès de cette innovation détermine le tragédien à n'y pas revenir.

On reçoit Saint-Aulaire dans la *Société*.

Décès de mademoiselle Lange à Florence.

La dissolution de la *Société* paraît imminente.

Début de mademoiselle Devin *cadette* dans les *Jeunes rôles* des deux genres.

Le Vicomte de Larochefoucauld prend possession du Patronage sous lequel Charles X place le Théâtre-Français.

Mort de l'ancien acteur Fusil, qui a été une espèce d'Aide-de-Camp civil de Collot-d'Herbois à Lyon.

Damas donne sa dernière soirée et se retire.

Casimir-Delavigne entre à l'Académie-Française.

La Comédie offre à Lamartellière une *avance* sur le produit vraisemblable de deux ouvrages qu'elle a reçus de lui. Elle prie le digne littérateur « d'accepter sans scrupule « comme elle l'offre avec confiance..... Ce sont, (dit-elle « encore), des amis qui s'acquittent envers un ami du plus « saint des devoirs. »

Perrier arrive au *Sociétariat*.

On attend du Commissaire la suppression des *Claqueurs*.

Décès de Lacave.

1826.

Début de Samson dans les *Premiers comiques.*

Joanny débute dans les *Premiers rôles* tragiques.

Le Vicomte de Larochefoucauld demande au roi que la propriété des ouvrages dramatiques soit dévolue aux veuves de leurs auteurs pendant les cinquante années qui suivront le décès de ces derniers, à la charge de faire acte de ce droit pendant les vingt premières années.

Décès de Lantier, l'auteur comique.

Talma est très-dangereusement malade.

Le Public de la salle demande de ses nouvelles à chaque représentation, comme on l'a vu faire en 1766 pour Molé et Préville.

Décès de Talma, né à Paris en 1763,

Et de Michot, né à Paris en 1765.

Sur le cercueil du grand tragédien on place une couronne de laurier dans laquelle est enlacé le bandeau que portait l'artiste en jouant *Sylla.*

A l'arrivée de ces restes au Cimetière du Père-Lachaise, la foule, composée de plus de trente mille personnes à pied, se répand tumultueusement dans l'enceinte et y commet de grands dégâts.

Il y a même un instant de trouble tel qu'un enfant (mal à propos amené là pour plusieurs raisons) ne peut être sauvé

de la pression générale qu'en recevant le dessus du cercueil pour unique refuge.

A l'entrée de tout ce monde, un effroyable coup de sifflet est sur le point de causer les plus sérieux désordres, quand on apprend que le Gardien est dans l'habitude d'avertir ainsi les Employés de l'arrivée d'un convoi.

Le Théâtre fait *Relâche* pendant trois jours.

Talma a joué d'origine *Soixante-onze* rôles pendant une occupation de trente-neuf années.

Picard donne sa démission de Membre du *Comité de lecture*.

Décès de Thénard *aîné*.

1827.

Décès de Larive, né à Larochelle en 1749,

Et de Désaugiers fils, l'auteur, né à Fréjus en 1772.

La *Censure* est rétablie.

Brazier, le vaudevilliste, remplit les fonctions d'*Inspecteur général* près le Théâtre-Français.

On célèbre l'anniversaire de la naissance de Molière.

Le Public témoigne le plaisir qu'il aurait à voir le Théâtre mettre en usage cette idée qui honore tout à la fois les Comédiens et les Spectateurs.

Décès de Mély-Janin, l'auteur, né à Paris en 1776,

1828.

Décès successifs de François de Neufchâteau, l'auteur, né à Saffay en Vosges (*Lorraine*), en 1750,

De Dumaniant, l'auteur comique, né à Clermont-Ferrand en 1752,

Et de Royou, l'auteur tragique, né à Quimper en 1745.

Baptiste *aîné* se retire.

Taylor est Président du Comité d'administration.

On reçoit Samson *Sociétaire.*

Mesdemoiselles Mars et Duchesnois sont membres du *Comité de lecture.*

Décès d'Hoffmann, l'auteur, né à Nancy en 1760.

PROJET DE LOI

Sur la presse périodique et théâtrale (*Le Cautionnement*).

..... « Il est impossible aux écrits destinés à *la simple lit-*
« *térature* de se livrer à celle qui avance l'esprit d'une na-
« tion. Il faudrait à ces journaux un nombre trop grand de
« rédacteurs *capables;* ils ne peuvent se les procurer. Les
« affaires des théâtres, les anecdotes dramatiques ne suffi-
« raient pas à combler le vide de leurs colonnes..... Lors-
« qu'il s'agit de réprimer, il ne faut point donner aux juges
« des questions vagues à décider; ils ne doivent être ap-
« pelés qu'à statuer sur des faits précis. C'est dénaturer leur
« institution que les forcer à juger si une épigramme *im-*
« *primée* ou *lancée sur la scène*, est politique ou littéraire;
« c'est transformer une Cour en Académie..... En résumé,
« le Cautionnement n'est point une peine, mais une garantie
« qu'on exige.

« PORTALIS. »

Décès de Picard, l'auteur comique, né à Paris en 1769.

1829.

Mademoiselle Bourgoin prend sa retraite.

On essaie, dans quelques théâtres, la suppression des *Billets* dits *de Journalistes*.

La Comédie française ne prend aucune part à la discussion de cette mesure sans résultat.

Les Auteurs dramatiques fondent une Association en *Société civile* pour le maintien et la défense de tous les droits et prérogatives résultant de leur profession.

Début de mademoiselle Noblet (*Alexandrine*) dans les *Jeunes premières* du drame et de la comédie.

Début de Geffroy dans quelques *Jeunes premiers* des deux genres et rôles de convenance.

Retraite de Devigny.

Naissance du Romantique.

Il surgit une nouvelle Secte littéraire qu'on appelle de ce nom.

Elle arrive au Théâtre-Français sous la forme de Drames participant un peu de tous les genres, de contexture *osée*, de style étrange, et dont les succès obtenus à grand bruit veulent qu'on attende pour en connaître la solidité.

Lemercier, Arnault père, Étienne, Jouy, Delrieu, Delaville et Onésyme Leroy pétitionnent pour s'opposer à l'invasion de cette *manière* qui paraît plus ambitieuse que redoutable.

Baour-Lormian lance contre elle une satire disant :

Un orage croissant de sifflets mérités
Déjà trouble le cours de vos félicités.

La requête des signataires ci-auparavant tend aussi à ce que l'on conserve, la plus longtemps possible, ceux des bons acteurs qui nous restent, bien que l'âge paraisse en affaiblir quelques-uns.

On y pose cette question : « Les Agents qui dirigent et « surveillent le théâtre répondent-ils aux bonnes intentions « du Monarque?..... L'ignoble rival de la tragédie (le drame « moderne) doit-il être préféré? »

M. de la Bouillerie, Intendant-général de la Maison du roi, promet de soumettre ce factum à Charles X. — La mort du duc de Damas, qui patrone cet écrit, ajourne indéfiniment l'affaire.

Arnault et Étienne *rentrent* à l'Académie française, d'où ils ont été évincés sous prétexte d'opinion politique.

Au Comité des comédiens, de petits motifs fondés, en apparence, sur le besoin de *faire de l'argent*, poussent quelques Sociétaires à demander qu'on remette au théâtre *l'Ecossaise* de Voltaire.

Le rôle du journaliste avili dans cet ouvrage, affriande la vengeance de plus d'un amour-propre blessé par l'aiguillon contemporain. Mais la proposition avorte devant ce passage d'une feuille qu'un Périodiste, informé à temps, se hâte d'envoyer en éclaireur :

..... « Quoi qu'on dise et qu'on fasse pour leur aliéner le « Public, les Écrivains critiques garderont sa bienveillance, « conserveront son intérêt. Il aime ces hommes de labeur, « sans cesse livrés à des études, à des veilles, à des tribu- « lations de tous les jours, à des sacrifices de tous les ins- « tants, pour lui épargner ces mêmes travaux, ces mêmes « ennuis, et pour guider son jugement à travers les écueils

« du mauvais goût, du fanatisme, des vanités, de l'erreur, « des innovations, du charlatanisme et de la coterie. Outra- « ger ces hommes et vouloir les persécuter, c'est se rendre « incommode au Public; de même que chercher à briser « ces instruments d'une de ses plus douces jouissances, c'est « commettre un des crimes qu'en général on pardonne le « moins, *la sottise inutile.* »

Représentation *pour élever une statue à Corneille.*

1830.

Mort de mademoiselle Sainval *l'aînée*, retirée.

Mazères supplée le Commissaire Taylor, en voyage à peu près périodique.

Cet *interim* ne doit point avoir d'autres conséquences.

La santé de mademoiselle Duchesnois l'éloigne du théâtre.

Décés de Pieyres, l'auteur, né à Nîmes en 1752.

Menjaud prend l'emploi des *Premiers rôles comiques.*

Le Théâtre acclame la Royauté citoyenne.

La *Censure dramatique* est supprimée.

Retraites d'Armand et de mademoiselle Demerson.

Décès de Naudet.

Beauvallet débute dans les *Premiers rôles* tragiques.

Le Théâtre donne un spectacle composé de deux pièces de Picard, en commémoration de la mort de cet écrivain.

La Comédie-Française s'engage à donner douze représentations au bénéfice des *Veuves et Orphelins de la Révolution de Juillet*, et joue incontinent la première.

Le *Suisse* des coulisses disparaît en silence.
Décès de mademoiselle Luzy.

A la Chambre des Députés, M. Jules de Larochefoucauld donne lecture de la proposition suivante :

« Les Directeurs de théâtres qui voudront représenter « des pièces où figureront des personnages contemporains, « devront obtenir l'autorisation du Ministre de l'Intérieur, « sous peine de *perdre leurs privilèges*. Le Ministre devra ré- « pondre dans les quinze jours de la demande. »

Jacques Laffite, Président du Conseil, promet, d'ici à deux jours, une disposition législative sur cet objet.
Mort de Devigny.

1831.

Décès de Laya, l'auteur, né à Paris en 1727,
Et de Lamartellière, né à Ferrette, Alsace, en 1761.
Ligier prend possession du titre de *Sociétaire*.
Début de Regnier dans les *Secondes comiques*.
Michelot et Cartigny se retirent.

L'Ex-*Régisseur général* de l'Odéon, Jouslin de la Salle, passe, en la même qualité, au Théâtre-Français.
Mademoiselle Anaïs Aubert est *Sociétaire*.
On modifie encore un peu les anciens *Règlements*.

Les Auteurs dramatiques s'opposent solennellement au *Dépôt* et à l'*Examen* de leurs manuscrits qu'exige le Ministre d'Argout, malgré la suppression de la *Censure*.

L'Acte délibéré entre tous ces gens de lettres porte les signatures que voici :

Lemercier, Mazères, Casimir Bonjour, Dupeuty, Soulié, Dumas, Fontan, Fétis, Comberousse, Adam, Gosse, Bayard. Merville, Dépagny, Victor Hugo, Deforges, Vander-Burch, Boisset, Lélu, Desnoyer, Thouret, Drouineau, de Livry, Lamotte-Langon, Bouilly, Naigeon, Casimir Delavigne, Germain Delavigne, Saint-Amand, de Leuven, Macaire, Dulac, Desvergers, Ferdinand Langlé, Berrier, Delrieu, Théodore Anne. Alboise, Achille Grégoire, A. Jadin, François, Victor Ducange, Victor Lottin, Gondelier, Maurice Alhoy, Cagnard, Fournier, Ménissier, Mourrier, Etienne Arago, Foucher, Dupin, Justin Gensoul, Danglemont, Ader, Halévy, Varner, Sauvage, Joigny, Honoré, Guiraud, Scribe, Armand Dufau, Pâris, Duflot, Lhirie, Chabot, René Périn, Barthélemy, Hoffmann, Laurey, Henri Monnier, Lemière de Corvey, Merle, Arnould, de Courcy, Jouy, Belmontet, Dupaty, Pigault-Lebrun et Simonnin.

Le Préfet de police invite les Directeurs à faire connaître aux Commissaires de police *trois jours à l'avance*, les jours fixés pour la représentation des pièces nouvelles.

On rétablit le *Suisse* Inspecteur des coulisses, aux frais du Théâtre, moins la dépense de sa livrée, payée par le Château.

1832.

Le théâtre compose son spectacle de *quatre* pièces.

Nouvelle tentative de *Censure* de la part de M. d'Argout, qui défend la représentation d'une tragédie et d'une comédie nouvelles.

Sur sa demande, mademoiselle Mars cesse d'être *Sociétaire*, et fait, en même temps, régler sa pension.

Décès de madame Molé, comtesse de Vallivon, l'auteur. Elle tenait le premier de ces noms de Molé-Dalainville.

Les mêmes Auteurs que ci-derrière s'unissent pour obtenir de la Comédie-Française des droits qui préviennent le retour de plusieurs abus dans leurs communes relations.

Mort de de Longchamps, l'auteur, né à l'Ile de France en 1768.

Retraite de mademoiselle Emilie Leverd.

Beauvallet est admis dans la *Société*.

1833.

Décès d'Andrieux, l'auteur, né à Strasbourg en 1759.

Le *Théâtre*-FRANÇAIS rédige ainsi son affiche :

« *Phèdre*, suivie DE LE *Manteau*; celui-ci DE LE troisième « acte de *Marie Stuart*, et le dernier de ces ouvrages, DE LE « second acte du *Mariage de Figaro*. »

Mademoiselle Duchesnois annonce sa retraite.

« A la naissance de son fils, et plus de quatorze ans en- » core après, le père de Molière demeurait *rue Saint-Honoré* « et non *sous les Pilliers des halles*, comme on l'a tant dit « et tant écrit. — Voilà ce qu'établissent *des actes authenti-* « *ques*, et ce que ne saurait détruire une tradition convain-

« cue d'erreur sur tous les points, ni la prétendue *décou-*
« *verte* de deux littérateurs. »

BEFFARA.

Le Théâtre donne encore *quatre* pièces le même soir. — Ainsi, la lutte est ouverte avec les petits Spectacles.

En Direction.

Jouslin de la Salle est nommé *Directeur* de la Comédie-Française.

Il est le premier qui porte ce titre depuis Molière.

Ses fonctions sont totalement indépendantes de celles du *Commissaire royal.*

Les Comédiens français *protestent*, tout en se soumettant.

Décès de madame Mars *mère.*

Des Journalistes mettent en commun leurs démarches pour demander que Casimir Delavigne soit nommé *Pair de France.*

Les Gens de lettres ci-après demandent à M. Thiers, Ministre de l'Intérieur, que mademoiselle Duchesnois ne soit pas encore admise à la retraite.

Ce sont MM. *Alexandre Soumet*, *Lebrun*, *Viennet*, *Parceval-Grandmaison*, *Arnault* père et fils, *Lemercier*, *Belmontet*, *Emile Deschamps*, *Brifaut*, *Raynouard*, *Pongerville*, *Alexandre Duval*, *Roger*, *Laya*, *Etienne*, *Baour-Lormian*, *Alexandre Dumas et Léon Halévy.*

Il est question de fonder, à nouveau, une *Ecole drama-*

tique particulière à la Comédie-Française, faute de sujets suffisamment élevés par le Conservatoire de déclamation.

Quelques voix s'élèvent, au sein du Théâtre-Français, en faveur de la proposition teudante à faire annuellement *Relâche* pendant les trois mois d'été.

La majorité leur oppose que : « ce serait soumettre l'in-« térêt général à des considérations particulières; qu'il fau-« drait, auparavant, prouver par la stérilité d'un travail « opiniâtre, qu'il n'y a point de ressource contre l'indiffé-« rence momentanée du public. Mais que tant qu'on ne fera « rien pour combattre le malaise éprouvé pendant les gran-» des chaleurs dans les salles de spectacle; quand, au con-« traire, les Directeurs seront les premiers à rendre les « recettes infructueuses, nul n'aura le droit de se plaindre, « et encore moins celui d'être secouru. »

On s'alarme de la situation générale, et l'on invoque, pour protéger le Premier théâtre, le pouvoir dont on a vu jouir successivement, *sous l'Empirè*, le comte de Rémusat; *sous la Restauration*, les Chefs de division de Lourdoueix, Lancy et Trouvé; et *après Juillet* 1830, Royer-Collard neveu et Cavé.

Des *Feux* seront désormais partagés à chaque représentation entre les artistes investis du titre de *Sociétaires*.

Les Auteurs dramatiques pensionnés, en ce moment, par l'Etat, sont MM. *Andrieux*, *Soumet*, *Laya*, *Delrieu*, *Baour-Lormian*, *Parceval-Grandmaison* et madame *Simon Candeille*.

1834.

Décès de mademoiselle Bourgoin.

Début de mademoiselle Plessy dans les *Amoureuses*.
Grandville arrive à la *Société*.

Nouveau spectacle plébéien composé de *quatre* pièces.

On va vendre la maison de mademoiselle Duchesnois, voisine de celles de Talma, de mademoiselle Mars et d'Horace Vernet, rue de la Tour-des-Dames.

Début de madame Dorval, l'actrice du drame moderne.

Le Pouvoir touche légèrement aux actes fondateurs.

Décès, coup sur coup, de mademoiselle Candeille,
D'Arnault père, l'auteur, né à Paris en 1766.
De mademoiselle Simon,
De Damas, né en 1772.
De Saint-Prix, né à Paris en 1758.
De Parceval de Grandmaison, l'auteur, né en 1759.
Et de Riboutté, l'auteur, né à Lyon en 1770.

Il avait épousé mademoiselle Simon, ci-dessus nommée, et qui, de 1787 à 1791 inclus, a rempli les rôles d'enfants au Théâtre-Français, et s'était vouée au drame.

Elle a joué d'origine, Eulalie dans *Misanthropie et repentir*.

Une *Ordonnance de police* enjoint que, « en tout temps, « les représentations finissent à onze heures du soir. Passé « cette heure, le rideau sera baissé et la salle évacuée. »

Madame Dorval est reçue *Pensionnaire*.

Le Commissaire royal Taylor part pour dix huit mois, dans le but « *d'explorer les côtes de la Méditerranée*. »

Il est de retour à Paris deux mois et demi après.

Le Théâtre-Français entre dans la voie des Décorations *exactes* à la reprise du *Père de famille*.

Une tentative se manifeste pour placer la Direction administrative des quatre grands théâtres sous le patronage officiel du *Château*.

Mademoiselle Plessy apparaît dans la tragédie et ne renouvelle pas cette dangereuse épreuve.

On signale l'inconvenance et l'abus des représentations *à bénéfice* que se décernent perpétuellement les acteurs du Théâtre-Français, au détriment de leur propre considération.

Vatout demande à la Chambre des Députés de *casser l'Acte de Societé* et d'élever la subvention à 200,000 fr.

La troupe va donner, sans interrompre son service de la rue de Richelieu, des représentations au Faubourg Saint-Germain.

Le buste en plâtre d'Andrieux *remplace* celui de Picard dans le Foyer public du Théâtre-Français.

Rétablissement de la *Censure théâtrale*.

Trois Directeurs de spectacles protestent,

Ce sont : *Guilbert-de-Pixérécourt*, qui administre l'Opéra-Comique, *Harel* à l'Odéon et *Bouffé* au Vaudeville.

Autre *Protestation* des Ecrivains dramatiques composant leur *Commission*, savoir : *Lemercier*, président, *Fré-*

déric Soulié, Fontan, Alexandre Dumas, Ferdinand Langlé, Dumanoir, Maillan, Victor Hugo, Fromental Halévy, Merville, Longpré, Alboise, Piccini et Arnould.

On interdit l'entrée des Coulisses pendant les représentations, à toutes les personnes étrangères au Théâtre.

Un Agent, nommé par la Police, y est placé pour assurer l'exécution de cette mesure, déjà renouvelée d'une autre époque, et qui ne tardera pas à tomber encore en désuétude.

On s'élève dans la Presse quotidienne contre le système, l'inconvenance et les mauvais résultats du *Professorat* exercé *dans leurs domiciles*, par les Comédiens français.

1835.

Décès successifs de Pigault Le Brun, l'auteur, né à Calais en 1753;

De Mademoiselle Duchesnois, né à Saint-Saulves, près de Valenciennes, en 1777;

De Saint-Phal, retiré,

Et de Madame Valmonzey.

Le portrait de Talma, peint par Lagrenée, est placé dans le Foyer des acteurs.

Geffroy et Regnier sont admis dans la *Société*.

Retraite de Mademoiselle Rose-Dupuis

Mademoiselle Alexandrine Noblet est *Sociétaire*.

Il y a cette année, dans les cartons de la Comédie, *cent*

cinquante pièces reçues depuis plus d'un quart de siècle.

Début de Provost dans les *Manteaux*.
Décès de Baptiste *aîné*.

Les *Lois de Septembre* viennent en aide au rétablissement de la Censure dramatique.

Lekain, en buste, et Préville et Damas, en peinture, reçoivent leur place dans le Foyer des Comédiens.
Bressant est chez les Séveste, au Théâtre Montmartre.
Début de Madame Volnys (Léontine Fay) dans les *Amoureuses* du Drame moderne.
Elle est admise à des appointements inusités.

Après vingt jours d'absence, l'image de Molière est remise en possession de son piédestal dans le Foyer public.

1836.

Décès de Mademoiselle Sainval *cadette*. plus qu'octogénaire,
Et de Raynouard, l'auteur tragique, né à Brignolles en 1761.
Retraite de Mademoiselle Devin, femme Menjaud.
Mort de Grandville.

Monsieur Thiers, Président du Conseil et Ministre des Affaires Etrangères, fait présent au Théâtre du buste d'Andrieux, en marbre.

On annonce le prochain envoi à Paris, du *Fauteuil* dans

lequel s'asseyait Molière chez le barbier de Pézénas en 1654. — Le Conseil municipal de cette ville constate, par une *Décision* que le Maire approuve, l'authenticité de ce meuble.

A ce sujet, nous répétons ce que nous avons dit autrepart, d'après des informations prises par nous-mêmes, chez d'anciens Comédiens français, notamment Saint-Prix, Fleury et Saint-Phal, savoir que le fauteuil brûlé dans le dernier incendie de l'Odéon, était reconnu par la Comédie, pour avoir été celui dont on réclame ici la possession. — Qui a-t-on trompé?

Décès de Delrieu, l'auteur, né à Rodez en 1760.

L'idée d'établir un *Musée-Molière* dans les bâtiments du Théâtre-Français, engage le fondateur à solliciter de qui voudra le seconder, quelques-uns des objets qui aient appartenus au Roi de la scène.

1837.

Le postérité de Corneille se révèle de nouveau, et même à des époques assez rapprochées.

Aux Petits-neveux et Nièces dont nous avons parlé, viennent se joindre, à pareil titre, deux cultivateurs que le Ministère, en apprenant leur existence, fait venir de leurs montagnes.

Le Chef de la Division des Beaux-arts, Cavé, reçoit, dans ses bureaux, ces hommes fiers du nom qu'ils portent, et ne voulant aliéner en aucune façon leur indépendance. — Ils ne consentent pas même à la plus légère indemnité de voyage, et déclarent qu'ayant satisfait aux désirs de l'Autorité, ils vont s'en retourner *à l'instant*, ce qu'ils font.

Décès de Souriguière, l'auteur tragique qui a fait le *Réveil du peuple*, né dans les environs ds Bordeaux en 1770;

De Mademoiselle Volnais, femme Roustan, du nom de l'acteur du Vaudeville, et retirée

Et de Mademoiselle Mars *aînée* retirée.

Jouslin de la Salle cesse d'administrer le Théâtre-Français, après une gestion de moins de quatre années.

Il est provisoirement suppléé par deux acteurs, Geffroy et Monrose, sous la main du chef de la Division des Beaux-Arts.

Décès de Vial, l'auteur comique, né à Lyon en 1771.

Seconde Direction depuis Molière.

M. Gasparin, Ministre de l'Intérieur, signe la nomination de Védel, le Caissier, en qualité de *Directeur de la Comédie Française*,

Une souscription ouverte promet à la mémoire de Talma, une statue qui sera placée dans le vestibule du théâtre, en regard de celle de Voltaire.

Madame Dorval n'est pas rengagée.

On élabore une loi sur *la Propriété littéraire.*

M. le comte de Ségur est Président de la Commission nommée à ce sujet, et il accepte la rédaction du rapport.

Plusieurs journalistes demandent que cette loi protége leurs articles contre l'abus d'une reproduction fréquente et nuisible à leurs intérêts, sans se préoccuper de leur gloire.

L'Autorité ayant réclamé la disposition du terrain qui

renferme le corps de Mademoiselle Clairon, inhumée en 1803, dans le cimetière de Vaugirard, ces restes sont transportés, par les soins et aux frais du Théâtre, dans l'enclos du Père-Lachaise.

1838.

Guerre ouverte entre les Comédiens et Védel.

Ce dernier reste *Directeur*, nonobstant.

Prolongation de la *Société des auteurs dramatiques*.

Quelques amis de Mademoiselle Duchesnois se rendent au cimetière pour célébrer le troisième anniversaire de la mort de cette artiste.

Le Théâtre-Français est représenté, dans cette démarche, par David seulement, un de ses *Sociétaires*.

Retraite de Madame Paradol.

Madame Dorval apporte *Marion Delorme* et y joue.

Le *Comité* dirigeant est dissous.

Les bustes en marbre de Lesage et de Marivaux obtiennent les honneurs de l'exposition perpétuelle dans le Foyer public.

Débuts de Mademoiselle Rachel-Félix, dans les *Grandes Princesses*.

Deux jours après, elle est admise *Pensionnaire* aux grands appointements. — 4,000 fr.

La quinzaine suivante, le Ministre de l'Intérieur lui accorde une gratification de 500 fr.

Le dernier *Gentilhomme de la Chambre du Roi* ayant exercé

près la Comédie-Française, le duc de Duras, meurt retiré à Versailles.

Après cinq mois d'essai, Mademoiselle Rachel obtient une *Promesse de réception* au titre de *Sociétaire*.

Buloz, Directeur de la *Revue des Deux-Mondes*, remplace, en qualité de *Commissaire royal*, Taylor nommé *Inspecteur général des Etablissements des Beaux-Arts*.

1839.

Retraite de David et de mademoiselle Brocard.

On décide qu'un *Sociétaire* qui se retire peut disposer de son talent et n'aura plus besoin de vingt ou de trente années de services pour jouer encore soit à Paris, soit au delà des *trente lieues de la capitale*, autrefois exigées.

La statue de Talma, par David, et celle de Lekain, par Dantan *l'aîné*, sont placées dans le vestibule, ayant celle de Voltaire entre elles.

Provost devient *Sociétaire*.

Décès de Baptiste *cadet*,

Et de Creusé de Lesser, l'auteur, né à Paris en 1771.

Lafon donne sa représentation de retraite.

Retraite de madame Hervey.

La troupe va donner une soirée dans la salle de l'Odéon au bénéfice de mademoiselle Rachel, qui s'essaie dans genre comique, par le rôle de Dorine de *Tartuffe*

Dans une réunion préparatoire, les Députés sont d'avis qu'il y a lieu de supprimer les *Subventions* et de mettre la

haute administration des Théâtres royaux à la charge de *la Ville.*

La Chambre des Députés blâme hautement la pension exorbitante allouée à un *Commissaire du roi* qui n'a exercé que très-peu de temps ces fonctions.

L'Etat paie encore au Théâtre la somme de 116,000 fr. restés en échange de ses anciennes propriétés rue de la Comédie-Française.

On retrouve encore un descendant de Corneille, dont la *Commission des auteurs* se charge d'adoucir la misère.

Le Conseil-d'Etat examine la situation de la *Société.*

Bressant est au Théâtre-Français de Saint-Pétersbourg.

1840.

Les Artistes dramatiques fondent une *Association* semblable à celle que les Auteurs ont établie en 1829.

Décès de Népomucène Lemercier, l'auteur, né à Paris en 1773.

Dernier essai.

Védel cesse d'être *Directeur* de la Comédie-Française.

Il accepte sa retraite (après avoir géré un peu plus de trois ans) avec une pension de cinq mille francs, à laquelle sont joints de sérieux avantages qui n'ont aucun rapport avec ses anciens débuts en qualité d'acteur tragique.

Débuts de Guyon dans la tragédie, Emploi des *Rois.*

Mort de Rougemont, l'auteur, né à la Rochelle en 1781.

Le Théâtre rentre sous l'empire du ***Décret de Moscou.***

Début de mademoiselle Denain dans les ***Ingénuités.***

Mademoiselle Mars, ***Pensionnaire*** comme l'a été Talma sur la fin de sa carrière, renouvelle son engagement.

Projet d'une Bibliotèque spéciale pour le Théâtre-Français. — Il n'a point de suite.

Mise à la Retraite de mademoiselle Dupont.

Les Comédiens reconnaissent au Gouvernement le droit d'exercer sur leur théâtre une direction morale et littéraire.

La Commission de surveillance des théâtres royaux est composée de MM, ***De Coigny***, président : ***le marquis de Louvois, le général Lascours, Kératry***, Pair de France ; ***Pèdre Lacaze***, député ; ***Edmond Blanc, Armand Bertin, Dhenneville*** et ***Léon Pillet***, Commissaire royal remplissant les fonctions de Secrétaire.

Malgré l'existence de cette Commission, on en nomme une autre chargée de l'examen des affaires du Premier théâtre.

Elle se compose de MM. ***Cavé***, ***Vitet***, ***Félix-Réal*** et ***Dumont***, député.

Un ***crédit*** de Cent mille francs est ouvert au Ministère de l'Intérieur pour ***l'érection d'un monument à Molière.***

Après quelques débats, on décide que le Théâtre, dont le spectacle est annoncé, fermera ses portes le jour de l'arrivée à Paris des Cendres de l'Empereur.

On suppose candidats au remplacement de Védel, MM. *Planard*, *Saint-Georges*, *Edmond Séveste*, *Hippolyte Lucas* et *Delaforest*

Nouvelle *Protestation* des Auteurs contre la *Censure théatrale* rétablie au mépris de l'article 7 de la Charte.

Mort de mademoiselle Devienne, née à Lyon en 1763.

Et de Désaugiers *l'aîné*.

Début de Leroux dans les *Jeunes premiers* de la comédie.

Décès de Théaulon, l'auteur, né à Aigues-Mortes, en 1787,

Et de Aude, ancien Secrétaire de M. de Buffon, et Chevalier de l'Ordre de Saint-Michel.

Début de Mademoiselle Augustine Brohan, dans les *Soubrettes*.

Mademoiselle Mars *cadette* se retire.

Elle se montre, un mois après, dans sa représentation

Retraites de Joanny, de Saint-Aulaire et de Guiaud.

Le buste de Chénier, par Etex, est mis au Foyer public.

1842.

Décès de Bouilly, l'auteur, né à Lacoudraie, près de Tours, en 1763,

Et d'Alexandre Duval, l'auteur, né à Rennes en 1767.

Mademoiselle Rachel, reçue *Sociétaire*, prend possession de la loge dans laquelle s'habillait mademoiselle Mars.

Retraites successives de Mademoiselle Regnier, femme Tousez, de Monrose, aliéné, et de Menjaud,

15

Début de Brindeau, dans les *Premiers rôles* de comédie.

Décès de Roger, l'auteur né à Langres. en 1776.

Et de Carrion de Nisas, l'auteur tragique, né à Montpellier en 1767.

On remanie le personnel de la troupe, et l'on imagine des *Propriétaires de stalles à l'année*.

Début de Maubant dans les *Confidents*.

Lors de la fondation de la *Société*, celle-ci se composait de *vingt-trois* PARTS ; mais le service n'en comptait que *vingt-deux*, la dernière étant tenue en réserve pour les cas d'événements imprévus.

Ce nombre, précédemment réduit à *dix-sept* PARTS, l'est maintenant *à treize*, à cause de la retraite des quatre *Sociétaires* que nous avons nommés plus haut.

Il y a, en ce moment, vingt-sept acteurs *à la pension*.

1843.

Nouvelle Loi sur la Police des théâtres. Un journaliste y signale l'absence d'une disposition relative aux costumes religieux qui sont cependant proscrits dans les pièces de théâtre.— Il pourrait fortifier sa remarque par une citation des *Capitulaires* au temps de Saint Louis et de Lothaire, et ainsi conçue :

« *Si quelqu'un d'entre les Farceurs prend dans les Jeux* » *l'habit d'un prêtre, d'un moine ou d'une religieuse, ou* » *même un vêtement qui en approche, qu'il soit puni cor-* » *porellement et banni.* »

CAP. *Livre V. de Scœnicis.*

Dans la nouvelle loi, on trouve cette prescription : « Tout » Directeur adressera au Ministre le Répertoire *général* des » pièces qu'il se *propose* de faire représenter *pendant l'année théâtrale.* »

La Comédie française prend l'habitude de composer ses spectacles de *trois* pièces, suivant l'usage et le besoin des théâtres secondaires.

Début de Maillart dans les *Jeunes premirs* des deux genres.

Dernière représentation de Monrose, qui joue sous la direction du Docteur Blanche, placé dans la coulisse pour surveiller l'état mental de l'acteur.

Mademoiselle Rachel est en Suisse. — Elle vient de gravir le Montanvert. — Un de ses vingt-cinq compagnons de voyage, répondant à quelques inquiétudes sur la santé de l'actrice, écrit : «....... Elle y a bu du vin de Champagne, mangé des befftaects et fait à pied, une promenade sur la mer de glace.... j'y ai vu mademoiselle Rachel exécutant les trois sortes de danses connues des anciens Grecs, *l'Orchestrique*, *la Sphéristique* et *la cubistite*. Il est une quatrième danse que la jeune tragédienne a exécutée également sur la mer de glace ; mais cette danse, qui m'est étrangère, est sans doute *d'invention française*. Je n'en ai lu la description dans aucun auteur grec.

TROTTEMAN, *naturaliste.* »

Mademoiselle Augustine Brohan est *Sociétaire.*
Retraite d'Armand Dailly.

Début, dans les *Reines*, de Madame Mélingue, reçne *Sociétaire* d'emblée.

En rappelant un Discours de rentrée, prononcé par Talma, lors de sa réception à titre de *Sociétaire*, on parle de rétablir cette coutume qui associait les Comédiens à l'émission de quelques pensées littéraires. — Point de suites.

Judith est la première tragédie contemporaine dans laquelle mademoiselle Rachel établit un rôle.

Un Avocat des plus accrédités soutient, en pleine audience, que la Société des auteurs dramatiques « *est nulle comme contraire aux lois et à l'ordre public.* »

Il y voit « un encouragement pour des corporations que » la loi a voulu proscrire et qui désirent le rétablissement » du monopole. »

L'adversaire déclare que cette même *Société* a pour objét » de *protéger le faible contre le puissant* » — Jugement conforme.

Depuis cinq ans seulement qu'elle est au théâtre, mademoiselle Rachel éprouve déjà des craintes dont on s'alarme pour sa santé.

..... « Les artistes n'ont que trop besoin de calme et de recueillement. Ce motif m'oblige à renoncer à toute invitation. Ma santé, qui serait un autre motif grave, doit m'excuser des refus que je fais.

RACHEL. »

Premier essai de l'éclairage au gaz dans l'intérieur de la salle. — On ne lui confie que la lumière du lustre.

Le *Tibère* de Chénier voit le jour de la *Scène*.

L'effet n'en est pas ce que, jadis, on aurait attendu.

Les Comédiens français font *Relâche*, pour aller aux obsèques de Casimir Delavigne, un de leurs plus remarquables appuis.

Mademoiselle Alexandrine Noblet s'éloigne du théâtre.

Décès de mademoiselle Emilie Leverd — de Monrose et de madame Paradol.

Les deux actrices disparaissent à quelques jours de distance l'une de l'autre.

1844.

Nouvelle loi qui reporte à *vingt années* l'extinction des Droits d'auteurs, fixée en ce moment, pour les héritiers, à *dix ans* après la mort des gens de lettres.

Par *Souscription nationale*, Molière reçoit les honneurs de la statue en bronze que l'on élève dans la rue de Richelieu en face de la maison qu'il occupait au moment de sa mort.

Découverte, en matière de procédure, de la *Considération professionnelle*, et de *l'Intéret commercial*, ressortissant de la Police correctionnelle, et appliquée aux œuvres des Ecrivains critiques par profession.

Nouvelle *Ordonnance* sur la Police intérieure des théâtres.

Elle stipule, notamment, que « les places et stalles louées « seront rendues mobiles par des *charnières* et un *méca-* « *nisme* qui ne pourra être *manœuvré* que par un préposé « du Directeur. »

Décès de Guilbert de Pixérécourt, l'auteur, né à Nancy, vers 1776.

Et de madame Menjaud, née Devin.
Brindeau est reçu membre de la *Société*.
Début de Got dans les *Seconds comiques*.

Mademoiselle Rachel risque son second essai dans la comédie. — Elle joue Marinette du *Dépit amoureux*.

Dans une pièce nouvelle, Geffroy affuble du GRAND *cordon bleu* le personnage de Henri IV... le Protestant.
Desmousseaux se retire.

Quoique fort peu reconnaissable, l'ancienne salle de la Comédie-Française, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, se retrouve encore, bien qu'elle serve aux approvisionnements d'un magasin de papiers.

1845.

La mort du Bibliophile de Soleinne ramène à l'idée de composer une *Bibliothèque* particulière au Théâtre-Français, et dont celui-ci permettrait facilement la communication aux gens de lettres.
Ce second projet n'obtient pas plus de résultat que le premier.
Retraites de Firmin et de Perrier.
Décès d'Etienne, l'auteur comique, né à Chamouilli en 1778.

Mademoiselle Plessy s'éloigne furtivement.
Vives poursuites du Théâtre contre la fugitive qui est allée à Saint-Pétersbourg.

On constate que le vote des acteurs n'est pas tenu secret,

comme il convient qu'il le soit, après la lecture des pièces qui lui sont soumises.

Mort de Dumolard, l'auteur, né à Paris en 1771,

Et de Delaville, l'auteur, né à Versailles en 1784.

Pour en demander le retour, on rappelle le temps où des littérateurs faisaient partie du *Comité de lecture.*

On y comptait alors *Picard*, *Andrieux*, *Auger*, *Parceval-Grandmaison* et *Droz*.

Décès de Soumet, l'auteur tragique, né à Castelnaudary en 1788.

Le Théâtre-Français reconnaît la nécessité de reprendre, pour ne plus le quitter, *l'ancien Répertoire*, qui, seul, peut diriger le goût du Public et former de bons comédiens.

Mademoiselle Denain est *Sociétaire.*

Mort d'Armand, l'ancien acteur,

De Mennechet, l'auteur,

Et de Casimir Delavigne, né au Hâvre en 1794.

1846.

Décès de Lafon, le tragédien ayant aussi joué la comédie.

Madame Arnould-Plessy est condamnée à cent mille francs de dommages-intérêts envers le Théâtre qu'elle a subitement quitté l'an dernier.

La Comédie-Française sollicite une *augmentation de Subvention* dont elle évalue la nécessité à 40,000 fr.

Elle rappelle, avec l'intention de l'exercer de nouveau, son ancien droit de recruter, parmi les autres théâtres, ceux de leurs acteurs qui lui paraîtront les plus utiles à la propagation de ses doctrines.

Sa fortune plie sous la nècessité d'acquitter des *Pensions annuelles* s'élevant en ce moment à la somme de 190,000 fr.

Décès de mademoiselle Emilie Contat, retirée,

De Guiaud et de Mahérault qui fut le premier *Commissaire du Gouvernement* près le Théâtre-Français.

L'état de santé de Guyon lui fait quitter le théâtre.

Leroux est reçu dans la *Société*.

Les actrices sont exclues du *Comité de lecture*.

Première *Démission* de mademoiselle Rachel.

Mort de De Jouy, né à Jouy en 1769.

Début de mademoiselle Judith, dans les *Amoureuses*.

Une COMMISSION nouvelle est chargée d'examiner la situation du Théâtre-Français.

Elle se compose de MM. *de Barante*, Président; *de Lamartine*, *Scribe*, *Victor Hugo*, *Liadières*, *Portalis*, *Vitet*, *Vivien*, *Edmond Blanc et Vatout*.

Les Archives du Théâtre-Français.

Une question sérieuse se débat au Foyer public.— « Les « Comédiens du Théâtre-Français ont-ils le droit de puiser, « pour le compte particulier d'aucun d'eux, dans les re- « gistres et papiers contenant l'histoire littéraire et natio- « nale de cette institution? » — L'avis presque unanime se prononce pour la négative. Et voici comme : Cette chôse est le bien de tous et ne fait partie de la propriété de personne. — S'il y a besoin d'en extraire des renseignements profitables, c'est au gouvernement qu'il appartient d'en autoriser la recherche, parce que lui seul se trouve investi du droit d'en connaître les motifs et l'emploi qu'on en voudra faire.

— Il n'y a ici aucune similitude entre cet amas de documents et ceux que renferment les bibliothèques publiques et autres lieux où les portes sont ouvertes à tout venant. — La comparaison serait plus exacte entre les Archives du royaume et nos Musées, d'où l'on ne peut, sans permission, emporter ni copies, ni spécimens, ni empreintes, ni reproduction d'aucune espèce. — Chez les Comédiens, simples dépositaires, et, à ce titre, complètement responsables et solidaires, on ne pénètre jusqu'à ce greffe que par une faveur dont ils ne devraient même pas avoir la disposition *absolue*. Leur politesse ne suffit point pour justifier semblable visite, attendu, qu'en général, l'obligeance n'a rien de régulier ou d'officiel. — Ainsi, voilà bien démontré que ce prétendu *droit* attribué aux *Sociétaires*, encore moins aux *Pensionnaires*, n'existe pas. —Peut-être même devrait-il leur être plus sévèrement interdit qu'à d'autres, vu les mille inconvénients qui en résultent. — Le plus grave est de remettre, sans vérification ni contrôle, de pareils matériaux aux mains de gens trop étroitement liés à des intérêts de profession pour n'en pas écouter quelquefois les conseils. — Non qu'on en suppose aucun assez mal inspiré pour aller au-delà de certaines limites; mais on reconnaîtra qu'il est impossible à ces compulseurs, honnêtes sans doute, et de quelque délicatesse qu'ils soient doués, de ne pas échanger des avantages quelconques contre les soins qu'ils prennent, et que, s'ils ne les refusent à d'autres qu'aux personnes de leur choix, du moins ne rendront-ils pas volontiers des services de nature à atténuer ceux qu'ils ont déjà rendus. — Or, la plus minime des compensations serait évidemment une atteinte à la prudhomie d'artistes qui sont là pour *jouer*, non pour éparpiller des lumières dont ils ne sauraient compléter l'ensemble. —Ne parlons qu'en passant

du tort réel infligé par la besogne de ces messieurs aux éventualités de la position que partagent avec eux leurs camarades.—Enfin, (disaient les juges de la question) le titre sur lequel s'appuient les Comédiens demi-savants, pour exercer un privilége entaché de *monopole*, est non-seulement inadmissible, mais c'est lui-même qui doit les en exclure. — Sauf, bien entendu, les cas d'exceptions dont l'Autorité supérieure est l'arbitre-né, et qui, réservés à sa sagesse, ne doivent causer ni inquiétudes ni dommages aux véritables littérateurs.

1847.

Décès de mademoiselle Mars, *cadette*, née à Paris en 1779, et de Frédéric Soulié, l'auteur, né à Foix en 1800.

Madame Mélingue n'appartient plus au Théâtre-Français.

Mademoiselle Rachel demande un *Directeur*.

Départ de madame Volnys, qui n'a pas été *Sociétaire*.

On se plaint de la fréquence et de la composition nauséabonde des représentations *extraordinaires* qui luttent de bizarreries et de charlatanisme avec celles dites *à Bénéfice*, et rappellent les Boulevards.

Maillart est reçu dans la *Société*.

En Administration.

Buloz, toujours Directeur de la *Revue des Deux mondes*, cesse d'être *Commissaire royal* et est nommé *Administrateur* de la Comédie-Française.

Les Comédiens *re-protestent* et se soumettent de nouveau.

Début de mademoiselle Bonval, dans les *Soubrettes*.

Début de madame Allan, dans les ***Premiers rôles*** de comédie.

Elle est, selon son désir, reçue ***aux appointements.***

Décès de Guiraud, l'auteur tragique, né à Limoux en 1788.

Charles Desnoyer reste ***Régisseur de la scène.***

Après une clôture de deux mois et une semaine, la plus longue de toutes, le Théâtre rouvre avec une salle très-bien restaurée.

A cette occasion, on remarque que, depuis et y compris 1833, ce vaisseau a été périodiquemeut remis à neuf tous les sept ans.

1848.

Le Théâtre acclame le Gouvernement républicain.

On ressuscite le titre qui fut adopté, il y a cinquante-cinq ans, celui de ***Théâtre de la République.***

Début de Delauney, dans les *Amoureux* de comédie.

Les Acteurs exigent la démission de ***l'Administrateur.***

Buloz hésite et finit par la donner.

COMMISSARIAT.

Sollicité par les Comédiens, Lockroy lui succède avec le titre de ***Commissaire du Gouvernement,*** dont les fonctions reçoivent une grande extension d'importance.

La ***Censure*** est supprimée.

La ***Commission de surveillance*** est dissoute.

Une simple COMMISSION THÉATRALE la remplace, présidée par

Charles Blanc, Directeur des Beaux-Arts, assisté de *Bazennerie*, Chef du Bureau des théâtres au Ministère de l'Intérieur.

A son nouveau titre, le Théâtre ajoute celui de *Comédie française* qu'il a porté, quitté, repris et quitté encore sous le règne de six rois.

Il est replacé sous l'action du *Décret de Moscou.*

Mademoiselle Rachel déclame volontairemeut l'hymne appelé *la Marseillaise.*

Les Comédiens témoignent le désir d'augmenter le pouvoir de Lockroy. — Brindeau est le seul qui s'y oppose.

Ces messieurs renoncent à leurs *Jetons de présence* au *Comité de lecture*.

Le *Comité dirigeant* est supprimé par eux.

Mademoiselle Nathalie débute dans les fortes *Amoureuses.*

Le *Théâtre de la République* exprime, le premier, l'intention de donner des *Représentations nationales gratuites.*

C'est à Lockroy qu'en appartient l'initiative.

L'affiche porte l'annonce de *la Marseillaise* comme devant terminer le spectacle.

Sans en avoir le titre, Lockroy est Directeur *de fait.*

Il donne la première des *Représentations nationales gratuites*.

Le Théâtre abaisse le prix de ses places.

Mort d'Armand Dailly.

L'*Assemblée nationale* vote, en faveur du Premier théâtre,

un *Secours* de *Cent cinq mille francs.*— Sénard, Ministre de l'Intérieur.

Le *Commissaire du gouvernement* est destitué.

A cette nouvelle, le Ministre Dufaure reçoit les. témoignages de l'intérêt qu'inspire Lockroy à messieurs :

Alfred de Musset, Alphonse Karr, Léon Gozlan, Emile Augier, Octave Feuillet, Paul Bocage, Léon Battu, Roland de Villarceaux, Costa, Hippolyte Lucas, Charles Lafont, Michel Carré, Victor Séjour, Léon Laya, Bayard, Jules Barbier, Decourcelles, Duhomme, Ernest Serret, Lagarde, Adolphe Dumas, Félix Pyat, Alexandre Dumas, Jules Barbier, Dépagny, etc.

Momentanément, Edmond-Séveste est chargé des fonctions de *Commissaire.*

Hippolyte Lucas et le Bibliophile Jacob (*Paul Lacroix*) étaient sur les rangs.

La nomination de Séveste est annulée.

Bazennerie est investi, sans concurrence et par *interim*, des fonctions que remplissait Séveste.

Une *Commission* est nommé pour en décider.

Elle se compose de MM. *Desmazures,* Chef de Cabinet à l'Intérieur, *Guyet-Desfontaines*, Représentant, *Goubaux,* Homme de Lettres, et *Auber*, Compositeur de Musique.

Ce dernier se récuse en alléguant son incompétence.

Elias Regnault est *Inspecteur Général des théâtres.*

René Perrin et Davelouis sont *Inspecteurs.*

Seconde *Démission* de mademoiselle Rachel.

L'acteur Samson est nommé *Régisseur perpétuel.*

Des deux *Commissaires du Gouvernement* près les théâtres, il ne reste qu'Edouard Monnais.

La Police demande que les *manuscrits* des pièces de théâtres lui soient communiqués *vingt-quatre heures* AVANT les représentations.

Les *Pensions de retraite* des Acteurs-Sociétaires au Théâtre de la République, sont réduites, *pour l'avenir*, de 5,000 fr. à 4,000 francs.

Le montant de celles qui existent s'élève à 150,000 fr. par année.

Cette mesure est le retour à la fondation primitive qu'un travail de Devigny avait fait augmenter de *mille francs*, en en établissant la garantie sur la valeur du matériel que renferme le théâtre.

L'Assemblée nationale élève la *Subvention*, de deux cent mille, à *trois cent mille francs*.

Edmond Séveste est nommé *Régisseur général Agent de la société du Théâtre français*.

Il cesse bientôt d'exercer ces fonctions.

1849.

Décès de mademoiselle Mante.

Le Théâtre accueille, pour la première fois, les *Proverbes* simplement destinés à la lecture ou à la récréation dramatique des gens du monde. — Ceux d'Alfred de Musset ouvrent la marche.

Décès de Joanny.

On agite publiquement la question de l'entière liberté de *l'Industrie théâtrale*;

Puis, celle du rétablissement de la *Censure*;

Et enfin, celle du retrait des *Subventions* aux théâtres.

La Voix publique, cette trompeuse, quelquefois pour le plaisir de l'être, met sur sa liste des aspirants à la *Direction* du Théatre de la République les noms de MM. *Paul Lacroix*, *Bazennerie*, *Védel*, *Hippolyte Lucas*, *Thibaudeau* neveu, *Taylor*, *Séveste* et *Lockroy*.

Décès de madame Dorval, n'ayant appartenu que très-peu de temps au Théâtre-Français, et aux appointements.

Début de Monrose fils, dans les *Seconds comiques*.

Décès de madame Thénard (Perrin), l'ancienne *Sociétaire*.

C'est la dernière des artistes de notre temps, qui ait joué avec Lekain.

Retraite de mademoiselle Alexandrine Noblet.

1850.

Le Théâtre-Français acclame la nomination de Louis Napoléon à la *Présidence de la République*.

Ce premier de tous les fonctionnaires fait louer une loge.

Début de mademoiselle Fix, dans les *Jeunes premières*.

Got passe *Sociétaire*.

Début de mademoiselle Madeleine Brohan, dans les *Premiers rôles* de la comédie.

On reçoit Delauney dans la *Société*.

D'abord, sous la *Présidence*, toutes choses particulièrement relatives à la position littéraire et financière du Théâtre-Français demeurent en l'état.

Un Décret détermine la marche à tenir par les acteurs dans l'exercice de chaque emploi, sans considération *d'ancienneté.*

En fin de compte, un *Comité* composé de six des *Sociétaires* choisis et révoqués, au besoin, par le Pouvoir suprême, administrera sous la main de l'intermédiaire dont ce dernier se réserve la nomination.

1851.

Retraite et dernière représentation de Ligier.

Menjaud ne veut plus rester au théâtre.

Mademoiselle Anaïs Aubert prend sa retraite.

Décès de Dupaty, l'auteur, né à Blanquefort (Gironde) en 1775.

1852.

Mort de Cartigny.

Sont investis du titre de *Sociétaires* ·

Mademoiselle Judith. — Maubant. — Monrose fils, — Mademoiselle Nathalie. — Mademoiselle Bonval, — et mademoiselle Madeleine Brohan.

Début de mademoiselle Favart, dans les *Amoureuses.*

SECONDE ADMINISTRATION.

Arsène Houssaye est nommé *Administrateur de la Comédie-Française.*

Les Comédiens *re-protestent* en se soumettant de nouveau.

Edmond Séveste s'éloigne et décède très-peu de temps après.

Le Théâtre-Français acclame le second *Empire*.

On y redevient *Comédiens ordinaires de l'Empereur*.

L'extinction des *Droits d'auteurs morts* est prorogée de *vingt années* (délai fixé en 1844) à *trente ans*, sauf à y revenir.

1853.

Décès de Bayard, l'auteur, né à Charolles en 1796,

Et de Planard, l'auteur, né à Milhau en 1783.

Début de mademoiselle Dubois, dans les *Ingénuités*.

1854.

Brindeau s'éloigne du Théâtre avant le temps voulu.

De retour de Russie, madame Plessy-Arnould est reçue avec des avantages inusités.

Mort d'Ancelot, l'auteur, né au Havre en 1794.

Et de Baour-Lormian, l'auteur tragique, né à Toulouse en 1772.

Bressant entre de prime-abord dans la *Société*.

Il paraît, pour la première fois, six jours après la signature de son engagement, dans les *Premiers rôles* de comédie.

Mort de Desmousseaux.

Le Théâtre-Français ne paie plus de loyer.

Mademoiselle Fix et mademoiselle Favart sont reçues *Sociétaires.*

Décès, à l'âge de 90 ans, de Pierrard, le Tambour-major dont nous avons parlé à l'année 1793. — Il était né à Saint-Marcellin (*Isère*).

1855.

Décès de Dupont, le dernier des anciens Comédiens français.—C'est le seul qui ait joui de sa pension de retraite pendant l'espace de 57 ans.

Mort de mademoiselle Suzanne Brocard, devenue femme Longpré.

Dernière représentation de mademoiselle Rachel.

Mademoiselle Dubois est reçue *Sociétaire.*

1856.

Décès de Casimir Bonjour, l'auteur, né à Clermont-Argonne (*Meuse*), en 1795;

De Michelot et de madame Allan.

Retraite de mademoiselle Denain.

TROISIÈME ADMINISTRATION.

Empis, le collaborateur dramatique de Mazères, est nommé *Administrateur* de la Comédie-Française, en remplacement d'Arsène Houssaye.

La *Protestation* des Comédiens subsiste et ne bouge.

La Subvention du Théâtre est de 240,000 francs.

Sur cette somme, on exerce une retenue de 30.000 francs applicable à des *Gratifications*.

1857.

Décès successifs d'Alfred de Musset, l'auteur, né à Paris en 1810,

De Brifaut, l'auteur tragique, né à Dijon en 1781,

Et de madame Desmousseaux, fille de Baptiste *aîné*.

1858.

Décès de mademoiselle Rachel, née en Suisse, Canton d'Argovie, en 1821 (*dit-on*).

Et de Liadières, l'auteur tragique, né à Paris en 1792.

1859.

On nomme une COMMISSION, sollicitée par quelques auteurs dramatiques, pour aviser au mieux à faire dans les intérêts financiers de cette classe d'écrivains à qui ses rétributions paraissent insuffisantes. — Subsidiairement plusieurs améliorations à introduire dans le régime général.

Cette COMMISSION se compose de MM. *Baroche*, Président du Conseil-d'État ; *Pelletier*, Secrétaire-général du Ministère d'État; *Mérimée*, académicien ; *Sainte-Beuve*, *idem ; Emile Augier*, *idem; Camille Doucet*, chef de la Division des théâtres au Ministère d'État; *Empis*, Administrateur du Théâtre-Français; *Louis Bouilhet*, *Edouard Thierry*, gens de lettres, et *Samson*, acteur.

Les conclusions de la *Commission* tendent à ce que le *Droit* des Auteurs voués au Théâtre-Français, s'élève désormais *au quinzième* de la recette.

Le journaliste Édouard Thierry, Conservateur-adjoint à la Bibliothèque de l'Arsenal, est chargé de la rédaction du Rapport.

Début, dans les *Reines* et les *Mères*, de madame Guyon, ex-pensionnaire du Théâtre.

Elle est reçue d'avance membre de la *Société*.

Représentations de retraite de Brindeau et de Saint-Aulaire.

Décès de Firmin, souffrant d'une très-grave maladie qu'il croit incurable,

Et de Goubaux, l'auteur (dit *Dinaux*),

Le nombre des *Sociétaires* actuels s'élève à 24.

Le Théâtre-Français compose son spectacle de CINQ pièces. — *Crescendo* qui nous ramène aux Exercices de la Foire.

L'Autorité décide que les *Pensions de retraite* réglées jusqu'à présent du jour de l'admission au titre de *Sociétaire*, le seront désormais à compter de la réception en qualité de *Pensionnaire*.

Edouard Thierry, le feuilletoniste, remplace Empis, l'Administrateur du Théâtre-Français. — Quatrième essai.

La Liste civile et l'Administration Municipale adoptent les mesures nécessaires à l'agrandissement et au dégagement des abords du Théâtre-Français. — Nouvelle Façade et entrée sur la rue Saint-Honoré, élargissement de la voie publique, etc.

Théâtre-Français.

Décret du 22 novembre 1859, signé sur le rapport de la Commission présidée par M. *Baroche* et composée de *Emile Augier*, *Louis Bouilhet*, *Mérimée*, *J. Pelletier*, *Edouard Thierry*, *J. Sandeau*, *Empis*, *Camille Doucet* et *Samson*, l'acteur. — On n'ajoute pas ici M. *Sainte-Beuve*.

Art. 1er. L'art. 72 du Décret du 15 octobre 1812 est modifié ainsi qu'il suit :

Art. 72. La part d'auteur dans le produit brut des recettes est de 15 p. 0/0 par soirée, à répartir entre les ouvrages, tant anciens que modernes, faisant partie de la composition du spectacle, conformément au tableau suivant :

Une pièce seule.		15 0/0
2 pièces égales . . .	7 1/2 chacune.	15
4 ou 5 actes.	11.	15
1 ou 2 actes.	4.	
4 ou 5 actes.	9.	15
3 actes.	6.	
3 actes.	10.	15
1 ou 2 actes.	5.	
3 pièces égales . . .	5 chacune . . .	15
4 ou 5 actes.	8.	15
1 ou 2 actes.	3 1/2.	
1 ou 2 actes.	3 1/2.	
4 ou 5 actes.	7.	15
3 actes	5.	
1 ou 2 actes.	3.	
3 actes.	7.	15
1 ou 2 actes.	4.	
1 ou 2 actes.	4.	
3 actes.	5 1/2	15
3 actes.	5 1/2	
1 ou 2 actes.	4.	

Cependant les auteurs et les comédiens pourront faire toute autre convention de gré à gré, à la condition de ne pas réduire les droits d'auteurs fixés dans le tableau précédent.

Art. 2. A l'avenir, la pension de retraite sera acquise, fixée et liquidée conformément au Décret du 15 octobre 1812. Elle ne peut, dans aucun cas, sauf les droits acquis, dépasser la quotité déterminée par l'art. 13 dudit Décret.

Art. 3. Après une période de dix années de services, à partir du jour des débuts, lorsqu'ils auront été immédiatement suivis de l'admission comme artiste aux appointements, et ensuite comme sociétaire, il sera statué de nouveau sur la position de chaque sociétaire reçu postérieurement à la promulgation du présent Décret. Le Ministre, après avoir pris l'avis de l'administrateur et du Conseil d'administration, pourra prononcer la mise à la retraite, conformément à l'art. 16 du Décret du 15 octobre 1812.

Dans ce cas, le sociétaire aura droit au tiers de la pension qui lui aurait été due après vingt ans de services, et sera libre d'exercer son art soit à Paris, soit dans les départements.

Art. 4. Les avantages résultant de l'article précédent pourront être appliqués à ceux des sociétaires actuels qui ont été nommés postérieurement au Décret du 27 avril 1850, et qui demanderont, après dix années de services, comme pensionnaires et comme sociétaires, que leur position soit revisée conformément à l'article précédent.

Ceux des sociétaires qui, n'étant pas maintenus dans leur position, se trouveraient alors avoir, à l'aide de leurs services antérieurs, plus de dix années d'exercice, pourront recevoir, pour chacune des années qui en formeront l'excédant, deux cents francs de pension imputables, moitié sur

le fonds de Cent mille francs (réduit aujourd'hui à quatre-vingt-dix mille francs), moitié sur celui de la société.

Art. 5. Les dispositions du décret du 27 avril 1850, qui sont contraires au présent Décret, sont abrogées.

En commémoration de la naissance de Molière, le Théâtre Français exhume le premier *Intermède* de l'auteur dans *le Malade imaginaire* (Polichinelle et les Archers), et intercale, entre le second et le troisième acte, une scène retranchée depuis plus de cent ans du *Médecin malgré lui*. — Les connaisseurs goûtent médiocrement ces additions plus injurieuses à l'espoir de la recette, qu'agréables aux mânes du grand écrivain.

Une jeune descendante de Racine, mademoiselle *Noémi Trochu* et que soutient l'Association des Auteurs dramatiques, reçoit de l'Empereur 10,000 francs, de l'Impératrice, 5,000 et du Prince Impérial 1,000 pour commencer l'amélioration de sa fortune.

A ce sujet, on peut remarquer que la maison dans laquelle mourut Racine existe encore rue des Marais faubourg Saint-Germain. — Le luxe des nouvelles propriétés dont s'embellit la capitale, donne à cette observation un intérêt assez philosophique.

TROUPE ACTUELLE.

Voici, pour terminer, de quel Personnel se compose, en ce moment, la troupe du Théâtre-Français :

SOCIÉTAIRES : Messieurs *Samson* — *Beauvallet* — *Geffroy*. — *Régnier*. — *Prevost*. — *Leroux*. — *Maillart*. — *Got*. — *Delauney*. — *Maubant*. — *Monrose* fils. — *Bres-*

sant et *Talbot.* —Mesdames : *Augustine Brohan.* — *Judith.* — *Bonval.* — *Nathalie.* — *Madeleine Brohan.* — *Fix.* — *Favart.* — *Emilie Dubois.* et *Emilie,* veuve *Guyon.*

Pensionnaires : *Mirecourt.* — *Mathieu.* — *Fonta.* — *Montet.* — *Jouanny.* — *Chéry.* — *Métrème.* — *Worms.* — *Barré.* — *Verdelet.* — *Garraud.* — *Eugène Provost* fils. — *Tronchet.* — *Masquilier.* — et Mesdames : *Arnould-Plessy.* — *Favart.* — *Lambquin.* — *Figeac.* — *Jouassain.* — *Emma Fleury.* — *Edile Aiquier.* — *Collas.* — *Bondois.* — *Victorine.* — *Marie Royer.* — *Devoyood* et *Rosa Didier.*

De tous les artistes de notre époque, la *Doyenne* (vivante encore au moment où nous écrivons) est madame la Comtesse de Chalot, du nom d'un ancien officier, et, précédemment madame Talma.

Ses curieux débuts remontent à 1777. — Elle avait alors *quatre ans et demi*, âge auquel jamais autre n'a parlé sur le théâtre. — Le Public prenait plaisir à la voir dans le personnage de la petite Babet de la *Fausse Agnès.* — Le 29 novembre de la susdite année, Vanhove, son père, lui fit jouer le rôle du roi Joas, dans *Athalie*, à côté de Brizard. — L'enfant s'en acquitta avec beaucoup de grâce et de sagacité. Sans doute son extérieur fut jugé insuffisant ; mais déjà l'intelligence de la scène commençait à poindre, et l'on sait quelle admirable Comédienne ces étonnantes dispositions donnèrent ensuite à notre théâtre sans rival. — Rien n'y manquait : exquise distinction de la personne, regard enchanteur, timbre de voix d'une sonorité ravissante, et sentiment si profond des caractères que l'illusion même en demeurait interdite. — Sous beaucoup de rapports, madame

Talma a été au-dessus de mademoiselle Mars, dont sa retraite a grandement favorisé la réputation. — Un plus long examen rendrait cette vérité palpable si nous ne nous étions engagés à ne point nous détourner de la voie matériellement historique. — L'exception n'en est, du reste, que plus conforme aux droits de la justice envers une artiste que nous n'avons jamais vue hors de la scène, et qui nous a laissé de si délicieux souvenirs.

MÉMORANDUM—APPENDICE.

Investigations fugitives.

Nous ne saurions trop le redire, on n'aura jamais une idée suffisante du désordre qui existe dans les relations écrites sur tout ce qui concerne les affaires et les événements du Théâtre. — Signalé de toutes parts, depuis les premières fautes de ce genre jusqu'à celles qui demeurent encore sans solution convenable, ce trouble ne fait que s'accroître et menace de se continuer éternellement.

A qui cependant doivent s'adresser les historiens amis de l'art et désireux d'y répandre la lumière? — Il semble que ce soit d'abord aux contemporains des époques dont on veut rappeler les souvenirs; puis, à soi-même, si l'on a vécu assez longtemps pour consulter avec fruit sa mémoire. — Eh bien, chez les premiers, les livres n'offrent qu'incertitudes, doubles emplois, erreurs de toute nature; enfin, une indéchiffrable confusion née de la plus injurieuse indifférence. — Nous en donnons, plus loin, une preuve qui dispensera de recourir à d'autres. — Cette ressource épuisée, c'est donc à ce qu'on a vu, *de ses deux yeux vu*, et entendu de ses deux

oreilles pour ainsi dire mémoratives, qu'il faut s'en rapporter, si l'on tient à être plus exact, mieux renseigné que les prédécesseurs. — Tel est, de ces deux partis uniques, celui auquel nous nous sommes expressément attaché, tout en recevant les meilleurs secours possibles de l'autre.

Malgré tant de soins, malgré l'opiniâtreté de ce double travail de la pioche et de l'imagination, il reste encore dans ce livre des choses sujettes à controverse et sur lesquelles personne n'est, jusqu'à présent, tombé d'accord avec l'évidence. — Réduit à voir le Vrai se dérober à notre poursuite, il a donc fallu nous arrêter quelquefois au Vraisemblable, aux opinions qui réunissent le plus de monde, ce qu'on peut qualifier de *Suffrage universel* appliqué à la littérature dramatique.

Cette situation reçoit une certaine importance des avantages qu'y trouveront nos successeurs en s'aidant des moyens que nous leur offrons pour se rapprocher encore plus près du but et rassembler de plus vives clartés, résultat probable de la marche du temps.

Voici l'exemple des étranges difficultés dont nous parlons. Il ressort du début de Talma, un de ceux assurément qui méritaient le plus d'attention. — Quelques écrivains le signalent à l'année 1786. — Un ancien commensal du Théâtre-Français, ayant les registres sous les yeux, le constate à 1785. — Et l'Almanach des spectacles, espèce de vivant *Moniteur* des théâtres, à cette époque, dit positivement à l'année 1789 : « *Le 21 novembre 1787 M. Talma a débuté* « *par le rôle de Séïde dans Mahomet. Il est reçu à l'essai.* »

Il nous a paru tout simple de nous en tenir à ce dernier document, puisqu'il a dû provenir de témoins virtuellement oculaires ; et c'est, en réalité, la seule de ces trois versions qui ait de véritables titres à la préférence.

Maintenant nous rentrons plus rassurés dans ce champ dont nous venons de nous écarter pour acquérir la certitude d'y marcher sur des traces d'une empreinte ineffaçable. Il a été si négligemment moissonné que, pour utiliser les épis tombés de tous côtés, nous avons dû revenir sur nos pas et les ramasser encore les uns après les autres, dates par dates. — Ainsi, en

1654.

Hauteroche, qui était au *Théâtre-du-Marais*, passe à l'Hôtel de Bourgogne sans que l'on ait dit en quelle année. — — Mais en 1680 il faisait partie de la troupe formée par la *réunion* des théâtres et sa retraite date de 1682.

1661.

Dancourt vient au monde le même jour que le Dauphin, fils de Louis XIV. — La remarque n'était pas à rejeter, il l'a même consignée dans une épître dédicatoire adressée au Grand Dauphin.

1731.

Mademoiselle de La Traverse a bien été *Sociétaire* une année après son début, mais il faut ajouter que cette réception eut lieu *par ordre de la Cour*.

1747.

Mademoiselle Dumesnil, si admirable dans le Tragique, joue d'origine, et supérieurement, *la Gouvernante* de La-

chaussée. — Nous constatons en outre, à l'année 1776, ce genre de talent chez la grande artiste.

1758.

C'est après deux débuts insignifiants, que Molé d'Alainville (et non Dalinville) vient jouer, mais, cette fois, des *Premiers rôles* de seconde classe. — En 1759 on lui donne *Demi-part*, à la sollicitation de son frère. — Cependant il s'éloigne et va en Hollande. — Le surplus de ce qu'on en dit est exact. — L'époque de sa mort est inconnue. On tend à supposer qu'elle eut lieu à Paris près de l'actrice qui portait son nom et appartint longtemps au Théâtre-Louvois sous Picard.

1764.

Début de Feulie dans les *Premiers comiques*. — On le reçoit *Pensionnaire*. — Il double Préville. — On l'admet dans la *Société* en 1766. — Il meurt en 1774.

1767.

D'Alainval (et non Dalainval) débute. — Il est reçu, d'abord *Pensionnaire*, pour doubler Brizard. — On le *remercie* en 1776. — Il meurt en 1784.

1773.

Les Comédiens français vont jouer *la Partie de chasse* à la maison de campagne de mademoiselle Dangeville.

Louis XV interdit la représentation publique de cette pièce.

1774.

Louis XVI l'autorise.

1777.

Le Théâtre joue au *Bénéfice* de mademoiselle Dumesnil retirée depuis un an. — Pour témoigner l'intérêt qu'il prend à la célèbre artiste, Dugazon, en grande livrée, représente un valet dont tout le rôle consiste à *recevoir* une lettre.

L'injuste réputation que l'envie a voulu faire à mademoiselle Dumesnil de boire avec excès, parce qu'elle prenait de l'eau rougie dans les coulisses, est due à un méchant mot de Marmontel. — Il attribue à la tragédienne la chûte de ses *Héraclides* et cherche à se venger en disant que, dans la pièce de Racine, elle joue *Iphigénie en... Champagne*.

1782.

C'est dans cette année que mademoiselle Joly est reçue *Sociétaire*, non un an auparavant. — Après son début, en 1781, comme nous le donnons, elle n'obtint qu'une *Promesse de réception*, vu l'usage de ne point admettre à la *Société* avant deux années d'essai, à moins de cas exceptionnels et d'ordres supérieurs.

1783.

Année du début de Champville, au lieu de 1785. — L'acteur est reçu *Pensionnaire* en 1784. — *Sociétaire* en 1792. — Et retiré en 1804, époque de sa mort.

La Comédie française fait une pension aux deux enfants de Bouret, décédé sans fortune.

1785.

Dans une discussion avec Laharpe, la Comédie excipe du DROIT, fondé sur un long usage, de ne payer aucune part d'auteur *pendant la première et la dernière semaine de l'année.* — Toutefois elle se réserve de ne point l'exercer dans les circonstances qu'elle juge exceptionnelles, mais sans préjudicier, soit dans le présent, soit pour l'avenir.

1790.

La femme de Talma, dont plusieurs copistes ont défiguré le nom, chacun à sa manière, s'appelle mademoiselle *Julie* CAREAU.

1792.

Mademoiselle Hyppolyte Mars, que l'on désignera plus tard sous le titre de Mars *cadette*, joue les Enfants chez la Montansier du Palais-Royal. —Elle y établit le rôle du petit Jocrisse, n'ayant à dire que ces mots relatifs à une tartine de confitures : « *Mon frère, donne moi-zen.* »

Damas est au *Théâtre de la République.*

1793.

C'est en avril de cette année que mademoiselle Mézeray a été reçue *Sociétaire.*— On aurait du écrire *Mézerai.*

Champville est le premier des acteurs incarcérés qui obtient sa liberté. —Il se donne beaucoup de peine pour y faire participer ses camarades.

1795.

Mademoiselle Mars *cadette* est reçue *Sociétaire.*

1797.

La troupe du *Théâtre-Louvois* se compose principalement de Saint-Prix, Larive, Saint-Phal, Naudet, Dupont et de Mesdames Raucourt, Thénard, Fleury, Joly et Mézerai.

1798.

C'est le 18 janvier que les Comédiens français, errants depuis quelque temps, vont s'installer dans la salle de l'Odéon.

Les deux frères Baptiste, Michot et madame Desrosiers font partie de la troupe.

Madame Vestris y va faire une *rentrée.*

1802.

Mademoiselle Mars *aînée* et mademoiselle Hopkins prennent leur retraite.

1804.

On croit que Vanhove père est mort *vers* cette année.

1816.

Nouveau doute sur le *décès* de Mademoiselle Lange, que les uns indiquent à 1825 et d'autres à 1816. — Il y a vraisemblance pour cette dernière époque.

1821.

On reçoit madame Valmonzey dans la *Société* très-peu de temps après son début.

1822.

Mademoiselle Brocard y entre au même titre.

1824.

Armand Dailly reçoit cette qualification.

Grâce à l'accumulation de documents que vient de présenter ce Mémorandum, les faits s'incorporant, par les dates, à tout ce qui précède, on obtient ici l'ensemble le plus minutieusement élaboré qu'en de pareilles ténèbres il soit donné à la patience humaine d'oser entreprendre et de pouvoir accomplir. — Nous ne réclamons que l'honneur de l'avoir essayé.

SPOLIATIONS.

Il y a quelque chose à ne plus faire.

En achevant ce travail explorateur, d'où la discussion s'est volontairement bannie, nous n'hésitons pas à remplir un devoir qui en est comme le corollaire, puisqu'il tend à ramener le théâtre en général à sa dignité et à lui restituer l'estime des honnêtes gens.

Serait-il croyable, si l'on n'en voyait tous les jours les

preuves les plus accablantes, que de prétendus *Auteurs dramatiques* usurpassent effrontément ce titre par l'exercice d'une industrie que, sous d'autres rapports, les lois frappent de leurs châtiments les plus sévères?

Ces littérateurs au petit crochet, protégés par la nuit qui les enveloppe, se transforment à leur aise en détrousseurs non-seulement des œuvres, mais encore de la mémoire de tous les écrivains morts aux époques qui rendent le larcin plus difficile à reconnaître.

Le *succès*, si l'on peut déshonorer ainsi ce mot flatteur, pousse jusqu'aux extrêmes limites l'audace de cette téméraire entreprise. — D'abord, les pillards avaient placé leurs noms, la plupart inconnus ou déjà livrés à la juridiction de la publique indifférence, à côté de ceux des auteurs dont ils dérobaient le tranquille bagage. — C'était le parachûte au-dessous de l'aérostat.

Aujourd'hui, le mot d'ordre de la Coterie aidant, et les défenseurs-nés de la morale littéraire se renfermant dans un silence demi-collaborateur, les forbans découvrent leurs batteries.

Les noms des hommes qui ont légué leurs pièces de théâtre au respect de l'avenir, sont même *effacés*, PROSCRITS DE L'AFFICHE, et les familles de ces enfants de la postérité (vraisemblablement plongées dans la misère) assistent, l'estomac vide, à l'égoiste absorption de ces repas sauvages. — Leurs yeux sont éblouis par les décorations, et leurs vêtements éclaboussés par les équipages de ces vendeurs du bien d'autrui, et personne ne proteste pour flétrir cet odieux trafic, pas un cri ne s'élève pour en arrêter le cours!

A ces voix absentes, et pourtant si nécessaires, la nôtre suppléera. Elle n'a en ce moment que le moyen dont elle dispose ici, et peut-être même pour la dernière fois, mais

du moins elle aura encore signalé des périls et payé son tribut à de généreux héritages. — Maintenant, quoiqu'il arrive, elle subsiste.

Pour que notre péroraison soit de couleur moins sombre que l'exorde, nous inscrivons, à notre tour, *un nom* qui les résume tous, celui du dénicheur le plus occupé à transporter sur chacune de nos scènes les inspirations, plus ou moins plaisantes, de feu Piron, Fuzelier, Lesage et d'Orneval, ces égrillards fournisseurs de nos anciennes Kermesses à peu près dramatiques.

BANQUIER ÉS-LETTRES.

Non, monsieur de Leuven n'est pas
Très-difficile sur la gloire,
Il la prend toute faite et sans nul embarras,
Dans le *Théâtre de la Foire.*

Sans respect des vivants, il préfère les morts,
Dociles créanciers qui ne sont plus à craindre,
Et lorsqu'entre les dents sa verve prend le mors,
Pierrot et Colombine ont beaucoup à se plaindre.

Il les métamorphose en vingt sortes de gens,
Qu'il a trouvés de même en vingt sortes d'ouvrages,
Les tourne, les retourne, et sur ces contingents,
Ecrit, comme un Rothschild : « *Rente avec arrérages.* »

C'est là sans doute un bon métier,
Puisqu'il rapporte tant à son habile maître;
Mais chacun a son goût, moi j'aimerais mieux être
Ouvrier
Charpentier.

Ab uno disce omnes, per secula seculorum.

EN ARRIÈRE.

Sans remonter plus haut que le début de notre siècle, on trouve la composition artistique de la *Comédie-Française* reposant, comme par successions, sur l'intéressant ensemble des noms que voici :

Préville, *Molé*, *Monvel*, *Larive*, *Fleury*, *Saint-Prix*, *Saint-Phal*, *Dazincourt*, *Dugazon*, *Talma*, *Grandménil*, *Larochelle*, *Vanhove*, *Naudet*, *Champville*, *Varennes*, *Baptiste* aîné, *Baptiste* cadet, *Dupont*, *Damas*, *Michot*, *Lafon*, *Caumont*, *Després*, *Armand*, *Alexandre Duval*, *Lacave*, *Dublin*, *Marchand et Faure*.

Mesdames : *Sainval* aînée, *Sainval* cadette, *Raucourt*, *Contat*, *Lachassaigne*, *Suin*, *Baptiste* aînée mère, *Thénard*, *Candeille*, *Devienne*, *Petit*, devenue femme Talma, *Desrosiers*, *Vestris*, *Lange*, *Simon*, *Joly*, *Opkins*, *Emilie Contat*, *Desbrosses*, *Mars*, cadette, *Mars* aînée, *Bourgoin*, *Duchesnois*, *George Weimer*, *Volnais*, *Valmonzey et Paradol*.

Qu'ils soient célèbres, ils combattaient aux Thermopyles!

A ces héros, sont venus s'ajouter ou succéder :

Michelot, *Thénard aîné*, *Devigny*, *Firmin*, *Monrose*, *Perrier*, *Menjaud*, *Desmousseaux*, *Ligier*, *David*, *Baudrier*, *Samson*, *Cartigny*, *Joanny*, *Provost*, *Beauvallet*, *Guiaud*, *Regnier*, *Guyon*, *Duparai*, *Mainvielle*, *Armand Dailly*, *Brindeau*, *Maillart*, *Monrose* fils, *Got*, *Maubant et Bressant*.

Mesdames : *Dupont*, *Maillard*, *Emilie Leverd*, *Demer-*

son, *Rose-Dupuis*, *Anaïs-Aubert*, *Regnier* mère, *Thénard* fille, *Gros*, *Devin*, devenue femme Menjaud, *Wenzel*, *Suzanne Brocard*, *Baptiste* aînée fille, devenue femme Desmousseaux, *Mante*, *Hervey*, *Plessy*, *Denain*, *Rachel Félix*, *Augustine Brohan*, *Allan-Despréaux*, *Rebecca Felix*, *Bonval*, *Madeleine Brohan*, *Judith*, *Nathalie*, *Fix*, *Favart*, *Dubois et Guyon*.

Cette phalange a bravement soutenu la retraite.

Trait-d'union.

L'*Odéon*, érigé en SECOND-THÉATRE-FRANÇAIS par Ordonnance royale du mois d'avril 1818, et ouvert le 19 septembre suivant, a travaillé pour notre Première scène en lui fournissant trente-quatre sujets (*débutants*, *pensionnaires* ou *societaires*) indiqués ci-après, et qui rattachent cette troupe au principal objet des perquisitions que renferme ce livre. Voici les noms de ses artistes fondateurs :

Lafargue, *Joanny*, *Duparai*, *Clozel*, *Firmin*, *Perroud*, *David*, *Armand-Dailly*, *Chazel*, *Dellemence*, *Perrier*, *Provost*, *Thénard jeune*, *Samsom*, *Eric-Bernard*, *Leborne*, *Frédérick-Lemaître*, *Bocage*, *Arnault*, *Edouard*, *Ferville*, *Alphonse*, *Ligier*, *Bouchet*, *Valmore*, *Doligny*, *Lockroy*, *Beauvallet*, *Delafosse*, *Stockleit*, *Delaistre*, *Rey*, *Milon-Thibaudeau*, *Pierron*, *Monrose fils*, *Sainte-Marie*, *Alexandre Mauzin*, *Rouvière*, *Ballande*, *Darcourt*, *Alfred Baron*, *Rosambeau*, *Desnoyer*, etc.

MESDAMES *George Weimer*, *Anaïs*, *Wenzel*, *Falcoz*, *Moreau-Sainti*, *Cosson*, *Alexandrine Noblet*, *Lagardère*, *Saint-Amand*, *Virginie Bourbier*, *Allan-Dorval*, *Grassau*, *Maxime*, *Naptal*, *Darras*, *Martelleur*, *Saint-Hi-*

laire, *Frantzia*, *Milen*, *Delattre*, *Fitzelier*, devenue femme Astruc, *Dutertre*, *Sabatier*, *George cadette*, *Clairet*, *Petit*, *Alignier*, devenue femme Frédérick-Lemaître, *Guérin*, *Gersay*, *Brohan* mère, *Charton*, *Gorenflot*, devenue femme Lockroy, *A. Perroud*, *etc.*

Mention honorable aux efforts de ces auxiliaires.

LES PETITS JOURS.

C'est sous cette dénomination que se donnaient autrefois les soirées consacrées au repos des *Premiers sujets*, et qui tournaient au profit des dispositions reconnues chez les Acteurs *secondaires*. — On ne s'occupe plus de cela aujourd'hui que le partage des rôles est arbitraire entre les Auteurs et les Comédiens. — Il n'en est peut-être pas moins utile de donner une idée de l'ancien état de choses, afin de constater que de simples *Doubles* étant devenus, par la pratique, de bons, d'excellents *Chefs-d'Emplois*, ce moyen doit rendre à ceux d'à présent l'imitation possible et le succès vraisemblable. Le talent est maintenant assuré de la récompense que Lekain même n'a reçue qu'à compter du milieu de sa carrière : il était *le seul* de ses camarades dont le Théâtre annonçât, par avance, les représentations au Public.

Voici le tableau de ces substitutions encourageantes :

Lekain doublait Grandval.
Larive doublait Lekain et Molé.
Dugazon doublait Préville et Auger.
Dazincourt doublait Dugazon.
Monvel doublait Molé.
Frogères doublait Dazincourt.
Saint-Phal doublait Saint-Prix.
Naudet doublait Vanhove.
Vanhove doublait Brizard.
Mme Petit doublait Mlle Contat.

Mme Desrosiers doublait Mme Petit.
Mlle Candeille doublait Mme Vestris.
Mlle Devienne doublait Mlle Joly.
Mlle Emilie Contat doublait Mlle Devienne.
Mlle Opkins doublait Mlle Mars.
Mlle Mézerai doublait Mlle Opkins.
Lafon doublait Talma.
Mlle Duchesnois doublait Mlle Raucourt.
Mlle Volnais doublait Mlle Bourgoin.
Mlle Bourgoin doublait Mlle Mars.
Michelot doublait Damas.
Grandménil doublait Desessarts.
Caumont doublait Grandménil.
Lacave doublait Caumont.
Fleury doublait Molé.
Mlle Clairon doublait Mlle Dumesnil.
Mlle Sainval aînée doublait Mlle Clairon et Mme Vestris.
Mme Thénard doublait Mme Lachassaigne.
Baptiste aîné doublait Saint-Phal.
Firmin doublait Michelot.
Damas doublait Fleury.
Mlle Emilie Leverd doublait Mlle Mars.
Mlle Demerson doublait Mlle Dupont.
Ligier doublait Talma et Lafon.
David doublait Ligier.
Joanny doublait Talma et Lafon.
Perrier doublait Damas.
Menjaud doublait Perrier.
Cartigny doublait Monrose.
Monrose doublait Thénard.
Etc., etc.

D'où il résulte que la méthode établissant une sorte d'alternat, à des distances bien calculées, entre les *Chefs* et les *Doubles*, est à la fois une mesure conforme à la justice distributive et très-favorable à la progression des talents.

RÉSUMÉ.

Nous avons présenté le Théâtre sous tous ses aspects,

naissant chez les Grecs, continué chez les Romains avec plus d'enthousiasme que de *par de là*, balbutiant, stationnaire, progressant, attardé et ne trouvant, en définitive, sa perfection que dans notre France.

On a vu ici que, par l'effet de ses dispersions involontaires, l'homogénéité n'a pas toujours été le caractère distinctif de son existence. — Aussi, pour nous rendre maître de toutes ses parties, avons-nous dû, le plus souvent, recourir aux procédés du chasseur, nous lancer dans tous les sentiers, sauter les fossés, franchir les haies, revenir sur la piste, jeter à propos nos filets de sauvetage, et enfin ramener au parc le précieux gibier dont la possession devait éminemment flatter l'orgueil de son pays.

Pour parler sans figures, honorons la mémoire de ces grands Comédiens que la persécution du sort trouvait fidèles au culte de leur art partout où les conduisait la fierté du génie outragé par l'ingratitude de la gloire!

Tel Enée emportait et ses Dieux et son père.

Ainsi, déduction faite des antécédents les plus reculés du *Théâtre-Français*, nous avons montré ce noble établissement :

A l'hôtel de Bourgogne, rue Mauconseil, où il a pris une sérieuse consistance,

Au Marais, rue de la Poterie,

A la salle des Gardes du Louvre,

Au Petit-Bourbon,

Au Palais-Royal Saint-Honoré,

A la rue Mazarine,

A la rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés,

Au Château des Tuileries,

A l'Odéon, ancien hôtel de Condé,

A la rue Feydeau,
Chez la Montansier du Palais-Royal,
A la rue de Richelieu, Ex-*Variétés-Amusantes*,
Encore chez la Montansier de cette même rue,
A la salle de la rue de Louvois,
Courant, par individualités, les Théâtres de Paris,
S'éparpillant de cette manière dans les Provinces,
Et enfin, de retour où nous le voyons aujourd'hui, dans la salle attenant au Château du Palais-Royal, et qui n'appartient plus aux d'Orléans, une transaction ayant eu lieu entre l'État et les héritiers du fondateur.

Dans le cours de cette existence si accidentée, le Premier de nos théâtres a donc eu pour Autorités spéciales, la volonté du *Monarque*, les *Ministres*, les *Gentilshommes de la Chambre*, l'*Intendant des Menus-Plaisirs*, les *Délégués* du Pouvoir révolutionnaire, les *Commissaires du Gouvernement*, l'*Intendant de la Liste civile*, deux *Directeurs*, un *Gérant* de ses intérêts et trois *Administrateurs ;* mais toujours sous la forme dominante de *Société commerciale.*

C'en était trop de tant de secousses pour la prospérité d'un art qui ne peut fleurir que par la tranquille méditation des écrivains voués à son culte, et par la sécurité des interprètes de leurs ouvrages.

Eh bien, malgré cet acharnement du sort, l'institution s'est relevée radieuse sous l'ascendant du grand homme qui l'a toujours honorée d'une distinction particulière, et dont la sollicitude a mis le comble à ses bienfaits en lui donnant un Code daté des bords de la Néwa.

Dans son exil même, Napoléon Ier rendait encore hommage à la gloire de ce Musée littéraire et national.—En partant pour ses promenades solitaires, dont la baïonnette anglaise lui mesurait l'espace, il prenait un volume de nos

chefs-d'œuvre dramatiques et disait, avec une navrante résignation :

« Je vais au Théâtre-Français. »

Les lecteurs peuvent en dire autant de notre livre, et d'une vérité plus exacte, puisqu'ils y trouvent le MONUMENT reproduit, depuis ses fondations antiques, jusqu'au faîte (par malheur plus sujet à réparations que vaillamment achevé), mais toujours l'objet de préoccupations utiles. — Ils en ont parcouru les DÉPENDANCES les plus secrètes, celles du moins qui n'ayant été ni signalées ni même aperçues d'aucun écrivain, avaient perdu jusqu'ici leurs places si essentielles dans l'ensemble, et dont la connaissance imprime à cette histoire un attrait d'autant plus vif qu'il devient absolument nouveau.

QUESTION.

Le nombre des auteurs qui consacrent leurs talents aux représentations du Théâtre-Français s'est singulièrement amoindri. — Le Dix-huitième siècle, à qui, cependant, on reprochait de ne pas produire assez de pièces nouvelles, recélait considérablement plus d'écrivains dramatiques. — On n'en compte aujourd'hui que cinq ou six qui se dévouent courageusement à la culture de ce sillon. — POURQUOI?

MOTIF.

Le rappel et l'appréciation, soit des ouvrages représentés au Théâtre-Français, soit du mérite des Comédiens de toutes les époques, n'entrant point dans le cadre de ce travail, il

n'y a lieu ici à aucune exception, même parmi les plus admirables chefs-d'œuvre, ni sur le compte des artistes les plus justement applaudis.

LOCALITÉS

DES THÉATRES DE QUELQUE VALEUR QUI ONT COMMENCÉ A S'ÉLEVER VERS LE XIIIe SIÈCLE.

1402.

L'HOTEL DE LA TRINITÉ.

1442.

LA MAISON ABBATIALE DE LA TRINITÉ.

1548.

LA FOIRE.
L'HOTEL DE BOURGOGNE.

1552.

L'HOTEL DE RHEIMS.
L'HOTEL DE BONCOURT.

1580.

LA GRANDE SALLE DE MARBRE DU PALAIS.

1600.

L'HOTEL DE CLUNY.

1609.

LA FOIRE SAINT-GERMAIN.
LA FOIRE SAINT-LAURENT.
L'HOTEL DU PETIT-BOURBON.

1632.

LE JEU DE PAUME DE LA RUE MICHEL-LE-COMTE.

1639.

LE PALAIS-ROYAL.

1650.

LA CROIX-BLANCHE,

1658.

LA GRANDE SALLE DES GARDES, au Louvre.

1660.

LE THÉATRE DU MARAIS, à l'Hôtel d'Argent.

1661.

LE THÉATRE DE LA RUE DES QUATRE-VENTS.

1671.

CONSTRUCTION DU THÉATRE AUX TUILERIES.

1674.

LE THÉATRE DE LULLY, rue de Vaugirard.

1680.

L'HOTEL GUÉNÉGAUD.

1689.

LE JEU DE PAUME DE L'ÉTOILE, rue des Fossés Saint-Germain-des-Prés,

Où commence le titre de COMÉDIE FRANÇAISE.

Les premières Salles de spectacles.

Les constructions de ces Théâtres ne présentaient, comme on le pense bien, aucune espèce de ressemblance entre elles, et l'extérieur n'annonçait rien qui les distinguât des autres maisons de la ville.

Cette simplicité d'apparence durait encore, à quelques parties près, lorsque la *Comédie-Française* habitait la rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, vis-à-vis le *Café Procope*.

C'est seulement à l'Odéon que l'aspect a pris un air monumental, à ce point même qu'il est tout-à-coup devenu, comme il l'est toujours, le plus magnifique édifice de tous ceux que possède, en ce genre, notre riche capitale.

Les commencements de ces sortes d'exploitations sont à peine croyables.

Il y a près de cent ans, que des écrivains d'une certaine compétence donnaient, sur ces singularités historiques, les détails suivants datés de la fin du dix-septième siècle et les plus curieux à connaître.

« La *Comédie de Paris* était de la même structure, et avait les mêmes décorations que le Théâtre des Charlatans sur le Pont-Neuf.

« La comédie se jouait en plein air et en plein jour, et le *Bouffon* de la troupe se promenait par la ville avec un tambour pour avertir qu'on allait commencer.

« Les pièces qui nous restent de ce temps-là, sont de la même *beauté* que le lieu où on en faisait la représentation.

« Ensuite, on les joua *à la chandelle*, et le Théâtre fut orné de tapisseries qui donnaient des entrées et des issues aux acteurs par l'endroit où elles se joignaient l'une à l'autre.

« Ces entrées et ces issues étaient fort incommodes et mettaient souvent en désordre les perruques des Comédiens, parce que, ne s'ouvrant que fort peu par en haut, elles retombaient rudement sur eux quand ils entraient ou quand ils sortaient de la scène.

« Toute la lumière consistait d'abord en quelques chandelles dans des plaques de fer-blanc attachées aux tapisseries. Mais, comme elles n'éclairaient les acteurs que *par derrière*, et un peu par les côtés (ce qui les rendait presque tous noirs), on s'avisa de faire des chandeliers, avec des lates mises en croix, portant chacun quatre chandelles pour mettre *au-devant du théâtre*. — (Origine de la *rampe*.)

« La *Symphonie* était composée d'une flûte et d'un tambour ou de deux méchants violons.

« On jouait alors les pièces de *Garnier* ou de *Hardy*.

« Nos pères, à qui l'on faisait entendre que ces tragédies étaient les plus beaux ouvrages traduits de l'antiquité, les écoutaient avec patience. Ils croyaient même être obligés de s'y divertir, par la seule raison qu'ils avait fait les délices de toute la Grèce.

« On donnait ensuite une pièce un peu *grasse*, qui les dédommageait avec usure de l'ennui de la tragédie.

« La Scène s'embellit; on en fit les décorations d'une peinture supportable, et on y mit des *chandeliers de cristal* pour l'éclairer. »

Nous ajoutons que, de ces prétendues *décorations*, à celles de Cicéri, et, de ces chandeliers fumeux, à notre lumière au gaz, il est aisé de reconnaître qu'il y a toute la distance du sommeil léthargique, à la plus vigilante des insomnies.

PROLOGUE

DÉBITÉ AU COMMENCEMENT DU XVIIe SIÈCLE. — (Extrait)

BRUSCAMBILLE, *au Public.*

« A peine entrés dans ce lieu de divertissement, vous criez à gorge déployée dès la porte, *Commencez! Commencez!* Et que savez-vous, Messieurs, si le seigneur Bruscambille aura bien étudié son rôle avant que de paraître devant l'excellence de vos seigneuries, et si votre précipitation ne lui fera pas dire quelque impertinence qui pourra déplaire à la seigneurie de vos excellences.

Nous avons bien eu la patience de vous attendre de pied ferme, et de recevoir votre argent à la porte, de meilleur cœur, pour le moins, que vous l'avez offert; de vous préparer une jolie décoration de théâtre, une belle pièce toute

neuve, qui, sortant de la forge, est encore toute chaude, et se doit gober la serviette sur l'épaule.

Mais c'est encore pis quand on a commencé : l'un tousse, l'autre crache, l'autre..., l'autre tourne le derrière au théâtre ; il n'est pas jusqu'aux laquais qui n'y veuillent mettre le nez, tantôt en faisant intervenir des gourmades réciproques, tantôt, lançant avec des sarbacanes, des pois au nez de ceux qui ne peuvent mais de leurs folies.

Pour ces sortes de gens, je les réserve à leurs maîtres, qui peuvent, à leur retour, avec une fomentation d'étrivières, appliquées sur leurs parties postérieures, éteindre l'ardeur de leurs insolences.

Il est question de donner un coup de bec, en passant, à certains fanfarons de Gonesse, qui se promènent pendant qu'on représente. N'est-ce pas une chose aussi ridicule que de chanter au lit et de siffler à table ?...

L'*Hôtel de Bourgogne* est pour jouir et voir des spectacles divertissants, assis ou debout, sans bouger non plus qu'une nouvelle épousée...

Vous répondrez peut-être que le jeu ne vous plaît pas. C'est là où je vous attendais pour vous prouver que vous êtes d'autant plus fous d'y venir et de nous apporter votre bel et bon argent. Ma foi, si tous les ânes mangeaient des chardons, je n'en voudrais pas fournir la compagnie à cent écus par an. »

Conservons ces vieilles médailles ; elles sont, pour qui sait les juger, la plus éloquente glorification de l'art moderne.

COMMENDO.

Nous ne sommes pas de ceux qui accusent *le mieux possible* d'être irrévocablement *l'ennemi du bien*. — Nous pensons, au contraire, qu'il en est l'ami le plus intime, puisque nul autre ne saurait lui être aussi serviable. — C'est donc pour faire, cette fois, moins mal, que nous sommes revenus sur nos pas daus la publication de cet ouvrage. — Pour cela, aucun sacrifice ne nous a coûté, pas même celui d'un amour-propre assez naturel. — A présent encore, que nous croyons avoir touché notre but d'aussi près qu'il se puisse, nous maintenons la prière que nous avons faite. — Toutes les lumières qui nous viendront de ce côté, seront sincèrement accueillies, bien qu'elles ne puissent être que très-difficilement capitales ou nombreuses.

Nous désirons toujours qu'on accepte notre parti-pris de laisser de côté les éléments de l'ordre inférieur, pour n'employer au soutien de l'édifice ébranlé que ses matériaux les plus solides et pour déblayer les avenues de ses alentours les plus agréables.

Maintenant, ce recueil analytique, devenu un véritable *livre*, en remplacement de quinze cents autres, sera, certes, la plus fidèle récapitulation des événements constitutifs (à divers degrés) du seul *Théâtre-Français* admissible pour quiconque, servi, comme nous, par une heureuse longévité, a connu, observé, vu, entendu, et se souvient.

FIN.

ERRATUM. — Page 229. — Le *Relâche* fait par les Comédiens pour aller aux obsèques de Casimir Delavigne, doit être reporté à l'année 1845, page 231.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

Et qu'on offre à nos yeux, scandales affichés,
Le commèrce impudent de ces sales boutiques
Où, sous l'appât menteur des formes dramatiques,
Se façonne la glu des vieillards débauchés?

Quel livre a-t-il jamais encouru tant de blâme
Et goûté si gaiement le plaisir d'être infâme?

Et lorsqu'en ce vertige, un honnête écrivain
Demande avec ardeur, soldat de la Milice,
A tracer des sentiers dans un rude chemin,
L'Intrigue *ne veut pas* que sa voix retentisse!
Auriez-vous donc rêvé l'abaissement humain
Possible aux gens de cœur, qui, mieux que des richesses,
Ont, du ciel, en naissant, reçu, dans ses largesses,
Le bambou vertébral fait et doublé d'airain?

Ce n'est pas de ceux-là qu'on attend les bassesses.

En compensation de cet état fatal,
Il est vrai qu'aujourd'hui, par une grâce insigne,
L'Annonce et *la Réclame* attiédissent le mal:
On est auteur passable à trente sous la ligne,
Et pour cinq francs chacune, on détrône Pascal.
Mais l'inconvénient de ce succès postiche,
C'est qu'abusant ainsi du précieux métal,
Pour être un bien grand homme, il faut être bien riche.

Toutefois, par l'effet d'un plus grave malheur,
Le Bercail s'appauvrit quand on croit nécessaire
De tondre d'un peu près la Brebis littéraire,
Les flocons de sa laine, en perdant leur chaleur,
Voltigent dans le vide et tombent sans honneur.

Comme l'autre, la terre, où l'art se fortifie,
Attend qu'on l'ensemence et non qu'on l'incendie:
Sous le prestige heureux de son sceptre accepté,
Sa Majesté Molière ainsi l'a décrété
Dans son code immortel nommé *la Comédie*.

Sur ce point, nous savons que les Néo-filous,
Pour plaire à leur parti, voudraient nous tromper tous
En criant *au voleur!* Mais la ruse est grossière,
Sous la peau du lion, on entend l'âne braire.

Ces plaisants Chevaliers *de l'Habit boutonné*
Auraient, chez les Hurons, des places plus sortables
Et selon la valeur de leur esprit berné,
Si les Hurons fondaient *l'Ordre des Incapables*.
Ils sont tout feu, tout flamme, on n'a jamais assez
De solides remparts pour endiguer leur zèle;
Puis, la fortune faite, et faite à coups pressés,
On voit que chacun s'aime et s'est resté fidèle.

Pends-toi, Tartuffe, ils ont surpassé le modèle.

Eh bien donc! poursuivez, Seïdes du Budget,
Gardez masques et loups, courageux Anonymes,
Mais, quoique vous fassiez, toujours on vous connaît
Pour les vrais serviteurs des Francs et des centimes.
Apprenez votre époque et mettez à profit
Des conseils sur l'erreur où l'orgueil vous conduit.

Du droit de la raison qui gouverne les hommes,
C'est le cœur, non le rang, qui fait les gentilhommes
(Sages amis du bien que vous ne faites pas).

Quittez donc envers nous vos airs de Majordomes,
Absurdité tardive après le roi Midas;
De morgue, de rebuts, soyez plus économes,
Parce qu'on sait écrire, on n'est pas des goujats!
Rendez plutôt justice à tout ce que nous sommes,
Et s'il nous faut compter avec vous..... Chapeau bas!

Triste sort que le vôtre! Au gré d'une âme impure,
Par tant d'ingratitude offenser l'Éternel,
Déserteurs de Baal, profaner Israël,
D'égoïsme et de pleurs composer sa pâture,
Troubler l'éclat d'un Règne appelé par nos vœux
Et fouetter ses chevaux aux cris des malheureux
Comme s'il ne manquait à leurs maux que l'injure......
Où trouver un destin de plus sinistre augure?

Si l'or est à ce prix, quel bonheur d'être gueux!

C'est si doux d'être aimé, si dur de ne pas l'être,
Tant de plaisir s'attache au plus petit bienfait
Et c'est déjà si bon quand il commence à naître,
Que l'on ne comprend pas les retards qu'on y met.
Enfin, dans l'avenir vous le saurez peut-être.

Jusque là, croyez-nous, ils vivront ces Écrits
Que vous jugez perdus, défunts, ensevelis
Sous l'injuste dédain d'un perfide silence.
Ils vivront s'ils sont purs de mensonge et d'offense,
Si tout ce qu'on respecte est par eux respecté
Et s'ils ont, mieux que vous, compris la liberté.
La liberté, c'est l'ordre, où la science admise

Divise et réunit les flèches du faisceau,
Cherche, trouve, répand, disserte, civilise
Et met tous ses enfants dans le même berceau.

Encor, si le Vouloir des Puissances secrètes
Nous était imposé par le siècle étonné,
Devant le seul génie à bon droit prosterné,
Le Pays répondrait : « C'est bien ce que vous faites. »
Mais non, rien ne console, et c'est la Nullité,
Envieuse de tous par infécondité,
Qui, de son joug de plomb, pèse sur nos ouvrages,
Suggère le mutisme à ceux dont le devoir
Est de porter partout le flambeau du savoir,
Opprime la Critique, étouffe les suffrages,
Introduit dans le Temple où règne son pouvoir,
Au lieu de l'Art vivant, le culte des images
Et monte sur l'autel pour voler l'encensoir.

Mais les temps ont parlé de leur voix la plus vraie
Et Dieu séparera le bon grain de l'ivraie.

Retiens tout cela, Therme, et nous aurons raison
De ces faux *Dévoués*, nés de la trahison.



MÉMOIRE

EN FAVEUR

[illegible]

COMÉDIE-FRANÇAISE

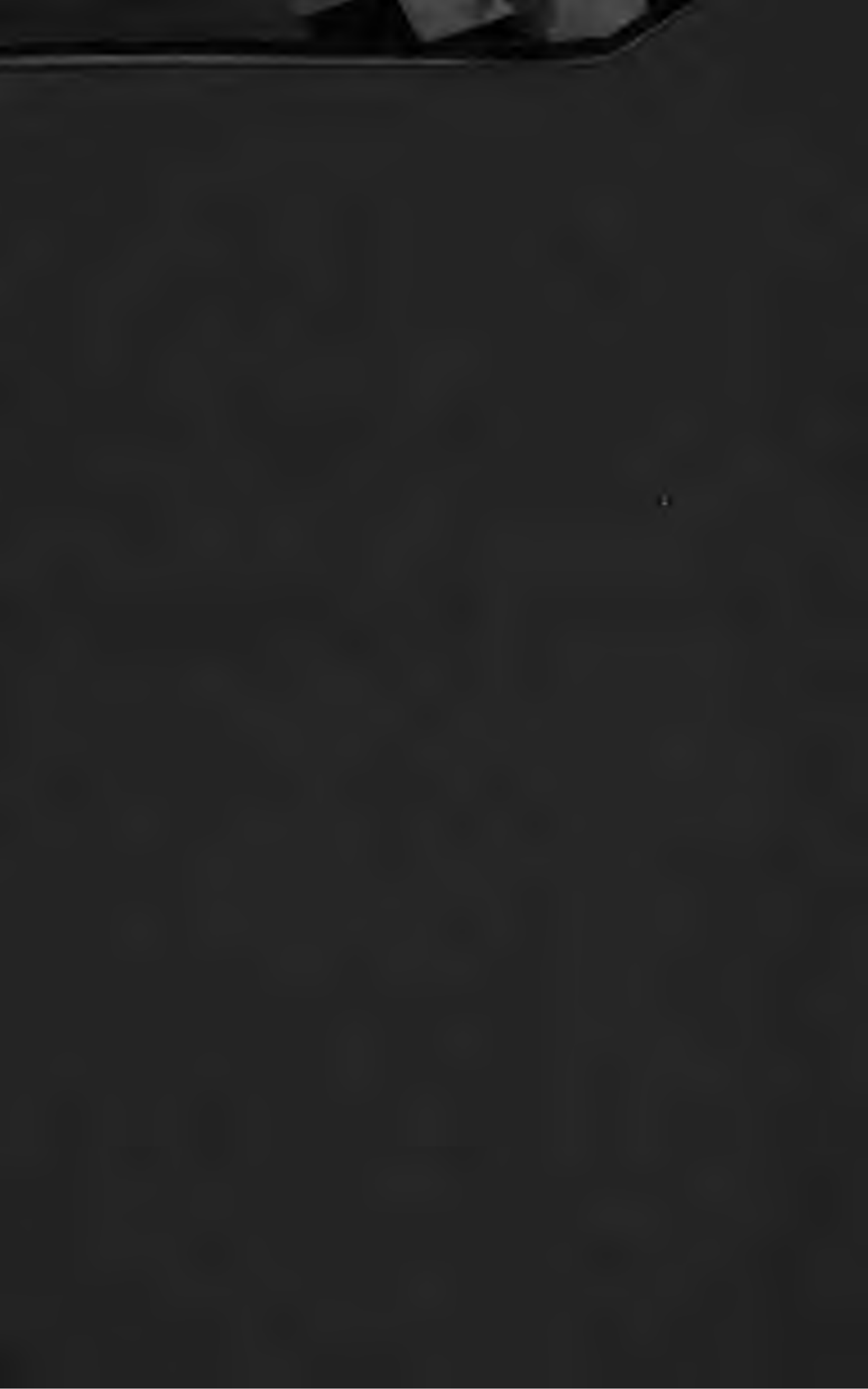
[illegible]

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

PAR M. [illegible]

PARIS.

IMPRIMERIE [illegible]



MÉMOIRE

EN FAVEUR

DE LA

COMÉDIE-FRANÇAISE

ADRESSÉ

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,

PAR CH. FAUVETY.



PARIS.

IMPRIMERIE ÉDOUARD PROUX ET Ce,

RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANS, 3.

1847.

MÉMOIRE

EN FAVEUR

DE LA

COMÉDIE-FRANÇAISE

ADRESSÉ

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Il s'agissait de conquérir un nouveau secours de cent mille francs. C'est dans ce but que le Théâtre-Français s'est mis en campagne depuis bientôt un an ; dès cette époque, son commissaire royal, son comité-directeur, son spirituel plumitif et tous les tirailleurs de la presse qu'on a pu gagner, influencer ou soudoyer, se sont pris à faire de la tactique, se sont livrés à une foule de manœuvres, à l'effet de remporter contre le budget de l'État une victoire complète. Et maintenant, au premier jour, la Comédie va livrer sa grande bataille devant messieurs les députés, qui ne peuvent, à moins d'une ingratitude insigne, se dispenser de lui donner gain de cause, afin de s'acquitter d'un seul coup et en bloc des mille politesses qu'ils en ont reçues pour eux, leurs familles, leurs amis et leurs électeurs. D'ailleurs, les comédiens feront encore bien mieux

les choses lorsqu'ils auront cent mille francs de plus à dépenser ; alors ils pourront inviter à leurs soirées littéraires, un peu moins de public payant, mais beaucoup plus de députés, de pairs de France, de hauts fonctionnaires, gens généralement trop riches pour payer leurs places au spectacle, et trop bien élevés pour siffler leurs *amphitryons*.

Au reste, nous comprenons toute l'importance que la Comédie attache à obtenir de la chambre ce supplément de subvention. Ce n'est rien moins qu'un bill d'indemnité pour le passé et un vote de confiance pour l'avenir. Que veut-elle, en effet, sinon se décharger de toute responsabilité envers le public, envers le gouvernement, se faire une situation à l'abri de tout danger, de toute concurrence, et répondre, par une prospérité factice, à toutes les accusations qui lui viendront du dehors? Elle demande donc qu'on la délivre de toutes les charges de son entreprise, qu'on couvre tous les frais de son exploitation; alors, quelle que soit son incapacité, son incurie, son impuissance, quelque flagrantes que soient ses fautes, quelque lourdes que soient ses bévues, elle montrera l'état florissant de sa caisse aux gens assez malveillants pour lui demander des comptes.

Mais, nous dira-t-on, à quel prix sera obtenue cette prospérité matérielle dont le Théâtre-Français est en quête aujourd'hui? Eh! parbleu! le pays n'est-il pas là? Le budget, si complaisant pour tout le monde, sera-t-il impitoyable pour une institution nationale qui a droit à toutes les faveurs du pouvoir? Que réclame-t-elle, après tout? une misère, moins que rien.... une rente de cent mille francs de plus. Certes, c'est bien peu de chose pour payer tant de gloire! La Comédie-Française périclitait, elle était aux abois, elle avait des dettes; elle menaçait, chose horrible! elle menaçait de faire faillite, elle, la petite-fille de Louis XIV et de Napoléon! Avec deux cent mille francs de subvention, MM. les Sociétaires,

que dis-je, MM. les Comédiens ordinaires du roi mouraient quasi de faim, ne pouvaient que très misérablement élever leurs familles; les créanciers, fatigués d'attendre, assiégeaient leurs portes, la gêne allait bientôt produire le scandale, le désastre était imminent et grondait sur le seuil du premier théâtre du monde! Et l'on aurait la cruauté de refuser à cette pauvre Comédie l'aumône qu'elle implore à grands cris, en montrant ses plaies, en confessant, elle si fière jadis, sa profonde misère. On lui refuserait, à elle qui représente l'art dramatique dans son expression la plus élevée, à elle la gardienne vigilante de nos plus belles traditions littéraires, on lui refuserait un misérable secours de cent mille francs! Oh! non, nous pouvons chicaner quand il s'agit de populations malheureuses, exposées à toutes les tortures de la faim, à toutes les suggestions fatales de la misère; mais quand il s'agit de l'art, du sort de comédiens habitués à mener une vie douce, facile, luxueuse, bien chauffés, bien nourris, bien engraissés dans leur insolente paresse; oh! pour ceux-là, nous ne saurions leur rien refuser; le budget, dans une des années les plus déplorables, les plus calamiteuses qui se soient vues encore, s'empressera de grossir ses colonnes d'un titre de plus qu'on pourra classer ainsi : *Encouragement à la paresse et à la médiocrité!...*

Nous serions désolé d'aligner de grands mots pour ne conclure à rien; si nous formulons des accusations, nous voulons les appuyer sur des faits, et nous prétendons démontrer, avec la dernière évidence, que la Comédie-Française, même telle que l'a faite sa déplorable administration, peut trouver dans sa propre constitution tous les élémens de salut, toutes les conditions d'une véritable prospérité. Pour cela, nous aurons besoin de passer en revue les clauses principales de cette constitution.

En examinant les ordonnances, lois et décrets qui, à diffé-

rentes époques, ont établi et réglementé la Comédie-Française, on y retrouve toujours, malgré tous les changemens de forme et de détail, le même principe fondamental: l'ordonnance constitutive de 1757, le règlement de 1766, et enfin le décret de Moscou (1812) établissent avant toute chose que la volonté des Sociétaires est soumise à celle du gouvernement. Sous Louis XV et Louis XVI c'est le roi, représenté par les premiers gentilshommes de la chambre; sous Napoléon, c'est l'empereur, représenté par le surintendant, qui sont les véritables directeurs. Et il en devait être ainsi : le gouvernement, qui autorise, qui protége et qui paie, doit toujours être le maître; il a droit de contrôle, en vertu de l'argent qu'il donne, et le principe est là, entre le pouvoir et les comédiens, ce qu'il est naturellement entre la nation et le pouvoir. Il faut reconnaître au gouvernement la faculté de s'immiscer dans les affaires du théâtre, afin que la nation puisse demander à ses agens compte de l'emploi des fonds dont ils disposent.

Comme le décret impérial du 12 octobre 1812 résume et complète tous les anciens règlemens et ordonnances, nous allons nous occuper seulement de ce décret, sur lequel repose toute l'organisation du Théâtre-Français. Il nous suffirait, en quelque sorte, de rapporter les termes de cette charte des comédiens, pour prouver, aux yeux de tout homme sérieux et impartial, que si le pouvoir exécutif avait su faire exécuter *la loi*, il n'aurait pas besoin aujourd'hui de dépenser cent mille francs de plus par an pour replâtrer un édifice *lézardé* par la faute et l'incurie de ses habitans.

Avant toute chose, le décret institue et définit le pouvoir qui doit diriger l'institution.

TITRE PREMIER.

Article premier. Le Théâtre-Français continuera d'être placé sous la surveillance et *la direction* du surintendant de nos spectacles.

Art. 2. Un commissaire impérial, nommé par nous, sera chargé de transmettre aux comédiens les ordres du surintendant. Il surveillera toutes les parties de l'administration et de la comptabilité.

Art. 3. Il sera chargé, *sous sa reponsabilité*, de faire exécuter, dans toutes leurs dispositions, les règlemens et les ordres de service du surintendant. A cet effet, il donnera personnellement tous les ordres nécessaires.

Art. 4. En cas d'inexécution ou de violation des règlemens, il en dressera procès-verbal et le remettra au surintendant.

Depuis que la charge de surintendant des spectacles a été détruite, le ministre de l'intérieur se trouve seul en remplir les fonctions. D'après les termes précis de la loi, c'est donc le *ministre de l'intérieur* qui est le véritable directeur du Théâtre-Français. Le commissaire royal est son délégué. M. Duchâtel et M. Buloz sont donc responsables de tous les actes administratifs et directoriaux de la Comédie-Française, depuis que l'un et l'autre sont entrés en fonction.

On n'attend pas de nous que nous passions en revue tous les actes qui ont conduit l'institution du Théâtre-Français à l'état déplorable où elle se trouve, de son propre aveu. Nous ne voulons pas, d'ailleurs, accuser le ministre d'avoir mal administré la maison; cette accusation ne serait pas fondée. M. Duchâtel aurait le droit de nous répondre qu'il n'a pas administré du tout; il pourrait même ajouter qu'il n'a pas dirigé non plus et qu'il n'a rien surveillé. Comme la chambre a accordé à M. Duchâtel l'exemption de mille pec-

cadilles plus importantes que celle-ci, nous n'insisterons pas sur ce point, et nous nous garderons bien de dire que M. Duchâtel, étant ministre pour diriger et pour surveiller, n'a pas fait son devoir dans cette circonstance. Nous lui apprendrons seulement, si toutefois il l'ignore, que son représentant, son délégué, son commissaire royal n'a pas *fait son métier*, qui était de *surveiller toutes les parties de l'administration et de la comptabilité*, et surtout de faire exécuter les lois et règlemens. Nous serons obligé d'insister un peu sur ce point, car nous aurons bien de la peine à prouver à M. le ministre de l'intérieur que le propriétaire de *la Revue des Deux-Mondes* n'est pas le meilleur fonctionnaire possible. Cependant, si un préfet, pour complaire à ses administrés, entretenait dans son département l'anarchie et le désordre, le ministre de l'intérieur ne serait-il pas bien coupable de souffrir un tel état de choses? si le chef d'un parquet négligeait, dans son ressort, de faire respecter et appliquer la loi, le ministre de la justice supporterait-il une aussi coupable négligence? Le commissaire royal près le Théâtre-Français réunit entre ses mains les pouvoirs d'un préfet pour diriger et surveiller l'administration de *son département*, et les fonctions non moins importantes d'un procureur général pour appliquer la loi dans toute sa rigueur et sa vérité. Or, à ces deux points de vue, M. Buloz a été également coupable ou également impuissant. C'est ce que nous allons prouver, en comparant aux actes qu'il a accomplis ou laissé accomplir, les obligations que lui faisait sa charge, les prescriptions que lui imposait la loi.

Le titre II du décret constitutif définit les droits des membres sociétaires et les règles imposées à l'association. L'article 6 établit *que le produit des recettes, tous les frais et dépenses prélevés, sera divisé en vingt-quatre parts*. Deux parts doivent être mises en réserve pour les besoins imprévus et

pour augmenter le fonds des pensions de la Société. *Les vingt-deux parts restantes* (article 10), *continueront d'être réparties entre les comédiens-sociétaires, depuis un huitième de part jusqu'à une part entière, qui sera le maximum.*

Comme on le voit par le texte des articles 6, 7, 8, 9 et 10, les émolumens des sociétaires doivent être payés au moyen des recettes de l'année. On a contrevenu aux sages intentions du législateur lorsqu'on a décidé que ces émolumens seraient payés au moyen de la subvention. Et cette décision, prise dans l'intérêt de la Comédie-Française, a été peut-être la véritable source de sa décadence. En effet, depuis que messieurs les Sociétaires sont assurés de toucher exactement au Trésor leurs 12,000 francs par an, ils se préoccupent beaucoup moins de leurs recettes. Ils laissent la Comédie s'endetter pour parer aux frais quotidiens que les recettes ne suffisent plus à payer ; mais, que leur importe? Ils s'engraissent dans leur paresse et dans leur oisiveté; ils ont 1,000 fr. par mois qui ne peuvent pas leur manquer et que les créanciers de la Société ne peuvent atteindre. Joignez à cela les feux, les jetons de présence, les congés, et, pour plusieurs d'entre eux, les bénéfices du professorat, les droits d'auteur et autres tours de bâton, et vous trouverez que chaque sociétaire peut très bien se faire un revenu de 15 à 20,000 livres de rente (*aurea mediocritas!*), tout en laissant tomber en ruine et en déconfiture la Société dont il fait partie.

Si l'homme chargé de faire exécuter la loi avait appliqué la subvention votée par les chambres à payer les frais journaliers, les dépenses extraordinaires, les appointemens des pensionnaires et employés, et qu'il eût obligé les Sociétaires à se partager le produit des recettes, il en serait résulté beaucoup plus de zèle et de travail de la part des membres associés. Ils auraient cherché par tous les moyens possibles à appeler le public dans leur salle; ils auraient fait tous

leurs efforts pour remplir la caisse sociale en introduisant dans leur troupe et dans leur répertoire les meilleurs élémens de succès. C'est ainsi que faisaient, au reste, leurs prédécesseurs qui, deux fois plus nombreux, se passaient de subvention et touchaient des parts de 25 et de 30,000 francs. En divisant les bénéfices annuels en vingt-quatre parts, le législateur avait voulu que le nombre des Sociétaires fût au moins de vingt-sept à trente, car il y avait toujours sept ou huit personnes qui n'avaient que des demi-parts ou des quarts de part. Nous trouvons dans un almanach de 1819 trente et un Sociétaires et chaque comédien de cette époque en valait au moins deux de notre temps. Aujourd'hui nous n'avons ni la qualité ni la quantité. Il n'y a plus que dix-huit Sociétaires, et au lieu de s'appeler Talma, Lafont, Monrose, Firmin, Duchesnois, Mars, etc., etc...., ils s'appellent MM. Guyon, Leroux, Brindeau, Mmes Noblet, Mélingue, etc., etc.... Qu'on ne parle pas cependant aux comédiens de se compléter, qu'on ne leur dise pas qu'ils sont aussi insuffisans par le nombre que par le talent, ils vous répondront et vous feront répondre par leurs journaux subventionnés, qu'en dehors d'eux-mêmes il n'y a ni comédiens ni comédiennes, qu'ils sont les seuls et qu'ils ne gagnent pas déjà trop d'argent pour aller encore augmenter leurs charges. Nous prouverons plus tard, par des noms et des exemples, la fausseté de cette allégation; pour le moment, nous nous contenterons de faire observer que les comédiens français ont intérêt à faire le désert autour d'eux et à circonscrire autant que possible le nombre des sociétaires. En effet, ayant 200,000 francs de subvention à se partager, la part de chacun sera d'autant plus faible que le nombre des copartageans sera plus considérable. Le ministre a fixé la part à 12,000 francs; mais si, au lieu d'être divisée en dix-huit parties, la subvention était allouée pour vingt-cinq ou trente personnes, le chiffre reve-

part à chacun serait considérablement diminué; en d'autres termes, le dividende restant le même et le diviseur étant augmenté, le quotient est nécessairement réduit de tout ce qu'on a donné au nombre diviseur. MM. les comédiens du roi ont assez d'arithmétique pour comprendre cela; aussi, non seulement ils font tout au monde pour maintenir cet état de choses, mais encore ils ont l'audace de demander 100,000 fr. de plus pour grossir le quotient, c'est à dire la part afférente à chacun d'eux.

Nous en avons dit assez pour établir que la loi organique n'a pas été exécutée en ce qui touche la distribution des parts et le nombre des Sociétaires. Nous aurons occasion de revenir sur ce fait et de prouver combien cette contravention a eu de fatales conséquences pour l'institution.

La deuxième section du titre II règle ce qui est relatif aux pensions et retraites.

On sait que l'empereur, en même temps qu'il promulgait le décret de Moscou, constitua, par ordonnance spéciale, une dotation de deux millions dont la rente, servie depuis cette époque au Théâtre-Français, vient ajouter à la subvention votée par les chambres un petit revenu de 125,000 fr. Cette somme, dont les comédiens ne parlent jamais dans leurs suppliques, est destinée à servir les pensions des Sociétaires retirés. Elle devait être grossie par la demi-part réservée en l'article 8. De plus, dans son admirable prévoyance, le législateur exige qu'une somme de 50,000 fr. soit prélevée annuellement sur les recettes, *pour assurer le paiement des pensions accordées sur les fonds particuliers de la Société.* Cette somme, placée à mesure pour le compte de la Société, ne peut être ni aliénée ni engagée; mais à la retraite de chaque Sociétaire le remboursement du capital de cette retenue doit lui être fait au *prorata* de ce qu'il y aura contribué.

L'article 25 nous explique le motif de cette réserve: « Tout

Sociétaire, y est-il dit, qui quittera le théâtre sans en avoir obtenu la permission du surintendant, perdra la somme pour laquelle il aura contribué et n'aura droit à aucune pension. »

Un exemple récent est venu faire ressortir la sagesse de cette prescription et les graves inconvéniens qui peuvent résulter de sa non-exécution. Nous voulons parler de la rupture de ban de mademoiselle Plessy, qui ne se serait peut-être pas enfuie si elle avait dû laisser, entre les mains de ses camarades, une réserve de 20 ou 25,000 fr. Dans tous les cas, cette indemnité aurait pu les consoler un peu de sa perte, et ils n'auraient pas été obligés de la faire condamner à des dommages-intérêts *irrécouvrables*, puisqu'elle ne laissait e n France rien qui pût être saisi.

Plus nous avançons dans notre examen et plus notre étonnement augmente en voyant une collection d'individus se soustraire impunément aux prescriptions de la loi, ou n'accepter de cette loi que ce qui peut favoriser leurs menées et leurs mauvaises passions. Ainsi les comédiens invoquent le texte du décret de Moscou toutes les fois qu'ils ont à défendre leurs intérêts ligués, leurs droits de s'administrer eux-mêmes, et surtout lorsqu'il s'agit pour eux de subvention, de dotation, d'arriérés à faire payer par le budget; mais ils ont grand soin d'en faire mentir et l'esprit et la lettre pour tout ce qui peut sauvegarder l'institution et la garantir du désordre et de l'anarchie. Il restera cependant à examiner lesquels sont les plus coupables, des citoyens qui violent impudemment la loi, ou des fonctionnaires délégués par le gouvernement, qui ne savent pas ou ne veulent pas la faire exécuter. Il serait temps enfin de rentrer dans la légalité. Le décret de Moscou est inscrit au *Bulletin des Lois* (4e série B. 469, n° 8577). Aucune loi nouvelle n'y est venue porter atteinte; il est sage et juste dans toutes ses parties; mais lors même qu'il en serait autrement,

on ne lui devrait pas moins fidèle exécution et obéissance, parce qu'il est *la loi.*

Le titre III s'occupe de l'administration intérieure et définit les fonctions du comité. Le comité, choisi parmi les Sociétaires, est chargé de tout ce qui concerne l'administration et doit soumettre le budget annuel à l'approbation du surintendant.

« A la fin de chaque mois, les états de recette et de dépense seront arrêtés par le comité et approuvés par le commissaire impérial. (Art. 34.)

» D'après cet arrêté et cette approbation, seront prélevés sur la recette, d'abord les droits d'auteur, ensuite toutes les dépenses : 1° pour appointemens d'acteurs, traitemens d'employés ou gagistes ; 2° la somme prescrite pour le fonds des pensions de la Société ; 3° le montant des mémoires, tant pour dépenses courantes que fournitures extraordinaires. (Art. 35.)

» Le reste sera partagé conformément aux articles 6, 7, 8, 9 et 10. »

Comme on le voit, tout doit passer sous les yeux du commissaire royal et du surintendant (lisez *ministre*). Les Sociétaires ne doivent être payés qu'après : 1° les acteurs à engagemens et employés de tout genre ; 2° les Sociétaires retirés, et enfin les fournisseurs. Or, comment se fait-il que les comédiens associés reçoivent, au contraire, leurs parts et leurs feux par privilége et antérieurement à tous autres créanciers? comment se fait-il que le commissaire royal et le ministre aient permis à la Comédie-Française de contracter ces dettes énormes que l'on prétend faire éteindre à l'avenir par le budget de l'Etat au moyen d'une allocation spéciale ? et surtout comment se peut-il qu'après avoir ainsi forfait à son devoir et à son mandat, on ose venir demander à la chambre d'approuver, par un vote de confiance, la violation de la loi, et d'encourager par un nouveau secours la continuation de cou-

pables tripotages? Quelle estime fait-on des représentans de la France si on croit séduire la majorité par des intrigues de coulisse ou par des loges distribuées gratis à domicile? On n'avait pas encore apprécié si bas les consciences, qu'on pût espérer les gagner par d'aussi infimes séductions. Quant à nous, comme nous ne doutons pas que la chambre donne tôt ou tard à ces gens-là la leçon qu'ils méritent, nous continuerons à faire tous nos efforts pour élucider à ses yeux et à ceux du public une question que les parties intéressées ont toujours cherché à obscurcir et à faire apprécier mensongèrement. Poursuivons donc notre examen du décret de Moscou.

Le titre IV traite de la distribution des emplois, de la formation du répertoire et des débuts. Nous pourrions signaler, dans les deux premières sections, bien des contraventions au texte du décret; mais comme elles ont eu sur la prospérité matérielle du théâtre une action moins directe que les précédentes, nous nous occuperons seulement de la troisième section qui règle les débuts.

Ici encore, comme dans tous les cas qui ne concernent pas l'administration intérieure, nous retrouvons la toute-puissante initiative du ministre: « Le surintendant donnera seul les ordres de début sur notre Théâtre-Français, » dit expressément l'article 61.

C'est encore le ministre qui, après les débuts et après un engagement d'essai d'au moins un an, fait les Sociétaires. Ainsi, l'article 67 porte: « Les débutans qui auront eu des succès et annoncé du talent, seront reçus à l'essai au moins pour un an, et ensuite comme Sociétaires, par le surintendant, selon qu'il le jugera convenable. »

Le ministre a trop rarement usé de la faculté que lui donnait la loi de nommer des sociétaires; mais en cela il n'a fait sans doute que céder aux influences des individualités composant l'association; car, ainsi que nous l'avons dit, les So-

ciétaires ont tout intérêt à se réduire au plus petit nombre possible, afin que la part de la subvention soit plus grosse pour chacun. Cependant, bien que le ministre ait rarement usé de sa prérogative, il a trouvé le moyen de violer lui-même la loi qu'il était chargé de faire exécuter. C'est ainsi qu'il a fait recevoir Sociétaires, *sans la formalité des débuts*, un acteur des Variétés et une actrice de l'Ambigu-Comique. Cette mesure, contraire au texte des articles 63, 66 et 67, a eu des résultats fâcheux. On n'a pas tardé, en effet, à s'apercevoir que ces artistes, qui n'avaient joué jusque là, l'une que le drame et l'autre que le vaudeville, ne pouvaient rendre que peu ou point de services dans l'ancien répertoire.

Cependant, le plus grand tort d'un gouvernement n'est peut-être pas de mal gouverner, comme il est arrivé dans la double circonstance que nous avons rappelée, mais bien plutôt *de ne pas gouverner*. Or, telle a été la faiblesse ou l'incurie du ministre de l'intérieur, qu'il a laissé usurper, par les Sociétaires, le pouvoir exécutif que la loi avait mis dans ses seules mains. Dire comment a eu lieu cet envahissement de sa puissance, ce sera raconter en même temps comment l'anarchie et le désordre ont commencé à régner dans l'institution. Le pouvoir central étant annihilé, toute unité s'est trouvée détruite. La clé de voûte étant enlevée, l'édifice devait s'affaisser sous son propre poids.

On a vu par le texte du décret que nous avons rapporté, que le ministre, c'est à dire le pouvoir exécutif, est représenté auprès du Théâtre-Français par le commissaire royal. Celui-ci est donc chargé de veiller à l'exécution des réglemens et de protéger l'institution contre les empiètemens des membres intéressés. Or, depuis que les Sociétaires ont séparé leurs divers intérêts de ceux de l'institution, ils ont cherché à se soustraire à la surveillance importune du gouvernement. Jusqu'à l'avènement de M. Buloz, le commissaire royal s'é-

tait trouvé en opposition avec eux, parce qu'il défendait les droits de l'Etat et du ministre; mais lorsque le directeur de la *Revue des Deux-Mondes* eut été nommé à la place de M. Taylor, les comédiens lui proposèrent de les représenter auprès du gouvernement et de prendre en main la conduite de leurs propres affaires. M. Buloz accepta le cumul et consentit à représenter les deux parties. Il est résulté de cet arrangement que M. Buloz, recevant 6000 f. de l'Etat comme commissaire royal, et 6000 f. des comédiens comme leur chargé d'affaires s'est cru obligé de ne rien faire du tout, dans la crainte de contrarier l'un ou l'autre de ses mandataires, en paraissant se dévouer à l'adverse partie. Les deux forces qui le sollicitaient étant égales, se sont neutralisées l'une l'autre.

C'est bien là ce que voulaient les comédiens; car, sachant que les ministres constitutionnels sont trop occupés à défendre leurs portefeuilles pour avoir le temps de gouverner, ils étaient bien sûrs que personne ne viendrait gêner leurs *manipulations* administratives. Aussi, dès ce moment, les intérêts particuliers des membres associés ont cherché à se satisfaire par tous les moyens possibles, et presque toujours aux dépens de l'intérêt général. Ainsi la Société a contracté deux ou trois cent mille francs de dettes, mais chaque Sociétaire a vécu largement ou fait des économies; la troupe s'est recrutée des plus innocentes médiocrités, et le comité a refusé toute œuvre forte et originale; mais les Sociétaires qui avaient des frères, des sœurs ou des neveux, leur ont procuré des engagemens, mais les sociétaires auteurs ont fait jouer leurs pièces. Grâce aux loges, données à profusion, et grâce aux fonds secrets (car nous avons aussi nos fonds secrets), on a acheté les éloges ou le silence de la presse. Au moyen de réclames de tout genre et d'un charlatanisme judaïque, on a abrité, sous la réputation usurpée d'une seule personne, la paresse et l'impuissance de toute la Compagnie;

et enfin, au lieu de ce public payant qu'avait chassé l'ennui et la monotonie, on a obtenu des succès faciles et gratuits devant les fournisseurs de ces messieurs et de ces dames, et devant ce monde officiel pour lequel le budget paraît subventionner les théâtres royaux.

Parmi toutes les causes de dissolution que l'influence anarchique des Sociétaires a introduites dans l'institution, la plus grave est, sans contredit, la faculté qu'on leur a laissé usurper de former leur troupe et de se recruter eux-mêmes. Ce n'est pas sans raison que le législateur, qui savait combien l'amour-propre du comédien est implacable, avait voulu que ce droit fût exclusivement attribué au ministre. Il n'ignorait pas, lui, que les Sociétaires, bien loin de chercher les gens de talent pour les faire entrer dans leur société, feraient tout au monde pour écarter les rivaux capables d'effacer ou de partager leur renommée acquise. Comment admettre, en effet, qu'un chef d'emploi se verrait, avec plaisir, doubler par un second qui vaudrait mieux que lui? Le chef d'emploi, au contraire, fera tous ses efforts pour écarter le rival qu'il redoute; il s'entendra avec ses camarades qui, demain, peuvent être dans le cas de lui demander le même service, et c'est ainsi que, se passant mutuellement la rhubarbe et le séné, la réputation des anciens titulaires se maintient par l'infériorité relative des nouveau-venus. Qu'on jette un coup d'œil sur la liste des pensionnaires et sur celle des cinq ou six dernières recrues de la Société, et l'on reconnaîtra combien cette manœuvre a été systématiquement employée.

Nous savons bien que, pour motiver leur conduite, les Sociétaires prétendent que les sujets manquent et qu'ils ne voient nulle part, en dehors de leur compagnie, l'étoffe d'un bon comédien. Si cela était vrai, les trois professeurs du Conservatoire, qui sont dans le sein de la Société et dont l'Etat gage la vigilance, pourraient bien être pris à partie sur cette

prétendue stérilité de la présente génération. On pourrait bien leur demander si, chez eux, l'égoïsme du comédien n'a pas fait taire la conscience du professeur? Mais comme nous ne voulons appuyer notre critique que sur des faits patens, avérés et faciles à vérifier pour tout le monde, nous nous bornerons à démentir leur assertion, et nous affirmerons qu'il y a partout, en dehors de leur compagnie, d'habiles interprètes de la comédie, du drame et de la tragédie, que s'ils ne les voient pas, c'est qu'ils ont intérêt à ne pas les voir, et que s'ils ne les appellent pas c'est qu'ils craignent leur talent et la concurrence de leur renommée. Nous nous abstiendrons de citer des noms propres, parce que nous ne voulons pas qu'on nous accuse d'être l'avocat de telle ou telle ambition déçue, quand nous n'entendons plaider que la cause de l'art et de la littérature; d'ailleurs nos lecteurs suppléeront à notre silence par leurs souvenirs, et en voyant sur les divers théâtres de Paris, de la province et de l'étranger, tant d'artistes distingués, en se rappelant tous ceux qui ont passé depuis dix ans, soit comme pensionnaires, soit comme débutans sur la scène de la rue Richelieu, ils pourront se convaincre que les comédiens ordinaires du roi, s'ils n'ont pas le monopole du talent et de la gloire, savent du moins comment, en étouffant les rivaux que l'on craint, en dégoûtant les pensionnaires qui déplaisent, en forçant à l'exil ou à la retraite les camarades dont le talent fait ombrage, on arrive à faire le désert autour de soi, et à être les plus grands par cela même qu'on est les seuls!

La pernicieuse influence des intérêts privés au sein de la Comédie-Française, s'est manifestée, non pas seulement dans les exclusions, mais aussi dans les recrues que l'on a faites depuis huit ou dix ans. Bien que les anciens Sociétaires, dont la nomination remonte au delà de ce laps de temps, ne soient pas des Fleury, des Talma, des Molé, des Monvel, combien

cependant leur mérite dépasse celui des derniers venus! Et cela devait être ainsi, par la force de cette loi naturelle innée au cœur de tout homme et de tout animal, et qui s'appelle le soin de sa propre conservation. En effet, par esprit de conservation, chaque Sociétaire pouvant en quelque sorte faire son choix, a nécessairement cherché, avant toute chose un *double* qui lui fût inférieur en talent et en influence. Cependant, bien qu'un pareil système soit en rapport avec la loi naturelle, il n'en a pas moins été très fatal pour la Comédie-Française. Descendant ainsi de gradation en gradation, allant du passable au médiocre et du médiocre au mauvais, où arrivera-t-on, bon Dieu! si l'on n'y met bon ordre?

Avant d'abandonner ce sujet, disons encore, pour rendre hommage à la vérité, que la médiocrité n'a pas été toutefois à elle seule un titre suffisant pour trouver accès dans la Société. Dans leur exclusivisme forcené, les *vieux* n'ont fait de nouveaux Sociétaires que lorsqu'ils ont eu la main forcée par quelque puissante influence, ou qu'ils ont espéré tirer quelque profit de la mesure. Ainsi, un de leurs jeunes premiers ne fut reçu, malgré un récent échec sur une scène d'ordre inférieur, que parce que son talent était mis en saillie par les services que son père, correspondant des théâtres de province, pouvait rendre à ces messieurs et à ces dames en leur procurant des tournées départementales pendant leurs congés. Une autre personne fut agréée sans coup férir, parce que le protecteur de sa mère prêta ou fit prêter une somme considérable à l'administration. M[lle] Depain dut sa réception à la fuite de M[lle] Plessy et à l'embarras où se trouvait la Comédie, prise ainsi au dépourvu et n'ayant pas la moindre Célimène. M. Leroux profita d'une circonstance analogue. Un voyage que M. Brindeau fit en Belgique, voyage qu'on avait à tort pris pour une fugue, privait la compagnie d'un premier rôle indispensable; M. Leroux, qui trouva le moment

favorable, menaça de rompre son engagement si on ne lui faisait une promesse de Sociétaire. Il l'obtint, et fut reçu six mois après. Comme on le voit, de pareilles exigences n'auraient pas lieu dans une administration conduite par un pouvoir ferme et unitaire; elles n'auraient pas lieu surtout si le décret de Moscou était exécuté dans sa vérité et que chaque emploi, au lieu d'être occupé par un seul titulaire, fût tenu par deux ou trois sujets capables de remplacer leur chef de file.

Après avoir analysé les principales dispositions du décret et avoir dit les inconvéniens qui résultent de leur violation, il nous reste à établir approximativement le budget des recettes et des dépenses de la Comédie-Française, afin de savoir, par l'examen de ses ressources, si elle a vraiment besoin du secours qu'elle sollicite.

Nous avons lu plusieurs fois, dans des journaux acquis à la Comédie-Française, une erreur que celle-ci a sinon inspirée, du moins accréditée par son silence. Ces journaux avançaient que les sociétaires actuels étaient obligés de payer sur leurs recettes les rentes des anciens Sociétaires, et que ces rentes ne s'élevaient pas à moins de 175 ou 180,000 francs. Les journalistes qui ont écrit de pareilles choses, savent aussi bien que nous que les pensions des Sociétaires retirés, qui s'élèvent à 140,000 francs au plus, et non pas à 175,000, sont payées par la rente des 2 millions constitués en 1812 par l'empereur et par les revenus acquis depuis cette époque. La Comédie-Française possède, en dehors de ses recettes et de sa subvention annuelle, un revenu de 135 à 140,000 francs. Cette somme suffit pour payer les pensions de retraite, lesquelles d'ailleurs ont été calculées sur le revenu fixe de la Société et ne peuvent pas dépasser la somme de ce revenu (1).

(1) Aux termes du traité de Moscou, la pension de chaque Sociétaire retiré après vingt ans de service, devait être de 4,000 francs; mais les

En conséquence, il est inutile de faire figurer au budget des dépenses les pensions de retraite, puisque les revenus de la maison suffisent pour les payer. Ces deux sommes se balançant au débit et au crédit, il est inutile de les porter en ligne de compte.

Par la même raison, nous n'aurons pas à mentionner au nombre des charges de la Société, les émolumens des Sociétaires, attendu que ces émolumens sont acquittés par la subvention annuelle de 200,000 francs.

Voyons donc quelles sont les autres charges qui grèvent annuellement la Comédie-Française.

revenus de la Société ayant été accrus par l'augmentation de la rente et, grâce aux soins de l'acteur *Saint-Prix*, qui mérita par son excellente administration la reconnaissance de ses camarades, on put augmenter d'un quart les pensions attribuées à chaque Sociétaire. Depuis cette époque, chaque Sociétaire retiré après vingt ans de service, jouit d'une retraite de 5,000 francs. Les sujets qui avaient plus de trente ans, virent augmenter leurs revenus dans la même proportion.

Voici la liste des Sociétaires retirés actuellement existans :

MM.		Mmes.	
Dupont	4,000 fr.	A reporter	65,000 fr.
Armand	7,800	Talma	5,200
Michelot	6,400	Thénard	7,600
Cartigny	5,000	Demerson	5,000
Firmin	5,000	Dupuis	6,400
Joanny	5,000	Dupont	7,000
David	5,000	Tousez	6,400
Armand Dailly	5,000	Brocard	5,000
Desmousseaux	6,800	Hervey	4,850
Menjaud	5,800		
Saint-Aulaire	5,000		112,450 fr.
Perrier	5,000	En évaluant à 20,000 ci.	20,000
	65,000 fr.	les pensions affectées aux anciens employés, nous arrivons à une somme de	132,450 fr.

Nous ne croyons pas qu'il y ait erreur dans les chiffres de ce tableau; mais, dans tous les cas, cette erreur ne peut être grave, et le total ne peut en être que très faiblement affecté.

La troupe du premier théâtre du monde se compose de dix-huit Sociétaires qui se partagent, comme nous l'avons dit, la subvention, et de vingt ou vingt-quatre Pensionnaires dont les appointemens, qui varient de 1,500 fr. à 5,000 fr. (1), forment une somme d'environ 55,000 fr. que nous portons, de peur d'omission, à. . . . . fr. 60,000

Les autres dépenses fixes (2) ne s'élèvent pas à plus de. 90,000

Ce qui fait en tout. . . . . fr. 150,000

On nous reprochera peut-être de ne pas avoir compté les frais de mise en scène et de décors pour ouvrages nouveaux. Nous répondrons à cela que les ouvrages qui occasionnent des frais extraordinaires sont très rares au Théâtre-Français, et que d'ailleurs les recettes qu'ils font faire dans leur nouveauté doivent couvrir les dépenses qu'ils ont occasionnées.

(1) Le départ de Mme Volnys a déchargé le total attribué aux pensionnaires de 12,000 fr., qu'on payait à cette artiste. — La rupture de son engagement va de plus faire entrer dans la caisse sociale, à titre d'indemnité, une somme de 24 mille francs, somme qui représente deux années de ses appointemens, et procure à la Comédie la restitution de ce qu'elle a payé à cette Pensionnaire depuis son engagement. Mme Volnys aura donc resté deux ans pour rien au Théâtre-Français.

(2) Voici comment on peut les évaluer en taxant toute chose au maximum :

Figurans ordinaires.	3,000 fr.
Machinistes.	10,000
Contrôleurs, secrétaire, caissier.	10,000
Petits employés et domestiques.	3,000
Éclairage et chauffage.	32,000
Garde (25 francs par jour).	9,000
Affiches.	8,000
Orchestre.	9,000
Entretien des costumes.	5,000
Assurance pour le matériel (le monument étant assuré par la liste civile).	1,000
	90,000 fr.

Prévenons aussi un autre reproche qu'on pourra nous faire, c'est d'avoir omis le chapitre des fonds secrets et surtout celui si coûteux des *assureurs de succès*. Nous avouerons franchement que nous ne connaissons pas le chiffre de ces dépenses honteuses. Au reste, ces sortes de dépenses et les frais extraordinaires mentionnés ci-dessus, ne doivent pas dépasser la somme de 25,000 francs que la Comédie touche annuellement de la liste civile pour la loge royale, et que nous aurions eu à défalquer de son passif (1).

Nous n'avons pas parlé non plus du loyer de la salle, fixé à 70,000 fr., par l'excellente raison qu'on ne le paie pas. Le roi, jusqu'ici, en a toujours fait la remise, et la Comédie, probablement, ne forcera pas Sa Majesté à en exiger désormais le paiement.

Ainsi, en exagérant tous les chiffres et mettant toutes les dépenses au maximum, nous trouvons que la Comédie-Française n'a besoin, pour couvrir ses frais, que de 150,000 fr. de

(1) On nous assure que les succès (et quels succès!) coûtent à l'administration bien plus cher que nous ne paraissons croire. Si cela est vrai, c'est une accusation de plus à porter contre les comédiens et leurs complices. Nous avons bien vu à certaines représentations, surtout à celles de Mlle Rachel, le parterre rempli d'une masse formidable de claqueurs; tout récemment encore, à la première représentation de *Robert Bruce* (auteur, M. Beauvallet, sociétaire), nous avons bien compté trois cents Romains défilant devant leur général, qui les haranguait au passage à la manière des héros de Salluste; nous savons bien qu'on a soin de faire entrer la plupart de ces manœuvres par la porte des artistes, pour les dissimuler autant que possible au public, qui, lorsqu'il arrive après avoir fait queue pendant une heure, se trouve relégué aux plus mauvaises places, et souvent forcé de monter aux troisièmes galeries; de plus, nous regrettons vivement que l'autorité n'intervienne pas pour mettre un terme à cet abus, et surtout nous nous indignons que nos concitoyens aient si peu de soin de leur dignité et de leur liberté individuelle qu'ils souffrent qu'on y porte une aussi grave atteinte; mais nous ne pouvons croire que ces triomphes de la force brutale sur l'intelligence, que ces stupides satisfactions données à l'amour-propre et à la médiocrité, coûtent à la caisse sociale et par contre-coup à l'Etat (qui tôt ou tard sera obligé de payer les dettes de la Comédie) la somme énorme que l'on nous indique.

recette annuelle, ou de 416 fr. par jour. Or, l'administration fait dire dans ses réclames, que M[lle] Rachel, chaque fois qu'elle joue, fait salle comble et procure des recettes de 5 ou 6,000 fr. A ce compte, comme M[lle] Rachel joue au moins soixante fois dans l'année, il résulterait de ses seules représentations une recette annuelle de 300,000 fr., c'est à dire 150,000 fr. de bénéfice net, sans compter les trois cents représentations que donnent les autres Sociétaires, et dans lesquelles on doit bien cependant faire quelques sous. Cependant, comme nous n'avons pas grande confiance dans les réclames des journaux, admettons qu'il faille rabattre la moitié du chiffre indiqué, et qu'au lieu de 5 ou 6,000 fr., chaque représentation d'Hermione et d'Émilie ne produise pas plus de 2,500 fr. net, nous arriverons encore à une somme égale à celle des besoins de la Compagnie, et il suffira des recettes des trois cents autres jours de l'année pour constituer un bénéfice. Mais si les choses se passaient ainsi, la Société n'aurait pas de dettes et ne viendrait pas, dans une année aussi calamiteuse, grever les finances de l'État d'une nouvelle charge de 100,000 fr.

Il faudrait cependant s'entendre : ou Mlle Rachel ne fait pas même des demi-recettes, et alors elle est trop chèrement payée puisqu'elle reçoit 42,000 fr. sur la subvention et 20,000 fr. en feux, ce qui revient à 1,000 fr. pour chacune de ses représentations, ou les seize Sociétaires qui se partagent le reste des 150 mille francs n'ont aucune valeur aux yeux du public, et alors il faut les prier de rester auprès de leur femme et de leurs enfans. Dans l'un et l'autre cas, le gouvernement serait blâmable s'il laissait se continuer plus long-temps un état de choses aussi illogique et aussi fatal (1).

(1) Nous n'avons jamais pu nous expliquer comment les comédiens ont pu persister si long-temps à sacrifier à la réputation follement exagérée

Ajoutons encore une autre preuve de la touchante sollicitude des Sociétaires pour la Société. De peur qu'il ne restât

de cette tragédienne, leur amour-propre artistique et les résultats matériels de l'exploitation théâtrale. Le public, trompé par des réclames mensongères, a pu croire que Mlle Rachel ferait la fortune du Théâtre-Français; mais il doit commencer à ouvrir les yeux sur cette influence, comme il les a déjà ouverts sur la véritable portée de ce talent tout négatif. Les faits sont là d'ailleurs qui parlent plus haut que les mensonges payés à tant la ligne. Ainsi, il suffit d'examiner quelle était la situation de la Comédie-Française au moment de l'admission de Mlle Rachel, et quelle est cette situation aujourd'hui.

Mlle Rachel fit sans contredit de l'argent pendant les premières années de son arrivée au théâtre. Cependant, sa réputation avait coûté si cher à établir, d'une autre part son action absorbante avait si bien annulé l'influence de ses camarades, que ses recettes, les seules que fit alors le théâtre (car la comédie, si bien montée à cette époque, ne faisait plus rien, et les pièces nouvelles étaient tuées au profit de Mlle Rachel) que ses recettes, disons-nous, ne suffirent pas pour couvrir les dépenses. La Société était endettée de plus de cent mille francs lorsque la retraite de Mlle Mars fut annoncée. Les brillantes représentations que donna en 1841 cette comédienne, à jamais regrettable, comblèrent ce déficit. Dès ce moment, la Société se trouva au pair et complètement délivrée de dettes. C'est donc depuis que l'astre de Mlle Rachel brille seul et sans conteste à l'horizon, que se sont contractées les nouvelles dettes. Et comment pouvait-il en être autrement? Comment pouvait-on croire que le public ne se lasserait pas d'entendre toujours la même note indéfiniment répétée? Mlle Rachel impuissante dans le drame, Mlle Rachel tournant sans cesse dans le cercle fatal et infranchissable des six rôles qu'on lui avait appris, Mlle Rachel, ne pouvait soutenir le poids écrasant de sa réputation qu'en imposant à son administration des sacrifices énormes.—On ne sait pas ce qu'il en coûte à Paris pour usurper une grande renommée.—Le Théâtre-Français, mieux inspiré et mieux dirigé, aurait pu profiter du talent de Mlle Rachel, dont le concours eût augmenté sans contredit la valeur du personnel tragique; mais le Théâtre-Français, s'absorbant tout entier dans une individualité; des artistes comme MM. Ligier, Beauvallet, Samson, Provost, qui après tout ne sont pas sans mérite, s'effaçant complètement au profit d'une curiosité dramatique; les recettes de toute une année sacrifiées pour rendre plus brillantes les soixante représentations de l'actrice à la mode; le budget de la Société grevé d'une charge écrasante; une seule personne mangeant les parts de quatre Sociétaires, plus jouissant de 20,000 francs de feux et de trois ou quatre mois de congé; cette même personne mettant toute sa famille à la charge de l'institution et imposant à l'administration les lois de son caprice et de sa fantaisie, ce sont là des erreurs ou plutôt des mystères qui ne peuvent s'expliquer que par quelque coupable complicité.

quelque chose de leurs maigres recettes pour payer les frais généraux, les Sociétaires ont le soin de s'attribuer sur la recette quotidienne une allocation de 10 fr. par tête, qui, sous le nom de feux, vient entretenir leur zèle et les décider à se montrer le plus souvent qu'ils peuvent au public. Grâce à cette prévoyance, il doit arriver quelquefois que la recette tout entière se trouve absorbée par le prélèvement des feux. Souvent, en effet, elle ne dépasse pas une centaine de francs, et comme neuf ou dix Sociétaires ont joué dans la soirée, ils absorbent tout ce que la caisse a reçu ce jour-là. Quelquefois la recette est moindre encore et ne suffit même pas pour couvrir ce prélèvement toujours rigoureusement exigé ; mais la caisse sociale est là.

Comme on le voit, en toute circonstance, dans les grandes comme dans les petites choses, nous trouvons toujours l'institution sacrifiée aux intérêts particuliers, la Société endettée et les Sociétaires se faisant, aux dépens de l'Etat, aux dépens des autres artistes, aux dépens de l'art et de la littérature, de magnifiques revenus. N'a-t-on pas le droit de leur crier alors les paroles de Ruy-Blas aux ministres d'Espagne :

Bon appétit, messieurs! ô ministres intègres!
Conseillers vertueux! voilà votre façon
De servir, serviteurs qui pillez la maison!
. . . .
. . . .

Il résulte de l'examen rapide que nous avons fait de l'état de la Comédie-Française, que la décadence et la ruine de cette institution ne sauraient être conjurées par un secours d'argent. Le mal, cependant, n'est pas irréparable. L'institution compromise par une mauvaise administration, peut être sauvée par une administration meilleure. Avant toute chose, il faut forcer les Sociétaires à exécuter fidèlement le décret de Moscou qui, dans le passé, leur semblait le palladium de

leurs droits. — *Patere legem quam ipse tuleris*, peut-on leur dire. Ce décret, d'ailleurs, est une des plus belles œuvres que Napoléon ait laissées dans sa course hâtive à travers les événemens et les empires. C'est un monument qui constate de la manière la plus éclatante son aptitude pour les choses de gouvernement et qui, certes, contribuera à consacrer sa gloire comme homme d'Etat et législateur. Rien ne manque dans cette charte : les principes constitutifs y sont homogènes et la prévoyance en forme la principale force. Tous les intérêts y sont défendus avec une haute sollicitude ; les attributions diverses y sont établies avec une sagesse clairvoyante qui ne permet aucune confusion, qui prévient tous les chocs entre les amour-propres féroces et les prétentions envahissantes. On voit que le législateur savait à quelle sorte de gens il avait affaire, et il a traité les comédiens.... comme des comédiens !

Il faut donc que M. le ministre donne le premier l'exemple du respect qu'on doit à la loi en cessant de la violer lui-même.

En conséquence, nous demandons au ministre :

1° Qu'il cesse d'attribuer à une seule personne trois parts et demie, alors que la loi du 15 octobre 1812, article 10, fixe le maximum de chaque Sociétaire à une part ;

2° Que les fonctions de commissaire royal soient confiées à des mains fermes et surtout qu'elles ne soient plus tenues cumulativement avec celles de chargé d'affaires des membres associés, qu'enfin on ne voie plus cette monstrueuse anomalie d'un fonctionnaire qui reçoit du ministre 6,000 fr. pour surveiller une administration et de cette administration une somme égale pour ne pas la surveiller ;

Nous demandons 3° que la subvention ne soit plus arbitrairement partagée entre les Sociétaires, mais qu'elle soit versée

dans la caisse sociale, qu'une partie (d'au moins 50,000 fr.) soit consacrée à l'extinction des dettes déjà contractées, et que, lorsque l'amortissement de la dette aura été parfait, cette même somme soit mise de côté comme fonds de réserve, conformément à l'article 21 du décret ;

4° Enfin, que le ministre et son représentant avisent au moyen de compléter la Société, et portent le nombre des membres associés à 25 ou 30 qui devront être choisis parmi les artistes que l'opinion aura le plus distingués et non parmi ceux qui seraient désignés par les anciens titulaires.

Et dans le cas où ces clauses et toutes les conditions accessoires qui en découlent ne seraient pas acceptées par les Sociétaires actuels, nous demandons à la chambre de refuser, non pas seulement le nouveau secours de cent mille francs, lequel est inutile et doit être refusé en tout état de choses, mais aussi de rayer du budget pour l'année 1847, l'allocation annuelle de 200,000 fr.

Si cette mesure décisive amenait la dissolution de la présente Société, nous regarderions cet événement comme très heureux pour l'art dramatique et pour l'institution même du Théâtre-Français. Il serait facile, en effet, de constituer sur les mêmes bases une Société nouvelle dont les élémens, plus jeunes et plus forts, auraient plus d'attrait aux yeux du public et offriraient aux auteurs des interprètes sinon plus dignes du moins plus actifs et moins usés (1).

(1) Pour répondre à cette outrecuidance des comédiens ordinaires du roi, qui prétendent être les seuls, et pour rassurer aussi les esprits timorés et crédules sur l'avenir du Théâtre-Français, dans le cas où il se verrait privé de ceux qui l'exploitent dans ce moment, nous allons mettre à côté des titulaires les noms des artistes qui pourraient, soit en se combinant avec les Sociétaires actuels, soit en formant une Société nouvelle, soutenir la gloire de l'institution. On remarquera dans cette liste des noms qui ne sont pas illustres encore ; mais il faudra tenir compte de l'éloignement où plusieurs ont été tenus de toute scène littéraire et même de la ville où

Nous avons négligé dans notre travail plusieurs questions qui pouvaient, cependant, entrer dans notre cadre et nous

se font les renommées artistiques. Nous avons oublié sans doute aussi des sujets remarquables à divers titres; ce n'est pas que nous ayons dédaigné leur mérite, mais c'est que, ou nous n'avions pas leurs noms présens dans notre souvenir, ou nous les avons négligés, afin de citer, non pas peut-être les meilleurs, mais ceux qui nous paraissaient avoir encore à fournir une assez longue carrière pour que la compagnie pût long-temps profiter de leurs services.

Nous ne désignerons pas les rôles qui conviendraient à nos recrues, les emplois étant aujourd'hui très confondus à la Comédie-Française, mais par les titulaires actuels on jugera des fonctions que nous attribuons aux nouveau-venus.

SOCIÉTAIRES ACTUELS.		SOCIÉTAIRES POSSIBLES ET ASPIRANS.	
MM.	Ligier.	MM.	Frédérick-Lemaître. — Ballande.
	Beauvallet.		Randoux. — Achille Machanette.
	Guyon.		Darcourt. — Bignon. — Maubant.
	Geffroy.		Bouchet. — Rouvière. — Sainte-Marie.
	Maillart.		Clarence. — Laferrière. — Montdidier.
	Brindeau.		Bressant. — Robert Kemp. — Pierron.
	Leroux.		Labat. — Delauney.
	Provost.		F. Lemaître (1). — Saint-Léon. — Mauzin.— Chéri. — Joannis.
	Samson.		Bouffé.—Potier fils.—Bardou.—Desrosselle.
	Régnier.		Louis Monrose.—Riché.—Barré.—Gabriel.
Mmes	Desmousseaux.	Mmes	Grassot. — Génot. — Réal. — Guillemin.
	Mante.		Nathalie. — Allan-Despréaux (2).
	Denain.		Z. Restout. — Rabut. — Doche.
	Anaïs.		Rose Chéri. — Doze. — Naptal. — Garrick.
	Brohan.		Varlet. — Henri Monnier. — Saint-Hilaire.
	Rachel.		Maxime.
	Mélingue.		Guyon. — Clarisse Miroy.
	Noblet.		Araldi. — Moreau-Cinti.

Comme on le voit, les sujets ne manqueraient pas, soit pour compléter la Société actuelle, soit pour en former une autre. Sans doute il serait fâcheux que des artistes d'un talent éprouvé, comme MM. Ligier, Beauvallet, Provost, Samson, Régnier, Mmes Rachel et Anaïs, fussent perdus pour la scène française; mais à part que leur perte ne serait pas irréparable, nous croyons qu'ils ne trouveraient nulle part une position aussi

(1) Nous indiquons M. F. Lemaître pour la comédie comme pour le drame, persuadé que cet artiste jouerait d'une façon supérieure les rôles de composition tels que l'*Avare*, le *Joueur*, etc.

(2) Mme Allan revient de Saint-Péterbourg où Mme Volnys est allée la remplacer.

fournir d'autres armes pour condamner l'administration de la Comédie-Française. Ainsi nous n'avons pas parlé du mauvais goût dont le Comité a fait preuve, pendant ces dernières années, dans le choix des ouvrages reçus. Le Comité a refusé

belle que celle que peut faire le Théâtre-Français, et qu'ils feraient tout au monde soit pour y rester, soit pour y rentrer s'ils en étaient sortis ; et à ce propos disons que c'est bien à tort que l'on affecte de craindre le départ de Mlle Rachel ; Mlle Rachel ne peut jouer la tragédie qu'à Paris, attendu qu'on ne la joue pas ailleurs, et que ce n'est qu'en passant et pendant quelques représentations que son nom peut conserver en province ou à l'étranger une profitable influence, et cette influence même ne peut exister qu'à la condition que Mlle Rachel viendra pendant au moins six mois de l'année, retremper et refaire à Paris sa provision de renommée éparpillée sur les scènes étrangères.

Nous devons aussi prévoir et réfuter d'avance une objection que l'on fera en voyant des noms tels que ceux de MM. Frédérick-Lemaître, Bouffé, etc.; croyez-vous, dira-t-on, que ces artistes, si généreusement récompensés au boulevart, voudraient quitter leur position pour une place de sociétaire à la rue Richelieu? Oui, certes, nous le croyons, car il n'est pas vrai que ces artistes aient la merveilleuse fortune que leur prête un crédule public. M. Bouffé gagnait au Gymnase 10,000 fr. par an; il a aux Variétés une somme plus forte, mais ses appointemens ne lui sont pas payés pendant son congé, qui dure trois ou quatre mois. M. Frédérick Lemaître reçoit en feux la presque totalité de ses émolumens, et reste souvent plus de la moitié de l'année sans jouer. Nous ne mettons pas en doute que ces artistes préférassent à des positions aussi précaires que la leur, une place de Sociétaire, où l'on se fait, bon an mal an, 18 à 20 mille francs de revenu, et où, après vingt ans de service, on est assuré d'avoir une rente viagère de 5,000 livres. Ajoutez à cela l'honneur d'appartenir à une institution qui n'est pas encore entièrement dépouillée de son ancienne gloire.

Un mot encore pour finir. On peut objecter que les artistes dont nous avons indiqué les noms, peuvent avoir avec leurs directeurs des engagemens difficiles ou coûteux à rompre. A cela, nous répondons par l'art. 63 du décret de Moscou, qui autorise le ministre à choisir les acteurs pour le Théâtre-Français sur tous les théâtres de l'Empire, déclarant que leurs engagemens seront suspendus et rompus si lesdits acteurs sont admis à l'essai.

Nous croyons que cet article n'ayant été abrogé par aucune loi, n'a pas cessé d'être en vigueur, et que les directeurs ne pourraient se plaindre du préjudice qu'il peut leur causer, attendu que tout citoyen est censé connaître la loi, et que c'était à eux à en prévoir l'application lorsqu'ils ont fait leurs contrats.

toute œuvre forte, neuve, originale, comme il refusait tout artiste ayant quelque vigueur et quelque talent; seulement, dans le choix des ouvrages, nous ne suspecterons pas sa bonne foi et n'accuserons pas son égoïsme comme dans le choix des Sociétaires et des Pensionnaires. Nous croyons que les comédiens auraient préféré une bonne à une mauvaise pièce, parce que c'était là leur intérêt ; mais nous croyons aussi qu'à leur insu et de bonne foi ils ont dû préférer ce qui était médiocre, parce que leur nature les y poussait. Le médiocre va au médiocre comme l'eau va à la rivière, sans le savoir, sans y penser, par la loi des affinités et de l'attraction. Aussi, bien loin de leur en faire un crime, nous sommes tout prêt à les amnistier dans cette circonstance. Quant au remède à cela, il se trouvera dans un Comité composé d'élémens plus jeunes, plus vigoureux, plus nombreux, et dans lequel l'action prépondérante d'un président éclairé et indépendant se fera mieux sentir.



